
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

—··❧··—

ANNÉE 1884



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

—

1885

ACADEMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1884



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET C[ie], GRANDE-RUE, 87.

1885

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1884.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 24 janvier 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président* ; le chanoine Bergier, Blanc, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, Mairot, Michel, Mieusset, Pingaud, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre 1883 est lu et adopté.

M. de Soultrait lit un discours sur l'iconographie des saints franc-comtois. Ce discours, qui n'est qu'une première partie d'un travail plus complet, a été trouvé aussi intéressant qu'instructif, et retenu pour la séance publique.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. M. Pingaud communique une lettre de M. le professeur Le Fort, dûment autorisé par cette société, qui témoigne ce désir ; il propose d'envoyer les fascicules du Bulletin depuis 1845 en échange des volumes dont M. Le Fort annonce l'envoi, plus les quatre derniers volumes des documents inédits. Sa proposition est accueillie.

M. le président présente une étude sur la poésie en Franche-

Comté. Sur l'observation d'un membre, que l'histoire des poètes franc-comtois jusqu'en 1789 a été mise cette année au concours, l'Académie ne retient de ce travail pour la séance publique, que la partie relative aux poètes modernes ou contemporains.

Sont élus membres de la commission des publications : MM. Gauthier, Mieusset, Mairot, Pingaud et Tivier.

Le jour de la séance publique est fixé au 31 janvier.

Une séance aura lieu le 28 janvier.

La séance est levée,

Le Président, H. Tivier. *Le Secrétaire perpétuel,* C. de Vaulchier.

Séance du lundi 28 janvier 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* Blanc, Estignard, l'abbé Faivre, Isenbart, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Michel, Mieusset, de Piépape, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu et adopté.

L'Académie règle l'ordre du jour de la séance publique du jendi 31 janvier, et entend le rapport présenté par M. le secrétaire perpétuel au nom de la Commission des élections. MM. Besson et le comte de Chardonnet sont présentés pour la place vacante d'associé résidant.

M. de Piépape donne lecture de la première partie d'une étude biographique et critique sur Charles de Bernard. Cette lecture, pleine d'intérêt, très écoutée et applaudie par l'Académie, est retenue pour la séance publique.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier. *Le Secrétaire perpétuel.* C. de Vaulchier.

Séance publique du 31 janvier 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* Baille, le chanoine Bergier, Blanc, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur

Druhen, Ducat, Estignard, l'abbé Faivre, le marquis de Jouffroy, Michel, Mieusset, de Piépape, Pingaud, Saint-Ginest, le docteur Sanderet de Valonne, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Les lectures suivantes sont faites :

1° Discours de M. le président Tivier ;

2° *Compte-rendu des travaux des académiciens en* 1882, par le secrétaire perpétuel ;

3° L'*Iconographie des saints de Franche-Comté*, par M. de Soultrait ;

4° *Charles de Bernard*, par M. de Piépape ;

5° *Virgile*, églogue par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie élit, et M. le président proclame associé résidant M. le comte de Chardonnet.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
C. de Vaulchier.

Séance du jeudi 21 février 1884.

Etaient présents : MM. de Piépape, *vice-président* ; le comte de Chardonnet, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, l'abbé Faivre, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, Michel, Pingaud, le docteur Sanderet de Valonne, le comte de Soultrait, le marquis Terrier de Loray, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

M. le docteur Druhen notifie à l'Académie la mort d'un de ses membres correspondants nés dans la province, M. Hauser, professeur de l'Université en retraite. M. Tivier sera prié de rédiger sur M. Hauser la notice d'usage.

Communication est faite par M. Pingaud d'un travail, destiné à une revue parisienne, sur l'enseignement supérieur à Besançon de 1809 jusqu'à nos jours.

M. de Soultrait présente le rapport de la commission des finances sur l'exercice de 1883. Ce rapport constate la présence en caisse au 31 décembre de 2,551 fr. 35. La commission est d'avis de régler ainsi qu'il suit le projet de budget pour 1884.

RECETTES :

Arrérages de rentes sur l'Etat....................	2.620 fr.
Subvention du Conseil général..................	500
Cotisations annuelles, droits de diplômes.........	640
Intérêts de fonds déposés en banque.............	50
Recettes extraordinaires (Vente du Bulletin, etc.).	150
A prendre sur le reliquat de compte de 1883......	875
	4.835 fr.

DÉPENSES :

Pension Suard................................	1.800 fr.
Prix à décerner..............................	700
Concierge....................................	70
Séances publiques............................	150
Frais de bureau, chauffage....................	115
Frais d'impression des mémoires................	2.000
	4.835 fr.

Ce projet de budget est adopté

M. le comte de Chardonnet communique son discours de réception, sur *Les théories mécaniques de la vie*, à la Compagnie qui l'accepte pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Vice-Président, L. DE PIÉPAPE.

Le Secrétaire perpétuel, C. DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 20 mars 1884.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président* ; le comte DE CHARDONNET, l'abbé CHATELET, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, MICHEL, DE PIÉPAPE, le comte de SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, PINGAUD, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est lu et adopté.

M. Pingaud communique une demande de M. l'abbé Cizel, lauréat du dernier concours de poésie, tendant à obtenir l'impression, à la suite du dernier volume des Mémoires, de sa pièce intitulée : *Dorothée de Jouffroy*. Cette demande est favorablement accueillie.

En réponse à une proposition émanant de la Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe, l'Académie décide qu'elle échangera dorénavant nos publications avec celles de cette Société. Elle enverra, en retour des quatre volumes intitulés *Thüringische Geschichtquellen*, les quatre derniers volumes de nos documents inédits.

M. le Président annonce la mort de MM. de Gérando et Person, membres honoraires de l'Académie. M. de Chardonnet veut bien promettre à la Compagnie une notice détaillée sur M. Person. M. Guichard sera prié de rendre à M. de Gérando un hommage semblable.

Sur la proposition de M. le Président, et comme témoignage de l'attention qu'elle n'a cessé de porter aux travaux de son illustre correspondant, M. Pasteur, l'Académie décide qu'il sera rendu compte devant elle du livre récemment paru et intitulé : *M. Pasteur, Histoire d'un savant par un ignorant.* M. de Chardonnet est désigné pour cette tâche, dont il se chargera volontiers.

M. de Piépape lit une courte notice sur un livre intitulé : *Mes amis et mes livres*, par Mlle Marie Jenna, dont l'auteur a fait hommage à l'Académie.

M. de Loray communique une étude étendue sur la nouvelle série des papiers Granvelle publiés à Bruxelles, et il constate que bon nombre de documents intéressant la Franche-Comté ont été omis par les nouveaux éditeurs. Il y a là une lacune qui pourrait être comblée dans les volumes à venir des documents inédits.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier.

Le Secrétaire adjoint, L. Pingaud.

Séance du jeudi 17 avril 1884.

Etaient présents : MM. de Piépape, *vice-président* ; le comte de Chardonnet, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, l'abbé Faivre, le marquis de Jouffroy, Michel, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars est lu et adopté.

M. de Chardonnet présente une notice très complète sur M. Person, ancien professeur de physique et doyen à la Faculté des

sciences, et membre honoraire de l'Académie. Cette notice, en raison de son étendue, sera insérée dans les Mémoires.

Le même membre rend compte brièvement du livre intitulé : *M. Pasteur, Histoire d'un savant par un ignorant.*

L'Académie, peu nombreuse aujourd'hui, et considérant que la nomination de la commission de la pension Suard n'a pas été mise à l'ordre du jour de la séance, décide qu'il sera procédé, lors de la séance de mai, à la nomination de cette commission.

M. Faivre fait la lecture d'un intéressant travail intitulé : *La mauvaise presse et les prisons* ; cette lecture est accueillie par la sympathie de l'assemblée.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
L. DE PIÉPAPE.

Le Secrétaire perpétuel,
C. DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 15 mai 1884.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président;* BLANC, le chanoine BERGIER, l'abbé CHATELET, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, GUICHARD, le docteur LEBON, MICHEL, DE PIÉPAPE, le comte DE SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, PINGAUD, *secrétaire-adjoint.*

Le procès-verbal de la séance du 17 avril est lu et adopté.

M. le président fait connaître à la compagnie que, de concert avec M. de Piépape, il a cru utile d'exprimer à M. le maire de Besançon le vœu qu'une plaque commémorative fût apposée sur la maison sise rue Saint-Paul, nº 57, où est né Charles de Bernard. Il sollicite et obtient l'approbation de l'Académie pour que ce vœu soit renouvelé et adressé officiellement au Conseil municipal.

Il est procédé à l'élection de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard. Sont nommés : MM. Estignard, Gauthier, Suchet, Druhen, Ducat, Coutenot et de Soultrait.

L'Académie décide qu'il sera pourvu en juillet à deux places d'associé résidant et à une place d'associé correspondant né en Franche-Comté.

M. Guichard lit sur M. de Gérando, membre honoraire, la notice nécrologique suivante :

Messieurs,

Le 11 mars dernier, est mort à Paris M. le baron Gustave de Gérando, premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy, officier de la Légion d'honneur, que vous aviez élu membre honoraire de votre Compagnie le 24 août 1868.

Né à Paris, le 28 septembre 1803, M. de Gérando appartenait à une famille des plus distinguées. Son père, après avoir été couronné, au début de sa carrière, dans un concours ouvert par la classe des sciences morales de l'Institut, entra dans l'administration, où il occupa successivement les hautes fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, de maître des requêtes au Conseil d'Etat, et de conseiller d'Etat, durant le premier empire qui, à diverses reprises, lui confia d'importantes missions en Italie et en Espagne. La Restauration le maintint dans sa situation de conseiller d'Etat, et quelques années plus tard, en 1819, il ouvrit à la Faculté de droit de Paris un cours de droit administratif, dans lequel il posa avec fermeté les bases de ce droit encore peu étudié, et en développa avec talent les principes. En 1837, il était élevé à la dignité de pair de France, en récompense de ses longs et brillants services. Cet homme éminent avait publié de nombreux ouvrages de morale, de philosophie, d'enseignement. Dans ses écrits philosophiques, il s'était nettement prononcé pour la philosophie spiritualiste, réagissant ainsi contre les tendances qui dominaient en France à la fin du XVIIIe siècle. Plusieurs de ses œuvres ont obtenu un légitime succès, notamment une *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, qui a été longtemps considérée comme la seule histoire de la philosophie digne de ce nom, qu'ait produite la France. Il s'était occupé aussi, avec un grand dévouement, de fonder des œuvres d'éducation populaire, d'organiser la bienfaisance publique, en lui donnant pour aide la charité privée. Tous ces travaux, tous ces efforts généreux lui obtinrent le double titre de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

La mère de notre regretté confrère était, de son côté, une femme des plus remarquables. Notre honorable président annuel, M. Tivier, vous a fait connaître la noblesse de caractère, la haute intelligence et le talent d'écrivain de Mme de Gérando, ainsi que le charme particulier et les hautes vertus qui la distinguaient, en vous rendant compte, dans votre séance du 24 février 1881, d'un volume dont son fils vous avait fait hommage, et qui contenait un

recueil des lettres de sa mère, où l'on trouve des pièces comparables, pour la grâce et l'éclat du style, aux modèles du genre épistolaire.

Issu de tels parents, et élevé par eux avec une extrême sollicitude, M. Gustave de Gérando devait naturellement marcher sur leurs traces, et, de bonne heure, il fit preuve d'une intelligence supérieure et de goûts littéraires qu'il a conservés toute sa vie. Dès l'âge de dix-neuf ans, il prenait part à un concours d'éloquence ouvert par l'Académie de Besançon, et il en obtenait le prix pour un mémoire étendu, dans lequel il avait traité avec de brillants développements, et avec un savoir des plus précoces, le sujet soumis au concours : *Montrer ce que la morale évangélique a ajouté en étendue et en stabilité à la morale la plus épurée de l'antiquité.*

Après avoir plaidé quelque temps sous les auspices d'un des premiers avocats du barreau de Paris, et arrivé à l'âge où il devait embrasser une carrière, M. de Gérando fit choix de la magistrature. Il obtint d'y entrer à Paris même, et il remplit successivement les fonctions de juge auditeur, de juge suppléant et de substitut au tribunal de la Seine, puis celles de substitut du procureur général à la Cour de Paris. La Révolution de 1848 le renversa de son siège ; mais, deux ans après, il était dédommagé de cette épreuve, par une nomination de procureur général à la Cour de Metz. Pendant vingt années il occupa avec une grande distinction ce poste élevé, et il ne le quitta qu'au moment où la guerre néfaste de 1870 venait d'arracher cette partie de la Lorraine à la France. C'est alors qu'il fut investi du titre de premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy, et il alla se fixer à Paris qu'il n'a cessé d'habiter depuis cette époque.

M. Gustave de Gérando était essentiellement l'homme du devoir. Consciencieux presque jusqu'au scrupule, il apportait dans l'exercice de ses hautes fonctions le zèle le plus soutenu, et il exigeait de ses collaborateurs une assiduité semblable à la sienne. Une grande fermeté, unie à une constante modération, et à une droiture invariable, distinguait son administration. Il écrivait bien, et composait habilement un discours. Aimant le travail avec ardeur, il s'occupait de littérature quand ses fonctions judiciaires lui laissaient quelques loisirs, et, constamment animé du désir d'améliorer ses semblables, il a composé d'abord, pour les classes populaires, de petits traités de morale pratique qui ont obtenu beaucoup de succès, ensuite, pour l'enfance et la jeunesse, d'autres volumes plus amples, où il s'efforçait également d'enseigner la morale par des exemples.

Un livre d'office, intitulé *Les divines prières,* a été aussi publié par lui ; il y avait réuni, pour tous les événements et pour toutes les épreuves de la vie, des conseils et des consolations tirés exclusivement des textes de l'Ecriture sainte. Il a fait paraître enfin, pendant les derniers temps de son séjour à Metz, un opuscule traitant des réjouissances populaires, dans lequel il cherchait à guider les ouvriers dans le choix de leurs plaisirs.

En même temps, il publiait un recueil de fables composé par son père, et donnait des éditions nouvelles de diverses œuvres de ce dernier, notamment d'un livre intitulé ; *Du perfectionnement moral de l'homme,* d'un *Cours normal des instituteurs primaires,* qui est arrivé jusqu'à sa cinquième ou sixième édition, et d'un petit traité ayant pour titre : *Le visiteur du pauvre.*

Sa dernière œuvre a été celle à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants, le volume contenant la correspondance de sa mère, qu'il a fait paraître en 1880.

Dès son jeune âge, M, de Gérando avait, à l'exemple de son père, consacré une partie importante de son temps aux institutions de prévoyance et aux œuvres de charité. Ayant atteint à peine sa dix-neuvième année, il fondait à Paris, avec quelques amis de son âge, la société d'apprentissage des jeunes orphelins, dont le succès n'a cessé de se maintenir jusqu'à ce jour, et qui, pendant ses soixante-deux années d'existence, est parvenu à préserver de la misère et du vice plus de dix-sept cents jeunes gens pauvres, orphelins ou abandonnés. Il n'a pas cessé non plus, pendant son éloignement de Paris, de s'intéresser à une œuvre charitable fondée par son père, l'asile-ouvroir qui porte son nom, et qui, en recueillant des jeunes filles pauvres, sous la direction de religieuses dévouées, leur assure d'honnêtes moyens d'existence. Cette œuvre a été, depuis sa retraite, l'objet de sa prédilection, et il n'a reculé devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour en assurer le fonctionnement.

Ses goûts charitables avaient trouvé à Metz l'occasion de s'exercer largement ; il y a dirigé, pendant plusieurs années, avec une grande sagesse et un réel succès, la société de prévoyance et de secours mutuels : en même temps, les autres œuvres de charité de cette ville le comptaient toutes parmi leurs patrons et leurs bienfaiteurs.

D'un naturel bon, simple et affectueux, cet homme excellent était d'un commerce agréable et facile ; aussi était-il entouré du respect et de l'estime publics, et avait-il su gagner l'attachement de tous ceux qui avaient eu la bonne fortune de l'approcher. Une

foi profonde et une sincère piété lui faisaient accomplir ostensiblement et sans hésitation tous les devoirs que ses sentiments chrétiens lui dictaient.

Toute sa vie, il avait conservé un culte véritable pour la mémoire de son père, et celle de sa mère ; il en a été dignement récompensé par l'affection de ses enfants. Sa fille avait, pendant qu'il habitait Metz, contracté un mariage des plus honorables ; il a eu la douleur de la perdre, jeune encore, il y a quelques années. Son fils, entré un des premiers à l'Ecole polytechnique, d'où il est sorti également dans les premiers rangs, a embrassé la carrière des constructions navales ; il en est aujourd'hui un ingénieur distingué.

Doué d'une constitution robuste, notre vénérable confrère paraissait, malgré son grand âge, devoir être conservé longtemps encore à l'affection de sa famille et de ses amis, lorsqu'après avoir eu, au commencement de cette année, la joie d'assister au mariage de sa petite-fille, il vit tout à coup sa santé s'altérer gravement. Il ne devait point guérir. Le courage et la résignation d'un chrétien ne l'ont jamais abandonné pendant les longues et douloureuses épreuves de sa maladie, et c'est entouré des soins les plus dévoués, consolé par la religion qu'il avait toujours sincèrement pratiquée, qu'il a quitté cette vie, emportant, avec les suprêmes espérances de la foi, la certitude de voir l'honneur de son nom exactement gardé par ceux qu'il laissait après lui.

L'Académie devait, Messieurs, rendre un dernier hommage à une vie si bien remplie, à un aussi noble caractère ; elle conservera précieusement le souvenir de l'homme éminent et si digne de respect, qu'elle s'était attaché par les liens de l'honorariat, et qui avait tenu à lui soumettre les productions de son esprit à la fin comme au début de sa carrière.

M. le président paie en ces termes le tribut des regrets de l'Académie à M. Hauser, membre correspondant :

L'Académie a perdu, le 8 février 1884, un de ses membres correspondants, M. Simon Hauser. Né à Besançon le 26 juillet 1813, après avoir fait les meilleures études au collège royal, et conquis devant l'une et l'autre Faculté les deux baccalauréats, il fut admis à l'école normale supérieure, avec son compatriote M. Vieille, dans la promotion de 1833. Il en sortit trois ans après, avec le titre d'agrégé pour l'enseignement des sciences mathématiques et physiques. Nommé professeur au collège royal d'Amiens, il y enseigna successivement les mathématiques élémentaires et les spéciales.

Ayant promptement conquis l'estime de ses élèves par son caractère et la confiance de tous par l'étendue de ses connaissances, il fut chargé d'un cours public d'astronomie fondé par la municipalité de cette ville. Il en partit en 1840, pour aller occuper à Lyon la chaire de mathématiques élémentaires, puis celle de spéciales, de 1848 à 1856. Il avait, dans cet intervalle, suppléé pendant un an le professeur d'astronomie à la Faculté des sciences. Nommé en 1847 officier de l'instruction publique, il reçut en 1855 la croix de la Légion d'honneur et fut appelé à Paris l'année suivante. Il occupa la chaire de spéciales au lycée Charlemagne pendant neuf ans, puis au collège Chaptal pendant onze ans, de 1865 à 1876. Il ne paraît pas avoir écrit sur la science qu'il professait avec une haute distinction. Les œuvres de M. Hauser, ce sont les quarante générations d'élèves qu'il a formés et dont un bon nombre ont donné de brillantes recrues aux grandes écoles de l'Etat. En dehors de cet enseignement si fécond, il a rendu de nombreux services, à Lyon, comme membre de la commission d'enseignement primaire et délégué cantonal, à Paris, comme investi du même emploi pour les écoles de son culte et membre du consistoire israélite, où il fut appelé en 1880. Il appartenait à l'Académie, depuis l'année 1872, comme correspondant né dans la province. Il laisse à ceux qui l'ont particulièrement connu, le souvenir d'une vie bien remplie, d'un caractère parfaitement droit, d'une bonté inépuisable et d'un ensemble de qualités relevé par la plus sincère modestie.

M. Estignard donne communication d'une étude détaillée sur Francis Wey, qu'il a enrichie d'un certain nombre de fragments empruntés à la correspondance de Wey avec Charles Weiss. Ce travail est retenu pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire-adjoint,
L. Pingaud.

Séance du jeudi 19 juin 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, Gauthier, Michel, de Piépape, Pingaud, le comte de Soultrait, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est lu et adopté.

Une commission composée de MM. Suchet, de Piépape et Mieusset, est chargee d'examiner l'unique mémoire présenté au concours d'éloquence.

M. le comte de Soultrait présente à l'Académie plusieurs photographies qu'il a faites récemment du cloître et des stalles de l'ancienne abbaye de Montbenoit. L'Académie prie M. de Soultrait, qui accepte, de vouloir bien écrire une notice sur ces précieux restes d'un monument unique dans notre département. Cette notice pourrait être présentée à l'appui d'une demande qui serait adressée à qui de droit pour la conservation du monument.

M. de Piépape lit la seconde partie de son étude sur Charles de Bernard, qui est retenue pour la prochaine séance publique.

M. Gauthier présente le projet d'une étude sur les sceaux des juridictions de Franche-Comté; ce travail sera renvoyé à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel, C. de Vaulchier.

Séance du jeudi 17 juillet 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président* ; Baille, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le docteur Lebon, Michel, de Piépape, Pingaud, le docteur Sanderet de Valonne, le comte de Soultrait, le chanoine Suchet, Vuillermoz, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté,

Au nom de la commission des élections, M. le secrétaire perpétuel présente aux suffrages de l'Académie MM. Edouard Besson et de Sainte-Agathe, Amédée Beneyton et le docteur Chapoy (classe des associés résidants), le docteur Bourdin et l'abbé Cizel (classe des associés correspondants nés en Franche-Comté).

M. le président donne communication du discours par lequel il se propose d'ouvrir la prochaine séance publique. Ce discours est consacré aux titulaires successifs de la pension Suard.

M. Suchet présente le rapport de la commission chargée de juger le concours d'éloquence, dont le sujet était : *Histoire de la poésie en Franche-Comté depuis ses origines jusqu'à* 1789. Il conclut à

l'attribution d'une mention honorable au seul mémoire qui ait été présenté.

M. de Piépape continue et termine la lecture de son étude sur Charles de Bernard.

Après la lecture du rapport de M. Druhen, au nom de la commission de la pension Suard, M. Girardot, licencié ès lettres, professeur au collège de Baume-les-Dames, est élu à l'unanimité des membres présents, titulaire de cette pension pour trois années. Il consacrera ces trois années à se préparer, à Paris, au concours d'agrégation.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
C. de Vaulchier.

Séance publique du jeudi 24 juillet 1884.

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* le général Wolff et Mgr Foulon, directeurs-académiciens nés; MM. Baille, le chanoine Bergier, le comte de Chardonnet, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Gauthier, Guichard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, Michel, de Piépape, Saint-Ginest, le chanoine Suchet, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel.*

Les lectures suivantes ont été faites :

1° *Les pensionnaires Suard,* par M. Tivier, président ;

2° *Les théories mécaniques de la vie,* discours de réception, par M. de Chardonnet ;

3° Réponse de M. le Président ;

4° *Charles de Bernard* (seconde partie), par M. de Piépape ;

5° *Rapport sur le concours d'éloquence*, par M. le chanoine Suchet ;

6° *Francis Wey,* par M. Estignard.

M. le Président a proclamé le nom de M. Eugène Tavernier, comme ayant obtenu une mention honorable au concours d'éloquence. Le prix n'a pas été décerné.

A l'issue de la séance l'Académie a nommé :

1° Dans la classe des associés résidants :

MM. Edouard Besson, substitut du procureur général, et le comte Amédée Beneyton, ancien percepteur.

2° Dans la classe des membres correspondants nés en Franche-Comté :

M. l'abbé Cizel, professeur au collége libre de la Chapelle-sous-Rougemont.

Procédant enfin au renouvellement de son bureau, l'Académie a nommé pour 1884-1885, président M. Pingaud et vice-président M. le docteur Coutenot.

L'Académie s'ajourne au jeudi 20 novembre.

Le Président, H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel, C. de Vaulchier.

Séance du jeudi 20 novembre 1884.

Etaient présents : MM. Pingaud, *président ;* le comte Beneyton, Besson, l'abbé Chatelet, le docteur Coutenot, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, de Piépape, le docteur Sanderet de Valonne, Tivier, le comte de Vaulchier, *secrétaire perpétuel..*

Le procès-verbal des séances des 17 et 24 juillet est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Beneyton et Besson, nouvellement élus. Il donne lecture d'une lettre de M. le Supérieur du Grand Séminaire demandant que la bibliothèque de l'établissement dirigé par lui reçoive annuellement et gratuitement les Mémoires de l'Académie ; il désirerait en outre obtenir une collection de ces Mémoires depuis 1850. L'Académie fait droit à cette double demande.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M le maire de Besançon accompagnant une délibération du Conseil municipal en date du 5 août. Le Conseil ne croit pas devoir, vu l'état de ses finances. voter les fonds nécessaires pour la pose d'une plaque commémorative sur la maison où est né Charles de Bernard. Si l'Académie veut se charger de la dépense, elle recevra les autorisations nécessaires.

L'Académie décide en conséquence que la plaque sera posée à ses frais, et vote à cet effet une première somme de 50 francs.

M. le Président annonce à la compagnie les pertes qu'elle a faites depuis sa dernière séance dans la personne de MM. Tripard, membre honoraire, mort dans des circonstances tragiques, à Arc-sur-Tille, le 10 septembre ; Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, mort à Paris, le 12 août ; Mallard, ancien no-

taire à Pagney (Jura), ancien juge de paix, mort à Dijon, le 8 septembre. La notice sur M. Tripard sera faite par M. Guichard, celle sur M. Mallard, par M. Blanc.

M. le Président donne lecture de la notice suivante sur M. Albert Dumont :

Messieurs,

M. Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'Etat en service extraordinaire, membre de l'Académie des Inscriptions, officier de la Légion d'honneur, est mort le 12 août dernier à l'âge de 42 ans ; c'était un de nos correspondants les plus jeunes, et déjà des plus connus par sa situation dans le monde officiel, par ses travaux dans le monde savant. Il était né à Scey-sur-Saône le 2 juillet 1842; après de brillantes études au lycée de Strasbourg, il entra en 1861 à l'école normale, où il fit partie de la section d'histoire avec son compatriote Alfred Rambaud. Homme fait de très bonne heure, nature à la fois aristocratique et sceptique, il avait dès ce moment dans la puissance du travail une foi attestée aux yeux de ses camarades par ces innombrables carrés de papier, couverts d'une écriture rapide et presque hiéroglyphique, qui débordaient de ses tiroirs, et résumaient pour lui la science du passé. La science du présent l'attirait aussi ; il aspirait à connaître, à voir de près, sans distinction d'opinion ni de parti, les hommes dont la réputation littéraire ou oratoire faisait honneur à l'esprit français, et je me souviens encore avec quelle satisfaction souriante il parlait à quelques uns d'un entretien obtenu ou d'une lettre échangée avec tel ou tel contemporain illustre. En face de ses amis, il prenait parfois, et comme involontairement l'attitude et l'accent d'un observateur se livrant peu lui-même, et empressé à lire dans les âmes autant que dans les livres. Certains prenaient ce défaut d'abandon pour un manque de franchise ; mais, comme l'écrivait récemment un de nos camarades (1), « en le voyant de près, on reconnaissait que cette habileté très réelle était au service d'une conscience, et était toujours tournée vers un but élevé. S'il mettait même une certaine coquetterie d'artiste à employer son adresse et sa finesse dans des affaires qui ne demandaient pas tant de diplomatie, il n'en apportait pas moins dans toutes ses actions une irréprochable loyauté, la plus scrupuleuse délicatesse. »

(1) M. Monod, dans la *Revue historique*, nov. 1884.

La carrière d'Albert Dumont a été courte; mais j'en connais peu d'aussi bien remplies. Au sortir de l'École normale, il entre à l'Ecole d'Athènes, et y passe plusieurs années employées tantôt à des voyages d'exploration, tantôt à des recherches érudites. Revenu en France pour soutenir ses thèses de doctorat, un peu avant la guerre de 1870, il s'adjoint au début des hostilités à l'ambulance du docteur Trélat, puis il prend part, parmi les gardes nationaux mobilisés, à la défense de Paris. Ne jugeant pas sa dette suffisamment payée à la patrie, il écrit pour l'avenir, sous ce titre : l'*Administration et la propagande prussiennes en Alsace*, la première page d'une histoire déjà bien trop longue au gré des cœurs français; puis, loin de la frontière mutilée, il engage encore, et sur un terrain tout spécial, la lutte avec le peuple victorieux. A Rome, où l'Allemagne possédait depuis longues années un Institut archéologique, il réussit à faire créer une école succursale de celle d'Athènes, il l'installe provisoirement dans la villa mise à sa disposition par M. de Mérode, et, l'existence de son œuvre assurée, repasse en Grèce prendre la direction de l'Ecole d'Athènes.

Il suffit de mentionner son rapide passage comme recteur, à Grenoble et à Montpellier. Il n'avait pas encore 40 ans, lorsqu'il fut appelé à un poste enviable à tout âge, mais qu'on ne jugeait pas au-dessus de son expérience précoce, et nommé directeur de l'enseignement supérieur. Je ne me hasarderai pas à juger l'œuvre qu'il entreprit alors, poursuivie sous quatre ministères différents, et restée inachevée. Les nombreuses réformes accomplies sous son inspiration ont naturellement provoqué la discussion et la critique: mais l'hommage rendu à l'activité et à la haute intelligence de leur auteur a été unanime. J'aime mieux rappeler les preuves considérables de talent et de savoir qui lui ont valu, bien jeune encore, un siège à l'Académie des Inscriptions. Sa thèse sur la *Chronologie des archontes athéniens*, ses mémoires sur les *marques d'anses d'amphores* et les *banquets funèbres*, son recueil des *Inscriptions de la Thrace*, son livre sur l'*Ephébie attique* ne sont assurément pas de nature à être lus du grand nombre; toutefois ces ouvrages attestent en lui une science très exacte servie par le goût le plus délicat. Depuis son retour en France, afin de justifier le choix de l'Institut, il disputait à ses occupations administratives le temps nécessaire à la publication de ses *Céramiques de la Grèce*, restée inachevée.

A la fois archéologue et artiste, tel était Albert Dumont, et ce fut ce qui le rendit en Orient le digne successeur des Fauvel et des

Beulé. Là il se montra de plus un voyageur hors ligne, et dans ses excursions en Thrace et en Albanie, trouva un théâtre à souhait pour ses facultés d'observateur. Des récits pleins de remarques piquantes et de tableaux pittoresques, publiés par la *Revue des Deux Mondes*, nous ont conservé ses impressions et ses souvenirs. Enfin, à Athènes, sa trop courte direction rendit la vie aux traditions de l'Ecole, déjà en péril de s'altérer et de se perdre. On lui doit la fondation du *Bulletin de correspondance hellénique*, revue rédigée en français ou en grec moderne, qui devait tenir l'Europe au courant des découvertes accomplies, et initier les savants du pays aux méthodes adoptées en Occident. Bien qu'ayant à lutter souvent contre les tracasseries des indigènes (et ici le diplomate n'était jamais à court), le jeune directeur aimait à mettre en présence les étudiants venus de France et les professeurs d'Athènes dans des conférences que j'appellerais platoniciennes, si la science pure n'en eût été l'objet exclusif. Il y appelait également l'envoyé de France, son émule, presque son compatriote Charles Tissot, qui devait mourir si peu de temps avant lui. Dans cette académie improvisée et intermittente, une foule d'idées s'échangeaient, et, passant de bouche en bouche, devenaient fécondes. Là et ailleurs, Albert Dumont mettait sans compter au profit des autres sa connaissance du pays et son expérience des hommes; aussi les jeunes gens placés sous sa tutelle lui avaient-ils voué autant d'affection que d'estime. L'un d'eux, M. Paul Girard, lui a fait à cet égard, dans quelques pages attachantes et émues, la meilleure oraison funèbre. « Si son esprit nous captivait, a-t-il dit, si sa science aimable et variée nous enchantait, c'était par sa bonté qu'il tenait nos cœurs et par ce dévouement infatigable à notre bien dont il avait fait la plus chère occupation de sa vie (1). »

Ainsi, sans avoir jamais professé, il avait conquis sur des esprits cultivés un ascendant bien préférable à l'autorité passagère que l'enseignement donne au maître sur ses élèves; il faisait le plus agréable apprentissage de ce métier si ingrat et si séduisant du gouvernement des autres, qui devait épuiser le reste de sa vie. Il sacrifia en effet à demi sa carrière scientifique pour parcourir la carrière administrative, et l'une et l'autre devaient être trop tôt et brusquement interrompues. Athènes et Paris, tels ont été les deux centres naturels de sa vie et les deux théâtres les plus

(1) *Souvenirs d'Athènes*, dans la *Revue de l'enseignement secondaire*, 15 septembre 1884.

propres à le mettre en lumière ; serait-ce trop dire cependant qu'il y avait porté quelque chose de sa patrie d'origine ? A l'Ecole normale il parlait volontiers de la Franche-Comté, il s'était mis en relations avec un de nos anciens et illustres députés, le comte de Montalembert, et plus tard il fréquenta avec assiduité, au moins pendant un certain temps, le salon hospitalier de Francis Wey. Mais, ce qui est plus remarquable, il était resté un peu Franc-Comtois par son indomptable volonté, son goût de la science précise et clairement exposée, sa finesse d'esprit singulièrement avivée et transformée par la culture parisienne ; et de même qu'il semblait familier de prime-abord avec les sujets dont il entreprenait l'étude, il arriva vite au but qu'il s'était désigné, sans paraitre avoir franchi aucun obstacle. Le souvenir de ces qualités natives fera, je l'espère, apprécier à sa valeur et regretter sincèrement dans sa province natale l'érudit, l'écrivain, l'administrateur dont l'Institut et l'Université ont déploré à l'envi la mort prématurée.

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de la campagne que le grand-visir Ali-Pacha a faite en 1815 pour la conquête de la Morée (in-12, 1870).

Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXXII^e^ *olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques.* (grand in-8°, 1870).

De plumbeis apud Græcos tesseris (thèse in-8°, 1870).

Inscriptions céramiques de la Grèce (in-8° avec 14 planches, 1871).

L'administration et la propagande prussiennes en Alsace (in-12, 1871).

Le Balkan et l'Adriatique (in-8°, 1873).

Fastes éponymiques d'Athènes (grand in-8°, 1873).

Peintures céramiques de la Grèce propre. Recherches sur les noms d'artistes lus sur les vases de la Grèce (in-8°, 1873).

La Population de l'Attique, d'après les inscriptions récemment découvertes (in-4°, 1873).

Sarcophage chrétien trouvé à Salone (in-8° avec 2 planches, 1873).

Vases peints de la Grèce propre (grand in-8° avec figures, 1873).

Essai sur l'éphébie attique. Textes éphébiques classés par ordre de date (in-8°, t. II, 1875).

Miroirs grecs ornés de figures au trait ; miroir de Corinthos et de Leukas (in-4°, 1876).

Notes sur l'enseignement supérieur en France (*Revue internationale de l'enseignement*, septembre 1884).

M. Pingaud communique à l'Académie, au nom de Mgr l'évêque de Nimes, un chapitre de la vie encore inédite du cardinal de Bonnechose intitulé : *M. de Bonnechose magistrat à Besancon*. Ce morceau est retenu pour la séance publique.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en janvier aux deux places de correspondant né dans la province et de correspondant né en France laissées vacantes par le décès de MM. Dumont et Mallard.

Il est procédé à la nomination de la commission des élections. Sont élus : MM. Coutenot, Faivre, Tivier, Michel, Estignard, Besson, Lebon.

M. Michel est ensuite élu secrétaire-adjoint en remplacement de M. Pingaud, élu président.

La séance est levée.

Le Président,
L. PINGAUD.

Le Secrétaire perpétuel,
C. DE VAULCHIER.

Séance du jeudi 18 décembre 1884.

Etaient présents : MM PINGAUD, *président;* le comte BENEYTON, le chanoine BERGIER, l'abbé CHATELET, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, le docteur SANDERET DE VALONNE, le comte DE SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, le comte DE VAULCHIER, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel rend compte des démarches faites par lui et M. Ducat pour la pose de la plaque commémorative de Charles de Bernard. Il résulte du devis dressé par M. Ducat, que la dépense s'élève à 70 francs. L'Académie augmente jusqu'à concurrence de sette somme le crédit alloué.

M. le Président annonce à l'Académie que l'impression du huitième volume de la collection des documents inédits, contenant le cartulaire de Bourgogne, commencera le mois prochain à l'imprimerie Jacquin.

M. le secrétaire perpétuel lit son compte-rendu annuel des travaux des Académiciens en 1883.

M. Beneyton communique son discours de réception, intitulé : *Du Respect*, qui est accepté par la Compagnie.

M. Gauthier propose à l'Académie d'insérer dans le prochain

volume des Mémoires les dessins de plusieurs pierres tumulaires intéressantes pour l'histoire franc-comtoise. L'Académie accepte en principe ce projet de travail qui une fois achevé, sera renvoyé, selon l'usage, à la commission des publications.

MM. Beneyton, Gauthier et Lebon sont élus membres de la commission des finances.

M. Michel, nommé secrétaire-adjoint à la dernière séance, ayant envoyé sa démission pour raisons de santé, M. le chanoine Suchet est élu pour le remplacer.

Le jour de la séance publique est fixé au jeudi 28 janvier.

La séance est levée.

Le Président,
L. Pingaud.

Le Secrétaire perpétuel,
C. de Vaulchier.

Notice sur M. Tripard, *membre honoraire, ancien doyen de la Compagnie, par* M. Guichard.

Messieurs,

Le 31 août dernier, le petit village d'Arceau, dans la Côte-d'Or, était le théâtre d'un crime horrible qui causait une profonde émotion en Bourgogne et dans notre province de Franche-Comté; cette émotion était ressentie d'autant plus vivement parmi nous que l'une des victimes était l'ancien doyen de notre Compagnie, M. Tripard, homme excellent, entouré de toutes nos sympathies, et que nous espérions, grâce à sa verte vieillesse, voir longtemps encore figurer dans nos rangs. Son fils aîné, frappé à mort sous ses yeux, rendait presque aussitôt le dernier soupir; lui-même succombait quelques jours plus tard à la double blessure qu'il avait reçue.

Notre vice-président annuel a déjà rendu hommage, sur la tombe de notre regretté confrère, à ses qualités éminentes, à sa vie si honorablement remplie; il a exprimé les sentiments douloureux que sa mort avait excités chez chacun de nous. Mais il est d'usage, Messieurs, qu'une notice, destinée à être insérée dans vos procès-verbaux, vienne retracer la carrière des membres défunts, et je vais aujourd'hui essayer de remplir ce devoir, regrettant vivement qu'une voix plus autorisée que la mienne n'ait pas été chargée de vous rappeler ce qu'a été l'existence du confrère que nous venons de perdre.

M. Constant Tripard, né à Lods le 12 avril 1812, appartenait à

une de ces excellentes familles de nos montagnes, où une foi vive, des habitudes de travail, d'ordre, de régularité dans la vie, devaient faire naître dans l'âme d'un enfant les germes les plus précieux. Arrivé à l'âge où il devait quitter sa famille pour achever son éducation, il fut placé au collège de Fribourg dans lequel il fit d'excellentes études classiques, et où il vit s'affermir des convictions religieuses qui devaient être la règle de toute sa vie. De là il partit pour Paris, afin d'y suivre les cours de l'Ecole de Droit. D'une nature sérieuse, réfléchie, profondément pénétré du sentiment du devoir, M. Tripard se consacra avec le plus grand zèle à l'étude de cette science difficile, et y acquit des connaissances étendues. En 1835, il obtenait le diplôme de licencié, et, après avoir fait un stage fructueux, il était inscrit, en 1839, au tableau de l'ordre des avocats de Besançon; la même année, il épousait Mlle Guillaume de Gevigney, qu'il devait perdre bien jeune encore, et il s'alliait ainsi à une des familles les plus honorables de Dijon.

La science profonde du droit que M. Tripard avait déjà su acquérir, la pratique des affaires qu'il possédait également, son talent d'exposition et de discussion ne tardèrent pas à lui attirer une clientèle importante qui ne fit qu'augmenter sans cesse. Bientôt il occupa un des premiers rangs au barreau de Besançon qui comptait un grand nombre d'avocats éminents, et il fut élevé par ses confrères aux fonctions de bâtonnier, dont il s'était rendu digne par la distinction de sa parole et la droiture de son caractère. En même temps, ses concitoyens l'appelaient au conseil municipal, où leur confiance le maintint pendant de longues années. Il ne se bornait pas d'ailleurs à rendre ainsi des services à la chose publique; essentiellement charitable et désireux de faire le bien, il apportait un concours dévoué à l'œuvre du bureau de bienfaisance, comme à l'administration des hospices, et faisait partie de la plupart des associations de charité de la ville.

Mais toutes ces occupations ne suffisaient pas encore à son activité, et il s'adonnait avec une prédilection marquée à la culture des lettres; aussi, le 24 août 1844, votre Compagnie l'appelait-elle dans son sein, à l'âge de 32 ans. Quelques mois plus tard, dans son discours de réception, il exposait brillamment devant vous les principes de la science du droit; depuis lors, il prit une part assidue à vos travaux, et, presque chaque année, jusqu'en 1863, votre Bulletin a publié quelqu'une de ses œuvres, tantôt des rapports sur des ouvrages importants soumis à l'Académie, ou sur des concours ouverts par elle, tantôt des études philosophiques, ou des études sur l'histoire des anciens peuples.

En 1851. il était appelé par vous à la dignité de vice-président de l'Académie, et il vous faisait connaître un fragment d'une étude philosophique sur Moïse, qu'il avait détaché du grand ouvrage qu'il préparait depuis un certain temps déjà.

En 1858, il publiait cet ouvrage considérable, sous le titre de *Moïse, ou les lois fondamentales des sociétés*. Dans trois volumes in-8°, il passe en revue l'histoire, les sciences et la philosophie, d'après le Pentateuque. Il étudie ainsi successivement l'histoire de la création, la formation des races et des langues, l'histoire des peuples primitifs jusqu'à Moïse, puis la Théodicée mosaïque, le Décalogue ou la loi morale, l'organisation sociale, le droit des gens, le culte, l'administration de la justice et la législation civile et pénale à cette époque reculée. Combattant sans cesse le rationalisme, il a pour but de montrer l'impuissance des théories qui voudraient exclure du monde la participation de Dieu, et, par une étude approfondie des textes et de l'histoire, par des déductions savantes, il établit, suivant ses propres expressions, que « Moïse, animé par le souffle d'une inspiration divine, a produit une œuvre achevée de science analytique et pratique, aussi scrupuleusement exacte en histoire qu'elle est positive et transcendante en philosophie. »

Cet ouvrage considérable eut, Messieurs, un grand retentissement, et, dès l'année suivante, vous témoigniez votre admiration pour l'œuvre et votre estime pour l'auteur, en appelant M. Tripard à la présidence de votre Compagnie. La même année, il recevait du gouvernement, à l'occasion de cette publication, et à raison aussi de ses nombreux services, la décoration de la Légion d'honneur.

Notre si estimé confrère ne devait pas terminer sa carrière dans les rangs du barreau; au mois de mai 1870, après plus de trente années de l'exercice fatigant de la profession d'avocat, et ayant bien droit à quelque repos, il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Besançon; il reçut de la magistrature, ai-je besoin de le dire, l'accueil empressé que lui méritaient la dignité constante de sa vie, l'élévation et l'aménité de son caractère; il réunissait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires à ses nouvelles fonctions, une grande rectitude de jugement, une profonde science juridique et une parfaite connaissance des affaires. Au bout de quelques mois, il était chargé de présider les assises, et il apportait à la direction des débats criminels le zèle et le sentiment de la justice qui l'avaient toujours animé, une conscience scrupuleuse, en même temps que la modération qui était de l'essence même de sa nature.

Il s'était bien vite attaché à ses fonctions de magistrat, et, lorsqu'au mois d'avril 1882, atteint par la limite d'âge, il lui fallut prendre sa retraite, ce ne fut pas sans de très vifs regrets qu'il dut tout à la fois renoncer à des travaux qui lui plaisaient, et se séparer de collègues qu'il savait avoir pour lui autant d'affection que d'estime. Le titre de conseiller honoraire qui lui fut alors conféré le rattachait encore, il est vrai, à la Compagnie qu'il venait de quitter; mais la séparation n'en était pas moins complète, car des intérêts l'appelaient ailleurs, et il ne devait pas tarder à changer de résidence.

Bientôt, en effet, il quittait définitivement Besançon, pour aller se fixer dans une propriété de famille qu'il possédait à Arceau. Pendant deux ans, il y a vécu dans le calme et le repos, entouré de ses enfants, travaillant toujours, et préparant, dit-on, la publication d'un nouvel ouvrage.

Au mois de juillet dernier, il vint passer quelques jours à Besançon, pour achever de remplir un pieux devoir : il avait été désigné, en 1866, par votre éminent confrère M. Weiss, comme son exécuteur testamentaire, et il devait, après avoir prélevé différents legs sur la fortune qui lui était confiée, employer le surplus, de la manière qu'il jugerait la plus utile aux concitoyens du testateur, reconnus honnêtes et privés de ressources.

Par une administration intelligente et dévouée, M. Tripard parvint d'abord à réaliser une somme de 56,000 fr. qu'il remit au bureau de bienfaisance de Besançon, en le chargeant d'employer les intérêts de ce capital à secourir les personnes qui, après avoir passé leur vie à s'occuper de travaux intellectuels dans les sciences, les lettres et les arts, se trouveraient, à la fin de leur existence, dans une situation malheureuse. Un certain nombre de pensions viagères purent être ainsi créées, il y a déjà plusieurs années. Mais, au mois de juillet dernier, la fin de cette laborieuse liquidation avait encore produit une somme de 7,000 fr., et c'est cette somme que M. Tripard était venu apporter au bureau de bienfaisance pour lui permettre de créer une nouvelle pension, en faveur des mêmes infortunes.

Nous le vîmes alors avec joie, pendant son court séjour parmi nous, plein d'entrain et de vie, heureux de serrer des mains amies, de renouer des relations trop tôt interrompues. Qui pouvait penser que cet homme éminemment bon, qui n'avait jamais soupçonné qu'il pût avoir un ennemi, tomberait, quelques semaines plus tard, sous les coups d'un assassin?

Cependant un homme contre lequel il avait dû prononcer, en

1875, comme président des assises du Doubs, une condamnation à plusieurs années d'emprisonnement, se préparait à exercer contre lui une terrible vengeance. Après avoir longuement prémédité son crime, et avoir, à plusieurs reprises, cherché à surprendre M. Tripard, ce misérable se présentait à Arceau, le dimanche 31 août, au moment où notre confrère sortait de l'office divin, s'approchait aussitôt de lui, sans être vu, lui tirait par derrière deux coups de revolver qui le renversaient sur le sol grièvement blessé. M. Ferdinand Tripard précédait son père de quelques pas ; au bruit des détonations, il se retourne et se précipite sur l'assassin ; mais celui-ci lui tire un nouveau coup de son arme dans la région du cœur ; quelques mètres plus loin, cette seconde victime tombait foudroyée à la porte de la maison paternelle.

Notre malheureux confrère ne devait pas survivre, Messieurs, à ses affreuses blessures, et à la violente douleur que lui avait causée la mort de son fils expirant sous ses yeux. Après avoir supporté de cruelles souffrances avec un courage et une résignation admirables, il rendait son âme à Dieu, le 10 du mois de septembre, au milieu de ses enfants désolés, soutenu par les secours de la religion qu'il avait fidèlement pratiquée toute sa vie.

Cette mort glorieuse du magistrat tombé victime du devoir a été exaltée dans une autre enceinte, ainsi qu'elle devait l'être, et nous ne pouvons que nous associer, Messieurs, à l'éloge mérité qui a été fait du talent et des qualités déployés par M. Tripard durant sa longue carrière au barreau et dans la magistrature ; mais nous devons rendre aussi un dernier et solennel hommage au caractère profondément bon, bienveillant et loyal de notre regretté confrère, à l'élévation de son esprit, à son savoir étendu, à la distinction de son mérite comme orateur et comme écrivain, en un mot à cette noble vie, toute de labeur et de vertu, si utilement, si honorablement employée.

Renouvelons enfin, Messieurs, l'expression de nos plus vives sympathies à cette famille cruellement frappée. Elle peut être assurée que le souvenir du digne chef qu'elle a perdu ne s'effacera jamais parmi nous.

Notice sur M. MALLARD, *membre correspondant, par* M. BLANC, *doyen de la Compagnie.*

MESSIEURS,

L'Académie a perdu, le 8 septembre dernier, le plus ancien de

ses membres dans l'ordre des correspondants nés hors la province, M. Mallard, artiste peintre, et il a paru piquant de confier à votre doyen le soin de faire sur lui l'article nécrologique qui est de tradition dans notre Compagnie.

Aussi bien, je n'avais pas pour remplir ce devoir de confraternité les seuls titres de l'âge et du décanat, j'ai beaucoup connu autrefois Mallard, et j'ai vécu avec lui dans une sorte d'intimité ; nous étions tous deux jeunes alors, lui préludait au culte de l'art qui a été l'âme de sa vie, par une voie qui n'est guère celle qui conduit d'ordinaire aux œuvres de l'imagination et du goût ; il venait d'acheter une charge de notaire dans une commune du Jura, au milieu d'un des sites les plus riants de la charmante vallée de l'Ognon, et moi, jeune légiste et déjà magistrat, je venais dans ce même village, au temps des vacances, me distraire un instant des soucis qu'impose, au début de la carrière, le sentiment des graves responsabilités.

L'impression qui m'est restée de cet état de bonne camaraderie, qui a duré près de dix ans, est un de mes meilleurs souvenirs ; notre confrère était un esprit distingué, un noble cœur, ardent, généreux, épris de toutes les grandes choses, et portant jusqu'à l'enthousiasme les souvenirs de l'épopée impériale, souvenirs qui s'alliaient en lui, par un singulier contraste, aux idées de liberté et d'indépendance.

M. Claude-Paul Mallard était né à Dijon le 12 avril 1809 ; son père, ancien chef de bataillon, avait épousé une demoiselle de Laboulaye, d'une famille distinguée de Champlitte, et c'est ainsi qu'il se rattachait à notre province. Il fit ses études de droit à Dijon, à l'école de notre célèbre compatriote le professeur Proudhon, et comme tout jeune encore il était déjà chef de famille, et contraint de se créer par le travail une position qui lui assurât une existence honorable, il se rendit acquéreur de l'office de notaire qui était alors vacant à Pagney. C'est là qu'il passa les dix premières années de sa vie d'homme, mettant tous ses soins à satisfaire et à étendre sa clientèle, et reprenant, dans ses instants de loisir, le crayon ou le pinceau de l'artiste. Il mena ainsi de front ces deux existences si disparates, sans que ses prédilections artistiques fissent tort aux intérêts de ses commettants ; il avait à la fois, chose rare ! les qualités sérieuses et les qualités brillantes de l'esprit, c'était un homme de sage conseil, d'intelligente et habile direction, et, en même temps, un homme du monde, un homme de goût ; il était musicien, chantait agréablement, écrivait en vers et en prose, et avait surtout une vocation décidée comme dessinateur.

Cette vocation qui prenait tous les jours plus d'empire finit par l'emporter sur les considérations d'intérêt; il vendit sa charge et se rendit à Genève où brillaient alors de l'éclat d'une juste célébrité deux paysagistes éminents, Calame et Diday; il devint leur élève et travailla trois ans dans leur atelier; c'est de cette époque que datent ses premiers succès comme artiste, et les travaux qui lui ouvrirent en 1845 les portes de l'Académie. Il vous avait adressé de nombreux dessins reproduisant les sites les plus remarquables de la province, et il collaborait pour le feuilleton au journal *La Franche-Comté,* qui avait publié de lui plusieurs articles remarqués, un entr'autres sur le Fra Bartholomeo de la cathédrale de Besançon.

A Genève, à l'imitation de ses maîtres, il avait adopté le genre du paysage, et il s'appliqua à reproduire au crayon, dans un album qu'il a légué à la ville de Dijon, les scènes les plus pittoresques des deux versants du Jura. Sa touche large et hardie se prêtait merveilleusement à la description de ces cataclysmes que le voyageur rencontre à chaque pas sur les cîmes ou dans les vallées alpestres. Il était moins heureux dans la peinture, à laquelle il ne s'était livré d'ailleurs qu'à un âge où l'on n'apprend plus complètement; à la différence de ses dessins, les tableaux qu'il a laissés en assez grand nombre sont d'un faire mou et négligé; on voit que cette main si sûre d'elle-même, quand elle tenait un crayon, était au pinceau timide et hésitante. Ils pèchent aussi par la nuance et par le coloris; cependant il a été admis comme peintre à l'exposition de Paris et médaillé à celle de Dijon en 1858.

Notre confrère était membre et secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, et c'est à cette société qu'il apporta naturellement le contingent le plus considérable de ses travaux; il ne mit cependant jamais en oubli le lien qui le rattachait à nous; il a fait don à l'Académie de plusieurs de ses dessins, et il s'est toujours prêté avec le plus louable empressement à la décoration des œuvres publiées dans la province : c'est lui qui a exécuté les dessins des gravures qui ornent le second volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* par le président Clerc; on trouve aussi plusieurs œuvres de sa facture dans la *Statistique de l'arrondissement de Dole* de M. Armand Marquiset, et dans le volume intitulé *Quinze jours à Aix-les-Bains,* sorti de la plume de notre compatriote Théophile Bruand d'Uzelle.

La vie de touriste, la vie d'atelier ne conviennent qu'à la jeunesse : l'exaltation de l'esprit, l'enthousiasme de l'art enlèvent l'homme aux réalités de la vie, l'âge mûr l'y ramène; aussi dans

les vingt dernières années de son existence, M. Mallard est-il revenu à son point de départ, à l'étude du droit qui avait eu les prémisses de sa longue carrière : il avait été nommé juge de paix dans le ressort de la cour de Dijon, et il a rempli ces fonctions modestes jusqu'à l'âge de la retraite. Ses derniers jours s'écoulèrent doucement dans cette magistrature patriarcale, dont la principale mission est de rapprocher les esprits et de concilier les intérêts. Il n'a jamais manqué à ce programme : sou audience ressemblait moins à un tribunal qu'à un conseil de famille, et ses décisions marquées au coin d'une saine appréciation juridique se distinguaient surtout par un sage esprit de réserve et de modération.

Toutefois, la gravité du magistrat laissait toujours place en lui aux inspirations et à l'esprit gaulois de l'artiste : on a trouvé dans ses papiers des vers de circonstance, des discours prononcés dans des distributions de prix et des concours agricoles, et jusqu'à des chansonnettes ; il s'est même, paraît-il, essayé dans le roman. Il avait aussi conservé le culte de l'art, et, deux années seulement avant sa mort, il faisait encore un pèlerinage artistique en Italie.

Heureux l'homme qui conserve ainsi jusqu'aux limites extrêmes de l'âge la verdeur d'esprit et l'enthousiasme de ses jeunes années, et qui parvient à dissimuler les infirmités de la vieillesse sous les jeux de l'imagination et les fleurs de la poésie !

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1884 et 1885.

CONCOURS DE 1885.

1° PRIX D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

(Prix Weiss. — 500 francs.)

Un prix de 500 francs sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire générale), soit sur un sujet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE.

(200 francs.)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache, par un côté sérieux, à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complètement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux

CONCOURS DE 1886.

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(400 francs.)

Sujet proposé : Etude sur les conditions de la vie du paysan franc-comtois au XVIIIe siècle, et particulièrement des hommes de la terre de Saint-Claude.

2e PRIX D'ÉLOQUENCE.

(300 francs.)

Sujet proposé : Etude sur l'éloquence religieuse en Franche-Comté depuis ses origines jusqu'en 1789.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages adressés, *francs de port,* au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des divers concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les Archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,
C. de Vaulchier.

MÉMOIRES.

LA

POÉSIE EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Henri TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 31 janvier 1884.)

Messieurs,

L'ancienne Académie française ne manquait jamais de mêler à ses solennités le souvenir et le nom de ses illustres bienfaiteurs. Elle y faisait entendre l'éloge du grand ministre qui l'avait fondée, du chancelier qui la protégeait, du roi qui lui donnait l'hospitalité dans son palais et s'intéressait à ses travaux. Elle ne craignait pas de se répéter pour mieux attester la perpétuité de sa reconnaissance. Votre compagnie fait quelque chose d'analogue, lorsque dans des occasions comme celle-ci, c'est à l'histoire de la Franche-Comté qu'elle emprunte la matière de ses discours et les sujets qu'elle propose à l'émulation des concurrents. Elle accomplit sous une autre forme le même devoir de patriotisme et d'affection. Elle va s'en acquitter encore une fois dans cette séance qui doit être exclusivement consacrée à louer les hommes et les choses de la province ; et puisque je suis appelé à l'honneur de l'inaugurer, permettez-moi de le faire en revenant sur un chapitre de votre histoire littéraire que d'autres ont déjà traité sans l'épuiser.

Je ne vanterai pas cet esprit militaire qui fait de la Franche-Comté, sur uue frontière ouverte et menacée, la sentinelle avancée de la France ; ni cette facilité innée pour les sciences exactes qui permet d'y recruter chaque année, au profit de nos grandes écoles, les meilleurs éléments de la

défense nationale ; ni ce goût pour les sciences d'observation dont elle a fait preuve en tout temps et qu'attestent les noms de Pouillet, de Péclet, de Pasteur ; ni ce talent pour les hautes spéculations de la philosophie et de l'économie politique, si manifeste dans les écrits de Cournot et de Jouffroy, même dans les rêves gigantesques de Fourier et de Proudhon ; ni ces vocations artistiques qui lui ont donné toute une phalange de peintres comme Gérôme, Courbet et Gigoux, de statuaires comme Breton, Perraud, Petit et Clésinger ; ni ces aptitudes oratoires qui lui ont assigné dans l'éloquence sacrée cette place d'honneur que l'un de nos plus vénérés confrères lui maintient encore à l'heure présente avec tant d'éclat. Sans reprendre cet exposé de ses titres de gloire, sans énumérer tous les dons que le Ciel a départis à cette terre féconde, je n'en retiens qu'un seul, celui-là même qu'on serait tenté de lui contester, comme un accessoire frivole à tant de qualités supérieures ; je réclame pour elle, après tant d'autres mérites, celui de l'imagination se manifestant sous la forme du vers ; et je viens vous entretenir des poètes de la Franche-Comté.

Je ne remonterai pas au berceau de notre histoire, à cette période nébuleuse où s'accomplit, entre l'agonie de la langue latine et les progrès de l'idiome roman, la formation du nôtre, bien que nous puissions, même à cette époque reculée, retrouver quelques-unes de nos richesses poétiques. Mais je dois laisser à d'autres le soin de les exhumer. Je ne saurais oublier que, cette année même, l'Académie a proposé, comme sujet à traiter pour le prix d'éloquence, l'histoire de la poésie franc-comtoise depuis ses origines jusqu'à la fin du dernier siècle. Laissons donc de côté pour aujourd'hui ces vieux et attachants souvenirs. Passons sous silence, bien qu'à regret, les écrivains comtois du XVIe et du XVIIe siècle : Chassignet qui fit une lyre chrétienne de l'instrument monté par Ronsard, P. Matthieu, l'un des pères de notre histoire et le rival de Robert Garnier dans la tragédie, Jean de Mairet qui par-

tage avec Corneille l'honneur d'avoir fondé le théâtre français. Oublions cette époque féconde à laquelle, il est vrai, devait succéder un siècle et demi de stérilité. La Franche-Comté qui avait donné un émule à Corneille, n'en donna point à ses successeurs. Troublée par la guerre ou la politique, et tout entière à d'autres soins, elle laissa sommeiller son génie poétique jusqu'au jour où il devait se réveiller au bruit de l'invasion. Il fallut que l'ennemi menaçât le sol sacré de la patrie commune, pour ranimer la muse et ramener sur des lèvres comtoises les accents de la poésie. Qui pourrait désormais oublier le chant immortel né des périls d'une heure redoutable, le cri de guerre où respirent toutes les ardeurs de la jeunesse et toutes les révoltes du patriotisme ? Quel moment dans la vie d'un homme et dans celle d'un peuple, que cette nuit d'avril 1792 où Rouget de l'Isle, encore tout vibrant des émotions soulevées dans un banquet d'adieu par la noble parole du maire de Strasbourg, Diétrich, soulevé par l'esprit de sacrifice et de dévouement à l'indépendance menacée du territoire, écrivit en strophes frémissantes, et modula en accents belliqueux le chant de l'armée du Rhin ! Hélas ! il devait, par une métamorphose dont le pressentiment eût glacé d'effroi son auteur et mis la muse en fuite, devenir la *Marseillaise* du dix-août et le lugubre accompagnement des hécatombes ; il devait retentir sur les pas de Rouget de l'Isle, proscrit à son tour et fuyant à travers les Alpes, et le poursuivre comme une menace de mort. On en est réduit à se demander avec angoisse comment doit être défini ce chant précurseur de la victoire. Est-ce la voix du génie des batailles appelant les citoyens au secours de la patrie expirante ? Est-ce celle des Erynnies jetant aux multitudes égarées le signal de la guerre civile ? Mais non. Les excès dont on l'a rendu complice n'ont pu le défigurer, pas plus qu'il n'a perdu de sa grandeur pour avoir été parodié par des fanfares prussiennes. Il reste ce qu'il était, l'expression d'une passion généreuse et d'un délire sacré, l'hymne saint

qui toujours éveillera dans les âmes l'amour de l'indépendance, l'horreur du joug étranger, l'ambition des nobles périls et le souvenir de la maxime formulée par le plus populaire des poètes antiques : Qu'il est doux et qu'il est beau de mourir pour son pays; « *Dulce et decorum est pro patria mori* ». Quand la Franche-Comté n'aurait donné à la France que l'hymne improprement appelé la *Marseillaise*, c'en serait assez pour lui reconnaître le génie de la poésie. Mais elle devait dans notre siècle en donner d'autres preuves.

C'est à l'aurore de ce siècle et à Besançon que le plus grand poète moderne a fixé dans des vers célèbres la date et le lieu de sa naissance. Ne faut-il voir dans ces circonstances, dans la seconde surtout, qu'un heureux hasard ; et puisqu'il a rappelé lui-même qu'il naquit d'un sang lorrain et breton à la fois, est-il permis de chercher dans la Franche-Comté les influences héréditaires qui ont dû concourir à la formation de son génie, de compter parmi les éléments dont il se compose l'esprit de la race comtoise et les vertus du sol natal ? La prétention serait téméraire et réfutée par avance ; toutefois, dans le mystérieux enfantement d'une intelligence, tant de germes ignorés sont à l'œuvre, tant de causes occultes préparent son développement ultérieur, que cette province a le droit non seulement de compter Victor Hugo parmi ses fils, mais encore de s'attribuer une part de sa gloire, sinon comme la mère qui l'a formé de son sang, du moins comme la nourrice qui lui a donné son lait. Non, ce n'est pas en vain qu'aux premiers jours de sa vie, il a touché le sol et respiré l'air de cette Comté qui fait les corps vigoureux et les esprits robustes, et qui laisse, comme l'a dit un Comtois, sa rude empreinte sur tous ses enfants. Peut-être faut-il s'expliquer ainsi la mâle indépendance de son caractère, l'énergie qui l'a soutenu dans sa lutte prolongée contre des traditions séculaires, contre l'intolérance d'une école soutenue par les plus puissantes associations, s'autorisant des préjugés les plus vénérables, couvrant ses agressions des couleurs du patrio-

tisme, armée de toutes les ressources de l'esprit et de la raillerie, et qui sollicitait en sa faveur l'intervention des pouvoirs publics. La persévérance d'un homme a triomphé de toutes ces résistances conjurées ; et si la paix s'est faite, si la grande lutte qui passionna nos pères n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, c'est en victorieux qu'il a signé le traité sur lequel reposent désormais les droits de l'art et les libertés de l'intelligence. Et ce n'est pas en vain qu'il a renversé tant de barrières et désarmé tant de préjugés. Sans rappeler cette pléiade d'écrivains illustres et de grands poètes, Lamartine, Musset, de Vigny, Delavigne et d'autres encore qui, en suivant les voies nouvellement ouvertes, ont jeté tant d'éclat sur la première moitié de ce siècle, n'est-ce pas lui le premier qui « marchant dans sa force et dans sa liberté », a parcouru comme en se jouant toute la gamme des impressions que peut traduire la poésie lyrique, depuis la naïveté des ballades gothiques et la fougue des *Orientales* étincelantes de couleurs puisées au pays de la lumière, jusqu'aux tristesses de notre âge, si profondément empreintes dans les *Feuilles d'automne* et les *Chants du crépuscule* ? Et par quel secret ce maître de la lyre est-il devenu le maître de la scène, où ses œuvres ont été l'occasion d'autant de grandes batailles, où la plupart de ses luttes ont été des triomphes, où même dans les heures de défaillance sa personnalité se manifeste encore en traits si énergiques, où même dans les écarts d'une imagination puissante ou d'une volonté provoquée, se retrouvent si visiblement empreintes la marque du génie et l'ongle du lion ? Par quelle puissance de transformation, l'a-t-on vu, après un long sommeil de sa muse, rentrer plus fort dans la carrière, réunir dans de vastes compositions, sans lien mais sans désordre, le Moyen-Age et la Renaissance, les héroïques chansons de geste et les visions sublimes du poète de la Divine Comédie, le présent et le passé, la terre et le ciel, ébaucher en fragments si précieux dans leur diversité, et dresser sur de si larges assises l'épopée

imposante bien qu'inachevée du XIXe siècle ? Y a-t-il dans cette persistance et ce don de renouvellement quelque vertu inhérente à la terre qui l'a vu naître ? Il n'est pas défendu de le supposer, et cette supposition pourrait s'appuyer d'une autorité considérable. Une autre gloire de ce siècle, un grand poète enfant de la Bourgogne, mais de la Bourgogne ducale, le chantre des méditations solitaires et des harmonies que perçoivent loin de la foule affairée les intelligences d'élite, celui dont la statue s'élève isolée sur les bords de la Saône, n'a-t-il pas marqué dans les montagnes du Jura le point de départ et l'une des sources lointaines et cachées de son inspiration ? « Tout ce pays, écrit quelque part Lamartine, Moirans, St-Claude, Morez, était plein de l'influence et des domaines de ma famille avant la révolution... Les chênes n'ont pas plus de racines que les hommes dans certaines terres, la Franche-Comté est de ce nombre. Je l'aime comme le chêne aime son sol. » Donnons donc le salut fraternel à cette gloire qui est nôtre par cet endroit, et qui le proclame si volontiers ; et puisqu'elle nous y convie, appliquons à la Comté ce que Virgile disait de son Italie :

Salve magna parens frugum...
Magna virûm ».

Une loi, presque constamment observée dans le monde littéraire, place auprès des grands écrivains, comme précurseurs ou disciples, des écrivains de leur famille et de leur sang, satellites fidèles dont la lumière pâlit et s'éteint dans l'éclat de l'astre qui les domine. Cette loi s'est vérifiée pour la Franche-Comté. Elle a produit comme une image amoindrie des deux grands hommes que je viens de rappeler dans Masson, l'auteur des *Helvétiens*, devancier immédiat de V. Hugo, et de Loy, dont le nom, figuré par de trompeuses initiales, eut deux fois l'honneur d'être confondu avec celui de Lamartine.

Depuis Homère les poètes ont été, le plus souvent, une

race inquiète et errante : ceux-ci l'ont bien prouvé. Charles Masson, né à Blamont en 1762, suivit en Russie la fortune du grand duc Alexandre, fut disgracié par Paul Ier, revint jouir à Paris de quelques succès brillants mais éphémères, et alla mourir à Coblenz en 1807. Aimé de Loy, né près de Lure, au village de Plancher-Bas, en 1798, après avoir essayé son talent et cherché sa voie à Srasbourg, à Toulouse, à Paris, entreprit à travers les deux mondes une odyssée plus féconde en aventures que celle du roi d'Ithaque. Publiciste, homme d'Etat, soutien de la couronne au Brésil, prisonnier pour dettes à Paris, touriste en Angleterre et en Suisse, conférencier en Flandre, journaliste à Lyon ; après avoir disparu pendant deux ans, il se retrouve en Portugal soldat de l'indépendance ; il imprime à Besançon, il écrit à Douai, il mêle à Saint-Etienne la politique et l'enseignement, et succombe à trente-huit ans aux atteintes d'une fièvre cérébrale, loin de sa femme et de ses enfants qu'il regrette et pleure sans les rejoindre, ayant semé partout les lambeaux de son talent, délivré par la mort du tourment de cette vocation sans objet et de cette agitation sans but. Il n'avait donné que des promesses, Masson fit davantage. En 1800 parut son poème des *Helvétiens*, tentative en partie heureuse pour faire revivre la poésie épique en la rajeunissant. Son héros c'est un peuple, sa muse c'est la liberté, pure de tout excès, remplissant de son esprit les soldats de Grandson et de Morat, les vainqueurs d'Héricourt et de Nancy. Ses personnages sont ceux que lui offrait l'histoire, si beaux dans leur grandeur naïve, Hans de Holwel le gentilhomme rustique et le fier combattant, Nicolas de Flue le saint ermite, âme des délibérations et arbitre de la paix, Charny, l'honneur de la Bourgogne et le sage conseiller du Téméraire. A l'intelligence et à l'amour de son sujet, Masson joignait le sentiment des libertés nécessaires, il voulait assouplir la langue poétique, lui rendre ses franchises perdues : il le voulait et il n'osa. Sa pensée s'emprisonna trop souvent dans les langes de la péri-

phrase et dans les préjugés philosophiques du XVIIIe siècle. Ses tableaux de bataille ont une banalité qui paraissait alors une marque de goût; il a mieux rendu les scènes de la nature. Il avait vu les Alpes et il en fit le cadre pittoresque de ses tableaux. Qui de vous ne reconnaîtrait cet intérieur d'une grotte où se réfugia le duc de Bourgogne après sa défaite :

Du sapin résineux la flamme pétillante
Perçant la profondeur de cet obscur séjour,
Promène autour de lui sa flamme vacillante,
Et le cristal natif, sur la roche brillante,
Du centre de la nuit fait rejaillir le jour.
Des tables, des autels, des figures difformes,
Là semblent décorer un immense pourtour.....
D'un torrent enfermé dans ces voûtes informes
On entendait la chute et le murmure sourd.

Ch. v.

Tel est encore cet effet de soleil observé sur des sommets qui

.... hérissés de glace,
De mille pics aigus vont déchirer les airs,
L'astre brillant du jour sourit à leur audace;
Et de leur front superbe éclairant les déserts,
De la pourpre, de l'or, du lis et de la rose
Il donne à ces frimats les reflets éclatants.
Sur son trône glacé l'hiver qui s'y repose
Y paraît couronné des reflets du printemps.

L'Académie française, ou plus exactement la quatrième classe de l'Institut, reçut l'hommage de ce poème, admit l'auteur à lui donner lecture d'un certain nombre de morceaux choisis; et par l'organe de François de Neufchâteau signala plus d'un passage où la verve poétique se doublait d'un vif amour de la liberté. Deux ans après elle ouvrait un concours de poésie, proposait pour sujet l'établissement de la république et, par la bouche de Legouvé, proclamait vainqueur le citoyen Masson. Nommé peu après associé de l'Institut, une vie trop courte ne lui permit pas de donner à ses débuts la suite qu'on pouvait en attendre.

De Loy fut aussi le chantre des événements publics et des grandeurs contemporaines. A Chateaubriand partant pour Rome, il adressait les adieux de la Jeunesse française en strophes qui méritent d'être citées, à côté d'une pièce analogue de Béranger. En 1830, il improvisait un chant de circonstance qui ne méritait pas moins que la *Parisienne* de Casimir Delavigne les honneurs de la popularité, témoin cette apostrophe au drapeau tricolore :

Il flotta sur la pyramide,
Il a couronné le Kremlin.
Vingt fois il suivit sur le Rhin
Le vol de notre aigle intrépide.
Il vit le siècle à son berceau ;
Le siècle a gardé sa mémoire.
Il roula dans ses plis la gloire ;
Salut à notre vieux drapeau.

Ajoutons que la pièce se recommandait par une allusion généreuse à l'infortune de Charles X.

La chute du trône avait eu pour conséquence le départ de Chateaubriand. C'est à l'occasion de ce nouvel exil que de Loy signa de ses initiales une ode attribuée à Lamartine ; celui-ci dut en désavouer la paternité, mais il en proclama le mérite et la jugea digne du grand homme à qui elle était adressée. Lamartine partant pour l'Orient reçut à son tour l'hommage que notre poète lui rendit dans des vers dont la forme brillante, harmonieuse et un peu vague, rappelle à s'y méprendre la manière du modèle. On y voit en même temps quelles illusions inspirait et partageait peut-être celui que l'on considérait déjà comme le prophète et l'hiérophante d'une société nouvelle. De Loy exprimait la pensée de toute une génération quand il lui disait :

Tout ce qui nous émeut, tout ce qui nous étonne,
Tu le comprends. Tu sais pourquoi la foudre tonne,
Pourquoi le siècle laisse une écume en tout lieu.
Ton œil pressent le jour dans la nuit où nous sommes ;
Sur les débris du temps et sur les débris d'hommes
Tu vois flotter l'ombre de Dieu.

Mais où donc allons-nous, demande le vulgaire.
L'urne épanchera-t-elle ou la paix ou la guerre ?
Et tu réponds : le flot roule à l'Eternité.
Passagers, vous doublez le vieux cap des orages ;
Vous atteignez encor, sur la route des âges,
La halte de l'humanité.

Bien inspiré quand il imite, de Loy l'est encore mieux quand il revient, comme dans les vers suivants, sur sa propre destinée.

Moi, loin de la retraite, hélas ! en vain rêvée,
Comme la pauvre feuille à sa tige enlevée,
Je m'envole au vent des hivers ;
Et sans savoir le but de ma course inféconde,
Me voilà seul, posé sur les vagues du monde
Comme l'alcyon sur les mers.

Le cœur toujours rempli de vœux inépuisables,
Je vais, comme le Rhin, me perdre dans les sables ;
J'erre de cités en cités ;
Semblable au cavalier qui soulevait Lénore,
Une invisible main vers un lieu que j'ignore,
M'entraîne à pas précipités.

C'est le destin ! Il faut que tout destin s'achève.
. . . , ... , ...

A ces vers, triste et fidèle écho de ses douleurs, vous préférerez peut-être ce croquis pris sur nature à Besançon. L'ancien élève du lycée s'adresse à son professeur de rhétorique, M. Genisset, secrétaire perpétuel de l'Académie :

Voici donc le lycée et la salle en ogive
Où je venais former ma jeunesse craintive,
Et puiser du savoir le lait accoutumé,
Ce lointain souvenir s'efface comme un rêve.
Du moins, après seize ans, du moins l'obscur élève
Revoit son maître bien-aimé.

C'est toi qui m'inspiras mon culte pour Virgile.
Souvent dans ce Chamars au verdoyant asile,
Echappé de ta classe et ton livre à la main,
Je venais murmurer les douces Bucoliques,
Et plier, non sans peine, à nos lois poétiques
Les beaux vers du berger romain.

N'avait-il pas droit, ce poète si fidèle au culte du souvenir,

à conserver une place dans le nôtre et à figurer dans cette revue des enfants de la province, à qui échut le lot d'une faculté qui éveille plus d'ambitions qu'elle n'en satisfait? Parmi celles dont la chimère séduisit de Loy, la plus originale est la création d'une académie provinciale fondée à Lyon le 18 octobre 1826, pour protester contre la centralisation parisienne et l'accaparement ou l'oppression des talents par l'esprit de coterie. L'organe de cette académie était l'*Indépendant*, où de Loy fit paraître ses *Préludes*, recueil de seize pièces, dont la dernière consacrée aux gloires de la province a pour titre : Les Franc-Comtois. Le président honoraire et perpétuel était Chateaubriand, le président en exercice pour 1827 était Charles Nodier. Parmi les titulaires je relève les noms d'Arago, Cousin, Guizot, Delavigne, Ballanche, V. Hugo, Jouffroy, Lamartine, Pierre Lebrun, Mignet; ceux de Mmes Desbordes-Valmore et Delphine Gay; ceux de Charles Weiss et de Charles Viancin.

Ce dernier nom est celui d'un écrivain dont le souvenir encore présent à toutes les mémoires a été remis en honneur par une causerie de M. Thuriet, entendue en séance publique le 26 janvier 1882. Qu'il me suffise de vous y renvoyer, en saluant le poète aimable et spirituel dont les œuvres variées font encore un des principaux attraits de nos archives. Elles conservent également le nom et quelquefois les œuvres d'un certain nombre d'écrivains en vers, enfants de cette province, qui tous mériteraient un éloge à part, si le défaut d'espace et de temps ne m'obligeait à les réunir dans une énumération sommaire, dont votre indulgence excusera la brièveté et dont votre mémoire comblera les lacunes. J'y comprends d'abord M. Dusillet, l'auteur du roman d'*Yseult*, fiction poétique en prose mêlée de vers, où les souvenirs de la vieille France sont présentés sous cette forme légèrement ironique et maniérée, chère aux contemporains de Parny. Cette voix légère prit un accent plus énergique pour chanter Brennus, pour célébrer la chute de Robespierre, les gloires

du Consulat et la fondation de l'Empire, pour dénoncer en bons vers quelques erreurs de l'esprit humain. A la même école appartenait l'auteur des *Mémoires d'un vieux rossignol*, élégante fiction qui triompha de la mauvaise humeur habituelle du critique Geoffroy, comme l'atteste le jugement qu'il en a porté dans le feuilleton du *Journal des Débats* daté du 7 frimaire an XI. Le badinage de M. Trémolières prit quelquefois des formes plus incisives. Son poème sur les *Gens mariés*, dédié à l'Académie de Besançon, tient à la fois de la satire et de la comédie, il décèle un observateur et un moraliste. Mais son œuvre, à mon avis, la mieux enlevée, c'est l'*Art poétique réformé*, spirituelle parodie de l'œuvre de Boileau, riche en fines remarques et en bonnes leçons à l'adresse des novateurs routiniers, qui prennent les caprices de la mode ou du génie pour les conquêtes du progrès. C'est pour eux qu'il a proclamé que

Le sublime nouveau
Naît de la fusion du grotesque et du beau.

C'est à l'esprit de coterie qu'il a donné ce conseil trop écouté :

Faites-vous des amis prêts à vous soutenir.

C'est par allusion à plus d'un drame où la violence de l'action se combine avec l'excès des paroles qu'il a montré

Le mourant pour rimer s'arrêtant en chemin.

C'est pour le Parnassien trop amoureux de la forme qu'il a rédigé ce précepte :

Dans ses vers négligés et soignés à la fois
Que de la rime seule il subisse les lois.

C'est à la jeune école audacieuse et chevelue qu'il a donné ce conseil ironique :

Ecrivez, mais surtout écrivez à vingt ans.

Sa critique a même visé plus haut et plus juste encore quand il a dit au poète :

> Garde-toi des récits; parle, parle à nos yeux :
> Tu n'inventeras rien qui leur soit odieux.

Gardien des mêmes traditions et disciple de la même école, le général Delort consacrait ses loisirs à rendre Horace en français, pendant que son ami Bousson de Mairet, guidé par des exemples domestiques, essayait de faire revivre un nom déjà célèbre dans l'histoire de la tragédie. D'autres, comme notre collègue, M. Perennès, s'exerçaient avec succès dans le genre descriptif et la narration poétique. Tandis qu'on se livrait dans le camp des classiques à ces passe-temps ingénieux, à l'abri de remparts déclarés inexpugnables, le romantisme jetait au vent sa fanfare provoquante et poussait son cri de guerre. Je n'ai point à faire ici le recensement de cette armée de l'indépendance, mais nous ne pouvons oublier que la Comté, toujours fidèle à son rôle qui consiste à frayer les voies inexplorées, lui donna son chef dans Victor Hugo et son héraut d'armes dans Charles Nodier. Plus d'une recrue les suivit; toutefois il faut reconnaître que parmi les poètes comtois de la nouvelle génération, la plupart, ou par esprit de mesure ou par l'effet d'une préférence naturelle pour la poésie intime et recueillie, se contentèrent de marcher sur les traces de Lamartine. J'ai déjà nommé Aimé de Loy. Tels furent aussi Pauthier, dont un souffle de liberté parti des rivages de la Grèce éveilla le jeune talent; Devoille, qui traduisit en strophes harmonieuses les *Voix de la solitude* et les impressions d'une âme sacerdotale; Gindre de Mancy qui fut, après Auguste Demesmay, le chantre des montagnes du Jura; telle aussi cette jeune fille que l'académie de Besançon, couronnant ses premiers vers en 1829, saluait par la bouche de son secrétaire perpétuel comme *la Muse de la régénération*. Les *Essais d'une jeune solitaire* offraient, en effet, dans leur forme encore imparfaite, la révélation d'un

talent pur et digne de toutes les sympathies ; malheureusement une compétition s'est élevée ; l'œuvre nouvelle, réclamée par deux mères à la fois, a fait naître un de ces cas de littérature légale sur lesquels s'exerçait la sagacité de Nodier, mais qu'il vaut mieux laisser dans l'oubli que d'en recommencer inutilement la discussion. Vers le même temps Laumier de Dole donnait dans ses œuvres poétiques la preuve d'une facilité de style relevée par la justesse et la vérité du sentiment. Nature sensible, inspirée par le malheur, il a parlé de ses chagrins comme en parlent les poètes, en tempérant l'amertume des souvenirs par le plaisir de les fixer dans une langue mélodieuse et correcte. C'était là le groupe lamartinien (1). Un autre groupe se ralliait à la bannière de V. Hugo. Charles de Bernard, dont le talent et la vie vous seront retracés tout à l'heure dans une étude pleine d'intérêt, composait en 1830 pour l'Académie des jeux floraux *Une fête romaine*, analogue par le sujet comme par la couleur du style à l'ode célèbre que le maître venait de publier sous ce titre : *Un chant de fête de Néron*. Dans le même ordre d'idées, sa *Fête de Sardanapale* atteste une imagination vigoureuse, avec un vif sentiment de la couleur locale. Un volume intitulé *Plus deuil que joie* montre ce même talent en voie de progrès et d'épanouissement; mais je n'en parlerai pas, pour ne rien ôter de son intérêt à la lecture que vous allez entendre. Si la poésie était pour Charles de Bernard un prélude à des travaux plus sérieux, elle fut pendant près de cinquante ans la compagne assidue d'un voyageur infatigable, aujourd'hui membre de l'Académie française. Partout où l'ont conduit les hasards de sa vie errante, M. X. Marmier, le brillant conteur, a pris la Muse pour confidente de ses sentiments les plus intimes, de ceux qui demandent à être bercés par le rhythme ou voilés par l'image; tristesses, regrets, attache-

(1) Que l'on pourrait grossir encore de quelques noms sympathiques, comme celui de Richard Baudin.

ments brisés par la mort, toutes les émotions que le temps emporte ou qu'il réveille, ont été le sujet de ses chants aussi courts qu'expressifs et se sont spontanément pliés sous sa plume aux lois de l'harmonie. Parcourant en tous sens le monde de l'espace et celui des livres, chaque fois qu'il a rencontré chez un étranger quelque pensée voisine de la sienne, il l'a fait passer dans ses vers où l'on entend tour à tour Uhland et Goëthe, Anderson et Longfellow, et surtout les poètes des régions du Nord, de la Norwège et de l'Islande. Mais il ne s'est pas borné à noter après eux et pour son compte les fugitives impressions de la mélancolie ; promenant sa Muse sous toutes les latitudes, il a dessiné en quelques traits tous les aspects du globe ; la grasse Hollande et la stérile Laponie, la steppe russe et la solitude américaine. L'auteur des *Fiancés du Spitzberg* n'avait garde d'oublier dans ses tableaux les sites désolés de la zone polaire.

.... vastes plateaux de glace ;
Sol inculte où tout porte une empreinte de deuil,
Rives où l'on ne voit que l'oiseau de l'orage,
Où le pauvre pêcheur n'a marqué son passage
Qu'en creusant une fosse, en clouant un cercueil.

Mais quelque loin que l'aient entraîné sa voile et son désir, partout il a retrouvé dans son cœur l'image de la patrie absente et, soit qu'il chante l'église de Doubs, soit qu'il entende au fond de son souvenir tinter les cloches du soir, c'est avec un accent d'amour et de fierté qu'il salue de loin la Franche-Comté :

Notre patrie à nous est une noble terre,
Féconde et grandiose, attrayante et sévère.
Soyons fiers de l'aimer, d'aimer toujours ce sol
Où l'on retrouve encor, sous un empreinte antique,
Le courage du Franc, la candeur germanique
Et la fierté de l'Espagnol.

Bien différente est l'inspiration préférée d'un autre poète comtois, Armand Barthet, le spirituel auteur de petits drames

à la couleur antique, d'une traduction des odes de Horace qu'il a lui-même qualifiées de *gaillardes*, et d'une ingénieuse fantaisie intitulée *Montauciel*, excellente leçon pour les ambitieux qui, de rêve en rêve, après avoir convoité l'écharpe d'un maire de village, en arrivent à vouloir saisir le sceptre du monde ; puis, à mesure que l'expérience d'autrui leur montre le revers de médaille que cachent toutes ces grandeurs, *aspirent à descendre*. et bornent enfin tous leurs désirs à la possession de cette liberté qu'on trouve au coin de son feu. Fait lui-même pour la lecture silencieuse et le tête-à-tête, Barthet rêva les honneurs de la scène ; il les conquit au moins une fois, et les fastes du Théâtre-Français assureront à l'auteur du *Moineau de Lesbie* une petite mais solide part d'immortalité.

Je n'ai pas dit, Messieurs, tout ce que je voulais et devais dire. C'en est assez pourtant pour justifier cette affirmation que la Franche-Comté réunit les aptitudes en apparence les plus diverses, et que le goût des sciences exactes s'y concilie très naturellement avec cette imagination qui fait les artistes et les poètes. J'en ai cherché la preuve dans le passé ; je la trouverais sans peine dans le présent. Ai-je besoin de rappeler qu'il y a deux ans le suffrage de l'Académie française, appelée à décerner le prix de poésie, s'arrêtait sur l'auteur de *Séméia* et couronnait encore une fois un fils de la Franche-Comté. Ce beau succès n'est pas un accident isolé dans la vie de M. Grenier. Les lecteurs de *Marcelle*, des *Poésies nouvelles*, de *La mort du Juif-Errant*, savent combien de preuves il a su y donner de son brillant et flexible talent. Et, pour rappeler un souvenir encore plus récent, que de fois Besançon n'a-t-il pas entendu l'auteur du *Clair de lune à Paris*, de la *Pluie d'été*, de tant d'autres compositions originales, charmer un auditoire d'élite par la récitation de ses vers si fortement empreints de l'amour du pays et du sentiment de ses agrestes beautés ! La Franche-Comté est une bonne mère pour ses peintres et ses poètes ; elle donne aux

uns l'intelligence de ses paysages et l'art d'en exprimer le charme mystérieux, aux autres les visions du pays natal qui les poursuivent au sein des villes et font de l'intensité de leurs regrets la source même de leur inspiration. Elle suscite par la puissance des affections et l'amour du sol ces talents que le monde ne connaît pas, mais que la Muse visite et honore de ses confidences intimes : je n'irais pas bien loin pour en chercher la preuve, mais il est temps de finir et je le fais en souhaitant à la Franche-Comté de rester sur ce point, comme sur d'autres, fidèle à ses antécédents, de n'en rien désavouer, de n'en rien perdre et de défendre contre d'injustes mépris cette partie de son héritage et ce fleuron de sa couronne.

FRANCIS WEY

Par M. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 24 juillet 1884.)

Une pieuse coutume impose à notre Académie comme à la plupart des sociétés littéraires de rappeler la vie des hommes que nous avons perdus et qui par leurs œuvres ont honoré notre province. Francis Wey est de ceux envers qui ce devoir de cœur ne saurait être oublié. Non seulement il appartient à notre Franche-Comté par sa naissance, par ses relations au milieu de nous, par l'intérêt constant qu'il portait à son pays natal, mais il est regardé avec raison comme un savant d'une érudition aussi variée que profonde, comme un lettré délicat d'un charme, d'une pureté de style dignes d'un meilleur siècle, comme un philologue hors ligne ; sa parole et sa plume pétillaient de vivacité et d'esprit, il s'est exercé dans tous les genres, aussi bien dans les œuvres d'imagination que dans les récits de voyage, dans la critique d'art, dans l'histoire littéraire. Il mérite mieux qu'un souvenir, il est digne d'une étude complète et détaillée. Déjà un de nos éminents confrères avait exprimé le regret de l'Académie au moment où elle apprenait la perte de Francis Wey. Je n'aspire pas à mieux dire, mais à dire davantage et à attacher un portrait auprès de ce crayon finement touché. C'est l'homme que je viens peindre bien plus que l'écrivain. Les preuves d'affectueux attachement que j'ai reçues de lui, la bienveillance qu'il n'a cessé de me témoigner dès ma jeunesse, m'ont en quelque sorte désigné pour payer à sa mémoire le tribut d'éloges qu'on ne saurait lui refuser sans injustice. Je ne serai pourtant que l'interprète de ceux qui l'ont connu, heu-

reux d'acquitter une dette légitime de reconnaissance, mais impartial dans mes appréciations rapides.

Né à Besançon en 1812, dans la patrie de Charles Nodier, de Victor Hugo, de Charles Weiss, Francis Wey ne semblait pas tout d'abord destiné à devenir un littérateur distingué. Cruellement éprouvé par la Révolution, qui avait dépouillé de leurs biens et emprisonné plusieurs membres de sa famille et qui avait fait périr sous la hache de la Terreur un de ses oncles maternels, le père de Francis ne conservait plus au retour de l'émigration que de médiocres débris de son ancienne opulence, et essayait de reconquérir la fortune dans la fabrication des tapis. Il avait organisé et surveillait un atelier établi à l'angle de la rue du Lycée et de la rue des Bains et désirait naturellement voir son fils continuer son entreprise ; aussi à peine sorti du collège de Poligny où sous la direction d'un abbé intelligent, mais fort original, il n'avait fait aucune étude sérieuse, Francis Wey fut-il condamné à aligner des chiffres, travail fastidieux qui lui fit regretter ses années de collège. Après quinze mois de cette dure épreuve, ses parents comprirent qu'il n'était point possible de le laisser s'atrophier entre des copies de lettres et des machines, et l'envoyèrent à Paris dans l'intention de le faire entrer à l'Ecole des arts et manufactures.

C'était le temps des enthousiasmes et des luttes littéraires correspondant avec les combats politiques de 1830 ; on était à l'aurore de l'Ecole romantique. La littérature de l'Empire qui ressemblait trop à la peinture de cette époque, le triomphe du mannequin et de la draperie de bois, venait de disparaître ; Victor Hugo, Lamartine, de Vigny, Sainte-Beuve, Alexandre Dumas commençaient à régner en maîtres. Le besoin de produire emportait les écrivains d'alors vers le théâtre, ou les répandait dans les revues, ou les isolait sur les cimes superbes de la poésie. Wey se sentit attiré par un courant invincible, et sans songer encore à se faire une place parmi les esprits d'élite qu'il entrevoyait comme des demi-

dieux, il résolut de se soustraire à des projets de famille en opposition avec ses rêves poétiques, et se mit à écrire d'instinct, comme fleurissent les arbres, quand le soleil les échauffe et que la sève a monté ; il débuta dans l'*Artiste*, alors dirigé par Achille Ricourt ; il publia dans la *Dominicale*, journal peu connu où travaillait M. Granier de Cassagnac, une série de monographies sur les paroisses de Paris.

Son père s'était d'abord indigné de le voir vivre ainsi sans occupation déterminée, mais comme Francis se disait heureux et ne demandait pas trop d'argent, on finit par le laisser libre de suivre sa carrière préférée que lui conseillaient deux de ses vieux amis de Besançon, Girod de Chantrans et Charles Weiss.

M. de Chantrans, d'après le portrait qu'en traçait Wey lui-même, était un ancien officier du génie, petit, contrefait, mais d'une figure charmante, un homme du temps jadis, plein d'indulgence, de sérénité, voué à l'amour de la nature, à l'étude des sciences, aux recherches de la botanique et de l'entomologie : il avait appris à Ch. Nodier l'étude des fleurs, des insectes, le culte des bois et des prairies, des belles plantes, des moucherons d'or ou d'émeraude. Il avait connu les hommes de la Révolution, avait été le témoin des excès, des monstruosités de 1793 ; sa conversation était des plus curieuses, des plus attachantes. Quant à Charles Weiss, il s'était déjà acquis une légitime réputation de science et de talent. Tous deux portaient à Wey un véritable attachement et encourageaient ses efforts.

Weiss était intimement lié avec Nodier, qu'il appelait son père, et comme la bonté de son cœur le portait à venir en aide aux jeunes, lorsqu'il leur devinait du talent, Weiss conseilla à Francis Wey de voir Charles Nodier.

Nodier se proclamait alors le chef des indépendants de la littérature. Il comptait des amis dans tous les camps littéraires. Taire le mal, proclamer le bien, moraliser, mais en termes généraux, fronder les travers sans montrer du doigt

les modèles, c'est là tout le secret de se faire aimer. Ce secret, Nodier le pratiquait à merveille. Les hommes du caractère et du talent de Nodier sont nécessaires ; ils préparent l'union des partis et l'on se presse autour d'eux. L'Arsenal où il était bibliothécaire pouvait être considéré comme un terrain neutre où se réunissaient les écrivains de toutes les opinions, les gens les plus opposés au point de vue politique ou religieux ; car si on n'était pas toujours d'accord sur le beau dans les arts ou dans la littérature, nul ne discutait les qualités éminentes de l'homme de bien, ses sentiments élevés et généreux, le mérite de l'écrivain : avec Nodier toute la littérature contemporaine fit son entrée à l'Arsenal qui compta parmi ses hôtes assidus Victor Hugo, Lamartine, Alexandre Dumas, Sainte-Beuve, de Vigny, Musset, Ballanche et Jouffroy ; le royaliste Michaud à côté des républicains Considérant et Mauvais, Dupaty, Amaury Duval, Delacroix, Gigoux, Dauzat, etc.

L'accueil de Nodier pour son jeune compatriote fut des meilleurs.

Wey ornait son récit sur ce sujet de plaisants détails. Lors de sa première entrevue, Nodier lui demanda s'il avait du talent : « Je le crois, répondit Wey qui ne fut jamais d'une trop grande modestie. — Tant pis pour vous, repartit l'auteur de Jean Sbogar, de Smarra et de Trilby, que voulez-vous faire avec du talent? Moi qui vous parle, je cours après la fortune. » Quelques jours après, Francis Wey dînait chez son éminent compatriote; le dîner fut fort gai, on devisa de tout, de Besançon, de la Franche-Comté, de la littérature. L'entretien se continua dans la soirée, puis, à l'heure du départ, lorsque le maître de la maison s'apprêtait à gagner sa chambre à coucher, il se retourna tout à coup vers son jeune convive : « Ça, mon cher ami, comment vous appelez-vous? » L'hilarité fut générale, mais tout se termina pour le mieux, Nodier et le père de Francis s'étant connus dès leur enfance.

Nodier prit en amitié Francis Wey et le dirigea dans ses travaux; grâce à lui, Francis entrait en 1834 à l'Ecole des Chartes où il puisait le goût des études sérieuses, où il s'initiait aux travaux d'érudition et d'archéologie, où il apprenait à comprendre et à savourer notre vieille littérature nationale, où il contractait des amitiés durables avec des hommes de talent, Le Roux de Lincy, Douet d'Arcq, Quicherat, Stadler et Fallot.

Gustave Fallot devait être pour lui le conseiller le plus sage, l'ami le plus dévoué, un guide et un appui. Premier titulaire de la pension Suard, débrouillant notre vieux langage que l'on considérait alors comme un chaos sans lois, il venait de composer une grammaire qui n'était qu'un prélude à de plus grands travaux. Protégé de Nodier, de Droz, de Weiss, doué d'une imagination vive, d'une science profonde, on attendait beaucoup de lui et il semblait qu'il devait être un jour la gloire de notre pays. Mais la mort vint briser toutes ces espérances, et le saisir à l'âge de vingt-neuf ans, avant qu'il eût le temps d'accomplir sa destinée.

Ce fut pour Wey une perte cruelle. Le 11 juillet 1836 il confiait à Weiss son chagrin dans une lettre qui nous montre toute la sensibilité, toute la bonté de son cœur :

« Je suis rempli de douleur et de regrets, Monsieur et cher ami ; le fatal évènement qui vient de nous atteindre, m'a laissé un découragement profond ; dans ma tête, dans mon cœur, il n'y a qu'une pensée, un souvenir, le sien.

« Ce n'est point de la stupeur, ni l'idée de la mort considérée au point de vue individuel ; c'est le chagrin tout seul, ce sont des larmes dont l'amertume est sans mélange.

« Au milieu de cette désolation vous avez souvent été dans ma mémoire, vous, mon cher compatriote, vous son père, son protecteur, son ami ; vous dont il se plaisait à me redire la bonté, la tendre affection, vous enfin à qui je devais ma liaison avec lui, et malgré cette horrible et prématurée rupture, je vous en remercie.

« Je n'ai pas eu la force de vous écrire le premier, j'y ai songé pourtant ; je n'ai pas non plus celle de ne pas vous écrire, parce que j'ai besoin de parler de lui à tous ceux qui l'ont connu, qui l'ont apprécié, parce qu'il faut que je verse sur quelques âmes amies cette pensée de douleur qui anéantit pour moi tout autre intérêt. Et puis, on a besoin de se rapprocher, de gémir ensemble, de resserrer les liens affectueux, et après l'isolement où cette perte a plongé notre cœur, moi j'ai encore une consolation à vous dire que je vous aime aussi.

« Hélas, mon ami, faible, faible compensation ! Qui le sait mieux que moi ? Dans votre cœur comme dans le mien Fallot ne sera jamais remplacé ! votre digne élève, ô mon cher Weiss ! Quand votre sagacité a deviné cette organisation cachée, quand vous avez choisi et élevé le jeune homme, quelle lumière éclairait votre pensée ! quel homme ! quel cœur, quelle raison ! quel avenir arrêté, que d'espoirs déçus, que d'amis au désespoir !

« Vous savez comme de prime abord il se prévenait pour ou contre un nouveau venu. Eh bien, du premier jour nous fûmes amis. Et quel ami il était ! l'ami qui disait la vérité, le conseiller le plus sage, l'être indulgent qui s'affligeait pour nous ; enfin je trouvais en lui la sagesse d'un vieillard dans la bouche d'un jeune homme, la naïveté et la droiture d'un enfant, et le tact d'un homme supérieur. J'ai perdu un guide, un appui que jamais je ne retrouverai ; j'ai perdu un ami que j'aime de toute ma force ; j'ai perdu le seul homme qui dans ce désert de monde nommé Paris, le seul qui dans l'occasion, ait daigné me tendre la main et me montrer un dévouement réel.

« Il eût été la gloire de notre pays ; ainsi l'orgueil national, la reconnaissance et l'amitié, tout a été frappé du même coup. C'est maintenant que je commence à analyser cette perte. Auparavant toutes ces douleurs confondues m'ôtaient toute réflexion, je suis encore bien troublé.

« Je n'ai pas encore le courage de vous transmettre des détails sur les dernières heures de ce pauvre ami. J'ignore si je l'aurai jamais ; il y a ici quelqu'un qui l'aime, un digne homme, Ackermann, qui ne l'a pas quitté. M. Droz qui l'a accompagné au plus triste moment a trahi par ses pleurs la profondeur de son affection. Je ne vous parle pas de Nodier : ils sont consternés ; on évite son nom, on se regarde et l'on se comprend. Dieu, mon ami, que cela est triste! Hier au soir, la petite Mennessier nous a demandé pourquoi il n'était pas venu ce soir.....

« Vous voyez bien, mon cher Monsieur, que je ne saurais vous parler d'un autre sujet, et pour comble de misère je n'ai pu m'empêcher de vous écrire et d'irriter encore la plaie de votre cœur.

« Voilà ce qu'en penserait le public indifférent, mais je le sais, penser et sentir sont deux, et je juge de vous par moi ; je suis moins affligé quand on m'entretient de lui ; au fond des coupes les plus amères, on dit, vous le savez, qu'il y a des douceurs. C'est le miel des malheureux et j'ai voulu le savourer ensemble. De longtemps je n'en connaîtrai d'autre, car ce regret, moins violent plus tard, sans doute sera éternel.

« Il y a bien des mois que je remets pour vous écrire, Monsieur, vous ne sauriez m'en vouloir. Isolé, nul, peu instruit, peu répandu dans le monde, et sauvage de mon naturel, ma tête n'aurait pu même avoir le mérite de vous amuser, ma triste vie n'a rien d'intéressant ; mais, Monsieur, mon cœur déborde d'affection, et sa voix, muette au milieu de la joie, répond toujours à l'appel des douleurs, vous l'entendrez toujours quand vous voudrez l'écouter, lente à consoler, prompte à partager les chagrins et surtout les vôtres.

« Veuillez répondre à ma lettre, Monsieur, dites-moi ce que vous lui diriez à lui-même si vous étiez dans la peine, et je serai digne de recevoir vos larmes, parce que la profondeur de mes propres douleurs m'élève à la hauteur des

vôtres. Je les apprécie, et la souffrance d'une personne aussi chère que vous, accroît encore la mienne.

« Vous aviez pris, je le sais, l'habitude de lui écrire souvent pour diverses petites commissions de natures différentes, pour éclaircir aussi certaines questions purement locales ; veuillez, je vous en supplie, pour toutes les choses où ma très pauvre intelligence pourra vous servir, en disposer d'une manière absolue, cette confiance me sera précieuse, et ma correspondance avec vous, qu'il m'aura léguée, me deviendra bien chère.

« Adieu, Monsieur et ami, j'espère en votre ancienne bonté pour me répondre et j'attends avec impatience.

« Conservez-moi quelques restes de votre bienveillance d'autrefois dont j'ai été si heureux, et daignez soutenir de votre expérience, encourager de vos conseils et surtout aimer de votre cœur votre affectueux compatriote et humble serviteur. »

« Francis Wey,

« 23, rue du Cherche-Midi. »

Il est difficile d'exprimer des sentiments d'affection et de regrets en un langage plus touchant et plus élevé.

Dans son intimité avec Nodier, Wey ne se contentait pas d'admirer le maître, il essayait parfois de s'inspirer de son talent, et ne pouvait assurément choisir un modèle plus parfait. Imbu de la lecture de ses livres, la pensée toute remplie de lui, il lui apporta un jour quelques pages dans lesquelles il s'était efforcé, pensant bien faire, d'imiter sa manière et son style. Nodier ne parut point enthousiasmé du pastiche. Toutefois, ne voulant pas blesser le jeune écrivain, et désireux d'adoucir ses reproches sous une forme polie, Nodier lui dit : « Mon ami, ce que vous m'avez remis ne doit pas être bien bon, car au premier moment je l'ai cru de moi. »

C'était sous une forme charmante la plus utile des leçons. Aussi, loin de se décourager, Wey se passionnait pour l'art

d'écrire, s'éprenant du contour et de la couleur ; comprenant que contre l'indifférence du public il n'existait qu'un remède, le style, la forme, le goût, il s'efforçait de se créer un style spirituel, pénétrant, toujours ferme et correct. Bientôt il publiait de nombreux articles dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* des nouvelles intéressantes et des romans remarquables dans le *Globe*, l'*Europe littéraire* et la *Revue de Paris,* où il conquit l'amitié de Méry.

Ce qui le distinguait dès sa jeunesse, c'est sa confiance en son étoile et en son mérite. « Je commence à croire, écrivait-il le 15 mars 1837 à son bon et excellent ami, Charles Weiss, que je ne me suis pas trompé de vocation. Cette froide et invariable conviction n'est assise que depuis peu, depuis que je vois mon but bien net, en arrière, le chemin que j'ai déjà fait pour arriver à ce but, et en moi la solidité de mes jambes. Vous allez me croire un grand orgueilleux et à tort : car je m'assure que chacun finit par posséder cette croyance en soi-même, sans laquelle il est impossible de réussir ou d'avoir du talent, ce qui n'est pas la même chose ; c'est ainsi que je ne vous dissimule pas que je crois en avoir beaucoup et je le dis comme je le pense. Entre ceux qui se taisent et moi qui l'avoue, il n'y a d'autre différence que celle de la naïveté, car tout écrivain écrit avec une plume de paon. N'allez pas montrer ma lettre à un sot, parce qu'il me ferait vite passer pour tel — Nous respectons le vœu de Francis Wey en lisant cette lettre devant vous. — Mais c'est trop vous entretenir de moi, ce que je n'ai fait que pour obéir aux sollicitations de votre amitié, dont je suis beaucoup plus fier que de mon grand mérite. »

Wey éprouvait cependant de temps à autre un profond découragement. La fortune ne venait guère, les éditeurs ne se souciaient pas toujours d'imprimer ses œuvres. Wey se résignait alors à des travaux fastidieux et qui ne convenaient pas à une imagination féconde et active. Laissons-lui raconter lui-même ses tribulations : « Sachez donc, écrivait-il le

16 août 1836, qu'un scélérat de livre qui m'a donné d'autant plus de peine que son plan était loin d'être classique et régulier allait être fini, quand, assommé par la difficulté de trouver un éditeur, j'ai cherché des travaux propres à me faire connaître. Sur le vû de ma figure (qui n'est pas plus laide pour autant), tous les journaux ont refusé d'en voir davantage. Alors j'ai laissé pousser de longs cheveux, de longues moustaches, j'ai pris de longs gilets, une longue mine, une longue canne, et à l'aide de ces auxiliaires, des spéculateurs habiles m'ont mis à l'essai d'un travail dont personne ne voulait, dont personne ne se sentait capable. Ils ont examiné mon modèle d'épreuves, m'en ont dit du mal pour me payer moins cher, ont avoué au dehors que je les contentais et - delà, enfin ils m'ont adjugé la besogne au rabais et possible qu'ils ne me paient jamais la besogne qui est au bout de mes sueurs, perchée comme un point au sommet d'une cathédrale. Voici : il s'agit de publier sous mon nom avec une préface de ma façon les fabliaux du XIIIe siècle de Meon et Barbazan (environ quatre-vingt mille vers), de les collationner, de faire au tout une traduction excellente, des notes, et de servir cette macédoine au public ; cela en six mois. J'ai accepté, il n'y a que votre serviteur assez fou pour passer un tel marché, et je compte me faire porter en terre après avoir mis *explicit*.... si toutefois.... Tenez, rien que d'y penser, je m'effraie, je suis furieux, abasourdi. etc. Adieu, mon vénérable conseil et ami, je vous embrasse comme je vous aime, c'est-à-dire que je vous étouffe. Les Nodier sachant que je vous écris me chargent des choses les plus aimables ; mais hélas ! je ne sais pas les dire aussi bien que je les pense et que je les sens. *Iterum vale..... et scribe.* »

Wey ne s'attristait pas outre mesure de ces tribulations. « Grâce à Dieu, écrivait-il, j'en suis venu à l'égard de l'ambition littéraire au détachement des anachorètes, sans quoi ma cervelle aurait fermenté depuis longtemps. Vous savez le vieux dicton du poète Maurus : *Habent sua fata libelli.*

Maurus est oublié et c'est bien fait, car il écrivait en pauvre latin, mais sa prophétie lui a survécu et ce n'est pas moi qui la ferai mentir; je ne suis pas des heureux de ce monde, mais je suis habitué à être contrarié et je suis pourvu d'une dose de patience qui ferait l'honneur d'un ruminant. » — Ajoutons que le volume de fabliaux parut et loin d'être mauvais comme le faisait supposer la lettre de l'auteur, fut fort bien accueilli du public érudit et lettré.

En 1838, sur les conseils de Victor Hugo, il écrivit pour la *Presse,* que venait de fonder M. de Girardin, *Les enfants de la marquise de Ganges.* Le succès de ce livre fut spontané, franc, populaire; Wey inaugurait en variétés le système du roman-feuilleton, depuis si universellement adopté, et avait pris soin de dramatiser descriptions et situations, et de terminer chaque feuilleton par une péripétie qui tenait en suspens l'intérêt de ses lecteurs. Signalé dans les journaux, vanté par Gérard de Nerval et le vicomte de Launay, il fit à son auteur une réputation immédiate, une notoriété considérable.

Dans le même journal parurent avec succès le *Sphinx,* les *Deux masques de fer*; dans le *Siècle*, le *Chevalier de Marsan.*

Abandonnant les sujets d'imagination, Wey se chargea de la critique des livres dans la feuille de M. de Girardin; pendant quinze mois, il écrivit une revue hebdomadaire vigoureuse, incisive, et surtout paradoxale, où son style se montre plein d'éclat et de mordant, où il tisonne sa phrase pour en faire jaillir l'étincelle. Plusieurs de ses articles excitèrent de vives colères qu'il lui fut facile de pressentir. « Si je ne suis pas tué en duel d'ici à quelques jours par ceux que je fronde, écrivait-il, cela m'étonnera. »

Au *Courrier Français*, il se chargea des beaux arts et du salon.

De tout temps il avait aimé la peinture, il se connaissait en tableaux, il savait les apprécier en quelque sorte d'instinct. Il jugeait bien vite à leur valeur les hommes de talent. Ré-

pondant à Weiss qui lui demandait des détails sur l'exposition, il lui disait : « Vous ne sauriez croire à quel point j'aime en vous le soin de rechercher dans les livres les noms des artistes franc-comtois. Je vous vois comptant vos brebis...

« Pour m'associer à votre sollicitude, je vous dirai que la Cléopâtre de Gigoux est tout bonnement une femme nue avec un *brequillon* d'aspic. C'est un très beau torse, dans la lumière, modelé avec une souplesse rare, et d'une véritable suavité.

« Clesinger poursuit bien le cours de ses succès, c'est une réputation acquise. Courbet n'en est qu'à la renommée ; mais s'il continue, elle y crévera sa trompette. Partout où l'on va, on entend parler de lui durant deux à trois heures. Cela me rappelle les luttes pour et contre Hugo d'il y a vingt ans.

« On ne discute jamais ainsi les gens médiocres. »

Il manquait à Wey d'avoir pu apprécier les merveilles de l'art et les merveilles de la nature, il lui fallait agrandir son horizon ; il le comprit. La vie des yeux lui plaisait ; voir et penser, quoi de plus agréable ? « J'éprouve, écrivait-il en 1836, un impérieux désir de changer de place, de courir, de voyager ; je rêve prés, bois et ruisseaux, comme les héros de l'Opera Comique. Il partit pour la Belgique, visita la Hollande, la Suisse presque entière, une partie de l'Italie, puis le midi de la France.

Il écrivit parfois et chemin faisant les relations de ses voyages, et rencontra sous sa plume des aperçus nouveaux, d'admirables descriptions, de ces pensées soudaines que la vue des objets et des lieux fait naître. C'est ainsi qu'il publia en 1841 les *Pochades normandes*, puis deux volumes sur le midi de l'Italie et sur la Sicile sous le titre : *Scilla e Cariddi*.

Il voyait avec des yeux de poète et écrivait avec une main d'artiste. Aussi, bien que la Sicile eût été bien souvent parcourue et décrite avant lui, il dépeignait sous un jour nou-

veau cette terre bénie, inondée de soleil, embellie par ce ciel bleu qui inspirait Virgile et Raphael ; on remarqua que son style était plus coloré et en même temps plus pur. Peu après parut son livre sur *l'Oberland*.

Mais le disciple de Nodier ne pouvait se contenter de traiter des sujets d'invention, des relations de voyage, des articles d'art et de bibliographie ; en 1845 il faisait paraître ses *Remarques sur la langue française* au XIXe siècle, et trois ans après son *Histoire des révolutions du langage en France*.

Ici nous retrouvons toutes les qualités de son maître, l'originalité des idées, la finesse des aperçus, l'élégance des expressions. Le disciple prend place dans la pléiade des savants modernes, son érudition, ses théories étonnent M. Villemain, alors ministre, il reçoit ses félicitations et celles du monde érudit, et il est nommé successivement membre du comité de la langue et de l'histoire, membre du comité des travaux historiques et inspecteur général des archives départementales, communales et hospitalières.

C'est que l'*Histoire des Révolutions* tient plus que le titre ne promet. En faisant l'histoire des mots, Wey fait celle des idées; le tableau du protestantisme est traité d'une manière supérieure. Le portrait de Calvin rappelle la touche de Bossuet. C'est en réalité une histoire de la Révolution française et des mœurs édifiée à l'aide de documents écrits, déduite de l'observation des métamorphoses de la langue. Plein d'exemples, de citations rares, d'analyses d'ouvrages curieux et inédits du moyen-âge, l'œuvre contient en outre une histoire complète de la grammaire. Elle fut très appréciée même à l'étranger et y répandit avec éclat le nom de Francis Wey.

A côté de ces travaux scientifiques nous devons placer ses œuvres purement littéraires, *Le Bouquet de cerises* et d'autres livres pleins d'humour comme *Les Anglais chez eux*, *Dick Moon en France* et *Gildas*.

Le *Bouquet de cerises* ou *Biez de Serine* qui parut dans le

National en janvier 1850, dont l'action se passe en Franche-Comté et qui obtint un véritable succès, est une franche idylle toute remplie de descriptions exquises. Wey nous raconte les vicissitudes du sort d'une famille de paysans, fermiers du Biez de Serine, établie sur les plateaux du mont Jura ; c'est le tableau des mœurs de nos montagnes, tableau des plus difficiles à tracer. Rien en effet ne demande un style plus simple ni plus pur, rien n'exige des images plus fraîches, plus finies, plus vraies et ne comporte autant de grâce que les données pastorales. Le marivaudage est à redouter autant que la trivialité.

Les journaux furent unanimes à constater le mérite du *Bouquet de cerises* qui est incontestablement le plus remarquable des écrits d'imagination sortis de la plume de Francis Wey. Il ne s'y trompait point et écrivait à Weiss le 5 octobre 1850 : « Lisez le Biez de Serine, c'est mon meilleur succès. »

Dans *les Anglais chez eux*, l'étiquette qui est une promesse n'est point une épitaphe menteuse. Wey, qui a passé en Angleterre tout l'été de 1850 et qui y retournera plus tard, a eu le bonheur de posséder au delà du détroit quelques amis, qui par leur position lui ont facilité l'accès de la haute société anglaise, et lui ont rendu fort agréable son séjour à l'étranger. Il a su profiter de ses relations, et il est arrivé à nous donner une peinture curieuse, exacte et fort intéressante de ce pays de la brume et du calvinisme. Il y a été bien accueilli et sa reconnaissance s'est manifestée dans son récit par des appréciations bienveillantes. Déjà à cette époque l'Angleterre se montrait polie pour la France. Tant qu'elle l'a redoutée et qu'elle s'est sentie menacée, elle n'a eu pour nous que des sentiments de haine ; ayant moins à craindre de notre concurrence commerciale, de notre puissance maritime, de notre habileté politique, elle n'avait plus l'animosité d'autrefois. Tout en rendant hommage à l'activité intellectuelle et commerciale de cette puissance amie, à son patrio-

tisme, à la sagesse de son esprit politique, Wey signale les vices de son état social, les bizarreries, les travers de la race anglaise ; il conduit le lecteur de la taverne à la chambre des lords, des boutiques sordides, des échoppes établies près de la Tamise aux splendeurs des quartiers les plus aristocratiques de Londres. Il s'attache à saisir la physionomie de la grande cité. Il n'oublie ni les monuments, ni les palais, ni les musées, il apprécie en maître l'Ecole anglaise qu'il connaît, qu'il a étudiée à fond, assez pour écrire plus tard, en 1851, un livre sur Hogarth (1), ce peintre sarcastique, familier, souvent cynique du dix-huitième siècle anglais; s'il s'éloigne de Londres, il prend soin de nous initier aux mœurs, aux habitudes des habitants des campagnes et il nous rend compte de ses impressions dans un style toujours clair, facile, élégant. A la fin de son livre, il consacre quelques pages à la famille d'Orléans, à ce vieux roi, qui tint l'Europe en équilibre et qui, atteint de la nostalgie mortelle des souverains dépossédés, entouré de quelques fidèles, succombait lentement sur la terre d'exil à côté de ceux qui l'avaient chassé de France. Nous ne citerons que vingt lignes :

« A neuf heures du matin, je me promenais sur la grève complètement déserte, lorsqu'à la porte de Victoria-House, je vis s'élancer lestement d'une calèche une dame enveloppée d'un long châle. En entrant avec vivacité, elle détourna la tête et je reconnus la reine Marie-Amélie. L'exil l'avait comme rajeunie et retrempée.

« Au bout d'une demi-heure, je vis redescendre, le long de

---

(1) *William Hogarth* ou *Londres il y a cent ans*, c'est l'histoire morale de l'Angleterre sous Georges II, reconstruite à l'aide des œuvres d'Hogarth, le plus bizarre des peintres de mœurs. Ce livre fut composé pour le *National*. Une difficulté s'élevait : l'œuvre était intéressante, elle risquait d'être timbrée comme roman-feuilleton. La loi de cette époque, la première qui ait persécuté chez nous la littérature d'imagination, s'appliquait d'une façon arbitraire et avait pour sanction des amendes qui pouvaient monter à quatre ou cinq cent mille francs (50 francs par numéro saisi).

cette même plage, une petite calèche à bras, comme celles où l'on promène les enfants et les malades. Elle contenait un vieillard d'une attristante maigreur, vêtu d'une redingote bleue croisée sur la poitrine, d'une cravate noire et coiffé d'un feutre gris d'où s'échappaient, ruisselant le long des tempes, de rares cheveux très blancs. C'était une figure longue, étirée, pâle et recueillie ; mais l'aspect de ces joues creuses, de ce front blanc et monacal, de ce nez aquilin et serré, de cet œil cave et terni ne rappela personne à mon souvenir.

« Si M. de M***, avec qui je marchais, ne m'eût dit à voix basse : C'est lui...... je n'aurais pas reconnu la royauté sous la livrée de la mort.

« Je contemplais seul cette cour composée de trois personnes ; l'une d'elles s'assit sur un banc et fit au malade la lecture des journaux.

« Ma figure nouvelle dans cette colonie fut remarquée. Le moribond échangea à mon sujet quelques mots avec le général d'H.... et à mon grand étonnement, manifesta l'intention de me recevoir le lendemain, si sa santé le permettait.

« Au retour de sa promenade, Louis-Philippe, me retrouvant sur sa route, souleva avec lenteur, pour m'adresser un geste bienveillant, une main emprisonnée dans un gant de peau de daim ; je vis un sourire éclairer d'une douteuse lueur ce visage ascétique et je m'inclinai profondément devant ce bras désarmé du sceptre, qui daignait saluer en moi la patrie perdue. »

Enhardi par ses succès littéraires, Wey crut en 1850 pouvoir tenter les victoires du théâtre, ce grand moyen de notoriété, mille fois plus puissant que le livre, et présenta une comédie en cinq actes au Théâtre-Français.

Bien qu'accueillie à l'unanimité par le comité de lecture, *Stella* vint se heurter contre le parterre et contre la critique et réussit fort médiocrement sur la scène.

C'est qu'il manquait à Wey la science des combinaisons, des coups de théâtre, des surprises, des méprises, des tableaux inattendus. Le succès est pour une pléiade d'arrangeurs, de machinistes de la pensée, de fabricants dramaturges bien plus que pour l'écrivain qui essaie d'appliquer à la comédie les procédés d'analyse qui président à la composition des romans de mœurs. *Stella* comportait trop de nuances, rendait nécessaires trop de développements pour réussir au théâtre où les nuances sont le plus souvent escamotées au profit des situations, où les situations mêmes ne saisissent le spectateur qu'à la condition d'être courtes et brusquées. Le drame n'était pas assez préparé et le spectateur, à l'arrivée des principaux personnages, n'était peut-être pas suffisamment renseigné sur le rôle qui leur était dévolu et sur leur situation réelle. C'était là un vice de composition où le dramaturge inhabile avait été entraîné par les habitudes du romancier.

Wey se consola en publiant en tête de son œuvre une préface qui trahissait sa tendresse paternelle, mais qui était toute remplie d'épigrammes du meilleur sel.

Nous arrivons à l'œuvre de Wey qui réunit peut-être le plus heureusement ses qualités d'historien et d'écrivain, qui a une place marquée dans les bibliothèques sérieuses, à ce magnifique ouvrage intitulé : *Rome, Descriptions et souvenirs*, livre hors de pair, où les questions d'art, d'histoire, d'archéologie sont tour à tour exposées et discutées, et que pouvait seul produire un érudit et un écrivain consommé.

Wey avait, comme il l'a dit lui-même, plusieurs fois visité l'Italie en évitant Rome avec intention, tant il redoutait l'autorité de l'antique métropole, lorsqu'en 1870 à la suite d'une maladie grave, chassé de Florence par les médecins vers la fin d'octobre et forcé de s'exiler au plus près, il fut réduit à chercher dans la ville éternelle un climat moins inégal, moins âpre et plus doux.

Rome avec ses merveilles, la féerie de ses édifices, la solen-

nelle grandeur de ses souvenirs d'un autre âge, le calme de ses horizons, devait nécessairement séduire notre compatriote. Dès le début il songea à écrire ses impressions. Beaucoup avaient exploré avant lui la ville éternelle, mais Rome est un monde ; tout ce qui a eu quelque grandeur en Occident, art, religion, histoire, a laissé des traces dans cette ville. Il y a place pour tous. Il y a toujours à étudier dans cette cité aux grands souvenirs. Son ambition est de planter son drapeau dans ce pays de la couleur dorée et des brûlants reflets. Il y a en lui deux sentiments qui assurent le succès, le culte du beau, le respect de ce qui est grand.

Son livre est des plus curieux à lire par l'intérêt et le charme qu'il sait répandre sur ses récits et ses descriptions ; nous partons avec Wey, et nous touchons du doigt tout ce qu'il a vu dans cette métropole antique et religieuse, la patrie des arts, le sanctuaire des souvenirs incomparables. Tout le détail est là, peint, sculpté, fouillé, d'une vérité rigide. La boutade spirituelle, le paradoxe fantasque échappent parfois au voyageur, selon l'air du temps, l'impression du moment, les hasards de la route. Mais arrivons en face d'une de ces admirables créations de l'antiquité ou du moyen âge, de ces magnifiques manifestations du génie humain, peinture, sculpture, architecture, alors l'admiration du conteur s'exhale dans un hymne qui nous fait comprendre, aimer ce qu'il aime, rêver ce qu'il rêve. L'artiste explique l'art, et sa peinture écrite est toujours réussie. Çà et là c'est le paysage qui nous agrée et nous charme, c'est la description pittoresque et le sentiment toujours poétique des sites, des personnages, des costumes, c'est l'appréciation archéologique des monuments, l'histoire des localités, l'étude des mœurs, des traditions, des usages, des croyances populaires, c'est le ton général, cette gerbe lumineuse, cette atmosphère blanche où l'Italie se plonge, se noie et prend son bain de soleil. Homme d'esprit et de science, observateur ingénieux, patient, curieux, écrivain sévère et élégant, Wey a créé une œuvre

originale et nouvelle toute remplie de détails inédits, et qui contribuera aux progrès de l'histoire de l'art. Parfois c'est un poète qui parle, un poète ému par les scènes magnifiques d'une nature dont les aspects sont tour à tour imposants et délicieux. Ajoutons que des gravures d'une coûteuse perfection ornent, animent et éclairent bien des pages où la langue ne peut tout dire. D'éminents artistes ont en effet donné leur concours à Francis Wey. Citons parmi eux Français, Nanteuil, Anastasi, de Neuville, Paul Baudry, Henri Regnault, dont une mort héroïque a brisé la carrière à l'âge de vingt-huit ans. On comprend qu'après un succès de trois éditions consécutives, il soit question de publier à Rome même une traduction italienne de ce livre d'art et de science, qui est l'œuvre de beaucoup la meilleure, la plus importante de toutes les créations de Francis Wey et qui couronne dignement la dernière partie de sa vie.

II

Nous avons rappelé trop brièvement peut-être les œuvres principales de l'écrivain. L'homme est fort intéressant à étudier. Il fut un des causeurs et des conteurs les plus spirituels, les plus attachants de son temps.

La causerie française a autrefois exercé un grand empire sur le ton et les idées de l'Europe, mais on avoue généralement aujourd'hui que c'est un art qui se perd et que l'on ne connaîtra bientôt que de souvenir. Nos pères causaient pour causer, pour plaire; chacun apportait de bonne foi sa part dans le fonds d'urbanité, d'abandon et souvent même d'étude qu'on appelle la conversation. A notre époque le peu de gens qui causent encore, causent pour interroger, commenter et feuilleter les esprits et les consciences. Wey ne connaissait et ne pratiquait que cette causerie vive et brillante que le XVIII[e] siècle a mise dans tout son honneur. Il avait entendu

d'excellents causeurs, notamment Nodier, Dumas, etc., mais il avait sa manière à lui ; il fuyait tout ce qui sentait la dissertation, et la phrase faite, il cultivait le mot, et le réussissait si bien qu'on le croyait formé et poli d'avance dans tout le loisir de la réflexion. Peut-être certaines de ses batteries qui faisaient feu le soir avaient-elles été dressées le matin, mais grâce à son habileté, à sa manière de tout apprécier, le mot pouvait sembler imprévu et soudain.

Le fonds ordinaire de sa causerie était un tissu d'observations toujours fines, neuves, souvent profondes, entremêlées d'anecdotes nombreuses. Il possédait aussi bien les faits graves et les secrets de l'histoire contemporaine que toutes les frivolités et les moindres intrigues des chroniques particulières. Mêlé au monde, doué d'une mémoire heureuse, il avait une foule de détails sur les hommes de notre temps, non seulement sur les personnages en renom mais sur ses compatriotes les plus modestes (1), il aimait surtout la hardiesse et la nouveauté, et avait un air de parenté avec les beaux esprits du dernier siècle, les Rivarol et les Champfort. Ajoutons à ces allures naturelles de son esprit l'agrément d'un organe égal et caressant, une figure franche, loyale, ouverte, qui a été reproduite par deux peintres de talent, Boulanger et Courbet, une physionomie spirituelle, pleine de sens et de vie, de témérité et de mordant avec de grands

---

(1) Wey se mettait volontiers en scène. Rien de plus curieux que de l'entendre raconter son séjour au collège de Poligny, la façon dont il confectionnait les autographes que l'on demandait à Charles Nodier, l'heureux hasard qui permit à l'illustre sœur Marthe Biget de lui sauver la vie. Voici une lettre qu'il écrivait à ce sujet à un poète franc-comtois, lauréat des jeux floraux de Toulouse, et notre confrère, M. Louis Mercier, qui avait dans de beaux vers célébré les vertus de cette héroïne chrétienne :

« Merci, Monsieur, de ce double souvenir : l'envoi de vos deux pièces de vers, et de la mention bien gracieuse que dans l'une vous faites de mon sauvetage par la sœur Marthe. Il est très doux à mon cœur d'être rappelé sous une aussi belle forme aux sympathies de mes compatriotes. La sombre énergie de votre muse pleurant nos défaites ne

yeux bien ouverts et hardis, le front beau et vaste plutôt qu'élevé et nous comprendrons mieux encore sa réputation et ses succès comme conteur.

Il ne fut jamais un homme politique et s'occupa bien plutôt des révolutions littéraires que des révolutions sociales Toutefois en 1848 il publia un *Manuel des droits et des devoirs* dont ses ennemis essayèrent parfois d'argumenter contre lui. Francis Wey posait dans ce livre les principes de la liberté véritable, et arrivait ainsi à faire la satire la plus acérée des républicains au pouvoir. En réalité il avait horreur des excès, des violences et de tous les abus plus ou moins scandaleux commis par la République ; il ne pouvait oublier que plusieurs des membres de sa famille avaient péri en 93 victimes de leur fidélité au Roi, et souhaitait avant tout un gouvernement autoritaire. Lors de la chute de l'Empire, il sut rester fidèle à ses convictions, se rappelant peut-être les conseils de Charles Nodier son maître. Un soir, alors qu'il était fort jeune, Wey avait entendu Nodier parler sans admiration, mais non sans pitié des hommes et des choses, lorsque voulant, suivant son habitude, conclure l'entretien par quelque maxime instructive : « Mon enfant, lui dit-il, dans tous les troubles politiques dont vous serez le témoin, soyez toujours du parti des vaincus, il est toujours le plus juste. » Ce mot lui était resté dans la mémoire comme le symbole, l'explication et le résumé complet de la carrière

---

s'accorde que trop bien avec la douloureuse impression qu'elles ont laissée dans les âmes : j'en sais qui ne se sont jamais consolées.

Vous dépeignez avec une suavité tendre cette sœur Biget que je me rappelle parfaitement encore et qui vers 1816, m'a retiré par une jambe d'entre les roues d'une énorme charrette de foin. C'était à la rue de la Préfecture, tout proche de notre maison. devant celle qu'habitait alors e marquis de Laperrière.

Recevez à la fois, Monsieur et cher poète, mes félicitations, mes remerciements et l'expression de mes vives sympathies.

Francis Wey.

Paris 9 avril 1879.

politique de Nodier, il ne l'oublia point lui-même et s'en inspira toute sa vie. Il était d'ailleurs du nombre de ces hommes rares qui se refusent à faire leur chemin par les coteries dans un siècle où les coteries sont tout et mènent à tout. Il aimait les lettres pour les lettres, non pour les avantages qu'elles procurent, mais pour les nobles délassements et les consolations qu'on en retire.

L'art et la littérature n'absorbaient pas Francis Wey tout entier. Il donnait une partie de son temps et de sa vie à l'administration, et ce n'a pas été la moins utile. Dès sa nomination d'inspecteur des archives, il prit à cœur ses nouvelles fonctions, et la rectitude de son jugement le mit à même de rendre de réels services ; il parcourut, pour visiter documents et archives, la France entière, veillant avec une égale sollicitude aux droits de l'administration et aux intérêts des archivistes, ne s'épargnant jamais quand il s'agissait de faire rendre justice à un fonctionnaire mal récompensé de son dévouement.

La présidence de la Société des gens de lettres l'occupa aussi pendant plusieurs années, de 1853 à 1865. Il fut un des premiers qui posèrent les fondements de cette association aujourd'hui prospère. Il contribua à faire rouvrir pour elle au ministère la caisse des encouragements, et ses relations étendues dans le monde officiel, sous l'Empire, ses démarches, ses requêtes, ses mémoires amenèrent l'abolition du timbre sur les revues littéraires et scientifiques ainsi que la suppression du même impôt sur le roman-feuilleton. Nul mieux que lui ne sut sauvegarder et maintenir la dignité et la grandeur des gens de lettres.

Sa maison, comme celle de Nodier, était ouverte à ses nombreux amis surtout à ses compatriotes comtois. Ce n'est pas qu'il les jugeât tous sans défaut. En 1850, Weiss lui ayant demandé un article sur Charles de Bernard, il lui répondait : « Bernard est un homme qui, sa vie durant, a évité pieusement la compagnie de ses confrères, il s'est

épargné bien des déceptions, de ses compatriotes, il a éloigné de lui bien des déboires. — C'était un sage, est ce à moi de le peindre ?

« Mieux vaut l'imiter, et c'est ce que j'essaie en vous adressant l'article de M. de Pontmartin, vous en serez content et vos lecteurs aussi.

« Songez qu'il s'agit de mettre en relief un bisontin, chose amère aux bonnes âmes bisontines ; si en signalant un article, j'appelais l'intérêt sur deux indigènes à la fois, je risquerais de compromettre celui dont nous voudrions honorer la mémoire.

« Hélas ! cher et digne ami, nos compatriotes l'oublieront bien sans mon aide et le critiqueront assez sans moi.

« Vous m'excuserez, n'est-ce pas, et vous trouverez bon que je confie la défense de notre illustre confrère à une plume qu'ils aimeront, parce qu'ils ne la connaissent pas, à un biographe qu'il estimeront, parce qu'ils ne l'ont pas vu naître (1).

« Au revoir, etc. »

Malgré cette appréciation qui peut être exacte, Wey se montrait excellent pour ses compatriotes ; non seulement il

---

(1) Wey se plaignait souvent de la froideur des habitants de Franche-Comté : « Je m'accuse d'un peu de bouderie, écrivait-il à Weiss en février 1851. Il y a quelques années des amis à moi, traversant Besançon pour se rendre en Suisse, voulurent acheter mes *Remarques sur la langue*, chez Bintot, qui répondit avec dédain : je n'achète pas celà. Ils le tancèrent et lui dirent qu'on voyait bien que j'étais du pays. Ils se procurèrent le livre à Grenoble. A leur retour, chez Didot on fut assez surpris de voir que la seule grande ville où mon ouvrage fût repoussé fut Besançon.

« Il est certain que je suis bien oublié et délaissé ; j'ai appris que l'Académie, dont je n'eus jamais de nouvelles, avait publié mon volume de documents. »

Et Weiss lui répondait :

« Vous vous plaignez à tort d'être oublié par notre Académie ; elle pourrait, ce me semble, se plaindre à juste titre que vous la négligez furieusement, car vous ne lui avez pas envoyé un seul petit morceau qu'elle aurait eu tant de bonheur à imprimer dans ses publications annuelles. »

les admettait dans son intimité, les recevait chez lui, mais il était pour eux d'une extrême bienveillance, prompt à obliger, heureux de les faire profiter de son crédit. Comme Weiss, il encourageait le talent et savait le deviner. Le savant bibliothécaire de Besançon, M. Auguste Castan, étant pour la première fois reçu par lui, résumait ainsi ses impressions le 31 janvier 1855 : « Je me suis enfin présenté chez M. Wey. L'accueil que j'y ai reçu a été des plus gracieux ; je ne voudrais pas pour beaucoup ne pas avoir suivi votre conseil. M. Wey est animé des meilleures intentions à mon égard, et il m'a réitéré la promesse de me faire nommer inspecteur des archives du Doubs aussitôt après ma sortie de l'école, poste purement honorifique qui ne m'empêchera pas d'occuper la petite place que vous me réservez auprès de vous, etc. » Clesinger exprimait en 1844 les mêmes sentiments de gratitude : « Je ne connaissais pas, écrivait-il, M. Francis Wey ; de cette heure, il s'est fait de moi un ami sincère et dévoué, car il me comprenait, etc. »

Lors de la mort de Nodier, désireux de manifester à son maître sa profonde reconnaissance et de perpétuer son nom, il s'adressa à votre Académie, et crut devoir lui demander qu'un monument fût élevé à Besançon : « L'éminent écrivain, Nodier, disait Wey le 29 janvier 1844, a daigné me servir de maître, de père, en l'absence de celui que Dieu m'a donné et que je révère comme lui. Ses bontés sont le seul titre que je possède, je le fais valoir auprès de vous, afin que vous excusiez une démarche dictée par une pieuse reconnaissance.

« En vous écrivant, j'accomplis le vœu de ses amis, certain de ne point devancer vos intentions à son égard ; il serait doux à sa veuve, à sa fille, à ceux dont il fut aimé, qu'un monument fût élevé dans sa ville natale à l'écrivain le plus pur, au caractère *littéraire* le plus honorable de notre temps.

« Ce monument pour lequel les souscriptions à Paris ne manqueraient pas, doit être simple et consacrer sans faste,

sous une forme grave et respectable, la mémoire d'un des contemporains qui font le plus d'honneur à notre chère patrie. Vous connaissez les sentiments qui n'ont cessé d'inspirer notre illustre ami ; l'élévation des idées, la plus noble philosophie, la plus chaste morale, le goût le plus pur y présidèrent sans cesse..... »

Wey demandait en outre que la ville de Besançon vînt en aide à la famille de Nodier : « Permettez-moi d'appeler vos réflexions sur un autre sujet. Fier autant que doux et bienveillant, étranger à tout esprit d'intrigue, Charles Nodier descend dans la tombe comme un poète d'autrefois, et non comme un homme habile d'aujourd'hui.

» Pendant plus de vingt ans, le fruit de ses travaux a défrayé une famille nombreuse ; depuis plus de vingt ans, sa maison que l'on appelait *la maison du bon Dieu*, a offert l'hospitalité comtoise et l'appui d'un homme illustre à tous ceux de nos compatriotes (et ils furent nombreux), qui eurent besoin d'assistance, d'amitié, de protection ou de conseils. Chacun de nous a trouvé là une famille en quittant sa propre famille. Ce dévouement, cette tendre sympathie pour ses compatriotes, Nodier les a prouvés jusqu'à ses derniers jours. La situation respectable et intéressante de la veuve du plus célèbre de vos confrères, de sa fille et de ses quatre petits enfants, ne peut manquer de vous préoccuper, et de vos efforts auprès du Conseil municipal de notre ville, il peut résulter une décision aussi honorable pour la mémoire de Nodier et de notre pays que consolante pour vos cœurs. Besançon ne se plaira-t-il pas à rendre à la famille Nodier la bienfaisante assistance que ses enfants ont reçue d'elle ?

« Sous ce rapport, Messieurs, votre influence serait bien puissante : les lumières qui vous entourent, la considération le respect qui vous recommandent, vous confèrent des droits, vous investissent d'une autorité supérieure à toute autre, etc. »

Nous pourrions citer de nombreux traits de dévouement de Francis Wey pour ses amis.

Dans ses relations du monde, son urbanité familière mettait à l'aise la timidité : simple, aimable et bon, il était l'ennemi de toute affeterie et de toute pose, et très désireux de plaire. « J'ai éprouvé, le 13 de ce mois, un vrai plaisir, écrivait M. Bousson de Mairet le 31 juillet 1863, celui de faire la connaissance personnelle de notre savant compatriote M. Francis Wey ; il s'est montré à moi très affectueux et d'une conversation intéressante et variée. Il était en tournée d'inspection et comme je passe ici pour avoir acquis une parfaite connaissance des archives locales, c'est à moi qu'il a cru devoir recourir. J'ai passé avec lui plus de trois heures et je ne l'ai quitté qu'avec le désir de le revoir. »

Le vendredi soir, on était sûr de le trouver chez lui. Ces soirées du vendredi étaient fort recherchées. Littérateurs, hommes politiques, peintres de talent, s'y donnaient rendez-vous ; ayant habité Paris dès sa jeunesse, d'humeur facile, d'un caractère bienveillant et ouvert, il s'était créé des relations fort éteudues, il avait des amis très fidèles et très illustres, il avait connu à son arrivée, la génération de 1830, il avait assisté au triomphe et à la chute du romantisme, et avait été lié avec les Victor Hugo, de Vigny, Dumas, avec tous les écrivains de son temps. Parfois le vendredi un poète de talent récitait des vers inédits. Le maître de la maison savait à son tour se faire écouter et enchaînait à ses récits, à sa conversation qui abondait en imprévus caprices, ses invités attentifs et ravis. L'esprit n'excluait pas en lui les sentiments du cœur. Il avait des anecdotes des plus touchantes. Il faut lire la biographie écrite par lui sur son maître vénéré et aimé, Charles Nodier, pour se rendre compte des accents émus avec lesquels il savait traduire sa profonde affection ; sa correspondance avec Weiss atteste son attachement pour le savant bibliothécaire. Avec Weiss son cœur est vraiment en jeu. Que de lettres charmantes ! combien il est prodigue d'esprit, de protestations affectueuses pour son vieil ami. Je

n'en citerai qu'une, où il se montre préoccupé de son chagrin et inquiet de sa santé : « Votre lettre, monsieur et cher ami, a été pour moi une grande consolation. Je voudrais pouvoir vous la rendre, car je sais que vous en avez plus besoin que moi ; vous ne sauriez croire le plaisir que vous m'avez fait en m'annonçant votre arrivée prochaine avec M. Viancin, dont j'ai entendu parler comme d'un homme d'esprit et dont je serais flatté de faire la connaissance : n'eût-il pas d'ailleurs à mes yeux le mérite de l'esprit, je sais qu'il vous aime et cela suffirait pour me donner pour lui une tendre sympathie.

« J'ai couru chez Nodier leur annoncer votre bonne venue ; vous trouverez Nodier changé. Comme les années vont vite ! Je crains à la suite de vos chagrins de trouver votre visage altéré, mon digne maître et ami. Nous ne sommes pas de ceux que la grande faux épargne et je crois pouvoir vous prophétiser moi même que vous ne me reconnaîtrez pas.

« Avez-vous repris vos travaux accoutumés cher Monsieur et ami ; je le désire bien, ce sont les seuls adoucissements à la peine, parce qu'ils violentent la pensée, l'absorbent et la détournent. Nous avons, nous tous qui sommes livrés aux arts et aux lettres, un avantage sur ceux qui souffrent : notre travail console et dissipe. Les gens dont le corps seul travaille peuvent endurer toutes les douleurs de l'âme sans relâche et sans que leur besogne soit interrompue. Le petit avantage des carrières de la pensée a de rudes compensations. Elles irritent la sensibilité beaucoup plus que toutes les autres et quand je rencontre des amis qui n'ont cessé de se livrer au commerce ou à des états manuels, je leur trouve *duritiam cordis* qu'ils n'avaient certes pas au collège, quand nous traduisions ensemble Virgile et que nous apprenions *Athalie* par cœur.

« Je serais affligé, inquiet de vous voir trop livré à cet ardent amour de la solitude qui succède toujours au chagrin, car elle le nourrit, l'envenime, le rend plus noir et l'échauffe au

point qu'il mord sur la santé, sur le caractère, sur toutes les parties constitutives du repos. Il doit vous paraître singulier, monsieur et digne ami, que je vous parle de ces choses, à vous dont je ne dois qu'écouter les avis, et de qui je ne peux qu'apprendre tout ce que j'ignore, c'est-à-dire tout. Mais quand il s'agit de souffrance, je suis plus vieux que mon âge, et quand il s'agit de l'affection que j'ai pour vous et du vif désir que j'ai de vous savoir heureux, j'oublie tout, même mon infériorité, je risque tout, même de vous faire me prendre en pitié, pour me punir de dire ma pensée, presque sous forme de... (je n'ose dire), de conseil.

« Quant aux fabliaux, j'ose vous promettre que ce sera une besogne sottement faite et de pauvre débit : je suis dirigé par deux personnes dans ce travail : un fat et un niais, A. M. et L. de L. Je pourrais les secouer, mais je laisse la queue mener la tête par pure indolence. Ces deux braves gens, surtout le premier, n'ont pas de jugement. Le premier, qui ne sait pas le latin, prétend m'apprendre la langue romane, et cela avec une sublimité d'orgueil bouffi, avec une dignité de crétinisme qui serait la chose la plus risible si elle ne m'affligeait en réalité. J'évite donc de le voir et il évite de me payer, et nous vivons au mieux. Au revoir, monsieur et bon ami, je vous ai beaucoup parlé de moi parce que vous me l'avez demandé et dans l'espoir que vous me parlerez de vous avec un peu de détail. Quoique vous puissiez me dire, dès qu'il vous concerne, sera toujours pour moi le sujet d'un intérêt aussi vif que tendre ; vous n'en pouvez douter et si vous ne m'écriviez pas comme un père, à moi qui vous chéris comme un fils, j'en serais tout chagriné.

« Je vous embrasse du fond du cœur. »

F. Wey.

2 février.

Les murs de son salon attestaient le goût de Francis Wey pour la peinture et les livres précieux. Trois tableaux de

Wirsch admirablement réussis représentaient des membres de sa famille en costume Louis xv et occupaient la place d'honneur, à côté, des souvenirs d'amis, des tableaux de Courbet, de Baron, de Pérèze, de Français. Une grande et fort belle vitrine renfermait des livres de prix. L'ancien disciple de Nodier ne pouvait pas ne pas aimer les livres rares.

Avec tout son bagage littéraire, son érudition profonde, ses études sur la langue française, il semble que Francis Wey ait dû nécessairement faire partie de l'Académie française. Linguiste des plus distingués, philologue passionné, il s'inquiétait des moindres questions grammaticales, et l'Académie aurait eu en lui un excellent lexicographe. Il y avait en quelque sorte sa place marquée. C'est la pensée qu'exprimait Gérard de Nerval dans ce langage fort imagé : « Si Wey mourait, on ferait au moins trois académiciens avec sa peau. » Et cependant il ne fit jamais partie de cette docte assemblée. Comme il l'a écrit lui-même, il n'eut jamais beaucoup de bonheur : « un autre que moi ajoute-t-il, serait entré à l'Académie comme au moulin. Moi j'ai beaucoup de peine à entrer au moulin, comme d'autres entrent sans bât à l'Académie. »

Sur la fin de sa vie, Wey produisit moins; assez accommodé d'argent pour n'éprouver point les nécessités du travail, il finit par penser que l'art d'écrire était un peu l'art de se distraire et de tuer le temps. Il continua à voyager, à voir ses amis, à profiter agréablement d'une réputation de savoir, de talent et d'esprit qui certes n'était point usurpée. Ses dernières années furent attristées par la maladie; il eut du moins la consolation d'être entouré des soins vigilants et dévoués de la femme de cœur, de mérite et de haute raison dont il avait fait la compagne de sa vie; madame Wey eut sur toute la carrière de Francis l'influence la plus heureuse; elle régularisa sa vie. D'un goût sûr, d'un jugement droit et solide, d'un esprit fin, d'un dévouement profond pour ses amis, elle contribua à créer à Francis Wey un salon et à lui

rattacher de nombreuses et durables affections; elle vénérait son talent et elle ne cessa de partager ses joies et ses peines.

Wey mourut le 10 mars 1882. Il n'avait jamais cru nécessaire d'afficher l'incrédulité ou l'irréligion pour suivre la mode; il ne faisait point de propagande religieuse et n'acceptait pas davantage l'enseignement athée, estimant sans doute qu'il pouvait croire ce que de grands génies avaient cru et qu'il n'y avait pas de honte à être chrétien après Bossuet et Descartes.

Gardons le souvenir de ce styliste éminent : il honore notre province. Elève de Nodier, il posséda comme lui la science et la délicatesse de l'art d'écrire, et toute page où sa main habile s'est posée offrira toujours un sûr modèle de goût et de style. Il est devenu lui aussi un maître correct et élégant du bien dire; et il demeurera l'un des écrivains les plus distingués de ce siècle, son nom vivra dans l'avenir et son souvenir sera respectable aux lettrés de tous les temps.

LES
THÉORIES MÉCANIQUES DE LA VIE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le comte DE CHARDONNET

ASSOCIÉ RÉSIDANT.

(Séance publique du 24 juillet 1884.)

MESSIEURS,

Je ne viens pas remplir un devoir de banale courtoisie en vous exprimant ma gratitude d'être admis dans cette Académie ; ici, je rencontre des hommes qui ont su se placer au premier rang de la cité par leur caractère élevé et le labeur qu'ils mettent au service du pays ; ici, je salue, au milieu des illustrations de notre province, le premier des orateurs sacrés, le premier des physiologistes, le premier des poètes français.

Tout homme, Messieurs, serait fier d'obtenir vos suffrages, mais cette faveur double de prix pour un Comtois, car nulle part le lien provincial n'a conservé autant de force que parmi nous. Lorsque, revenant de lointains voyages, nous apercevons nos clochers, l'horizon de nos montagnes, nos forteresses qui semblent appeler le laboureur à la défense du sol même qui le nourrit, alors nous évoquons les tableaux de notre jeunesse, les ombres vénérées de ceux qui ont veillé sur notre enfance ; chaque passant paraît nous reconnaître, chaque pierre noircie de la vieille cité nous rappelle un souvenir. On a beaucoup parlé de décentralisation : nous possédons ici la meilleure, la décentralisation du cœur, et nous aimons d'un amour égal et notre chère Franche-Comté et la grande Patrie française. Aussi, Messieurs, ai-je été touché jusqu'au

fond de l'âme par le dévouement de mes amis, par leur empressement à m'ouvrir les portes de cette enceinte.

Pourtant il me reste un regret, c'est d'occuper une place qu'aurait dû tenir mon père. Plusieurs d'entre vous se souviennent de sa connaissance approfondie de la littérature et de l'histoire, de ses écrits tour à tour si élevés et si mordants : j'espère un jour vous redire quelques-uns de ses vers. C'est sous l'égide de ce poète, esclave du Beau et du Vrai, que je veux me présenter dans cette compagnie de lettrés, moi qui ne sais ni parler ni écrire.

Les dernières poésies de mon père ont été des cris d'alarme : il a vu les nations, éblouies par les merveilles de l'industrie, se laisser persuader que l'esprit humain s'est renouvelé comme les outils de l'artisan, et devenir attentives aux plus téméraires rêveries. Vainement voudrions-nous échapper à ces luttes journalières entre la vieille foi qui a discipliné nos ancêtres et les négations perpétuelles dont on fait une doctrine. Ce ne sont plus les études d'une pléiade d'érudits, d'un Faust travaillant à l'écart; ces redoutables problèmes s'imposent à tous, surgissent dans les salles d'asile comme au parlement, dans les camps comme dans le prétoire. Le législateur, le maître d'école, le juge, le soldat, sont mis en demeure de rechercher, avant tout, s'ils doivent interroger leur conscience ou leur instinct, si le devoir est un ordre divin ou une convention sociale. Trop souvent, nous les spiritualistes de la vieille école, nous avons reculé devant les audaces des écoles nouvelles; trop souvent nous avons laissé les autres interroger seuls ce livre de la nature dont on exhume chaque jour de nouveaux feuillets. Nous voulons voir, nous aussi, si les êtres dont les ossements sont enfouis dans les entrailles de la terre, ceux qui peuplent le fond des océans, les forêts et les airs, si les hommes, surtout, ont pu naître par hasard de la rencontre de quelques atomes, ou si, tous ensemble, chantent un hymne au Créateur.

Ah ? je ne devrais pas, Mesdames, vous importuner de nos

querelles philosophiques; je voudrais savoir, comme les beaux diseurs qui m'entourent, tenir un auditoire si gracieux et si brillant sous le charme de l'histoire ou de la fiction. Mais je me console de mon impuissance en songeant que toutes vous avez l'intelligence trop haute pour vous désintéresser de ces luttes ardentes, car les vainqueurs s'empareront de vos filles comme de vos fils pour les livrer à des maîtres inconnus, qui railleront peut-être et le culte de vos pères, et vos traditions de famille, cet héritage sacré que vous voulez transmettre intact à vos arrière-neveux.

Je ne devrais pas davantage parler de la vie devant cette réunion de savants médecins qui la connaissent si bien pour en ranimer chaque jour la flamme vacillante chez l'enfant comme chez le vieillard. Mais ce domaine, interdit jadis aux hommes qui manient la balance et le compas, devient aujourd'hui le plus vaste champ de leurs méditations. Depuis que les recherches modernes nous montrent la machine humaine comme animée par ces mêmes forces physiques qui unissent les atomes et rapprochent les soleils, il faut connaître ces forces, leur puissance, leurs limites. C'est là-dessus, Messieurs, que je voudrais appeler votre attention pendant quelques instants.

On sait depuis un siècle que, dans l'univers, aucune parcelle de matière n'est créée ni détruite. Mais, depuis vingt ans seulement, d'une multitude d'observations, il s'est dégagé un principe nouveau de philosophie naturelle qui domine désormais toute conception du monde visible : pas plus que la matière, nous ne voyons la force se créer ou se détruire; toute énergie émane de l'impulsion primitive des mondes, comme tout atome avait sa place dans le chaos. Cette impulsion primitive, se divisant à l'infini, passant et repassant d'atomes en atomes, engendre partout la chaleur, le mouvement, sans quoi l'univers ne serait qu'un amas de cendres éparses et glacées. Envoie-t-elle sur la même route toutes les particules d'un solide, cette énergie produit le mouvement

mécanique; fait-elle tournoyer et choquer les atomes, elle détermine les réactions chimiques; ébranle-t-elle l'éther cosmique, elle y provoque ces ondulations rapides qui s'entrecroisent de toutes parts, pour inonder l'univers de chaleur et de lumière. Enfin, lorsque la force sert à écarter les molécules de leur position d'équilibre, elle fait naître des réactions qui la compensent et la dissimulent pour un temps : une arquebuse, tendue lentement, rend en un clin d'œil à la flèche la force mise en réserve dans la courbure du ressort; les atomes, déliés de leurs combinaisons par la chaleur, se rapprochent et s'unissent dès que cette chaleur les quitte pour réchauffer d'autres êtres. Nous pouvons ainsi suivre les métamorphoses sans cesse renouvelées de la même énergie en électricité, en chaleur, en lumière. La force qui soulève les eaux de l'Océan pour en arroser nos champs nous arrive dans un rayon de soleil, puis, rayonnant encore, reprend sa course vers les profondeurs infinies de l'espace, après avoir animé notre froide planète.

Pas plus que les pierres, les êtres animés ne créent la force qui les fait mouvoir : les fleurs diaprées, les rameaux verdoyants sont autant d'ateliers, mystérieux encore, dans lesquels les rayons du jour préparent de la sève ou des combinaisons éphémères qui se détruiront sans cesse pour nourrir la plante et lui livrer la puissance qu'elles recèlent. Survient l'animal, qui s'empare à son tour de l'énergie mise en réserve dans la plante qu'il dévore : le coursier qui bondit dissipe en un instant l'énergie longuement accumulée par le soleil dans les brins d'herbe du pâturage; nos artères portent dans tout notre être cette puissance cachée qui s'use à chaque battement du cœur et se renouvelle à chaque bouchée de pain.

Nous ne pouvons, au moins jusqu'ici, obtenir dans nos creusets les mêmes réactions que dans les êtres vivants. Chacun de ceux-ci se complique d'une puissance cachée, gardienne vigilante de sa forme héréditaire, qui transforme à

son profit l'énergie puisée dans le monde extérieur. Pour les *vitalistes*, cette puissance est liée à la forme générale de l'animal ou de la plante; pour les *matérialistes*, au contraire, cette puissance n'est que la résultante des forces ordinaires de la nature agissant sur chacun des atomes composant l'être vivant : la machine humaine ne diffère, d'après eux, que par sa complication des autres machines dont nous savons calculer la marche.

Mais, s'il en est ainsi, cette marche est déterminée mathématiquement, car les phénomènes physiques s'enchaînent et s'engendrent dès l'origine du monde. Nous pouvons, dans nos spéculations géométriques, imaginer des problèmes offrant des solutions multiples ou indéterminées; jamais rien de pareil dans la nature : chaque atome suit la résultante des forces qui l'entraînent, résistante unique et irrésistible. Cette intelligence infinie, rêvée par le marquis de Laplace, qui saurait découvrir et calculer les lois de l'action mutuelle des atomes, prédirait les moindres phénomènes physiques des milliers de siècles d'avance, comme nous annonçons les mouvements des astres.

Une inflexible logique défend donc aux matérialistes d'admettre que l'homme possède la liberté d'agir, de réfléchir, de choisir entre deux chemins. Pour eux, il se meut ainsi que les nuages poussés par les vents, ainsi qu'une épave ballottée par les flots. Définir l'âme pensante comme le résumé des phénomènes matériels dont les organes sont le siège, à la suite de Comte et de Littré, c'est, dans l'état actuel de nos connaissances, écrire une incompatibilité physique. Hier, cette conception était une erreur, aujourd'hui c'est une absurdité.

Forcés par leurs adversaires à suivre jusqu'au bout les corollaires d'une hypothèse vaine, quelques philosophes se sont déclarés prêts à subir les terribles conséquences de leurs doctrines; ils l'ont dit, ils l'ont écrit, mais aucun ne l'a pensé; aucun n'a renoncé, fataliste convaincu, à *vouloir* ses

intérêts ou ses plaisirs. C'est qu'alors il faudrait rejeter le langage des peuples comme le cri de la conscience, c'est qu'alors il faudrait voir dans soi-même, dans ses semblables, des êtres inconscients, des somnambules ou des fous. Dans un livre écrit pour justifier des violences injustifiables, je lisais le portrait d'un « vrai disciple des Jésuites »; nous pourrions mettre en parallèle de ce monstre imaginaire le matérialiste logique dans sa conduite : nous le verrions suivre, sans honte et sans scrupule, des instincts farouches qu'il ne songerait pas à réprimer, et traverser le monde comme une bête fauve. Vous qui voulez faire du matérialisme une religion d'Etat, pourquoi inscrivez-vous dans vos chartes, sur vos monuments ce mot de *liberté* s'il est un mensonge? Pourquoi prêchez-vous une morale alors que vos doctrines rejettent toute responsabilité humaine? Pourquoi châtiez-vous les parricides, pourquoi attachez-vous sur la poitrine des braves l'étoile de l'honneur, s'il ne sont ni plus infâmes ni plus glorieux que le torrent qui dévaste ou la pluie qui féconde?

Vous le voyez, Messieurs, un principe immatériel peut seul être doué de cette liberté que l'homme chercherait vainement à répudier. D'autre part, nous avons vu que les siècles s'écoulent sans amener aucun changement dans la masse totale de l'énergie universelle; les âmes réunies de toute l'humanité n'ont apporté au monde physique aucun surcroît d'impulsion, et l'esprit est inhabile à animer par lui-même la matière. Il nous faut donc considérer les forces physiques empruntées à l'énergie universelle comme se faisant constamment équilibre dans la machine humaine en mouvement comme en repos : toute la force, même celle qui sert à diriger le mécanisme, est fournie par les aliments qui s'y consument; s'il m'était permis d'employer une image, je comparerais cet équilibre à celui d'une roue sans inertie pouvant recevoir, sans effort, autour de son axe, toutes les positions et toutes les vitesses. La volonté transforme à son gré un

mouvement en un autre, dans les limites de notre puissance musculaire ou cérébrale. Ah ! je ne viens pas vous expliquer la liaison mystérieuse du corps et de l'esprit, je vous en montre et les effets et la nécessité. Quand l'école matérialiste soutient que l'âme n'a point de place dans l'Univers, tout rempli de force et de matière, je m'écrie, à mon tour, que l'âme existe, puisque, n'étant ni force ni matière, elle dirige à la force et commande à la matière.

On a reproché à nos ancêtres la folie de la croix : ne pouvons-nous reprocher à nos contemporains la folie du néant, qui dessèche le cœur et couvre d'un sombre crépuscule les horizons de l'esprit? A l'exemple de Képler, d'illustres penseurs, retrouvant partout l'empreinte de la sagesse éternelle, étudient la nature à genoux devant son auteur, tandis que d'autres savants, se débattant contre les faits importuns qui condamnent leur athéisme préconçu, cherchent sans relâche contre la Divinité des preuves qu'ils ne rencontrent jamais, ou bien rejettent toute démonstration. Je veux vous citer quelques mots d'un professeur distingué que vous connaissez, d'un ancien pensionnaire de cette Académie. Comparant la création biblique au système de Darwin (cette forme la mieux acceptée de l'athéisme), M. Contejean écrit :

« ..... L'une ou l'autre doctrine ne repose évidemment que sur des affirmations et des hypothèses dont on a singulièrement exagéré la valeur..... Dans l'état actuel de la science, se prononcer sans réserve pour l'une ou l'autre théorie, c'est faire acte de foi plutôt que de raisonnement..... qu'il me soit permis d'expliquer pourquoi, en dépit de ma longue et sévère critique du *transformisme*, mes préférences lui sont acquises. C'est que l'hypothèse est simple et naturelle, tandis que celle de la création répugne à notre intelligence puisqu'elle suppose le miracle. Il nous est en effet impossible de comprendre et d'admettre une création..... Toute création est un miracle, et le miracle n'existe pas plus que l'exception..... »

Ainsi parlent les matérialistes; mais ne font-ils pas eux-mêmes du miracle une condition permanente de notre existence? Si l'homme n'est qu'un amas de matière vibrant selon les règles immuables de la mécanique, cette matière qui, dérogeant à ses propres lois, se met à parler, à choisir, à vouloir, n'est-elle pas plus miraculeuse que l'ânesse de Balaam?

Ecoutez maintenant un autre géologue, illustre celui-là, mort il y a quelques mois du coup qui a frappé tant de cœurs français. C'est lui qui avait scruté le plus profondément les origines de la vie en étudiant les plus anciennes roches de notre globe; l'Institut de France déplora publiquement de n'avoir pu compter Joachim Barrande parmi les siens. Le vieux savant me disait l'année dernière : « Elevé dans la religion catholique, j'ai trouvé la confirmation de ses dogmes dans tous les faits que j'ai réunis durant ma longue carrière. Plus j'étudie, plus je sais, plus je crois! »

Pourtant, malgré le témoignage de la nature et de la conscience, je m'incline devant les doutes des esprits sincères qui hésitent à prononcer la parole des croyants. Eblouis, doutant de leur propre science, au seuil de l'univers invisible, de grands penseurs se sont rejetés en arrière, saisis par le vertige de l'infini, par ce vertige contre lequel tout homme a peine à se défendre, qui pousse les uns à se jeter sous le char de Jaggernaut, les autres à nier leur propre existence. C'est ici qu'apparaît l'utilité de la foi. La foi n'est pas le fanatisme qui aveugle, s'appuie sur les plus vils penchants de l'homme comme sur ses plus nobles instincts, et le fait descendre aux plus monstrueux excès. La foi, c'est la puissance qui soutient l'âme en ses moments de défaillance, et l'aide à surmonter les obstacles du chemin qui mène vers cette terre promise de la vérité aperçue par la raison.

Mais, si je rends justice à ces philosophes respectueux de toutes les convictions, qui souffrent eux-mêmes de leurs incertitudes, je me lève en accusateur public contre les impos-

teurs qui font de l'athéisme métier et marchandise, qui donnent à la foule ignorante les vieilles rêveries de Lucrèce pour des découvertes modernes. Ils savent bien qu'il faut en appeler de la science des faits à une science d'hypothèses pour rejeter la création, l'immatérialité de l'âme ; cependant ils font enseigner, par des maîtres inconscients et dociles, qu'un nouveau *Fiat lux* vient d'illuminer le monde, dissipant les fantômes divins qui ont épouvanté nos pères

Semblables aux prêtres de l'antiquité païenne expliquant au peuple abusé leurs oracles menteurs, ces faux prophètes nous crient de leurs laboratoires sanglants qu'ils ont surpris le mécanisme de la pensée dans le cerveau palpitant de leurs victimes. Ils envoient ainsi les citoyens égarés renverser les autels du Dieu vivant : mais ils se gardent bien de compléter leurs funestes leçons, d'ajouter qu'ils ne sauraient imposer ni tribut, ni hommages, que le faisceau du licteur est brisé dans leurs mains, puisque le cours des astres règle fatalement leurs bienfaits ou leurs vengeances Le bon sens, révolté dans l'atelier comme dans la chaumière, briserait vite le pavois qu'ils ont escaladé !

Nous venons de parcourir rapidement une de ces avenues qui conduisent, des observations les plus vulgaires, au monde des esprits invisibles, où l'âme appuyée sur la philosophie et sur la théologie s'élance vers l'infini. Oh ! je ne crains pas, pour l'avenir, les erreurs des sciences encore au berceau, sûr qu'elles reviendront, après de longs détours peut-être, à nos dogmes bibliques. Répandons partout la science, Messieurs, mais une science loyale et complète, sans réticences et sans mensonges. Si la foi du charbonnier a reçu dans notre chère France, pendant le XIXe siècle, de mortelles atteintes, qu'au XXe siècle les sciences reconstruisent marche par marche une nouvelle échelle de Jacob, où l'humanité retrouvera le chemin des cieux.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Au discours de réception de M. le comte de CHARDONNET.

Monsieur,

L'Académie, heureuse aujourd'hui de vous ouvrir ses rangs, ne s'étonne et ne s'afflige que d'une chose, c'est de ne l'avoir pas fait plus tôt. Il est vrai que votre délicatesse a fait échec à notre désir en s'effaçant devant un candidat dont elle ne voulait point diminuer les chances de succès. Combien je regrette que sa santé, affaiblie par l'excès du travail, le retienne aujourd'hui loin de nous, et que la section des sciences, appauvrie par la mort ou la dispersion de ses membres, n'ait pu donner à cette séance un président plus capable et plus digne que moi de procéder à votre réception! Vous trouverez encore parmi nous un de vos camarades de l'Ecole polytechnique; mais les fonctions qu'il a bien voulu accepter sont incompatibles avec la mission dont je m'acquitte en ce moment. C'est donc un lettré, l'un des moins compétents en matière de physique, qui doit faire à l'un des plus brillants adeptes de cette science les honneurs de l'Académie. Je n'en déclinerai point l'obligation, rassuré que je suis contre mon insuffisance par l'évidence de vos découvertes et la simplicité lumineuse des explications qui les ont portées à la connaissance du public. Laissant de côté le détail de vos patientes recherches et des calculs qui en justifient les résultats, j'en admire du moins la grandeur et la nouveauté. Ce spectre solaire aux sept couleurs primitives autrefois séparées par Newton, enrichi par la science actuelle d'éléments invisibles mais doués d'une merveilleuse efficacité, cette lumière qui se dérobe à notre vue, traversant la

glace argentée que vous lui opposez, pour venir, dans une chambre obscure, produire, au sein d'épaisses ténèbres, l'image photographique; le même phénomène étudié dans l'œil de l'homme et des grands animaux; le cristallin formant seul obstacle à ces rayons ultra-solaires que nos organes ne perçoivent pas, sans doute par une bienfaisante attention de la Providence, et des malades récemment opérés de la cataracte apercevant à travers un corps absolument opaque le jet de lumière voltaïque invisible pour tout autre qu'eux, combien de merveilles dans une seule, et quelle éclatante démonstration de la fécondité, de l'enchaînement progressif des découvertes scientifiques! Cette fécondité, vous voulez surtout qu'elle se manifeste par des effets utiles, et le principal fruit de la vôtre serait la propagation d'un mode d'éclairage apte à ménager l'organe de la vue chez ceux dont l'industrie s'exerce à la lumière artificielle.

Mais c'est encore plus l'œil intérieur, le regard de l'âme que vous tenez à préserver contre les éblouissements et les altérations d'où procède la cécité intellectuelle. Dans le discours que nous venons d'entendre et dont tous ceux qui vous écoutent ont pu, sinon mesurer la profondeur, au moins apprécier l'élévation, vous avez flétri, et ce qui vaut mieux, réfuté ces doctrines de néant qui réduisent tout à la matière; qui emprisonnent l'intelligence dans la molécule insaisissable, et qui prétendent détrôner le Créateur au profit de l'atome. Bossuet recevant les œuvres de Malebranche écrivait d'une main sûre et sévère en tête du livre ces trois mots : *pulchra, nova, falsa.* Deux de ces épithètes au moins ne conviennent guère aux doctrines que vous combattez, et vous n'avez pas de peine à signaler de vieilles erreurs sous les déguisements dont elles s'enveloppent. Aux autorités que vous lèur opposez, combien il serait facile d'en ajouter d'autres, et que de grands penseurs ont fait entendre leur voix dans cet hymne universel de la science à la grandeur de Dieu! C'est Cassini de qui Fontenelle a écrit : « Les cieux

qui racontent la gloire de leur créateur n'en avaient jamais plus parlé à personne qu'à lui, et n'avaient jamais mieux persuadé. » — C'est Linné qui, derrière le voile de la nature soulevé par ses travaux, « a senti passer Dieu présent ; » — c'est Newton abaissant devant la parole révélée la grandeur de son génie ; Leibnitz qui tente avec Bossuet le grand ouvrage du rapprochement des communions chrétiennes ; Descartes qui vit et meurt fidèle à la sienne ; avant eux Bacon proclamant que la foi est l'arome qui préserve les sciences de la corruption, *fides aroma scientiarum.* Mais pourquoi chercher des exemples loin de nous ? L'Académie française n'a-t-elle pas entendu l'illustre Biot placer au terme des travaux de l'homme « une sorte d'illumination divine qui nous laisse apercevoir la puissance créatrice à travers le voile de ses actes, d'autant plus près que nous faisons plus d'efforts pour les pénétrer, » et notre glorieux compatriote Louis Pasteur n'a-t il pas montré, devant cette même Académie, au delà des observations qui n'atteignent que la matière, le domaine sans bornes de l'idéal ?

Cet idéal, objet de toute pensée élevée, de toute aspiration généreuse, vous l'avez cherché, en physique, dans cette cause première qui plane au dessus des transformations de la force universelle et des changements dont la matière est le mobile théâtre ; en morale, dans la liberté volontairement soumise à la loi divine ; en politique, dans la fidélité immuable aux principes que vos ancêtres vous ont transmis avec le sang, fidélité associée (c'est encore une tradition de famille) à la courtoisie qui combat les opinions sans blesser les personnes, et qui ne mêle aucun fiel à ses dissentiments. Sa devise, elle est dans ce vers que vous connaissez :

La plus stricte justice est ma suprême loi.

Pourquoi faut-il que la plume d'où ce vers est tombé n'ait écrit que pour un cercle restreint de parents et d'amis ; que ce poète, « esclave du beau et du vrai », dont vous parliez

tout à l'heure avec l'accent ému de la piété filiale, ait réservé pour l'intimité des œuvres fines et délicates qui pouvaient sans péril affronter le grand jour? L'Académie, qui ne l'a pas connu, le retrouve du moins en vous, et comme vous aimez à vous présenter sous les auspices de ce souvenir vénéré, nous aimons à l'honorer dans votre personne. Aussi bien son esprit revit dans son fils, et la voix paternelle avait déjà formulé au nom du bon sens, avec une verve spirituelle, les vérités que vous appuyez à votre tour sur les assertions les mieux établies de la science contemporaine. Ces vérités, si nécessaires à rappeler aujourd'hui, trouveraient dans les écrits de M. votre père leur expression la plus juste et la plus piquante. Il nous dirait, quand l'orgueil humain veut sortir de la place en usurpant celle du Créateur :

Nous avons bien à faire avant de passer Dieux!

Il nous aiderait également, ce spirituel auteur de la pièce intitulée : *Une langue nouvelle,* par un amateur de la langue française, dans la tâche qui incombe surtout aux académies, de conserver intacte celle de nos pères, d'en bannir les néologismes informes, les importations superflues, les incorrections affectées du langage à la mode, et ces termes injurieux qui font du mot le plus inoffensif une arme de guerre, si ce n'est même un arrêt de proscription. Vous nous apporterez le concours qu'il nous eût donné à cet effet. Défenseur du bon sens, du bon goût et du franc-parler, vous nous montrerez que savoir et croire, écrire et penser, bien dire et bien faire sont choses inséparables, et vous suffirez à toutes les tâches entre lesquelles se partage l'activité de notre Compagnie. C'est sa conviction que j'exprime, heureux d'être, au terme de la mission qu'elle m'a confiée, l'interprète des espérances qu'elle fonde sur votre collaboration, et de vous adresser en son nom les paroles de bienvenue.

DE
L'ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE
DANS LE DIOCÈSE DE BESANÇON

Par M. le comte DE SOULTRAIT
MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 31 janvier 1884.)

Avant d'étudier la caractéristique des Saints dans le diocèse de Besançon, il n'est peut-être pas inutile de dire quelques mots du symbolisme et de l'iconographie chrétienne.

On nomme symbole une image idéalisant des phénomènes naturels, les qualités d'un personnage, ou représentant une idée métaphysique.

C'est la forme poétique, qui se grave dans l'esprit mieux qu'une sèche définition

Notre Seigneur se compara lui-même à un pasteur ; les artistes des premiers temps du christianisme le représentèrent entouré de brebis.

Cette image symbolique en dit plus que tous les raisonnements tendant à démontrer que Dieu a pour les hommes la sollicitude du berger veillant sur son troupeau (1).

Les religions antiques étaient toutes symboliques ; il fallut, dès l'origine du christianisme, emprunter à ces religions diverses images que l'on appropria aux idées de la foi nouvelle, afin de les faire pénétrer dans les masses et comprendre par tous.

De là certaines peintures des catacombes, qui sont un

---

(1) Viollet Le Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française.*

véritable compromis entre l'ancienne mythologie et le christianisme naissant.

Orphée attirant les animaux sauvages par le son de sa lyre, y était représenté comme symbolisant le Christ, dont la parole allait réunir les hommes sous une même loi d'amour et de charité.

Longtemps encore après la reconnaissance officielle de la religion chrétienne dans l'empire romain, des traditions du paganisme restaient mêlées aux dogmes nouveaux.

Ce fut la raison qui engagea les premiers apôtres à choisir, pour y fonder leurs églises, les anciens sanctuaires païens, les lieux consacrés au culte qu'ils proscrivaient, à couronner, en Bretagne, du signe de la rédemption les grossiers monuments de la religion druidique.

Les prophéties de l'Ancien Testament, ses paraboles, l'Apocalypse de saint Jean fournissent aux imagiers du moyen âge des sujets choisis à cause du caractère symbolique de ces saints livres.

A la fin du XIIe siècle, il y eut dans le symbolisme une recrudescence favorisée il est vrai par les progrès des arts.

Les ordres religieux, alors tout puissants, voulurent faire comprendre aux fidèles les mérites de la vie monastique : ils reproduisirent, sous toutes les formes, dans les magnifiques monuments qu'ils construisaient de toutes parts, les légendes de saint Benoît, de saint Antoine, de sainte Madeleine, des saints ayant vécu dans l'austérité et la contemplation de la vie cénobitique.

Quand, plus tard, les imagiers sont presque tous laïques; quand, sous l'inspiration de l'épiscopat, s'élèvent les grandes cathédrales, parfois opposées féodalement aux basiliques abbatiales, les idées symboliques se développent encore, et sont souvent de vives protestations contre les abus de l'époque.

C'est alors que se voient les représentations des derniers jours du monde, la justice divine étant symbolisée par les

plateaux d'une balance, sur l'un desquels appuie l'ange des ténèbres. Le Christ est assis sur un trône ou repose sur un arc-en-ciel; il montre ses plaies, près de lui intercède sa mère, symbolisant la miséricorde; des anges tiennent les instruments de la passion, symbole de notre rédemption. Les damnés figurés dans la composition appartiennent à tous les rangs de la société, depuis le pape et l'empereur jusqu'au laboureur, à l'ouvrier.

Autour de cette scène, qui occupe le tympan du portail de plusieurs grandes églises, se développent des archivoltes offrant les figures des patriarches, des prophètes, des législateurs, des martyrs, dont la présence symbolise les travaux et les mérites par lesquels l'homme peut gagner la béatitude céleste.

Enfin, on remarque parfois, dans ces grandes compositions, les symboles des passions qui entraînent l'homme au mal, ceux des vertus qui le rendent digne d'approcher de la Divinité, ceux des arts libéraux, des travaux de l'esprit qui élèvent l'intelligence et aident à la dégager des liens terrestres.

Dans l'imagerie du XIIIe siècle, on ne voit plus la première place donnée aux fondateurs des ordres contemplatifs; cette première place appartient dès lors au travail, à la vie militante, aux représentations des saints qui se sont voués à la lutte pour le bien, pour le bonheur des hommes.

Cet hommage rendu à la vie active, laborieuse, se développe de plus en plus, surtout dans le nord de la France.

L'instruction et l'édification des fidèles furent le double but que se proposa le christianisme dans toute cette ornementation historiée et symbolique,

On voulait que le peuple eût toujours sous les yeux les images de Dieu et des saints, du bien à faire et du mal à éviter. En 1025, un synode d'Arras déclarait que les illettrés devaient voir dans les représentations sculptées et peintes ce qu'ils ne pouvaient lire dans les manuscrits.

Ces représentations étaient à la fois le catéchisme et le missel de ceux qui, ne sachant pas lire, y trouvaient l'instruction et une occupation qui devait distraire leur pensée des objets profanes et la rappeler à la piété, aux saintes méditations.

Leçon pour les ignorants, sermon pour les croyants ; leçon et sermon qui entraient, par les yeux, dans la tête et dans le cœur !

Avec la grande architecture du XIIIe siècle disparurent les vastes conceptions historiées dont j'ai essayé de vous donner une idée, et le symbolisme ne trouva plus à développer ses images dans les édifices, de proportions amoindries, du nouvel art monumental.

Aux XIVe et XVe siècles, l'ornementation géométrique et végétale fut à peu près seule en honneur, mais, vers 1450, reparut le goût des figures sculptées, et on commença à remplir les églises de statues de saints distingués par des attributs au choix desquels le symbolisme eut une grande part. Il en eut une plus grande encore dans la composition des verrières du siècle suivant, où il poussa souvent bien loin la recherche et le mysticisme.

Le diocèse de Besançon n'a peut être jamais possédé et, en tout cas, n'a pas conservé de ces vastes compositions historiées, dont je vous parlais, que l'on admire encore dans diverses provinces de France. C'est à peine si je trouve à vous signaler quelques représentations de la sainte Trinité et de l'arbre de Jessé. Deux figures trinitaires, l'une de la fin du XVe siècle, l'autre des premières années du XVIe, se voient dans l'église de Mièges et dans la sacristie de celle de Vuillafans; ces figures ont une seule tête avec trois bouches, trois nez et seulement quatre yeux servant aux trois visages. On prétend que ce fut Abélard qui eut l'idée de représenter ainsi les trois personnes divines, dont je connais d'autres images, celles-là en trois figures détachées, à Chaumercenne, à Chaux-les-Port et à Sornay.

La généalogie de la Sainte Vierge, figurée par un arbre sortant du cœur de Jessé et portant des fleurs d'où émergent les rois de Juda et la sainte mère du Christ, est sculptée sur les meneaux d'une baie de l'église de Gray, et garnit une sorte de pyramide à Miéges.

J'aurai donc seulement à vous entretenir de quelques figures de la Sainte Vierge et des saints qui ont échappé aux dévastations, conservées dans certaines églises et dans quelques collections.

Mais avant d'en arriver à la partie iconographique, sans avoir la prétention de vous offrir une sorte de statistique religieuse du diocèse de Besançon, je vous demande la permission de vous parler de la proportion dans laquelle furent invoqués plus particulièrement tels ou tels saints dans ce diocèse. Cette recherche n'est pas sans intérêt pour la connaissance de l'esprit des populations qui, parfois, s'est peint dans le choix des objets particuliers de sa dévotion.

On sait que l'Eglise grecque a conservé, pour les personnages de l'Ancien Testament, une vénération toute particulière, tandis que l'Eglise latine rend surtout hommage aux saints de la nouvelle alliance. Comment ne pas voir dans ce fait le caractère dominant de ces deux Eglises, l'une immortelle dans sa tradition, l'autre progressive?

Il ne faudrait pas toutefois, je me hâte de le dire, tirer des conséquences trop absolues de cette idée émise dans les *Annales archéologiques* par un savant archéologue, le baron de Guilhermy. On ne doit point oublier que la plupart des paroisses furent érigées, aux XI[e] et XII[e] siècles, par les grands ordres monastiques et qu'elles restèrent sous le patronage de ces ordres.

L'influence bénédictine et surtout cistercienne est en particulier attestée dans le diocèse de Besançon par le culte prédominant de la Vierge et de saint Pierre, comme nous le verrons plus loin; or le prince des apôtres était le patron des monastères relevant de Cluny, ce grand centre religieux et

intellectuel de la France, je dirai même de l'Europe au XI[e] siècle ; et les disciples de saint Bernard avaient pour Marie une dévotion toute particulière.

J'ajoute qu'à l'époque romane, l'histoire des saints était encore peu répandue dans le peuple, qui ne commença à la connaître qu'au XIII[e] siècle, par la Légende dorée de Jacques de Voragine.

Voici comment se décomposent, au point de vue du culte particulier, les églises ou chapelles de l'ancien diocèse de Besançon ; il est bien entendu que je parle seulement des chapelles édifices religieux, et non des titres de chapellenies qui existaient dans presque toutes les églises paroissiales et, en fort grand nombre, dans les églises des villes.

Le culte de la Sainte Vierge était, je l'ai dit, spécialement en honneur ; il était particulier à cent cinquante et une églises ou chapelles vouées à Marie : soixante-dix-sept sous le vocable de l'Assomption, quarante et une sous celui de la Nativité, vingt-sept sans vocable spécial, deux dédiées à Marie Libératrice (culte particulier à Salins), une à l'Immaculée Conception, une à Notre-Dame de Pitié, une à l'Annonciation, une enfin à la Visitation ; Marie Auxiliatrice y avait aussi des sanctuaires. Quatre-vingts édifices religieux étaient dédiés à l'apôtre saint Pierre seul, soixante-dix-sept à saint Martin, quarante à saint Jean-Baptiste, trente-neuf à saint Etienne, trente-trois à saint Maurice, trente et un à saint Laurent, vingt-huit à saint Léger, dix neuf à saint Germain, dix-sept à saint Georges, même nombre à sainte Madeleine, quinze aux saints Ferréol et Ferjeux, quinze aussi à saint Nicolas, quatorze aux apôtres Pierre et Paul réunis ; les saints Barthélemy, Christophe, Rémy, Vallier et Valbert en avaient chacun dix sous leur patronage ; neuf étaient placés sous l'invocation de saint Désiré; huit l'étaient sous celle de chacun des saints suivants : André, Bénigne, Julien, Michel et Vincent; sept sous celle de chacun des saints Antoine, Antide, Claude, Symphorien et de la Sainte Trinité ;

six sous celle de chacun de ces saints : Denis, Didier, Gengulfe, Hilaire, Hippolyte, Just, Paul et Sulpice ; les saints Albin ou Aubin, Marcel et Pancras et sainte Catherine présidaient chacun à cinq églises ; saint Brice, saint Donat et les saints Gervais et Protais, chacun à quatre; les saints Jacques, Lazare, Loup, Seine, Ursin, Vit et sainte Agathe, chacun à trois ; les saints Agnan, Blaise, Cyr ou Cirique avec sa mère sainte Julitte, Corneille, Eloi, Eusèbe, Fabien, Grégoire, les saints Gémeaux Clésipon et Mélésipon, les saints Humbert, Lothain, Médard, Milhon, Oyan, Sébastien, Siméon-Stylite, Théodule, Thibault et Victor, les saintes Agnès, Anne et Cécile donnaient leur nom chacun à deux édifices religieux ; cinquante-quatre églises ou chapelles enfin portent chacune le titre de l'un des saints dont les noms suivent : Amant, Ambroise, Anatoile, Andoche, Appolline, Benoît, Brigitte, Clou, Cosme et Damien, la sainte Croix (exaltation), Eustache, Faure, Gorgon, Ermenfroy, Isidore, Jean-l'Evangéliste, Joseph, Louis, Luc, Mainbœuf, Mammès, Mansuy, Marcelin, Marguerite, Mathieu, Maxime, Maximin, Mayeul, Michel, Nicet, Nithier, Philibert, Ponce, Privast, Quentin, Rembert, Roch, Romain, Saturnin, Sauveur, Simon, Suzanne, Sylvestre, Taraque, Timothée, Urbain, Ursanne, Valentin, Valérien, Viard, Vivant et Voué.

Le culte de plusieurs de ces saints était propre à la Franche-Comté ; je ne crois pas qu'on trouve dans une autre province de France la mention des saints Anatoile, Antide, Faure, Clésipon et Mélésipon, invoqués sous le nom des Gémeaux, Ermenfroy, Lamain, Lothain, Milhon, Mansuy, Mainbœuf (patron de Montbéliard), Nithier, Oyan, Ponce, Pancras, peut-être toutefois le même que saint Pancrace, Taraque, Viard, Valbert, Voué et de sainte Ursanne. Tous ces saints personnages avaient sans doute leurs images, sculptées ou peintes, dans les églises où on les vénérait, mais bien peu de ces images anciennes nous ont été conservées ; elles sont

l'objet de cette étude, que je fais précéder de quelques détails sur les représentations de la mère du Christ.

L'histoire iconographique de la Sainte Vierge a pour premiers monuments certaines figures des catacombes, reproduites d'après le type laissé par saint Luc.

Le culte de la mère a été constamment uni à celui du fils ; on ne pouvait en effet mettre sous les yeux des fidèles les principaux traits de la vie du Sauveur sans que Marie n'occupât une place dans le tableau.

Quand, au XIIe siècle, on commença à reproduire l'image de la Vierge seule avec son divin fils, on s'inspira des représentations orientales dans lesquelles Marie ne porte pas Jésus, mais le présente au monde qu'il bénit. L'enfant est complètement habillé ; comme le dit Didron : « Il est âgé, quoique petit, et c'est moins un enfant qu'un petit homme ; c'est le Dieu-homme plutôt que l'homme-Dieu. »

Ce fut l'époque de ces Vierges miraculeuses, dites Vierges noires, vénérées dans les sanctuaires célèbres du Puy, d'Einsiedlen, de Liesse, de Chartres, et, dans notre province, de Mouthier, de Motey-Besuche, de Notre-Dame de Cusance et de Montroland.

La manière de figurer Jésus entre les genoux de sa mère servit de passage entre le type d'origine grecque et celui de la mère debout, tenant l'enfant sur son bras.

Au XIIIe siècle, Marie commença à devenir une mère qui porte son enfant comme font toutes les mères ; l'enfant quitte son âge symbolique pour prendre un âge naturel ; toutefois il est encore habillé, il tient un globe ou un livre. Mais bientôt le réalisme s'accentue : la mère sourit à un enfant à peu près nu, qui joue avec un fruit, avec une fleur ou avec un oiseau, mis à la place du globe ou du livre des Evangiles. Le sceau du Mont-Sainte-Marie offre un curieux exemple de cette tendance au réalisme : la Vierge couronnée, assise de profil sur un banc, tend les bras à l'enfant Jésus, qui semble s'essayer à faire ses premiers pas.

Il y a encore cependant une gracieuse noblesse dans ces figures des XIIIe et XIVe siècles, dont la grande statue conservée au musée de Besançon est un beau spécimen ; mais, au XVe, le réalisme tomba trop souvent dans la vulgarité, et il n'y eut plus rien de divin dans ce groupe, d'une expression si élevée aux époques antérieures.

Une pareille vulgarité ne dépare pas les figures de la Vierge accompagnant la croix avec saint Jean ; cette représentation de la *Mater dolorosa juxta crucem lacrymosa* se voyait, dans beaucoup d'églises, placée sur une poutre traversant l'arc d'entrée du chœur ; on la retrouve encore sur nombre de croix de pierre.

Il faut rattacher au culte de la Sainte Vierge celui des rois Mages, sans doute introduit dans le pays par les moines cisterciens. La scène de l'adoration est le sujet d'un assez beau tableau en bois du XVe siècle que je possède, et que je crois franc-comtois, et de deux groupes, un peu plus modernes, dans l'église de Montbenoît et dans celle d'Etrabonne.

A la fin du XVe siècle, la mise au tombeau de Notre Seigneur fut reproduite dans ces groupes, connus sous le nom de sépulcres, composés de la Vierge, de saint Jean, des saintes femmes, de Joseph d'Arimathie, de Nicodème et, quelquefois, d'un plus grand nombre de personnages, entourant le corps du Crucifié. Vous avez conservé quelques-uns de ces sépulcres, d'une facture assez remarquable, à Baume-les-Dames, à Ray-sur-Saône, à Faverney, à Vesoul, à Lons-le-Saulnier et à Froidefontaine.

Mais les églises pauvres ne pouvaient avoir un de ces groupes, habituellement de grandes proportions et d'un prix élevé ; il fallait trouver une image, moins importante, donnant satisfaction à la dévotion nouvelle ; on eut l'idée touchante de sculpter la figure de la Vierge assise tenant sur ses genoux le corps de Notre Seigneur descendu de la croix. Ces représentations de Notre-Dame de Pitié, la *Pieta* des Italiens, furent en grande faveur à partir du premier quart du

XVIe siècle ; on les plaça dans les églises, dans les chapelles, dans des niches sur les chemins, et la Franche-Comté en offre encore un certain nombre, dont les plus belles sont à Baume les-Dames, à Marnay, à Saint-Maurice de Salins et à Sornay.

J'ai parlé du retour du symbolisme lors de la Renaissance ; vous me permettrez d'en citer deux exemples, assez intéressants, inspirés par le culte de la Vierge, qui, empruntés à la Suisse, peuvent être rattachés à l'esprit religieux de la région qui nous occupe.

Parmi les beaux vitraux de l'ancienne abbaye cistercienne de Wettingen, dans le canton d'Argovie, j'ai remarqué deux tableaux où Marie joue un rôle important : dans l'un, Dieu le père, au milieu des nuées, brandit le glaive dont il va frapper la terre, figurée par un paysage au bas de la composition ; le Christ et sa mère, debout sur cette terre menacée, cherchent à désarmer le courroux du Tout-Puissant, l'un en montrant la plaie de son côté, d'où jaillit un flot de sang, l'autre en exprimant du lait du sein qui a nourri le Sauveur.

C'est bien la Vierge symbolisant la miséricorde, comme au XIIIe siècle.

Dans le second vitrail, Marie, assise, présente avec respect l'enfant Jésus aux hommages de deux moines et d'une religieuse, agenouillés devant lui, disposés comme les rois Mages dans la scène de l'adoration ; ces trois religieux offrent au divin enfant, au lieu de la myrrhe, de l'or et de l'encens, des phylactères dont chacun porte le nom de l'un des trois vœux monastiques.

Marie Auxiliatrice, nommée dans quelques pays Notre-Dame du Confort ou du Reconfort, est représentée abritant, sous les plis de son manteau largement ouvert, des personnages ecclésiastiques et laïques de tous les rangs. On la voit ainsi à Montagney et à Pirey.

Le culte de Marie Libératrice me paraît être, en France,

propre au diocèse de Besançon, où il a été sans doute rapporté, par les Minimes de Rome, qui renferme une chapelle sous ce vocable.

N'était-il pas naturel que la Franche-Comté, si souvent ravagée, sentît le besoin de se mettre, d'une façon toute spéciale, sous la garde de la Mère de miséricorde?

Les deux types originaux de Marie Libératrice se voient à Salins et à Morteau. Le plus ancien est un tableau, daté de 1637, représentant la Vierge mère, couronnée d'étoiles, foulant aux pieds des trophées guerriers; sur sa poitrine, les armes de la ville de Salins; une vue de cette ville garnit le fond.

A Morteau, la Vierge assistée de saint Joseph a terrassé le dieu Mars portant une torche éteinte, qui symbolise la guerre dévastatrice.

On trouve dans le pays beaucoup de reproductions de ces deux figures.

Les nombreuses statues de la Sainte Vierge, des XVIIe et XVIIIe siècles, qui se voient à Besançon et dans d'autres villes du diocèse, souvent accompagnées de pieuses inscriptions, sont un témoignage du culte de la mère de Dieu toujours prédominant à ces époques.

Il y a, dans les représentations des saints des églises du diocèse de Besançon, un vaste sujet d'études qui, pour être traité avec tous les détails qu'il comporte, demanderait un volume, et je ne puis dépasser les bornes d'une lecture académique. Je me contenterai donc de vous dire ce que l'on entend par la caractéristique des saints, et de vous signaler quelques figures particulièrement intéressantes.

Lorsque, au XVe siècle, on commença à placer dans les églises de nombreuses statues, on dut adopter, pour distinguer les unes des autres ces saintes images, des attributs, dont le choix fut motivé par des considérations diverses.

Les plus nombreux rappelèrent le martyre du saint, ou sa profession : comme le gril de saint Laurent, la roue dentelée

de sainte Catherine, les pierres de saint Etienne, le violon de saint Genest, qui avait été musicien, le marteau de saint Eloi, la bèche de saint Fiacre. D'autres attributs symbolisèrent un pouvoir ou une mission, comme les clefs de saint Pierre, le chien portant une torche de saint Dominique, les fers brisés de saint Léonard, le patron des prisonniers, les flammes de saint Antoine, qui guérissait la maladie dite le feu saint Antoine, etc. Quelques saints furent distingués par des attributs faisant allusion à leur nom : sainte Agnès par un agneau, sainte Fare par une tige de blé, saint Christophe par l'enfant Jésus placé sur son épaule.

C'est dans la Légende dorée qu'il faut chercher l'origine de la plus grande partie de ces emblèmes.

Aucun livre n'eut, au moyen âge, autant de vogue que cet ouvrage décoré, par l'enthousiasme contemporain, du nom de Légende dorée, dans lequel Jacques de Voragine, archevêque de Gênes au XIIIe siècle, avait raconté, avec grands détails, la vie des saints plus particulièrement invoqués de son temps.

La Légende dorée, reproduite à l'infini par la calligraphie puis par l'imprimerie, était la lecture favorite des châteaux comme des monastères, des riches, à qui elle enseignait la vertu et la charité, des humbles qu'elle consolait de leur misère, par l'exemple des bienheureux qui avaient glorifié la pauvreté.

L'étude de ce recueil est encore attrayante, non seulement pour les archéologues, mais encore pour les personnes désireuses de connaître l'esprit des siècles passés.

On y trouve, outre les vies des saints, des légendes naïves et touchantes ayant trait aux principales fêtes de l'année. Laissez-moi vous citer l'une de ces légendes, extraite d'un manuscrit à miniatures de la bibliothèque de Mâcon au chapitre de la *Mémoire de tous trespassez*. C'est l'histoire d'un chantre de Paris qui, lorsqu'il passait près d'un lieu de sépulture, ne manquait jamais de prier pour les morts. Un jour

des malfaiteurs le poursuivirent, voulant lui faire un mauvais parti ; il se réfugia dans un cimetière ; aussitôt les morts sortirent de leur tombeau pour le défendre, chacun d'eux armé de l'instrument de la profession qu'il avait exercée de son vivant. C'est ainsi que, dans la vignette, l'un des squelettes porte une hache, un autre une scie, un troisième un fléau à battre le blé.

Je dois commencer ma revue iconographique par les saints patrons de la métropole et du diocèse : saint Etienne et saint Jean l'Evangéliste, saint Ferréol et saint Ferjeux. Je ne connais, en Franche-Comté, que deux ou trois statues du premier martyr, portant sur sa tête l'une des pierres avec lesquelles il fut lapidé ; je n'en ai vu, de saint Jean l'Evangéliste, aucune autre que celles, assez nombreuses et généralement sans attribut, qui accompagnent le Christ en croix ; mais l'aigle, meuble héraldique des écussons du chapitre métropolitain et de la ville de Besançon, est le symbole du disciple bien aimé du Sauveur, et le bras, qui figure avec l'aigle dans le blason du chapitre, n'est autre chose que le reliquaire du bras de saint Etienne, autrefois conservé dans le Trésor de la cathédrale.

Saint Ferréol et saint Ferjeux ont, rue d'Arènes à Besançon, deux statues assez jolies du XVe siècle : les martyrs portent leurs têtes entre leurs mains, le premier est revêtu de la chasuble, le second de la dalmatique du diacre, distinction souvent négligée. D'autres statues du premier évêque de Besançon et de son disciple, datées de 1510, se trouvent à Flangebouche.

Saint Pierre, qui a tant d'églises sous son patronage, est souvent figuré dans la province avec ses clefs, son attribut ordinaire, ou avec une seule clef ; mais aucune de ses représentations ne mérite d'être signalée.

Tout le monde connaît la légende du partage du manteau de saint Martin, fort populaire dans le diocèse de Besançon ; cette légende est sculptée sur le bénitier de l'église de Dom-

martin-sur-Doubs. Au sujet du nom de cette paroisse, je crois n'apprendre rien à personne en disant que tout nom de lieu qui commence par Dom ou par Dam n'est autre que le nom du saint patron du lieu ; ainsi Dommartin ou Dammartin veut dire saint Martin (*Dominus Martinus*); Dompierre ou Dampierre, saint Pierre; Dannemarie, Dommarie, sainte Marie; Dombasle, saint Basile; Donjeux, saint Georges, etc.

Saint Maurice avait sous son vocable presqu'autant d'églises que les saints patrons du diocèse ; cette préférence s'explique par le voisinage de la Suisse, où le glorieux chef de la Légion thébéenne était en si grande vénération. Des statues équestres du martyr, du temps de Louis XII, se voient à Salins, dans l'église de saint Maurice, à Gonsans et au Luhier. Maurice est armé de toutes pièces à Salins, la croix tréflée se dessine sur sa cotte d'armes ; à Gonsans, il brandit une épée ; au Luhier, caractère à signaler, il est en costume civil.

Saint Laurent et saint Léger viennent après saint Maurice dans la faveur religieuse du diocèse. Un beau buste en cuivre doré, don du cardinal de Granvelle, dont il porte le blason gravé, à l'église d'Ornans, offre la représentation du premier de ces saints personnages ; c'est une œuvre d'art fort remarquable. L'église de Chaux-les-Châtillon conserve une partie du chef du saint évêque d'Autun dans un buste d'argent du XVIe siècle, sur lequel on lit : *Sanctus Leodegarius.* Comme saint Maurice, saint Léger était très populaire dans l'est de la France ; il est habituellement représenté tenant la tarière avec laquelle on lui creva les yeux. Saint Georges a une statue d'argent dans la paroisse du Jura qui est sous son vocable ; la célèbre confrérie noble de la Franche-Comté avait pour insigne une représentation du saint chevalier, en or, suspendue à un ruban bleu. J'ai vu quelques-unes de ces décorations datant des XVIIe et XVIIIe siècles.

Saint Christophe, si populaire au moyen âge, dont les statues, de grandes proportions, étaient habituellement aux

portes des églises, n'a que deux représentations anciennes, à Froidefontaine et à Montjoie ; cette dernière figure, en bois, est l'objet de la dévotion toute particulière des jeunes filles qui, non seulement l'invoquent pour lui demander un mari, mais encore détachent du mollet du géant chrétien, quelques parcelles de bois, dont la possession doit assurer, dans l'année, la réalisation de leur désir.

On remarque, devant l'église de Loray, une figure de saint Michel sculptée, sur une croix de pierre du xvie siècle, au revers du Christ ; selon l'usage, l'archange, armé d'une épée, foule aux pieds le démon.

J'ai parlé de mon curieux tableau gothique de l'adoration des mages ; saint Antoine s'y trouve, avec saint Joseph, debout derrière le siège de la Vierge : il tient le bâton surmonté du tau et une sonnette, auprès de lui un petit porc. Je connais deux ou trois autres images du pieux solitaire : l'une d'elles, reliquaire en argent du xviie siècle conservé à Nozeroy, offre cette particularité bizarre qu'en pressant un ressort, l'animal, fidèle compagnon du saint, se dresse sur sa queue. A Arlay, saint Antoine a, sous ses pieds, des flammes, emblème de la maladie dite le feu saint Antoine, pour la guérison de laquelle il était invoqué ; une autre figure du même saint se voit à Rougemont.

Bien que saint Claude n'ait que sept églises sous son patronage, il était l'un des saints les plus vénérés dans le diocèse qu'il avait gouverné ; je connais de lui plusieurs statues de diverses époques dont la plus belle, du xvie siècle, en marbre blanc, se remarque dans l'église de Rigney. Saint Claude est quelquefois figuré ayant près de lui le corps d'un enfant qu'il ressuscita, mais, le plus souvent, il est en costume épiscopal, sans attribut particulier ; c'est ainsi qu'on le trouve en France.

Le nom de saint Gengoul ou Gandoul (*Gangulfus*) est écrit en deux mots : Jean-Goul dans le pouillé du diocèse ; ce saint y a deux représentations à peu près identiques,

l'une à Arguel, l'autre à Poligny ; il est en costume civil, tenant un gerfaut sur le poing gauche et puisant, de la main droite, dans une aumonière suspendue à sa ceinture. La statue polychrome de Poligny, un peu plus ancienne que l'autre, date du milieu de xvᵉ siècle ; elle est faussement considérée dans le pays comme la représentation de Jean Chousat, l'un des fondateurs de la collégiale de la ville.

Une curieuse figure de saint Lazare se voit à Germéfontaine : le saint évêque de Marseille, revêtu de ses ornements pontificaux, entre ses sœurs Marthe et Marie, occupe le revers d'une croix de pierre du xviᵉ siècle.

Saint Vit ou Guy, patron de trois églises franc-comtoises, était un martyr de Lucanie du iiiᵉ siècle, et non l'évêque de Verdun du ivᵉ mentionné par les hagiographes; sa statue en marbre polychrome, du xviᵉ siècle, décore l'église paroissiale de Saint-Vit, près de Besançon : elle représente un diacre revêtu d'une riche dalmatique, dont l'un des galons porte le nom *Sainct Vit*, tracé en caractères gothiques.

Saint André, tenant la croix en sautoir instrument de son martyre et son attribut ordinaire, a une statue de pierre du xviᵉ siècle à Montagney. Saint Benoît, en abbé bénédictin, en a une également, un peu plus ancienne, à Chaux-les-Clerval.

Saint Ermenfroi, abbé, de l'ordre de saint Benoît, a deux représentations à Santoche : une statue en bois polychrome, du xvᵉ siècle, et une jolie statuette en argent, avec dédicace de 1496 Le saint est figuré en costume monacal, tenant une crosse et un livre.

Saint Genest, dont les images sont assez rares, est sculpté à Sornay. Le patron des musiciens, vêtu d'une longue robe et coiffé du bonnet à retroussis en usage sous Louis XII, joue, à l'aide d'un archet, d'une sorte de violon qu'il tient contre sa poitrine.

L'église de Marnay possédait encore, il y a quelques années, un tableau à volets, peint, disait-on, par Holbein

pour Laurent de Gorrevod, le favori du duc de Savoie Philibert le Beau, dont le panneau central représentait le miracle dit la messe de saint Grégoire : le Christ, placé au-dessus de l'autel, montrait ses plaies au saint pape.

Saint Henri, en costume impérial, tenant une épée de la main droite et une église de la gauche, un lion à ses pieds, et saint Hubert, agenouillé devant le cerf miraculeux, ont des images dans les églises de Cernay et de Chaumercenne. La première de ces statues, d'un joli travail, est un peu plus ancienne que la seconde datée de 1550.

Les figures anciennes de saint Joseph sont fort rares : mon tableau de l'adoration des Mages en offre une, des premières années du xve siècle ; une autre, du xvie, fait partie du groupe de cette même adoration à Etrabonne.

A Cernay-sous-Maiche, se voit une représentation, du temps de la Renaissance, de saint Roch en pèlerin, accompagné de l'ange pansant le bouton de peste de sa jambe, et du chien légendaire qui tient un pain dans sa gueule. On sait que saint Roch était particulièrement invoqué contre la peste. J'ai lu, à Montluçon en Bourbonnais, sur la façade d'une élégante maison du xvie siècle, ces deux vers :

> VOVS QVI CRAIGNEZ LA PESTE ES SES CRUELS EFFECTZ,
> SI VOVS PRIEZ SAINCT ROCH VOVS NE LAVREZ IAMAIS.

Saint Théodule, évêque de Sion, était franc-comtois ; il figure en costume épiscopal, sur un tryptique du Mont-Sainte-Marie. Le saint prélat est ordinairement représenté avec une cloche pour attribut ; il doit y avoir, dans sa légende que je ne connais pas, quelque fait ayant rapport aux cloches. Une petite cloche de l'église de Garchy, en Nivernais, offre cette inscription, que je rapporte ici à cause de l'origine franc-comtoise de saint Théodule : *Il est entre dans la fonte de cette clochette vn morceav de la cloche de saint Téodvle miracvlevze contre le tonnerre a Sollevre le 31 mai 1684.*

Saint Vincent, en diacre, tenant comme d'habitude un

livre et la palme du martyre a, dans l'église de Montagney, une statue de pierre du milieu du XVIe siècle, qui vient de l'abbaye d'Acey.

Saint Blaise, toujours en costume d'évêque, a pour attribut ordinaire le peigne de fer avec lequel son corps fut déchiré. On le voit aussi quelquefois tenant une église; c'est ainsi que le représente une jolie statue de bois polychrome, portant la date 1505, qui fait partie des nombreux et remarquables objets d'art réunis par M. Pertusier, dans sa belle maison de la Renaissance de Morteau. Cette statue vient de Besançon.

Avant d'être évêque, saint Eloi avait été orfèvre; on le trouve quelquefois même figuré en maréchal ferrant. Une curieuse statue, conservé aux archives du Doubs, le représente dans le costume et dans l'exercice de cette profession, seulement le saint artisan ferre un pied de cheval détaché de sa jambe. Voici la légende qui a inspiré l'artiste, auteur de cette œuvre assez jolie des dernières années du XVe siècle. Le diable, sous l'apparence d'un voyageur, voulut un jour éprouver la patience de l'ami du roi Dagobert, dont on vantait partout le talent pour le ferrage des chevaux; dans ce faire, il lui amena un cheval indompté, demandant au saint de remplir son office. Eloi, voyant le piége qui lui était tendu, invoqua Dieu, et prenant l'un des pieds du cheval, qui se détacha de la jambe, il le ferra à loisir et le remit en place, à la plus grande confusion du malin esprit.

Les douze apôtres ont été souvent représentés ensemble à toutes les époques du moyen âge. Il ne sont pas toujours rangés dans le même ordre. Les évangiles et les liturgies ne s'accordant pas sur le rang à assigner aux disciples de Jésus, chaque époque a suivi l'une ou l'autre de ces autorités. Du reste, antérieurement au XIVe siècle, les apôtres furent, sauf saint Pierre dont les clefs se montrent fort anciennement, figurés sans attributs. Aux XVe et XVIe siècles, on observa l'ordre indiqué par le canon de la messe, et c'est d'après cet

ordre que sont rangés les apôtres dans leurs représentations gothiques sculptées à Gonsans, à Saint-Lupicin, à Cernay-sous-Maiche et sur la châsse de saint Romain. Je dois signaler en particulier la curieuse croix de Froidefontaine, près de Nozeroy, dont le fût porte les figures des douze apôtres, distingués par leurs attributs ordinaires, étagés sur deux rangs.

J'arrive maintenant aux images des saintes, plus rares dans la région que celles des saints.

Peu de saintes furent plus populaires en France que sainte Barbe et sainte Catherine, dont les figures se font souvent pendant dans les églises. La première est presque toujours caractérisée par la tour dans laquelle son père l'avait enfermée, attribut qui lui valut sans doute le titre de patronne des artilleurs. Sainte Barbe a une belle statue à Baume-les-Dames, une à Lure, une autre à Cernay ; cette dernière statue nous montre la sainte tenant un calice surmonté d'une hostie, son attribut ordinaire en Suisse et en Allemagne. La plus ancienne figure de sainte Catherine que je connaisse dans le diocèse est conservée aux archives du Doubs : c'est une statue en bois polychrome, datant peut-être des premières années du xve siècle, caractérisée par la roue armée de dents, qui, devant servir à son supplice, éclata, tuant et blessant ses bourreaux ; à Fallerans, la sainte foule aux pieds la figure de son père, qui ordonna son martyre, ne pouvant la faire renoncer à sa foi. On représenta, du reste, fort souvent pendant le moyen âge, sous les pieds des martyrs, les figures de leurs bourreaux ou des personnages qui avaient ordonné leur mort.

L'église de Cernay-sous-Maiche renferme un intéressant groupe, du xvie siècle, de sainte Sophie et de ses trois filles, qu'elle tient devant elle abritées sous son manteau ; M. Gauthier en possède une autre, à peu près pareille, qui vient de Thoraise. Les filles de Sophie se nommaient Foi, Espérance et Charité. D'après les hagiographes, la mère, dame

romaine, et ses filles auraient subi le martyre au second siècle ; mais il est probable qu'il n'y a là que la représentation d'une allégorie, que les trois filles, dont on a fait des martyres, sont les trois vertus théologales, si souvent reproduites depuis la Renaissance, filles de la sagesse, Σοφία en grec. D'après la légende, sainte Foi aurait été brûlée, aussi a-t-elle pour attribut un gril dans les groupes dont je viens de parler.

La Franche-Comté renferme encore un certain nombre de représentations de sainte Madeleine, toujours aux pieds de la croix ; je citerai celles de Rougemont, de Mignovillars, de Villers-la-Combe et d'Amathay-Vésigneux.

La dévotion de sainte Acombe a un objectif fort singulier : on prétend que les femmes mécontentes de leur mari vont lui demander la grâce de les en débarrasser. Cette sainte a une statue dans la chapelle du cimetière de Baume-les-Dames, lieu parfaitement choisi eu égard au funèbre pouvoir qu'on lui attribue ; c'est la figure d'une femme barbue, vêtue d'une longue robe, attachée sur une croix. Le R. P. Cahier a consacré, dans ses *Mélanges*, une dissertation à cette sainte bizarre, dont voici la légende. Acombe était une jeune fille de haute naissance, que son père voulait marier au roi de Sicile ; mais elle, voulant garder sa virginité, chercha les moyens de se débarrasser des poursuites du roi ; elle demanda à Dieu de lui faire pousser de la barbe, ce qui arriva en effet ; son père, furieux de la non-réussite de ses projets matrimoniaux, qui devaient le réconcilier avec le roi de Sicile, fit crucifier sa fille.

Cette légende a été particulièrement en faveur dans les pays du Nord, où la sainte s'appelle *Liberata*, à cause de la façon dont le ciel l'avait débarrassée de son mariage ; on la nomma aussi sainte Débarras, ce qui rentre parfaitement dans l'invocation qui lui est adressée à Baume, et sainte Livrade, nom qui vient de *Liberata*. On donna, en Allemagne, en Flandre et en Angleterre, plusieurs autres noms

à la patronne des femmes méconnues, en particulier celui de sainte Umcumber, d'où vient Acombe.

Le R. P. Cahier veut voir, dans cette singulière représentation, une imitation dégénérée de la figure du Christ, dite le saint Voult, conservée dans une chapelle de la cathédrale de Lucques, qui est en effet barbue et vêtue d'une longue robe.

Je termine cette notice qui, comme je l'ai dit, Messieurs, n'est qu'un court aperçu sur l'iconographie franc-comtoise. Je serai heureux si j'ai pu vous inspirer l'idée de regarder avec intérêt ce qui nous reste des saintes images dont la piété de vos pères avait peuplé les monuments de leur culte, plus heureux encore, si l'attention que je me suis efforcé d'attirer sur ces statues pouvait aider à en assurer la conservation.

LA
CORRESPONDANCE DU CARDINAL DE GRANVELLE

(Volumes publiés par l'Académie royale de Belgique, tomes I, II et III)

Par M. le marquis **TERRIER DE LORAY**

ASSOCIÉ RÉSIDANT.

(Séance du 20 mars 1884.)

On sait que l'Académie royale de Belgique a entrepris la publication de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, faisant suite à celle des *Papiers d'Etat*, qui a pris place dans la collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France. Malgré tout l'intérêt que présente ce grand travail, malgré l'incontestable compétence des membres de la commission belge, et celle du professeur éminent qui a été si prématurément enlevé à la science, il nous est permis de regretter que le soin de l'accomplir n'ait pas été réservé à la commission qui en avait pris l'initiative et qui a fait paraître neuf volumes de lettres, entre les années 1841 et 1852. Les éditeurs belges, on devait le prévoir, obligés de faire un choix parmi de très nombreux documents, se sont attachés de préférence à ceux qui sont relatifs à l'histoire des provinces des Pays-Bas, particulièrement intéressante d'ailleurs dans la période où la correspondance est parvenue. Ils ont dû, et ils le reconnaissent, pour ne pas dépasser les limites qui leur étaient imposées, négliger un certain nombre de pièces afférentes soit à l'histoire générale et aux événements qui se passaient en France, soit aux affaires privées du cardinal et qui n'eussent pas été pour nous dénuées d'intérêt. Néanmoins telle

qu'elle est publiée, la correspondance de Granvelle, enrichie de notes et d'éclaircissements dus, en partie à notre collègue M. Gauthier, et surtout à l'active collaboration de M. Castan, contient un grand nombre de renseignements précieux à recueillir, parce qu'ils nous permettent de présenter sous son véritable jour le caractère de Granvelle défiguré plus d'une fois par l'esprit de parti, ou par la passion politique ou religieuse. C'est en me plaçant à ce point de vue principalement que j'ai cru pouvoir appeler quelques instants votre attention sur la publication dont il s'agit, dont les trois premiers volumes, bien qu'ils contiennent intégralement ou en analyse près de cinq cents lettres, correspondent à une période de trois années et demie seulement, commençant au 25 novembre 1565, pour se terminer dans le courant de juin 1569.

A la date des premières lettres nouvellement publiées, Granvelle, obligé d'abandonner le gouvernement des affaires de Flandre, vivait depuis dix-huit mois en Franche-Comté, ayant à Besançon sa résidence la plus habituelle. Les historiens modernes, Prescott, Forneron, M. Poulet lui-même semblent croire que l'ordre donné par Philippe II au cardinal de s'éloigner des Pays-Bas aurait été ignoré jusqu'à nos jours; que cette retraite a été regardée longtemps comme spontanée, et que la découverte, dans les archives de Simancas, de la minute de la lettre royale a seule révélé la résolution prise par lui, bien qu'à contre-cœur, de relever, au moins temporairement son ministre des fonctions qu'il exerçait auprès de la régente. « Ce que l'on a ignoré pendant trois cents ans, dit M. Forneron, c'est qu'Armenteros, revenant de Madrid, était porteur d'une lettre adressée à Granvelle : J'ai pensé, disait le roi, qu'il vous serait agréable de vous rendre auprès de votre mère, en Franche-Comté, et je vous autorise à vous rendre auprès d'elle immédiatement. » Nous croyons qu'on a quelque peu exagéré l'importance de la découverte dont il s'agit, ou du moins Courchetet d'Esnans, qui fit imprimer en 1761 son histoire du cardinal, parle de sa retraite

comme s'il eût connu les termes de la lettre du roi, qu'il mentionne expressément (1).

Quoi qu'il en soit, le rappel de Granvelle, loin d'apaiser l'esprit d'opposition qui se manifestait dans les Pays Bas, n'avait fait qu'augmenter l'audace des factieux et préparer de nouveaux embarras à la princesse qui exerçait l'autorité au nom de Philippe II. Bientôt la ligue des seigneurs se forme, les mécontentements s'accentuent, les passions religieuses s'allument, et les signes avant-coureurs d'une explosion dont on ne peut mesurer la portée deviennent chaque jour plus manifestes. Granvelle, dans sa retraite, était consulté par le roi sur les moyens de conjurer une situation si alarmante et se trouvait, de son côté, renseigné par une correspondance très active qui avait pour principal agent le prévôt Morillon. La conduite et les allégations de ses ennemis rendent évident que leur grief réel et à peu près unique contre Granvelle était l'influence qu'il avait obtenue dans les affaires du gouvernement et qui, lui présent, les reléguait en quelque sorte sur le second plan. Ils répandaient à profusion contre lui des libelles calomnieux dus, pour la plupart, à la plume de Renard, et que l'histoire n'a pas entièrement dédaignés. A les en croire, Granvelle n'avait cessé de donner au roi des conseils sanguinaires; il s'était proposé de faire tomber les têtes des principaux de la noblesse; il avait demandé l'envoi d'une armée espagnole, dans le but de dépouiller les peuples flamands de leurs privilèges; enfin il conseillait au roi d'établir dans les Pays-Bas les tribunaux de l'Inquisition espagnole.

Nous ne parlons pas des accusations fort véhémentes qui lui étaient adressées à l'occasion de la création des nouveaux

---

(1) Pages 415-416. M. Gachard explique que la minute de la lettre n'était pas classée à sa date dans les archives de Simancas, ce qui peut faire supposer un examen antérieur suivi d'un dérangement dans l'ordre du classement.

évêchés et des reproches qui avaient trait à l'humilité de sa naissance, griefs qui tenaient aux préjugés et aux intérêts de la société d'alors. Quant aux autres accusations, nous les voyons démenties dans toutes les pages de sa correspondance. Loin de réclamer l'envoi d'une armée espagnole, Granvelle se montre nettement opposé à l'introduction dans les Pays-Bas des troupes étrangères, qu'il était quelquefois question d'y appeler ; il se prononce en même temps pour le maintien des privilèges et des libertés anciennes des provinces, se montrant sur ce point, comme sur tous les autres, fort ennemi des innovations : « Il n'y a pas même à s'arrêter un seul instant à la pensée de parler d'armée, — écrit-il au roi, au moment de la plus grande effervescence, — ni de ressentiment contre personne, parce que ce serait se fermer tout à fait la porte (1). » Et plus tard : « Je suis en peine d'entendre qu'on parle tant de la volonté qu'aurait V. M. d'aller en armes ; je crains, comme je l'ai écrit, que cela ne fasse du mal et ne mette le peuple au désespoir. » On trouve l'expression de cette crainte dans presque toutes ses lettres, et il n'est pas moins explicite en ce qui touche les libertés des peuples et des villes des Pays-Bas, et leurs privilèges, « pour lesquelz deffendre, écrit-il, comme je l'ay souvent ouffert, je mectray for volontiers la vie (2). » Et à Morillon : « Combien de fois m'avez-vous ouiz dire que, s'ils vouloient tenir intelligence avec moy, pour soubtenir la liberté du pays et les privilèges, je y mectrois la propre vie mieulx et plus volontiers que plusieurs d'entre eulx (3) ».

Les accusations formulées contre le cardinal sur ce double objet peuvent donc être regardées comme une arme de guerre dont ses ennemis se servaient avec peu de bonne foi, et mises au rang de ces nouvelles fausses « dont Renard remploit les

(1) I. p. 402.
(2) I. p. 243.
(3) II. p. 337.

oureilles à chascun. » Les vues qu'on lui attribuait pour l'introduction dans les Pays-Bas de l'Inquisition d'Espagne n'avaient pas plus de fondement, ainsi que M. Gachard en a fourni la preuve surabondante dans la préface de la *Correspondance de Philippe II.* Instruit des rumeurs que les factieux répandaient à dessein, il invite le roi lui même à écrire promptement pour faire cesser cette crainte de l'Inquisition « qu'on ne pourrait établir en Flandre, non plus qu'à Naples et à Milan, sous peine de troubles inévitables (1). » — Je me chagrine profondément, dit-il ailleurs, du tort qu'on fait à V. M. en répandant le bruit qu'elle veut établir là-bas le St-Office d'Espagne, pour aliéner les volontés de ses sujets et les pousser à un soulèvement ». Cette préoccupation paraît même devenir plus vive à Rome, d'où sont datées la plupart des lettres de la nouvelle publication.

Il est vrai de dire que Granvelle conseillait en même temps le maintien des *placards*, c'est-à-dire de la législation fort rigoureuse qui s'opposait à la propagation des nouvelles doctrines. Cette législation, disait-il, avait été réclamée par les conseils du pays, approuvée par les Etats, acceptée par les villes et l'abandon total ou partiel qui en serait fait n'aurait d'autre résultat que de trahir la faiblesse du gouvernement, et de donner aux factions un encouragement, prélude d'une guerre civile semblable à celle dont la France donnait le lamentable spectacle. Il était difficile, en présence des prétentions élevées par les religionnaires et des excès auxquels ils se livraient en divers lieux, de taxer d'exagération les prévisions sinistres du cardinal. Ce n'était point, il était facile de le voir, en vue d'un système de tolérance contraire à l'esprit qui les animait que les novateurs combattaient, mais bien pour arriver à une domination exclusive non seulement vis à vis de l'ancien culte, mais encore à l'égard des sectes diverses qui s'étaient multipliées au sein de la Réforme. Ce

---

(1) II. p. 163.

dessein résulte clairement des faits nombreux qui sont mis au jour dans la correspondance fort exacte du prévôt. A Tournay, dit-il, si quelcun faict baptiser ses enffants aultrement qu'à la huguenote, ou qu'ils se marient à l'ancienne façon de l'Eglise, l'on les veult tuer ; et le mesme à Valenciennes (I. 493). A Prémont, près de Cambray, raconte-t-il un autre jour, un prédicant ayant, pendant sa prêche, entendu sonner les cloches qui appelaient les catholiques à l'église, y courut suivi de quelques-uns des religionnaires, tua le curé avec son clerc et ceux des fidèles qui étaient présents, puis, remontant en chaire, acheva son discours, comme si rien ne s'était passé.

De tels actes dénotaient, il faut le reconnaître, peu de dispositions à la tolérance et pouvaient faire hésiter les hommes d'Etat les plus éclairés sur les mesures à prendre pour rétablir le calme dans un pays où les Luthériens, les Calvinistes, des anabaptistes de diverses sectes se montraient aussi animés les uns contre les autres qu'ils pouvaient l'être à l'endroit des catholiques. Ajoutez à cela que la plupart des prédicants étaient des étrangers venus d'Allemagne ou de France et que le peuple flamand, comme on en eut la preuve plus tard, était, en réalité, peu enclin à adopter leurs doctrines. Granvelle, comme beaucoup de bons esprits, ne voyait d'autre moyen de maintenir la paix publique, que de repousser toutes les nouveautés ; mais il désirait que la législation qui en interdisait la propagation fût appliquée avec modération, qu'on fît la part des conjonctures et de la surexcitation des esprits, et que l'autorité souveraine se réservât le droit d'user d'une large clémence envers ceux qu'on pouvait regarder comme ayant seulement cédé à l'entraînement et aux suggestions des prétendus réformateurs. « A mon avis, dit-il, en écrivant au roi, tout ce qui pourrait se faire par les voies de la douceur et de la conciliation me paraîtrait mieux. Il faut beaucoup pardonner de ce qui a été fait et avoir égard à ce ce que beaucoup de gens ont péché pour avoir été abusés, et

si quelque remède de douceur peut se trouver pour calmer les esprits, les fautes commises par gens abusés doivent peser moins que les services rendus par eux et par leurs ancêtres, d'autant plus que verser le sang de ses vassaux, c'est s'affaiblir soi-même (I. 477, 15 septembre 1566. — V. le texte espagnol). Ces conseils, qui ne furent pas toujours écoutés, sont reproduits dans toutes ses lettres adressées au Roi ou à ses correspondants de Flandre : « Vray est, écrit il à M. de de Schoouhoven, qu'en l'exécution des placards il est bien convenable que l'on use de modération et discrétion pour ceux qui sont séduits par simplesse et se recognoissent » (I. 207). Il nous serait facile de citer de nombreux passages de sa corresdance où les mêmes sentiments sont exprimés avec autant de netteté (I. 225, 239, 306).

L'explosion tant de fois prévue et annoncée par Granvelle se produit enfin dans les Flandres. Dans les mois d'août et septembre 1566, des désordres graves éclatent à Anvers, à Tournai, à Bois-le-Duc, en d'autres villes encore, et, dans plus de quatre cents localités rurales, les églises sont saccagées et le culte ancien aboli. Ces excès réveillèrent le zèle des catholiques assoupis ou craintifs, et déterminèrent une réaction que le gouvernement de Philippe II jugea de bonne politique de soutenir. Le duc d'Albe, envoyé dans les Flandres, entra dans la voie des rigueurs et de la répression sanglante. Dans ces conjonctures difficiles, Granvelle ne se lasse pas de faire entendre des paroles de modération et conseille l'oubli du passé comme étant le moyen le plus sûr d'arriver à une pacification durable : « Pleust à Dieu, écrit-il à son correspondant, en septembre 1567, « Pleust à Dieu que le chastoy fait d'aulcuns plus culpables, tout le reste fust bien oublyé, et ledict ordre pour l'advenir bien mis. » (III, 17). Et lorsque, un mois plus tard, il apprend l'arrestation et l'incarcération du comte d'Egmont, il ne craint pas d'écrire au roi : « Le remède qu'a pris V. M. pour rétablir les affaires en Flandres a stupéfié beaucoup de gens et peiné tous ceux qui voulaient

du bien à M. d'Egmont. Jusqu'à ma sortie des Pays-Bas, je n'ai pas remarqué qu'il eût dévié de la religion catholique, ni qu'il nourrît des sentiments contraires au service de V. M. J'avais l'opinion qu'en agissant comme il le faisait, il pensait être utile à V. M. et au bien public du pays, étant abusé par d'autres » Granvelle aurait été, peut-être, moins indulgent, s'il eût, connu dès lors, les termes de la déclaration, aujourd'hui publiée, signée par les chefs de la confédération, et par d'Egmont lui même, antérieurement au Compromis de décembre 1565. Cette déclaration ne tendait à rien moins qu'à substituer le catéchisme de Calvin à l'enseignement catholique dans toutes les églises de Flandre. (Voir Clerc, *Hist. des Etats-Généraux*, t. I, p. 339), et contenait l'engagement pour les confédérés de courir sus aux villes et aux individus qui refuseraient d'entrer dans leur ligue. Au surplus, il ne pouvait entièrement ignorer que plusieurs des amis de d'Egmont, lors de son voyage en Espagne, s'étaient engagés par serment scellé de leur sang « dans le cas où il lui adviendrait quelque notable inconvénient, à en prendre vengeance sur le cardinal de Granvelle et non sur un autre. » (V. Prescott, II, 193).

Quelques jours après, il écrivait au seigneur de Hautbois : « Je ne sçay plus que discourir des affaires de par de là, car l'on a prins aultre chemin qu'il ne me sembloit .... et M. d'Aiguemont m'a toujours semblé de bien bonne intention. » (III, 115.) Et à un autre de ses correspondants : « Pleust à Dieu que la nouvelle que vous m'escrivez de la délivrance de M. d'Aiguemont fust véritable ; car il me faict mal au cœur de voir ce bon seigneur en la peinne qu'il est. » (Lettre du 13 déc. 1567.) Lorsque parvient la nouvelle de la tragédie du 5 juin, son premier sentiment est de se refuser à y croire : « Dès la venue de mon maistre d'hostel, écrit-il, sont arrivées nouvelles de par de là bien horribles ; mais n'en estant venu lettres du duc d'Albe nous n'achevons de les croire. » (III, 256.) Et lorsque le doute ne lui est plus permis : « Vérita-

blement, je ne voudrois me trouver au remède si rigoureulx que celluy que l'on a esté contraint de prendre et regrette fort le pauvre seigneur d'Aiguemont qui, devant mon parlement, je n'ay jamais pensé eust péché par malice... (III, 302) et Morillon répond : « Il y at longtemps que j'ay cogneu par vos lettres la peine que Votre Illustrissime Seigneurie a prins pour ayder le povre comte d'Egmond et plusieurs le sçavent ici. » (III, 329.) Il persiste d'ailleurs, dans sa correspondance avec le roi, à conseiller la politique d'apaisement et la clémence, comme la seule qui convienne à la liberté et aux intérêts de ce prince : « J'espère, écrit-il en janvier 1569, que V. M. se sera résolue quant au pardon général ; j'aurais beaucoup désiré qu'il eût été donné depuis longtemps. » (III, 442.) Et quelques jours plus tard au seigneur de Taxis : « J'espère que d'oyres en avant ne pourra tarder le pardon général qui, à mon advis, debvroit estre faict il y a longtemps pour mectre a repoz plusieurs qui sont esté séduictz et ne sont pas principaulx délinquantz. » (III, 475.) En sorte qu'il peut écrire à Morillon : « Pour parvenir au pardon général et pour exciter toujours plus S. M. à clémence, et afin que beaucoup du passé s'oublie, je m'asseure que j'ay faict faire tous les jours .. et encore mercredy dernier, tous les bons offices qui me sont possibles. » (III, 83.) Et entre temps, on le voit s'entremettre pour sauver plusieurs des accusés : « J'ay escript ceste nuict à S. M. pour gaigner temps (en faveur de van Straeter) faisant pour lui obtenir pardon tout les plus vifves instances qui m'a esté possible. » (III, 383).

Cette modération de Granvelle peut passer sans doute pour être le fruit des calculs de l'homme d'état habitué à peser et à redouter les conséquences de mesures de rigueur exercées vis-à-vis d'ennemis puissants ; et ce serait beaucoup déjà dans les temps de violences où il vivait. Toutefois, nous en rencontrons des témoignages trop fréquents dans la correspondance nouvellement publiée pour ne pas croire qu'elle

était, on peut le dire, naturelle chez ce grand homme. Une lettre donnée dans l'appendice du second volume et relative à un fait qui s'était passé à Besançon même peut être invoquée à l'appui de cette opinion. Cette ville était trop rapprochée de Genève et du comté de Montbéliard, où la Réforme venait d'être proclamée, pour n'être pas exposée à l'invasion des nouvelles doctrines, favorisée par la quasi-vacance du siège archiépiscopal. Une tentative de prosélytisme est signalée au roi par Granvelle lui-même dans une lettre du 24 mai 1561. En écrivant au grand trésorier du chapitre, à propos du même fait, il s'applaudit des bons effets produits à Besançon par les prédications de Richardot, son successeur au siège d'Arras et il ajoute : « J'attends avec désir pour sçavoir ce qui sera succédé du Cordelier ; et s'il a forfait, que je double il se trouvera, il sera très bien qu'il soit chastié à l'exemple d'aultres ; mais que, pour Dieu, les ecclésiastiques n'en facent pourchas, de sorte qu'ils s'y monstrent appasionnez, ou le solliciter par malveillance ; mais que, au contraire, en ce mesme, l'on cognoisse leur charité, et que le pourchas se faict seullement pour obvier au dommage des âmes, et que s'il y a quelcun en la cité qui luy ait adhéré, ou soit esté en opinion d'erreur, que l'on procure plutost de charitablement les retirer au bon chemin que non point, par leur monstrer trop d'aigreur, achever de les perdre. »

En résumé, Granvelle, arrivé au plus haut degré de la puissance et du crédit, en butte à des haines puissantes, et entouré d'adversaires passionnés, se montre, dans sa correspondance, modéré, humain, ennemi de la violence, en un mot, sous des traits bien différents de ceux sous lesquels certains historiens se sont plu à le peindre. Il se montre, même à l'égard de ses envieux, juste, et quelquefois bienveillant comme nous l'avons vu pour d'Egmont, et ainsi qu'il fit également pour le prince d'Orange, qu'il défendit contre les justes méfiances du pape et de Philippe II (I, 156). Renard seul paraît exciter chez lui une animosité qui s'ex-

plique par leurs précédentes liaisons, et par l'acharnement que l'ancien diplomate mettait à attaquer son premier patron. Grotius accuse d'avarice le ministre de Philippe, et, sans pouvoir confirmer par des preuves bien directes la justice de cette accusation, nous voyons qu'il s'occupe avec une assez grande sollicitude de ses affaires temporelles et adresse quelquefois au roi des plaintes discrètes sur les pertes pécuniaires que lui font éprouver les événements de Flandre. A l'entendre, ses envieux exagèrent singulièrement le chiffre du revenu de ses bénéfices qui atteint à peine le tiers des cinquante mille écus auxquels ils l'évaluent. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'il n'en fît un noble emploi par les encouragements qu'il accordait aux érudits et aux artistes. On sait d'ailleurs qu'au milieu des plus graves soucis dont il était assiégé, il sut toujours réserver à la culture des lettres quelques-uns de ses instants, et sa correspondance porte, en de nombreux passages le témoignage de ses préoccupations littéraires. Tantôt il recommande au président Viglius Paul Manuce, le fils du célèbre imprimeur vénitien Alde, se déclarant prêt à payer de ses deniers le privilège qu'il sollicite pour l'impression d'un commentaire sur les lettres de Cicéron (I, 118). Tantôt il fait rechercher les ouvrages rares, les livres et les manuscrits qu'il importe d'arracher à l'oubli On le voit entretenir une correspondance avec l'imprimeur Plantin d'Anvers et il se fait rendre compte par lui des livres qu'il publie. On sait quelles étaient les richesses artistiques qu'il avait réunies dans sa maison de Besançon où, après avoir passé près de deux ans dans une sorte d'exil, il semblait se promettre de venir finir ses jours au milieu des souvenirs de l'antiquité, et de ses concitoyens parmi lesquels il comptait un grand nombre d'amis et d'admirateurs.

Nous avons dit que la publication de la correspondance du cardinal de Granvelle, faite en pays étranger, devrait être regardée comme regrettable parce qu'elle a eu pour résultat l'élimination d'un certain nombre de documents intéressants

pour notre histoire nationale. Cette observation est plus vraie encore si l'on se place au point de vue de l'histoire de notre province, où l'influence exercée par le puissant ministre se faisait sentir d'une manière plus sensible. En effet, à côté de ses alliés et de ses clients, il comptait dans la noblesse comtoise d'assez nombreux ennemis jaloux de l'importance qu'une famille nouvelle avait su obtenir par ses services, qui travaillaient à ruiner son crédit auprès du prince et qui crurent, par moments, y être parvenus. Cette lutte ne se bornait pas, chez ceux qui y prenaient part, à une simple conpétition de places et d'influence, et paraît s'être rattachée au fond à de sérieuses dissidences de doctrines ; en un mot, les adversaires du cardinal, les de Rye, les Villette, Renard lui-même peuvent passer pour avoir été favorables aux idées de la Réforme et leur triomphe eût pu exercer une certaine influence sur les destinées morales et politiques de notre province. Ce point de vue n'est pas le seul sous lequel la publication de la volumineuse correspondance de Granvelle pourrait être complétée, même à la suite des savants éditeurs de Belgique, et nous croyons pouvoir appeler sur cet objet l'attention de l'Académie, qui a pour mission de remettre en lumière ce qui appartient au passé de notre pays.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 24 juillet 1884.)

MESSIEURS,

Vous avez proposé le sujet suivant pour le concours du prix d'éloquence : *Histoire de la poésie en Franche-Comté, depuis le* XVI[e] *siècle jusqu'à la Révolution.* Un seul concurrent vous a envoyé un mémoire, avec cette inscription : *Verba volant, scripta manent.*

Je viens vous dire ce qu'en pense votre commission.

La poésie est de tous les temps. Elle a dû avoir au moyen-âge, dans notre province comme ailleurs, ses trouvères et ses ménestrels. Mais cette époque nous a laissé peu de monuments poétiques. Un homme compétent, qui a été l'honneur de cette compagnie, M. Charles Weiss, a raconté dans une de vos séances (24 août 1843) ce qu'on peut savoir de nos premiers poètes comtois. Voici, en quelques mots, les noms qu'il a signalés.

C'est d'abord notre plus ancien ménestrel connu, Hugues de Broye-les-Pesmes, attaché à la personne de Frédéric Barberousse. C'est ensuite un autre contemporain de Barberousse, désigné sous le nom de Reclus de Molain, auteur d'un poème satirique intitulé le *Roman de la Charité.* On peut encore compter parmi nos poètes comtois au XII[e] siècle Thierry de Montfaucon, archevêque de Besançon. Un siècle plus tard fut composé le poème de *Gérard de Roussillon*,

dédié à Jeanne de Bourgogne. On ignore le nom de son auteur. Mais dom Grappin l'attribue à un poète comtois. Vers le même temps Gui de Doucier, près de Poligny, traduisait en prose le traité de Boèce, *De la Consolation*, et Renaud de Louens mit en vers ce même traité, sous le titre de *Roman de fortune et félicité*. A la même époque fut composé un poème sur les guerres du Comté, dont Gollut a publié quelques fragments.

De savants critiques attribuent à des poètes comtois les romans de *Gérard de Vienne*. de *Maugis d'Aigremont*, d'*Albéric de Bourgogne*. Au xve siècle, quelques gentilshommes commencent à cultiver les belles-lettres. Jean d'Oiselay ayant été fait prisonnier se consola dans son cachot en composant, dit Gollut, des « poèmes en soulas de sa captivité. » Philippe le Bon se montra le protecteur des lettrés. Il attacha à sa personne trois poètes de notre province, dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. C'est d'abord Pierre Michaud. auteur du *Doctrinal de la cour*, et de la *Danse aux aveugles*, deux poèmes dont l'un est une vive critique des mœurs des courtisans, et l'autre, une de ces allégories que les poètes et les peintres se sont plu à représenter à cette époque sous le nom de *Danse des morts;* vient ensuite Amé de Montgesoie, auteur du *Pas de la mort,* autre allégorie où l'on voit un chevalier défier la mort et ensuite reculer devant elle ; enfin Olivier de la Marche est auteur de plusieurs poèmes dont le meilleur est le *Chevalier délibéré*, qui renferme, dit Ch. Weiss, « des préceptes d'une saine morale et des notions curieuses sur les tournois. »

Voilà toute notre richesse poétique du moyen-âge. On peut y ajouter la traduction en vers du traité de Végèce sur l'*Art militaire*, par Jean Priorat, de Besançon, poème recemment mis en lumière par MM. Ulysse Robert et Castan, et le fabliau des *Trois chanoines*, que nous a fait connaître M. Jules Gauthier (*Mémoires* de l'Académie, 1880).

Nous arrivons ainsi au xve siècle, c'est-à-dire à l'époque

même où doit commencer l'histoire de la poésie franc-comtoise que votre Compagnie a mise au concours Avant d'examiner l'œuvre du concurrent, je ferai observer qu'il a complètement oublié un genre de poésie, fort en honneur dans notre province au XVIe et au XVIIe siècle : c'est la poésie latine. Il n'est presqu'aucun des hommes studieux de cette époque qui n'ait cultivé le vers latin. On se délassait des travaux plus sérieux en composant quelque épitre, élégie, ode ou épigramme. Un grand nombre d'auteurs nous ont laissé de longs poèmes latins, peu lus aujourd'hui, il est vrai, mais recherchés alors des contemporains. J'en citerai quelques-uns, dont plusieurs ont été loués par Gilbert Cousin, qui, lui-même, fut poète à ses heures ; car il composa quatre livres de poésies diverses, et même deux comédies et une tragédie. C'est à lui que son ami, Hugues Babet de Saint-Hippolyte a adressé un petit poème latin, dialogué, fort gracieux, sur la mort d'un enfant.

Etienne Lambert, de Vuillafans, nous a laissé un élégant volume intitulé *Opera poetica*, où tous les genres secondaires sont réunis, odes, élégies, épitres, etc. Vers le même temps Humbert de Montmoret publiait un poème épique sur Jeanne d'Arc, un autre en dix chants sur les mystères de la Rédemption, et diverses pièces à la louange du comté de Bourgogne. Jean Morisot, de Dole, chantait les combats de saint Antoine ; Jean de Gilley, de Marnoz, célébrait les exploits d'Annibal ; Antoine Panel, de Nozeroy, publiait des odes latines ; Etienne Simon, de Poligny, composait un poème lyrique sur la vie du pape Urbain VIII ; Jean Chevalier célébrait les missions du Canada ; Claude Cazeau chantait les guerres de la province et l'incendie de Poligny. En même temps, Jacques Mayre, de Salins, s'élevait jusqu'à la grande épopée, en célébrant les hauts faits de l'Ile-Adam, grand maître des chevaliers de Rhodes, et son poème arrivait jusqu'à la troisième édition. En 1551, Jean de la Baume, à l'âge de douze ans, faisait imprimer un ouvrage en vers sous

le titre de *Primitiæ*, et, huit ans plus tard, il publiait des élégies sous le titre de *Epicedia*.

Citons encore les épigrammes, hymmes et cantiques de Nicolas Rhotaire; les poésies sacrées de Jean-Nicolas Fau ; les règles du droit mises en vers par Claude Favière ; les épigrammes, élégies et épîtres de Jean-Jacques Boissard ; le poème latin de Balin, sur la prise de la Belgique, et son poème héroïque sur sainte Madeleine ; la chasse chrétienne, *Venatio christiana*, par Guiot, de Nozeroy.

J'en passe beaucoup d'autres, imprimés ou restés manuscrits, dont on peut voir la liste dans l'ouvrage publié par M. Ulysse Robert, intitulé : *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté, qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.*

Toutes ces œuvres poétiques nous montrent quelle était, à cette époque de renaissance, l'activité intellectuelle et littéraire dans notre province. Ces poètes, aussi ignorés aujourd'hui qu'ils étaient considérés de leur temps, écrivaient dans un style pur, correct, la langue d'Horace et de Virgile. Mais chez eux la forme était tout. Le goût manquait ; une érudition pédantesque et un mélange d'idées disparates donnaient à leurs œuvres un caractère hybride.

Un de nos historiens, D. Monnier, un peu sceptique à l'endroit de la poésie, se demande de quelle utilité ont pu être ces poèmes latins. D'autres ont fait la même question à l'égard de la poésie française. On sait que Malherbe lui-même, dans une de ses boutades, disait un jour qu'un bon poète est aussi utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles.

Ces idées sont exagérées. Elles ne sont certes pas celles de notre concurrent. Pour lui, la poésie est quelque chose de divin, et il le dit avec cet entraînement généreux qui fait deviner un jeune écrivain. Mais cet enthousiasme juvénile nuit un peu à la correction de son style. Voici comment il s'exprime dans la préface de son travail :

« Du cœur des poètes, dit-il, s'échappent des œuvres éton-

nantes et vraiment humaines. » — Puis, entraîné hors de son sujet, il nous parle des parnassiens de 1860, « qui, dit-il, dans des œuvres subtilement ouvrées, font des tableaux de genre remarquables par leur finesse, des statuettes de profil antique. »

Il nous montre Coppée et Sully-Prudhomme qui « broient leurs miévreries charmantes et enchâssent leurs pleurs dans des diamants».

C'est là un style prétentieux. Mais l'auteur tombe dans le galimatias quand il nous montre la science ouvrant une nouvelle voie à la poésie, « qui pourra, dit-il, chanter l'éclair arraché au ciel et servant à l'éclairage électrique. » Il tombe dans le néologisme en nous disant qu'il veut, par son mémoire, « ajouter un fleuron de plus au diadème qui *auréole* le front de la Séquanie. »

Cette préface n'est pas heureuse. Je ne voudrais pas pourtant qu'elle préjudiciât au reste de l'ouvrage qui est écrit dans un style plus sobre. Je ferai seulement tout d'abord une remarque générale. Vous demandiez une histoire de la poésie. L'auteur ne nous donne que des notices sur les poètes. Nous aurions aimé à trouver un travail d'ensemble, nous montrant comment le mouvement littéraire de la Comté se rattache à celui qui s'accomplissait en France à la même époque, nous indiquant à quelle école littéraire appartenaient nos poètes, quelle influence ils ont pu subir, quelle influence aussi ils ont pu avoir eux-mêmes sur leur temps. Ces considérations sont à peine effleurées quelquefois, et au lieu de l'histoire des idées nous trouvons surtout la biographie des hommes.

L'auteur commence par analyser, d'une façon assez judicieuse, deux poèmes d'Olivier de la Marche. Vient ensuite l'examen de quatre poètes sur lesquels le concurrent s'exprime en ces termes : « On verra, en lisant les études sur » Michaud, Julyot Ferry, Pierre Matthieu et Chassignet, que » ce sont de véritables poètes que j'exhume de leur ombre. »

Oui, ces auteurs méritent le titre de poètes. Mais leur prétendue exhumation est une naïveté un peu prétentieuse. Car s'ils sont généralement peu connus du public, ils ne sont pas ignorés des lettrés. Michaud a été mis en lumière par Charles Weiss, par l'auteur de l'*Essai sur les gens de lettres du Comté*. etc. De plus, notre concurrent fait, à son égard, un singulier anachronisme. Il nous dit que Michaud a connu Mathurin Régnier, et que c'est sans doute « cette connaissance du célèbre satirique qui lui donna l'idée d'écrire la satire générale des mœurs de son temps. » Or Michaud fut secrétaire de Charles le Téméraire. Il dédia son livre au duc de Bourgogne, en 1466. Comment aurait-il pu connaître Régnier qui naquit en 1573, plus d'un siècle plus tard? Du reste le style et le langage de ces deux poètes n'a rien de commun.

Le second poète exhumé, c'est Julyot Ferry, bien connu des amateurs par la nouvelle édition de son poème, faite récemment pour la collection elzévirienne de Lemerre. La *Revue littéraire de Franche-Comté* a du reste publié en 1856 une étude sur Julyot Ferry, que le concurrent aurait pu consulter.

Quand à Pierre Matthieu, votre Académie l'a mis en honneur en 1864, en récompensant le mémoire remarquable de M. Xavier Kohler sur ce poète, qui se rattache par bien des traits à l'école de Ronsard. Matthieu était fils du recteur des écoles de Pesmes. Etant encore fort jeune, il composa, bien avant Racine, la tragédie d'*Esther*, qui fut jouée à Vercel et à Besançon, aux applaudissements du public, et dans laquelle on lit les vers suivants :

On n'est point délaissé quand on a Dieu pour père.
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la pâture aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forêts, des prés et des montagnes ;
Tout vit de sa bonté.

Ces vers rappellent un passage bien connu d'*Athalie* où

Racine, comme Matthieu, s'est inspiré de l'Ecriture sainte. Ajoutons que les quatrains de Matthieu ont été réimprimés en 1850, en un joli petit volume, par la Société de Saint-Victor.

Enfin le quatrième poète analysé par notre concurrent, c'est Chassignet. Ici encore le concurrent a été précédé par une étude fort intéressante, qu'il aurait pu consulter avantageusement dans le recueil de l'Académie de Besançon de 1852. L'auteur de ce travail, M. Louis de Ronchaud, ne craint pas de citer un jugement *des Annales poétiques* qui ose dire que Chassignet mérite d'être comparé à son illustre contemporain Malherbe. On a prétendu, avec exagération sans doute, qu'on peut lire dans une demi-heure tout ce que Malherbe a écrit de vraiment remarquable. Chassignet pourrait offrir une lecture plus étendue. Sa muse, dit son critique, ne connaît pas les sujets frivoles. Elle se tournait vers les graves méditations sur la destinée humaine. Il vécut presque toujours à Besançon, dans la rue des Chambrettes, et l'on peut y voir encore la tourelle de forme gothique où, dit-on, il écrivait ses poèmes. Il mourut en 1635, sans grande renommée, mais non sans originalité. Sa poésie, quelquefois lourde et monotone, dit M. de Ronchaud, a des vers frappés au bon coin, et marqués du vrai sceau de la muse. On peut citer de lui quelques vers qui semblent indiquer qu'il appartenait un peu à l'école de Ronsard. Tels sont ceux-ci :

> Le mol Zéphir, aux ailes diaprées,
> Refrise d'un air doux la perruque des prés.
> . . . .
> Le beau soleil à la terre sa femme
> D'un œil tout plein d'amour communique sa flamme.

Tels sont les quatre principaux poètes comtois de la Renaissance que notre concurrent a analysés. On sent qu'il les aime, malgré les vieux oripeaux dont leur muse est encore vêtue. Il les juge néanmoins avec assez d'impartialité. Il cite

quelques passages de leurs œuvres qui ne sont pas toujours suffisants pour en donner une idée complète.

Est-ce là tout ce qu'a produit la muse franc-comtoise dans le mouvement de la Renaissance? Notre auteur essaie de grouper quelques noms autour de ceux-là. C'est Jean de la Baume, jeune poète dont il cite quelques vers d'une forme originale ; c'est Jean Flory qui n'est qu'ennuyeux ; c'est Jacques Estange, élégiaque rimant des banalités ; c'est Jean Vuillemin, médecin poète, qui fut de son temps surnommé l'*Esculape bourguignon*, mais qui ne sera pas appelé le *Virgile comtois*.

Tout cela est faible, presque nul. Un seul des poètes de ce groupe, cité par le concurrent, a une physionomie originale; c'est Edouard du Monin, de Gy. Par son caractère singulier et son activité infatigable, du Monin méritait une étude plus approfondie. Cette étude, du reste, a été faite. En 1840, le docteur Francisque Lélut, compatriote de du Monin, a publié sur ce poète bizarre un petit volume fort intéressant. Clovis Guyornaud, qui a donné sur le même sujet une étude dans l'*Impartial* d'octobre 1840, nous montre du Monin comme un digne précurseur de Victor Hugo, un ami et un émule de Baïf, de Jodelle, de du Bartas et de Ronsard. On l'a comparé à Pic de la Mirandole pour son érudition prodigieuse dans sa jeunesse. Parmi les nombreuses poésies de du Monin, il faut signaler ses tragédies, dont les personnages tuent leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs filles, et finissent par se tuer eux-mêmes. Notre concurrent dit avec raison : « Nos modernes auteurs de mélodrames, qui pourtant ne sont jamais à court d'assassinats » et de viols, ne pourraient pas rendre des points à du » Monin. »

Malgré l'enflure ridicule de son style, du Monin retrouvait quelquefois une aimable simplicité. Ainsi dans son discours à ses compatriotes, *Messieurs de Gy*, il déclare que tous les attraits de Paris

N'ont tant sillé mes yeux qu'ils ne tournent toujours
Leur veillante prunelle à mon Gy en séjour,
Pour humer à longs traits la natale fumée
Ondoyant à flots gris sur votre cheminée.

« Quel est, dit Clovis Guyornaud, le Franc-comtois éloigné de son village qui n'eût regretté, comme notre poète, *la natale fumée?* »

Avant de clore cette série de nos poètes de la Renaissance, je veux signaler un nom qui, selon une opinion probable, appartiendrait à la Franche-Comté. C'est le célèbre chroniqueur et poète Jean Molinet, que Marot appelait *Molinet aux vers fleuris*, et qui, d'après quelques auteurs, est né à Poligny. C'est là une question à élucider.

Nous arrivons maintenant au XVIIe siècle. C'est l'époque des grands poètes de la France. Qu'a-t-elle produit dans notre province? « Le siècle de Louis XIV, dit le concurrent, » n'a donné à la Comté qu'un poète : Mairet. » C'est bien quelque chose sans doute. Mais outre Mairet, nous pouvons signaler quelques auteurs que le concurrent a oubliés.

Je citerai d'bord les *Honnestes poésies*, de dom Gody, et ensuite, les poésies peu honnêtes de Claude d'Eternod. Vient ensuite Luc Marin de Chevigney, disciple et ami de Ducerceau, doué d'un esprit délicat, et d'un grand talent pour la poésie. Puis Claude-François Pelletier, poète léger attaché au service de Béatrix de Cusance. N'oublions pas Thomas Varin qui nous a laissé le livre si rare et si curieux, intitulé : *Besançon tout en joie*, rempli de vers, d'inscriptions et d'épigraphes. Il faut mentionner également Joseph Beauquier, d'Ornans, poète aimable, qui fut admis dans la société de Mlle de Scudéry, où il portait le nom de Clitandre. Cette société littéraire comprenait plusieurs Franc-Comtois, entre autres J.-B. Boisot, abbé de Saint-Vincent, et Jeanne Bordey, de Vuillafans, qui y portait le nom de Belle Iris. Il serait curieux aujourd'hui de faire revivre ces souvenirs poétiques du XVIIe siècle.

Sans doute les troubles politiques de la Franche-Comté, dans la première moitié du XVIIe siècle, détournèrent les esprits des études littéraires. On négligeait les lettres pour les combats. Mairet était alors à Paris, tout occupé de poésie dramatique au moment où la Franche-Comté était en proie aux troupes de Weymar. C'est là que tour à tour ami et adversaire de Corneille, Mairet forma autour de lui un groupe littéraire important. Son œuvre et son influence ont été mises en lumière en 1877 par M. Gaston Bizos. Il a publié, sur Mairet, un livre de quatre cents pages, qui contient tous les détails propres à nous faire connaître le poète bisontin. L'étude qu'en a donnée notre concurrent est médiocre. Elle manque de trait, de vigueur et de style.

Passant au XVIIIe siècle, le concurrent, avec raison, ne reconnaît que peu ou point d'originalité chez nos poètes comtois. Il en excepte Rouget de l'Isle. Mais ce qu'il y a d'original dans la *Marseillaise*, c'est surtout la musique. Quant à la poésie, si on la juge uniquement au point de vue de l'art, elle n'a rien qui dépasse les autres fanfares guerrières.

Indiquons rapidement les poètes dont le concurrent a analysé les œuvres :

C'est Girard, de Lons-le-Saunier, poète d'un genre un peu gaulois, dont la meilleure pièce est l'épitre du *Diable à Voltaire*. Le diable, a-t-on dit, n'avait pas mal choisi son secrétaire.

C'est ensuite Ligier, de Jussey, imitateur de Dorat.

C'est l'abbé Talbert, esprit caustique, auteur de la satire contre le Parlement, intitulée *Langrognet aux enfers*, qui lui valut deux mois de prison.

C'est le P. Joseph-Romain Joly, qui cultiva tous les genres, y compris la poésie, et resta partout médiocre.

C'est Jean Gabiot, de Salins, auteur d'un poème assez faible, le *Duel*.

C'est l'abbé Besançon, connu par son poème satirique sur

la petite ville de Saint-Hippolyte, intitulé le *Vieux-Bourg*.

C'est Claude Guyétant, qui se fit le défenseur de Voltaire dans un poème intitulé le *Génie vengé*.

C'est Charles Verny, auteur d'idylles sentimentales, souvent gâtées par l'affectation et la sensiblerie qui étaient alors à la mode.

C'est Adrien Boy, de Champlitte, auteur du chant : *Veillons au salut de l'empire*.

C'est enfin Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise*.

Aucun de ces noms ne porte la marque du génie. D'autres poètes comtois, que le concurrent a oubliés, ne s'élèvent pas plus haut. Citons l'abbé Granjacquet, auteur de la *Muse du Mont-Jura*; le marquis de Marnésia, dont les vers sur l'*art d'embellir les jardins* peuvent entrer en parallèle avec ceux de Delille; l'abbé d'Olivet, qui quitta de bonne heure la poésie pour l'érudition ; Falbaire, de Quingey, dont les drames en vers et en prose ont été remarqués au siècle dernier, en particulier l'*Honnête criminel*.

Il est un genre de poésie, essentiellement comtois, qui appartient au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui méritait d'entrer dans une étude sur notre poésie provinciale. Je veux parler des Noëls bisontins et des vestiges de nos vieux mystères. Il convenait de rechercher tout ce qui, dans nos chants et nos drames populaires, pouvait donner la physionomie littéraire du pays. Fallot, Tissot et Max Buchon ont publié nos vieilles chansons en patois et en français du vieux temps. Tout cela, sans doute, n'a pas toujours la forme académique, mais ne laisse pas d'offrir un véritable intérêt à l'observateur.

Concluons en faisant remarquer, comme d'autres l'ont fait avant nous, que les sciences et les travaux d'érudition ont été l'étude favorite de nos pères. Toutefois il y ont toujours mêlé, plus ou moins heureusement, le culte des muses.

Votre Compagnie demandait, sur ce sujet, un travail qui mît en relief, dans une intéressante synthèse, toutes les

œuvres des poètes franc-comtois. Le concurrent a trop oublié qu'il s'agissait d'un concours d'éloquence. Il s'est borné généralement à des biographies un peu sèches et sans ensemble : *disjecti membra poetæ*. Son travail personnel est fort restreint et noyé dans les citations.

Toutefois son mémoire n'est pas sans mérite. Il atteste un esprit curieux des choses littéraires, ami des muses et jaloux de la gloire poétique de son pays.

En conséquence, votre commission vous propose de lui accorder une mention honorable avec une médaille de bronze.

LES
PENSIONNAIRES SUARD

Par M. Henri TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 31 juillet 1884.)

Messieurs,

Le premier objet de cette réunion qu'une société d'élite honore de sa présence, consiste à désigner le nouveau titulaire de la pension Suard, dans les formes indiquées par la fondatrice, c'est-à-dire en prenant le public à témoin du bien qu'elle a voulu faire, et en l'associant aux hommages dont elle a voulu entourer à perpétuité la mémoire de son mari. Je voudrais pouvoir dire comment elle a procédé à l'accomplissement de cette généreuse pensée, quels considérants remarquables, que de touchantes précautions, que de délicatesses en ont accompagné l'exécution. Mais le temps nous presse et la saison nous conseille d'être courts. C'est pourquoi, sans remonter à l'origine de l'œuvre, je me borne à en constater les résultats. Ce sera le meilleur éloge qui puisse en être fait.

Le premier choix fut singulièrement heureux et de bon augure. Il eut lieu seulement en 1832, car le testament daté du 21 septembre 1829 avait soulevé quelque opposition et ne fut validé qu'en 1831. La prise de possession eut lieu le 8 décembre de cette année, et c'est à la séance publique du mois de juillet suivant, que l'Académie proclama le nom du premier pensionnaire, Gustave Fallot, cousin du grand Cuvier, brillant élève du collège de Montbéliard, mais réduit par le défaut de fortune à se faire employé de commerce à Gray, puis correcteur d'imprimerie à Besançon. En relisant des

épreuves, il trouvait le moyen de lire aussi tous les grands philosophes modernes, et d'acquérir un fond de connaissances qui lui permit d'entrer à l'Ecole des Chartes avec une modique pension du conseil municipal. Le suffrage de l'Académie le mit à vingt-cinq ans en possession d'une petite fortune, et lui créa l'indépendance nécessaire à des travaux qui dès lors absorbaient sa vie. « Je me lève, écrivait-il, pour lire et étudier, et je me couche quand j'ai étudié tout le jour; ma vie ne s'écoule qu'à cela ». C'est ainsi qu'il en était arrivé très vite à posséder toutes les langues anciennes et six ou sept langues modernes, à former sans témérité le projet d'une histoire généalogique de l'espèce humaine par les langues et à faire paraître sous le titre de : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XVIe *siècle*, un ouvrage qui fait loi, qui fait époque et qui transforma la science philologique en France. On a justement comparé Fallot à Georges Cuvier. Dans un autre ordre de connaissances, il sut, comme son illustre parent, débrouiller le chaos, recueillir et ordonner des fragments épars, leur insuffler la vie, retrouver par une sorte de divination les règles ignorées ou perdues de notre langue primitive, en classer les dialectes, en distinguer les âges, en restituer la grammaire, en expliquer les anomalies et les métamorphoses, en un mot faire une science rigoureuse de ce qui n'était encore au temps de Ménage et de Vaugelas qu'une étude conjecturale, abandonnée à toutes les fantaisies d'une érudition sans méthode et sans base De pareils efforts ne sont pas proportionnés à la faiblesse de nos organes. Appelé par la confiance éclairée de M. Guizot aux postes de secrétaire du comité des travaux historiques et de bibliothécaire de l'Institut, prêt à franchir le seuil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Gustave Fallot succomba le 8 juillet 1836 aux effets d'une congestion cérébrale, laissant après lui dans le monde de la science un vide immense et d'universels regrets.

Disponible en 1835, la pension Suard échut cette fois à un futur astronome. VICTOR MAUVAIS, né le 7 mars 1809, à Romboz, petit hameau de la commune de Maîche, avait passé, d'un modeste collège ecclésiastique, chez les missionnaires d'Ecole et de là au grand séminaire ; il en sortit pour ne pas faire, dans une voie qui n'était pas la sienne, un pas qui l'eût engagé sans retour. Précepteur dans la famille de Vaulchier, répétiteur à Paris dans l'institution Barbet, disciple assidu de la Faculté des sciences et du collège de France, apprécié de Pouillet, son compatriote, il fut désigné par celui-ci au choix de l'Académie. Joseph Droz accepta le rôle de correspondant du nouveau pensionnaire ; et par un résultat qu'avait annoncé Mme Suard, il put, sous les auspices de Droz, devenu son ami, se faire dans les rangs du monde savant d'illustres et profitables relations. Jeune encore il était présenté par M. Arago pour une place d'élève à l'Observatoire, et chargé dans ce grand établissement des observations météorologiques. C'est là que se passa sa vie, au milieu des travaux qui le firent membre de l'Institut en 1843, membre du bureau des longitudes la même année, ajoutons député du Doubs à l'Assemblée constituante en 1848. C'était, en effet, sa réputation de savant qui le désignait aux suffrages de ses concitoyens. Il y répondit par un dévouement sans bornes aux intérêts de la société menacée ; il la défendit de son vote à la Chambre et de sa personne en affrontant l'émeute, à côté de son ami Bixio qu'il rejoignit à grand peine, à travers les barricades démantelées et les coups de feu, dans la maison où celui-ci gisait atteint d'une balle en pleine poitrine. Quant aux publications qui attestent l'étendue de son savoir, il me serait difficile d'en énumérer les titres, et plus encore de vous en faire apprécier la valeur. Qu'il me suffise de rappeler ce qu'il a écrit sur la *détermination de l'obliquité de l'écliptique par les observations solsticiales*, sur les *intersections annuelles des plans des petites planètes*, sur les *déclinaisons absolues des étoiles fondamentales,* compte-rendu

malheureusement incomplet d'une série d'observations longuement poursuivies sur deux groupes d'étoiles. Il en a fait du reste, plus de trente mille, consignées dans les archives de l'Observatoire ou du bureau des longitudes et remarquables par leur précision. Ses aptitudes à cet égard le firent charger de plusieurs missions importantes, comme celle d'aller à Dantzick observer une éclipse totale de soleil, le 28 juillet 1851. Il mourut le 22 mars 1854, victime, selon les uns, d'un transport au cerveau prévu par ses amis, qui le fit attenter à ses jours sans aucune responsabilité de sa part, et sans qu'il eût rien sacrifié des convictions religieuses qui n'avaient cessé de gouverner sa vie ; découragé selon d'autres par la mesure qui l'excluait de l'Observatoire où l'attachaient les plus douces habitudes, et conduit par le chagrin compliqué d'une maladie de langueur à disposer de sa vie. Acceptons la première version plus honorable pour sa mémoire, et appuyée d'autorités irrécusables comme celles de M. Briot, notre défunt confrère, et de M. le curé de la Madeleine. Sa mort fut un deuil public et ressenti au loin, car sa renommée s'était propagée dans toute l'Europe, témoin les distinctions qui lui vinrent de la Russie et du Danemarck, et en particulier la médaille d'or que ce pays réserve aux plus éclatantes découvertes de l'ordre scientifique.

J'ai montré M. Mauvais attaché en politique à la défense de l'ordre social. En dirai-je autant de l'écrivain célèbre qui prend place après lui sur la liste des titulaires de la pension Suard ? Ce serait oublier ces fameuses brochures que les juges les plus indulgents comparent à des coups de pistolet tirés par la fenêtre pour attirer l'attention des passants. Justement émue du scandale qu'elles produisirent, l'Académie se réunit, aux termes du testament, pour statuer sur le retrait ou le maintien de la pension accordée à leur auteur Pierre-Joseph Proudhon. Une décision prise à la majorité des voix, ne réunit pourtant pas les deux tiers des suffrages et la pension lui fut maintenue. Je ne suivrai pas l'éloquent et

terrible publiciste, à travers toutes les aventures de son orageuse carrière. Je dirai seulement qu'inaugurée par le malheur, attristée par des déconvenues et des luttes incessantes, interrompue dans sa marche destructive par d'éclatants retours de bon sens et des changements de front redoutables à ceux-là même qui prétendaient marcher à sa suite, cette carrière du grand agitateur est celle d'un homme de génie fourvoyé, d'un talent immense aigri par les déceptions et la misère, égaré par les utopies, séduit par les lueurs trompeuses de la philosophie allemande, et dépensant en efforts stériles ou funestes les qualités d'une belle et haute intelligence. Sur ce dernier point du moins l'Académie ne s'était pas trompée. Mais avertie par cette expérience, elle porta sa préférence sur des candidats dont la sagesse et la modération lui seraient mieux garanties, tel fut M. Cyprien Forien. Ce candidat déjà proposé en 1838, concurremment avec MM. Vieille et Proudhon, avait obtenu le second rang et manqué de peu le premier. La Faculté de Dijon lui reconnaissait, dès lors, « un jugement sûr, un esprit pénétrant, une sagacité précoce, » tout ce qui promet un jurisconsulte. Il se remit sur les rangs en 1841 et l'emporta sur MM. Leyritz et Vincent, deux professeurs dont le nom est resté en grand honneur dans l'Université. M. Forien tint tout ce qu'on espérait de lui. Comtois de naissance et de caractère, il apporta dans la carrière une énergie puissante, une ténacité qui sont les qualités de la race. Répétiteur assidu à Paris, avocat consultant et plaidant non moins assidu et surtout très désintéressé à Besançon, lorsqu'il eut quitté l'enseignement pour le barreau, bâtonnier de son ordre en 1865, il reçut de la bouche de M. le premier président Loiseau, ce bel éloge qu'il avait conquis sa place, de l'aveu de tous, parmi les jurisconsultes les plus éminents de la province, et cet autre éloge répété sur sa tombe, par un de ses confrères, au moment de l'adieu suprême : c'était un homme de bien, dans toute l'acception du terme.

En 1844 le candidat choisi fut M. Jean Petit, né à Besançon, le 9 février 1819. En portant ses préférences sur un élève de l'école municipale de dessin, puis de l'école des beaux-arts, admis par David d'Angers à travailler au fronton du Panthéon, reçu le premier au concours pour le prix de Rome dans la section de sculpture en 1838, et honoré du second grand prix en 1839, l'Académie s'écartait légèrement des dispositions testamentaires de Mme Suard, ou du moins les interprétait dans un sens que celle-ci avait peut-être sous-entendu. Il est certain que dans une compagnie dont le titre associe les sciences, les arts et les belles-lettres, ces trois objets doivent avoir également part aux encouragements dont elle dispose ; et que si l'un d'eux n'était pas mentionné dans la fondation de Mme Suard, il n'en était pas exclu. Du reste il était difficile de rencontrer un sujet plus digne que M. Petit, et sans sortir de cette ville on peut en trouver la preuve à chaque pas. Dans la salle de nos séances c'est un magnifique buste de Suard ; à la bibliothèque publique ceux de Charles Nodier, de l'abbé Boisot, de Joseph Droz, de M. de Rotalier, de Francis Wey, de Charles Weiss. Cinquante médaillons, dus à la même main, ont fixé dans le marbre les traits de personnages éminents de la Franche-Comté, Moncey, Jouffroy, le cardinal Gousset, Jules Quicherat, pour ne citer que ceux-là. A Paris, le buste de Droz orne également la salle des séances de l'Institut, celui de Quicherat est destiné à l'école des Chartes. Fontainebleau possède un Persée que réclame le musée du Louvre. A l'Opéra le fronton Ouest qui représente les muses de l'Architecture et de l'Industrie, accompagnées des génies du travail et de l'antiquité, est l'œuvre de Jean Petit. Il a modelé en plâtre d'une main magistrale d'autres statues destinées à symboliser, dans de grandes fêtes publiques, les arts de la France et les sources de sa richesse. Il a taillé dans la pierre l'image de l'historien de Thou pour la façade de l'Hôtel de Ville ; et pour celle du Louvre le dieu Mars, un laboureur,

Charles Lebrun. Il a traduit en marbre une pensée de Napoléon Ier, la Création de la Cour des Comptes, sujet d'un bas-relief qui doit orner aux Invalides le tombeau de l'empereur. Vous avez vu figurer, à l'exposition des beaux-arts, l'esquisse d'une statue équestre de Vercingétorix offerte au Conseil municipal, et l'artiste achève ce monument à la base revêtue des marbres les plus beaux, décorée de génies et de bas-reliefs en bronze, que doit surmonter l'image imposante et méditative du cardinal Granvelle. Espérons qu'il s'élèvera bientôt au centre de cette maison natale du grand ministre, où il venait chercher le repos, tout en veillant sur celui de l'Europe, et que sa statue n'ira point porter sur une plage étrangère le témoignage de notre indifférence pour la gloire de deux enfants du pays.

Après M. Jean Petit les titulaires de la pension Suard ont été M. Bourgoin, brillant élève du lycée de Besançon, dont les succès en rhétorique et en philosophie révélaient un ensemble de qualités. que des conseils peu prudents ont disséminées sur trop d'objets à la fois; — M. Fleury Bergier, juge de paix à Montbozon, archéologue distingué, que vous avez associé à vos travaux à titre de correspondant né dans la province, auteur de deux ouvrages dont l'un, sous le titre de *Francs-Comtois et Suisses,* est un résumé lucide et attachant du passé des deux peuples, dont l'autre expose l'*Etat politique de la France* en 1849, l'un et l'autre inspirés par un patriotisme qui concilie le culte des vieux souvenirs avec l'amour éclairé de la grande patrie ; — M. Pioche, professeur éminent dont le goût et les leçons ont formé d'excellents élèves, dont le talent poétique embellissait nos solennités, dont la collaboration nous est enlevée par une maladie d'autant plus affligeante qu'elle n'a point épargné cette belle intelligence; -- M. Contejean, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Poitiers; — M. Curasson, digne héritier d'un nom justement célèbre dans les fastes du barreau de Besançon, qui commençait à le faire

revivre par un talent précoce et des succès d'audience honorés d'un applaudissement public par le premier magistrat de la Cour, qui donnait les plus belles espérances, et qui les a vues tranchées avec sa vie par une mort prématurée en 1866. — Plus heureux que son jeune successeur, M. Contejean, qui jouit de la pension Suard de 1856 à 1859, a pu parcourir une carrière déjà longue et honorée par d'importants travaux. Enfant de Montbéliard comme Gustave Fallot, il a fait de la flore et de la constitution géologique de son pays une étude complète, et enrichi de nombreux articles les mémoires de la Société d'émulation établie dans sa ville natale. Les annales des sciences naturelles, les comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, l'annuaire encyclopédique, la revue scientifique ont également reçu de lui d'importantes communications. Ce sont ou des biographies comme celles de Thurmann et du géologue Cordier, ou des thèses comme les suivantes : *Classification des mammifères* ; — *Origine et avenir de la terre* ; — *Origine des terrains de sédiment* ; — *Les glaciers et les phénomènes glaciaires* ; — *Les climats d'autrefois* ; — *De l'origine des espèces.* Les travaux de notre collègue joignent à l'intérêt scientifique, l'attrait des résultats pratiques et des applications utiles. C'est ainsi qu'une étude persévérante et souvent remaniée, sur les influences qui concourent ou nuisent au développement des végétaux, l'a conduit à les classer en amis ou ennemis de la chaux et des produits calcaires, par suite à des considérations essentielles sur le choix des espèces à employer pour le reboisement des dunes et la répression du fléau des sables mobiles dans le golfe de Gascogne. *Les éléments de géologie et de paléontologie* sont un livre classique ; mais s'il parle en maître de ces matières, il ne dédaigne pas des études plus attachantes pour un enfant de la Comté ; telles sont ses fables patoises et son glossaire du patois de Montbéliard.

Après ces deux derniers noms, la liste des titulaires de la pension Suard présente une solution de continuité. Le prix

croissant de tout ce qui sert à l'entretien de la vie, et par suite la nécessité de relever le chiffre de la pension pour la mettre en rapport avec des besoins chaque jour plus étendus, engagèrent la Compagnie à suspendre pendant cinq ans les effets du legs de Mme Suard. C'est ainsi qu'en 1866 elle put élever le taux de la pension et la rétablir au profit de M. Jules Roy. L'éloge de ce savant paléographe est tout entier dans l'énumération des emplois qu'il a successivement conquis et honorés par son mérite. Parti des rangs les plus modestes et vraiment fils de ses œuvres, après de bonnes études couronnées par le baccalauréat ès lettres et une année d'enseignement à Pontarlier, M. Roy s'établit à Paris, au foyer du savoir, à portée des cours du collège de France, de la Faculté des lettres et de l'école des Chartes. C'est là qu'il put de 1866 à 1869, grâce à la pension Suard, se consacrer sans obstacle au développement de ses hautes aptitudes. Arrêté par la guerre de 1870, il paya son tribut à la patrie comme volontaire et ambulancier. Il rentrait à Paris en 1872 comme professeur à l'école municipale Colbert et répétiteur à l'école des hautes études, cette utile et féconde création de M. Duruy. Sur la proposition du président de la section historique de ce même établissement, un arrêté ministériel du 16 juillet 1874 l'envoyait suivre en Allemagne les cours de droit canonique aux Universités de Fribourg en Brisgau, Gottingue, Munich et Inspruck. Au commencement de 1876 il rentrait à l'école des Chartes comme secrétaire et professeur suppléant, deux ans après il occupait à titre définitif, la chaire d'institutions politiques et administratives devenue vacante par le décès du regrettable M. Boutaric. Il était nommé en 1882 maître de conférences à l'école des hautes études. De pareils emplois imposent de lourdes charges, mais l'activité du professeur n'a point fait tort à celle de l'écrivain. La bibliothèque des hautes études a inséré un mémoire de M. Roy sur les légats du saint Siège, auquel feront bientôt suite un volume sur *l'an mille* et un important travail inti-

tulé : *L'Eglise et l'Etat sous le pontificat de Nicolas Ier*. En attendant, l'auteur a fait paraître pour l'usage du public ordinaire cette histoire de Turenne, ouvrage considérable, enrichi d'illustrations modernes et de gravures du temps, qui présente une étude aussi complète que possible de la vie et du caractère de ce grand capitaine. Son historien n'en a laissé aucune partie dans l'ombre. Non content d'expliquer avec une parfaite lucidité les plans de l'homme de guerre, il nous a révélé ceux de l'homme d'Etat. Il nous a montré la main de Turenne relevant le trône des Stuarts et soutenant celui des Bragances ; il nous l'a fait voir prêtant au conseil intime des rois les lumières de son esprit sagace et de sa haute sagesse ; il a réduit à leur juste valeur les imputations que faisait peser sur cette grande mémoire l'incendie du Palatinat. Si ce livre n'est pas un monument de la science pure, c'est un beau travail de vulgarisation.

Après M. Roy vos choix se sont portés successivement sur M. Machard, élève du collège Louis-le-Grand, que de remarquables succès désignaient à votre préférence et qui fut élu en 1869, sur M. Aymonet qui, après de bonnes études scientifiques, enseigne aujourd'hui la physique à l'école d'agriculture de Grignon, et consacre ses loisirs à des recherches concernant l'électricité ; sur M. Berthelot, reçu docteur en médecine au terme des trois années pendant lesquelles il a joui de la pension Suard, et qui pratique avec honneur et succès à Pontarlier ; sur M. Paul Girod, qui promet d'être plus qu'un homme utile, et dans lequel on peut déjà reconnaître et saluer un savant. Elève distingué du lycée de Besançon, reçu bachelier ès lettres, puis bachelier ès sciences, à six mois d'intervalle, avec la mention assez bien, de part et d'autre, M. Girod venait de commencer ses études médicales et déjà il était attaché comme interne à l'hôpital Saint-Jacques, lorsque vos suffrages sont venus l'y trouver et lui offrir une précieuse indépendance. Il obtint la pension Suard en 1878, année heureuse où votre choix fut balancé entre

deux candidats très méritants. Celui de la commission, M. Denizet, chargé de couronnes conquises au lycée, dont il était le meilleur élève à tous les titres, entrait cette même année à l'école polytechnique; il est actuellement ingénieur des ponts et chaussées à Privas. Celui sur lequel s'arrêta le choix de l'Académie, M. Girod, utilisa d'une façon remarquable ce bienfait. Après avoir quitté l'hôpital, où il était l'objet de toutes les sympathies et laissa les plus vifs regrets, il passe cinq examens de doctorat en médecine, puis sa thèse avec la note *extrêmement satisfait*. Il se présente en juillet 1880 aux examens de la licence ès sciences naturelles devant la Faculté de Paris, il est reçu le premier. Sa troisième année est consacrée à l'accomplissement d'une mission scientifique sur les bords de la Manche. Elève de M. Lacaze-Duthiers, à l'école des hautes études, il va fonder en son nom le laboratoire de Banyuls ; il se livre sur les côtes de la Bretagne à l'étude des mollusques céphalopodes et prend un organe de ces curieux animaux, la poche du noir, pour sujet d'une thèse qui lui fait décerner avec six boules blanches le titre de docteur ès sciences. Aujourd'hui maître de conférences à la Faculté de Clermont, professeur à l'école de médecine et directeur du jardin botanique de cette ville, il réunit, jeune encore, des titres et des mérites qu'on eût à peine osé souhaiter à son âge mûr, et son talent comme son caractère, autorise les plus belles espérances. Il est la vivante et la plus complète apologie de l'institution dont nous rappelons aujourd'hui le souvenir ; et si l'on demandait quels ont été les résultats du legs de Mme Suard, il suffirait, pour toute réponse, de nommer M. Paul Girod.

Ce mérite éclatant ne nous empêche pas de rendre justice à des talents plus modestes. M. Pourcelot, notre dernier titulaire porte un nom que son père et ses ascendants ont honoré par le savoir médical, et c'est en s'inspirant de leurs exemples qu'il est entré dans la carrière. Préparateur d'histologie à la Faculté de Lyon, il a passé sous la direction des

maîtres éminents de cette Faculté, les trois années écoulées depuis son élection. Il y a justifié notre choix par le travail, et reçu docteur à son tour, il exerce la médecine à Saint-Hippolyte, avec la triple garantie d'une vocation héréditaire, d'un nom déjà connu à honorer encore, et du savoir puisé aux meilleures sources. Nous souhaitons que le succès réponde à la bonne volonté dont il a toujours fait preuve, et dont il vient d'envoyer l'expression vive et sincère à l'Académie. Les mêmes vœux accueillent le nouveau titulaire choisi cette fois dans l'ordre des lettres. Ce titulaire élu à l'unanimité des suffrages et dont je suis heureux de proclamer le nom est M. Albert Girardot, licencié ès lettres, professeur au collège de Baume, ancien étudiant et boursier de la Faculté des lettres de Besançon. Nous avons les meilleures raisons de croire que, comme tous ou presque tous ses devanciers, il répondra dignement aux intentions de Mme Suard. Après les avoir consignées dans son testament, elle ajoutait ces mots : « L'adoption de ce projet me remplit d'une joie céleste qui, je l'espère, se prolongera dans l'éternité. » Les choix de l'Académie n'auront pas été de nature à troubler cette joie, pure et légitime récompense du bien accompli. Les œuvres des pensionnaires ont répondu aux vœux de la fondatrice ; et son nom, comme celui de J.-B. Suard, demeure inséparablement uni par la reconnaissance publique à la plus salutaire et à la plus morale des institutions de bienfaisance.

NOTICE

SUR

C.-C. PERSON

ANCIEN MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. le comte DE CHARDONNET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 17 avril 1884.)

S'il est un reproche que les étrangers puissent nous faire, c'est bien celui de négliger nos devanciers, celui d'oublier notre propre histoire. Lorsque nous moissonnons dans le champ fécondé de la science, nous ne songeons plus à ceux qui ont usé leur existence en y traçant les premiers sillons. Sans doute, nous élevons des statues à quelques hommes de génie, leur attribuant même parfois, à eux seuls, les travaux d'une pléïade de contemporains ; mais, trop souvent, nous laissons dans l'ombre les savants qui, renfermés dans leurs laboratoires ou penchés sur leurs calculs, marchent en avant d'un pas assuré, et jettent les fondements des théories les plus fécondes.

Dans cette avant-garde, saluons aujourd'hui Charles-Cléophas Person, né le 1er mai 1801, à Mussy-sur-Seine, en Champagne, dans une famille où les traditions de la science et de la Foi avaient survécu aux destructions révolutionnaires. L'oncle maternel du futur professeur, l'abbé Rougeot, était devenu, après l'émigration, curé de Saint-Leu, puis chanoine de Notre-Dame de Paris ; le docteur Desessartz, son grand'oncle, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, était membre de l'Institut. C'est à ce dernier qu'on doit l'inoculation variolique, dont l'invention eut un si grand retentissement ; l'impératrice Catherine, séduite par la réputa-

tion de l'éminent praticien, l'avait appelé en Russie pour soigner ses fils.

Charles, bien jeune encore, perdit son père, et fut confié à l'abbé Rougeot qui dirigea son éducation vers la médecine. Elève brillant du collège Charlemagne, lauréat du concours général, Person fut interne des hôpitaux de Paris et soutint sa thèse de docteur. Mais la tournure de son esprit le portait vers la rigueur des sciences exactes plutôt que vers l'art incertain de guérir; d'ailleurs, ses protecteurs avaient disparu, et il se retrouvait seul au début d'une carrière où le travail et le talent ne suffisent pas toujours pour assurer la renommée. Changeant le but de ses efforts, Charles Person se fit recevoir docteur ès sciences physiques, et l'Université le nomma, en 1831, au poste, trop modeste, de professeur au collège royal de Nancy, d'où il passa au collège de Rouen. C'est là qu'il entreprit la série de ses recherches; c'est là aussi qu'il apprit à connaître enfin les joies de la famille, par son union avec une femme d'élite.

Mais Person était destiné à vivre seul: en 1843 il devint veuf, et la destruction de son foyer domestique jeta sur toute sa vie un voile de tristesse. A dater de ce malheur, il partagea, entre l'éducation de son fils unique et ses études de science pure, une existence éloignée de tout bruit mondain. Person venait de franchir la dernière barrière universitaire, en obtenant le titre d'agrégé près la Faculté de médecine de Paris pour les sciences physiques, et sa réputation naissante lui promettait un brillant avenir. Mais, triste et découragé, renonçant à conquérir sa place à Paris, il vint fonder à Besançon, en 1845, la Faculté des sciences, où il occupa la chaire de physique, et succéda ensuite comme doyen à Henri-Sainte-Claire Deville.

De 1835 à 1856, Person publia un traité élémentaire de physique, modèle de clarté et de concision, puis un grand nombre de mémoires sur différentes parties de la science. Il s'occupa de la température terrestre à diverses profondeurs,

du siphon, de l'équivalent mécanique de la chaleur; il étudia les miroirs magiques de la Chine, dont on a si souvent parlé, et donna, de leurs singuliers effets, l'explication reproduite comme nouvelle dans ces derniers temps. Quand Boutigny, dans ses expériences sur les liquides en contact avec les corps chauds, crut avoir découvert un nouvel état de la matière, une vive discussion s'engagea devant l'Académie des sciences. Person prouva, par le calcul et l'emploi du manomètre, que les gouttes liquides sont soutenues par leur propre vapeur, et que ces phénomènes ressortissent aux lois générales de la physique.

Lors des célèbres observations de Foucault sur le pendule, Person démontra la rotation de la terre au moyen du simple petit appareil de Bohnenberger (pour la précession des équinoxes). Il travailla, avec son collaborateur dévoué, M. Sire, au gyroscope qui a fait connaître le nom de notre savant confrère.

Toutes ces études sont empreintes d'un esprit d'initiative et d'une précision indispensables dans les expériences délicates de la physique. Cependant nous trouverons les titres les plus durables de Person dans ses recherches sur les quantités de chaleur nécessaires pour fondre, dissoudre, vaporiser un grand nombre de corps simples ou composés. Les hommes du métier peuvent seuls apprécier la difficulté de ces déterminations calorimétriques où chaque cause d'erreur doit être séparément discutée et compensée. C'est merveille de voir avec quelles ressources Person construisit des tables qui comptent parmi les données fondamentales de la science et sont reproduites dans les ouvrages les plus récents, tels que la mécanique chimique de M. Berthelot, l'Annuaire du bureau de longitudes, etc. Avec un budget de trois cents francs, avec les appareils primitifs que nous voyons encore à la Faculté, Person trouva moyen de combiner de nouveaux procédés, d'obtenir des résultats inespérés. Il s'occupa surtout de ses thermomètres, inventa un procédé de graduation pour

les tiges à réservoir intermédiaire et fit, sur le déplacement lent du 0 des recherches demeurées classiques. Ses thermomètres dépassèrent tellement en précision tout ceux qu'on savait construire alors, que Leverrier en obtint plusieurs pour le service météorologique de l'Observatoire.

Mais Person ne se borna pas à des déterminations numériques : pénétrant le sens philosophique de ses chiffres, il en déduisit quelques-unes des lois fondamentales de la thermique moléculaire. Le premier, il indiqua les relations entre les chaleurs spécifiques du même corps solide ou liquide, et la chaleur de fusion ; il expliqua les variations de cette chaleur latente, sa répartition sur l'échelle thermométrique, en analysant le passage, toujours graduel, de l'état solide à l'état liquide. En thèse générale la chaleur de fusion s'exprima, pour Person, par deux termes algébriques, dont l'un représenta l'énergie nécessaire pour séparer les molécules, l'autre, la différence des chaleurs spécifiques totales de l'état solide et de l'état liquide à partir du 0 absolu. Le premier terme apparaît seul dans les métaux, où la chaleur de fusion est proportionnelle à l'élasticité ; le second terme est seul sensible dans les corps mous.

Au moyen des règles qu'il avait établies, Person expliqua la marche irrégulière du thermomètre pendant le refroidissement des alliages, et leur liquation à l'état solide. Il détermina et distingua les chaleurs de dissolution et de dilution des sels, et posa les principes si féconds, qui permettent de suivre la combinaison ou la dissociation des composés au moyen des quantités de chaleur dégagées. En rapportant les chaleurs latentes de vaporisation au poids atomique, Person put les ranger dans la même progression que les points d'ébullition pour un certain nombre de substances. Il signala l'analogie entre les quantités de chaleur nécessaires à la dilatation des gaz et à la vaporisation des liquides : ces quantités dépendent du poids atomique et non de la composition chimique.

Quelques-unes des formules écrites par Person ne paraissent pas avoir toute la généralité qu'il leur supposait ou bien ont dû être modifiées : ainsi, il avait été conduit à placer le 0 absolu, c'est-à-dire la température d'un corps qui serait totalement privé de chaleur, à 160° au-dessous de notre 0, tandis qu'aujourd'hui on place le 0 absolu à 273°. Mais l'initiateur de pareilles études ne pouvait se procurer seul la multitude de renseignements que nous possédons actuellement ; laissant de côté les erreurs inévitables des premières approximations, nous devons admirer celui qui abordait, il y a quarante ans, par des expériences et des déductions légitimes, l'une des extrapolations les plus hardies de l'esprit humain, sur laquelle la science est loin d'avoir dit le dernier mot. Nous devons enfin considérer Person comme l'un des fondateurs de la thermochimie, cette magnifique synthèse, inachevée de nos jours et déjà, pourtant, si féconde.

Pendant les onze ans qu'il vécut en Franche-Comté, plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont pu apprécier le collègue que nous avons perdu. Froidement poli pour les nouveaux venus, Person ne tardait pas à inspirer autant de sympathie et de confiance que de respect, par son caractère élevé, le sens droit et juste de ses appréciations. Comme professeur, il enseignait à ses élèves des méthodes d'analyse, des vues synthétiques dont le souvenir ne pouvait aisément s'effacer. Peu soucieux de faire valoir des travaux qui eussent procuré à un autre, plus ambitieux, de brillantes récompenses, Person, dédaigna même les réclamations de priorité les mieux justifiées : c'est à nous d'y suppléer.

Fatigué par ses longues recherches, inquiet de l'affaiblissement de sa vue, Person demanda prématurément sa retraite et quitta Besançon à la fin de 1856, profondément regretté de ses élèves et de tous ceux qui l'avaient connus. Cette décision lui était d'autant plus pénible qu'il abandonnait ainsi l'espoir d'entrer à l'Institut : quelques voix seulement lui

avaient manqué dans une élection récente pour être nommé correspondant.

Person se fixa d'abord à Paris, puis à Saint-Cloud : il en fut chassé par l'invasion allemande qui livra aux flammes, avec tant d'autres trésors, ses livres, ses instruments, ses notes d'expériences. C'était un nouveau sujet de tristesse pour le vieux savant, à l'âge où les souvenirs du cœur, ceux de l'esprit, prennent chaque année plus de charme et d'empire dans l'âme d'un vieillard.

Grâce à un repos absolu, à de nombreux hivers passés dans le Midi, Person était parvenu à rétablir sa santé et touchait, sans infirmité, à sa 83e année.

Au mois de janvier dernier, il habitait Nice, comme de coutume, lorsqu'il sentit sa vie chanceler : avec l'expérience du médecin et la sérénité du sage, Person se résigna, refusa les remèdes qui eussent peut être prolongé son existence et calcula froidement plus de quinze jours à l'avance, l'instant de sa mort... Il se trompa de quelques heures seulement.

Se souvenant des exemples de sa famille, des enseignements de Mgr Frayssinous qu'il avait précieusement recueillis jadis, le philosophe voulut mourir en chrétien. Il eut de longs entretiens avec l'abbé Navello qui l'assistait, et répondit aux prières sacramentelles avec une fermeté et une lucidité qui ne l'abandonnèrent pas. Il s'éteignit sans souffrance, le 22 février, et repose, selon son désir, au cimetière du Vieux-Château de Nice.

Person était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Université; il appartenait à l'Académie de Besançon, comme membre titulaire depuis le 24 août 1845.

CHARLES DE BERNARD

SA VIE, SES ŒUVRES

Par M. Léonce DE PIÉPAPE

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 29 janvier 1884.)

I

Balzac, dans une de ses piquantes nouvelles, — *Albert Savarus*, — a fort maltraité Besançon, « ville triste, dévote, peu littéraire », offrant au progrès une résistance « sourde et muette », et dominée par un odieux éteignoir, l'esprit de coterie. Pour venger cette bonne ville d'une critique aussi acerbe, ne suffirait-il point de montrer les assemblées savantes et littéraires qui y florissent depuis si longtemps?..... Déjà, du temps de Balzac, les travaux de plusieurs de ces réunions pouvaient protester, et tous les gens de lettres, tous les hommes de science de la cité, quelle que fût leur origine, venaient s'y rencontrer dans une pensée commune : l'amour du beau et du progrès !

Non content de cette première boutade, l'auteur de la *Comédie humaine* a pris à partie la société de Besançon et lui a fait très sévèrement son procès. Tandis qu'il se donnait à distance, sur des rapports évidemment exagérés, le facile plaisir d'accuser cette société de torpeur et d'ennui, on s'y amusait beaucoup, ne lui en déplaise, en 1834, et ni le mouvement ni la vie ne lui ont jamais manqué. Jamais le goût du monde n'a cessé de dominer dans cette ville, de même que le parfait bon ton et les relations exquises. Ce savoir-vivre, cette courtoisie dans les rapports sociaux, ne devaient

pas être sans influence sur la littérature comtoise. Mieux encore que Charles Nodier, Charles de Bernard en est resté, par son style, l'expression la plus vivante et la plus caractéristique.

De son temps, je veux dire à l'époque de 1830, l'amour de la bonne compagnie se retrouvait à Besançon dans un genre de réunions mondaines non moins attrayant que les bals et les concerts actuels : c'étaient des soirées littéraires, où l'on disait des vers, où l'on dissertait sur la question du jour.

Qu'on interroge les derniers demeurants de cette époque déjà lointaine. Leurs souvenirs se reporteront avec un plaisir indicible sur les réunions charmantes, où l'élément féminin de tous les âges aiguisait la verve et le désir de plaire, et où venaient s'attiser, au contact de gracieuses muses, de beaux esprits divers par l'expression, rapprochés par la communauté du goût et des idées.

Parmi de très élégantes maisons qu'il serait trop long d'énumérer, trois surtout se disputaient l'honneur de tenir en éveil une brillante pléiade, avide de distractions intelligentes. Chez la comtesse de Vezet, on jouait la comédie; chez la marquise de Vaulchier, on faisait de la musique ; chez la comtesse de Guitaut, on se contentait de faire de l'esprit.

Chacun de ces salons avait sa physionomie particulière. Dans celui de Mme de Vezet, on voyait briller sa sœur, la comtesse Félicité de Germigney. Par son titre de chanoinesse, elle jouissait des immunités de la femme mariée; et de son chapitre du XVIIIe siècle, elle avait passé peu à peu dans le monde du XIXe. Elle avait vieilli sans rien perdre des charmes de son esprit, de sa conversation brillante et des traditions de sa jeunesse. C'était le type survivant de ces dames nobles d'avant la Révolution, qui n'avaient de nonnes que le célibat, et dont le commerce n'était pas interdit aux hommes de bonne compagnie.

Le salon de Madame de Vaulchier, grave et austère, rappelait plutôt, par ses allures, la Restauration que le XVIIIe

siècle. Il passait pour exclusif et l'on y pénétrait peu facilement, ce qui ne lui donnait que plus de prix aux yeux de ses heureux élus. La femme remarquable qui en faisait les honneurs, se distinguait par son grand caractère et son merveilleux talent de direction.

Madame de Guitaut était, plus encore peut-être, le portrait survivant de la femme d'autrefois, une douairière entourée comme d'une couronne de ses enfants et petits-enfants. On peut lire la correspondance de Joubert avec elle, publiée à la suite des pensées de ce philosophe. En 1830, elle avait 80 ans, et il fallait chercher en elle, sous les glaces de l'âge, la femme qui avait su autrefois captiver un grand esprit. Du moins elle avait gardé le ton de son époque. Son salon était une école de bonnes manières. En même temps que deux autres personnes encore jeunes et animées, Mme de Déservillers et Mme Achille de Guitaut, trois jeunes filles aussi jolies que spirituelles le rendaient particulièrement attrayant : c'étaient Mlles de Déservillers, de Guitaut et de Virieu, natures chevaleresques et têtes vives se piquant volontiers de politique.

Il y avait alors à Besançon un certain nombre de jeunes gens lettrés que la Révolution de 1830, en brisant leurs carrières, avait fait refluer sur le pays natal, et qui, au lieu de prendre essor pour aller porter sur des théâtres plus élevés leurs talents pleins d'espérance, les tenaient provisoirement en réserve dans leur province.

A cette époque l'amour du cigare ne régnait pas encore en maître. Il était avantageusement remplacé par le goût des travaux intellectuels. Après y avoir donné quelques heures pendant la journée, ces jeunes gens, inoccupés seulement en apparence, recherchaient le soir l'attrait et le brillant de la conversation, auprès de la société dont je viens d'esquisser le tableau. On les voyait surtout affluer dans le salon de la comtesse de Guitaut. Cette douairière aimable savait les captiver par ses piquants discours et son galant entourage. Là, tout frais émoulus de l'école littéraire de 1828, ils apportaient

les primeurs du romantisme à un certain nombre de femmes à la mode, fort bien faites pour leur donner la réplique et chez lesquelles la beauté se trouvait alliée, pour mieux plaire encore, à une gaieté spirituelle et franche.

Les dames de l'hôtel de Rambouillet bisontin travaillaient avec une coquetterie délicate à mettre en relief la verve de leurs habitués, à enguirlander leurs débuts littéraires, et même à s'y mêler quelque peu. Pour des littérateurs entrant dans la carrière, quels plus puissants encouragements que de jolis yeux et de gracieux sourires ?... Aussi, paraît-il, c'était chaque soir nouvel assaut de traits d'esprit, nouveau tournoi de bouquets à Chloris ou de bouts-rimés ; et déjà les échos de la ville redisaient certains noms. Plusieurs d'entre eux devaient honorer l'Académie de Besançon ; d'autres allaient bientôt franchir les limites de la province pour briller sur des théâtres plus élevés.

Dans ce cénacle, on remarquait un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, que distinguait son abord froid et réservé, en même temps que la profondeur de son regard. Les yeux noirs et grands (1), d'un éclat pénétrant et scrutateur, le teint sombre, la moustache épaisse, la chevelure très fournie, rejetée en arrière et relevée en toupet sur le haut de la tête, selon la mode du temps, les traits graves et un peu durs, les épaules carrées, la taille vigoureusement charpentée, l'habit très boutonné, le col assez raide, emprisonné par une haute cravate empesée ; un aspect mâle et énergique, l'attitude pleine de fierté et de noblesse : tel était celui qu'on appelait dans les réunions bisontines *M. de La Villette* et même *M. de La Villette-Toupet*. Il s'y montrait seulement par

(1) Il existe de Charles de Bernard un beau portrait peint par Winterhalter. Il a été reproduit par la gravure en tête des œuvres du romancier (1er volume de l'édition Michel Lévy). Son extérieur ne donne pas l'idée de la finesse de son esprit, mais plutôt de cette vigueur du tempérament franc-comtois, qu'il aurait pu déployer davantage pour devenir un maître achevé.

caprice, tantôt immobile contre une porte, tantôt adossé à une cheminée, parlant peu, écoutant beaucoup, observant davantage, ayant l'air d'être dans le monde plutôt comme un témoin étranger venu là pour en étudier les mœurs, que comme un véritable acteur appelé à y jouer sa partie. Soit paresse d'esprit, soit indifférence aux compliments, il ne daignait guère se mettre en frais que si le jeu venait à lui plaire. Sortait-il alors de son silence, c'était pour résumer d'un trait une discussion, pour esquisser d'un mot une situation ou un caractère, parfois enfin pour faire entendre une belle voix de basse-taille dont les contemporains n'ont pas perdu le souvenir.

Ce jeune homme un peu taciturne, légèrement caustique, mais qu'une vive intelligence, des talents naissants et un esprit très cultivé, faisaient rechercher presque malgré lui dans le monde, c'était un écrivain alors inconnu et réservé à de brillantes, mais trop rapides destinées, l'un des plus amusants conteurs de son temps, un esprit plein de grâce, d'agrément et de fécondité. C'était le futur auteur du *Nœud gordien*, de *Gerfaut*, du *Paravent*, de l'*Ecueil*, des *Ailes d'Icare*, de la *Peau du lion*, d'un *Homme sérieux*, du *Beau-père*, du *Gentilhomme campagnard*, etc., de ces charmants volumes de romans ou de nouvelles qui lui ont fait une si grande vogue en France de 1838 à 1847 : « plus pur que Balzac, dit M. Xavier Marmier, plus vigoureux que Sandau, bien supérieur pour l'expression des sentiments au glorieux Mérimée ! »

Ce n'est point sans raison, que j'ai tout d'abord introduit le lecteur dans le cercle choisi où nous venons de rencontrer pour la première fois Charles de Bernard. La société bisontine a été véritablement le milieu initiateur de ce peintre du monde élégant. C'est là qu'il a pris, en allant aux écoutes et en observant, cette aisance dans les dialogues, cette finesse dans les portraits, cette distinction dans les mises en scène, ce cachet du monde en un mot si vrai et si juste, et que Jules

Sandeau et Octave Feuillet sont peut-être les seuls à avoir dépassé depuis.

Besançon a donc eu l'honneur de donner le jour successivement à l'homme et au talent.

On l'a dit avant moi, à ce monde que je viens d'esquisser, Charles de Bernard appartenait et par droit de naissance... et par droit d'homme spirituel et bien élevé, en un mot comme gentilhomme et comme *gentleman*. D'ailleurs, il n'était franc-comtois que par les femmes. Sa famille paternelle était originaire des confins de l'Auvergne et du Velay : de très vieille roche assurément, car elle remontait au XIIIe siècle. Ses papiers en font foi jusqu'en 1273, où elle était déjà représentée en Auvergne par un chevalier du nom de Raymond de Bernard ; mais il ne paraît pas qu'avant le romancier, elle ait donné d'illustrations à la France. Comme Alfred de Vigny, Charles de Bernard aurait pu dire de ses ancêtres :

> « Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi ! »

Moins orgueilleux que le chantre d'Eloa, il croyait devoir quelque chose à cette origine chevaleresque. Avouons-le toutefois, à l'éloge de son talent : ses livres sont encore pour lui les meilleurs titres de noblesse.

Le véritable nom patronymique du romancier était *de Bernard* (1); mais au siècle dernier, les deux branches de sa famille portaient des noms de fiefs. La branche aînée (2) s'est perpétuée dans le midi de la France sous le nom de Talode du

---

(1) Je dois les détails biographiques et généalogiques tout à fait inédits que je publie sur Charles de Bernard, non-seulement à mes recherches personnelles, mais aussi aux obligeantes communications de son petit-neveu, M. Léon de Talode du Grail, et de ses rares amis survivants, M. le comte Albert de Circourt, M. Charles de Perrey, M. Dormoy. Je leur en adresse ici tous mes remerciements.

(2) La branche aînée appelée *Du Grail*, du nom d'une propriété qu'elle possédait dans le haut Vivarais, alla se fixer à Manissy (Gard), à la suite d'une alliance contractée dans le Midi peu avant la Révo-

Grail. La branche cadette, plus généralement appelée du Grail de La Villette, est venue se fixer à Besançon avec le grand-père de Charles de Bernard. Il se maria dans cette ville avec une demoiselle Thérèse Raufin, d'une famille obscure. Son second fils, Pierre-Joseph du Grail, émigra et servit dans l'armée de Condé sous le nom de La Villette. A sa rentrée en France, il vécut très modestement à Besançon et fut pensionné par Louis XVIII comme ancien militaire. Il avait épousé, en 1797, Claude-Marie-Louise Grosset, du village de Saint-Ferjeux, où ses parents possédaient une petite propriété.

De ce dernier mariage naquirent deux fils dont l'aîné mourut jeune. Le second fut l'écrivain qui nous occupe. Il vint au monde le 5 ventôse an XII (25 février 1804), au numéro 57 de la rue Saint-Paul, dans une maison aujourd'hui reconstruite, qui appartenait depuis 1755 à la famille de son

---

lution. Il y a une dixaine d'années, elle a transféré son principal établissement en Vendée.

La seconde branche, dite de La Villette, s'établit à Besançon avec Jean-Claude de Bernard de Talode, qui fut nommé lieutenant de la maréchaussée de Franche-Comté le 15 février 1760, puis chevalier de Saint-Louis, enfin lieutenant-colonel de la gendarmerie du Doubs le 12 juin 1791, comme on peut le voir dans les états militaires de la France à la fin du XVIIIe siècle. Ce Jean-Claude de Bernard eut deux fils, Pierre-Joseph qui épousa Mlle Marie Grosset, prit le nom de La Villette en émigration, et fut le père de Charles de Bernard; et Charles-Antoine, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 7 juillet 1794. (Consulter sur la généalogie et les alliances de la famille de Bernard de Talode du Grail, le *Nobiliaire* de M. DE COURCELLE, t. VIII, p. 1. — V. aussi LA CHESNAYE DES BOIS, Bachelin-Deflorenne (5e édition, 2e fascicule, 1884).

Armes de Bernard de Talode du Grail et de La Villette (AUVERGNE, LANGUEDOC) :

D'azur à trois têtes de lion, arrachées d'argent. Aliàs *d'azur, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules.*

Aliàs, *De sable, et accostée de deux étoiles d'or.*

Bernard portait *D'azur à trois têtes de lion.* C'étaient les armes des Montaigu avec lesquels les Bernard avaient anciennement échangé les leurs.

aïeule maternelle, Madame de La Villette, née Raufin, et où Charles de Bernard occupait encore un petit appartement en décembre 1831.

Le romancier franc-comtois figure à l'état civil de Besançon sous les noms de Charles-Marie Dugrail, mais un jugement de 1816 autorisa son père à faire revivre le nom de Bernard, qu'il avait laissé tomber en désuétude. C'est ainsi que les premières publications de l'auteur de Gerfaut sont signées Bernard-Dugrail, bien que dans le monde, à Besançon, on l'appelât par habitude M. de La Villette, comme son grand-père (1). Enfin, lorsqu'il arriva à la notoriété, il donna ses œuvres sous le nom de Charles de Bernard que devait illustrer sa plume, c'est-à-dire sous son ancien nom patronymique émondé des appellations nobiliaires qui ont si longtemps dérouté ses biographes.

La première enfance de Bernard fut partagée entre la maison de la rue Saint-Paul et celle de ses tantes, située rue du Chateur, n° 14. Il devait hériter de ces deux immeubles qui le rattachèrent quelque temps encore au sol même de cette ville, mais qu'il aliéna plus tard, ainsi que ses autres propriétés maternelles de Pirey et de Saint-Ferjeux. Il ne reste donc plus de lui, à Besançon, que des souvenirs, il est vrai, charmants : car ce sont ceux de la primeur d'une existence un peu dévoyée ensuite, irréprochable jusque là, et d'une vocation littéraire sinon très dessinée encore, du moins très appréciable déjà. L'étude de cet homme d'esprit et de talent s'impose assurément au patriotisme franc-comtois de l'Académie de Besançon, à laquelle il aurait dû appartenir.

Mais qu'on ne s'attende pas à trouver beaucoup d'agitation autour de son existence de travail et d'intérieur. Charles de

---

(1) V. la lettre de Ch. de Bernard à M. Weiss insérée aux Pièces justificatives. — Dès la fin de l'année 1831, il signait Charles de Bernard du Grail, ou simplement Charles de Bernard. Mais il tenait au nom de Du Grail.

Bernard est presque tout entier dans ses œuvres. Sa vie publique fut courte; sa vie privée, toujours honorable, demande plutôt à être enveloppée d'un voile, et il a mis à faire l'ombre autour d'elle autant de soin que d'autres en mettent à poser en pleine lumière pour la postérité.

Le patrimoine de la famille de Bernard avait diminué à chaque nouveau quartier de noblesse. Des revers étaient venus l'atteindre encore pendant la grande Révolution, et son nom avait fini par rester à peu près tout son bien. Quoique obligé de compter avec ses modiques ressources augmentées d'une faible pension militaire, M. de Bernard, le père, ne recula devant aucun sacrifice pour doter ses fils d'une excellente éducation. Il les mit tous deux au collège de Besançon. Le plus jeune fut tué en duel, en 1819, à Dijon, où il remplissait les fonctions de garde général des forêts.

Charles de Bernard était alors en rhétorique et avait quinze ans. Dans cette classe, il obtenait un prix de discours français, de bon augure pour son style. Ses études pourtant ne furent pas très brillantes; mais il manifestait une vive imagination, un goût passionné pour la lecture. Les jours de sortie, il se précipitait chez le libraire Bintot. Il en rapportait une pile de livres, qu'il dévorait rapidement et venait échanger contre d'autres à la sortie suivante. Au collège, il était apprécié comme un bon camarade, mais très enclin à la raillerie. Il avait dans sa classe MM. du Bouvot, fils d'un conseiller de préfecture de Besançon, Jules de Bussières, Charles Curasson et Dormoy (1), qui sont restés ses amis; ce dernier en est aujourd'hui l'unique survivant. Malgré ses 84 ans, il a gardé très présents les souvenirs de ses relations de collège avec l'auteur de *Gerfaut*.

Ses classes terminées, Charles de Bernard partit pour Dijon où il commença son droit; il alla le finir à Paris. Nous l'y retrouvons en 1824, mêlé à des querelles d'étudiant dans

(1) Il habite Gex.

le quartier latin, avec ses amis Charles et Alphonse du Bouvot. Ces incidents méritent d'être rappelés, car ils ont eu leur écho dans une charmante nouvelle du *Nœud gordien, Un acte de vertu,* où Charles de Bernard a mis en scène deux camarades de l'école de droit : l'un Harmodius Dambergeac, sous-préfet de 1830, revenu du libéralisme tapageur, non moins correct et rangé dans ses nouvelles fonctions, que le sous-préfet du *Monde où l'on s'ennuie ;* l'autre, Léopold de Cast, intervenant dans ce jeune ménage, et faisant la cour à la sous-préfète, avec l'unique intention de la sauver d'un amour plus dangereux. Il paraît que le sous préfet, « un ex-volcan toujours grondant, bouillonnant, écumant, » était peint d'après nature. Alphonse du Bouvot, le champion des étudiants royalistes, un hercule qui conduisait ses camarades à la bataille, lors des grandes rencontres journalières entre royalistes et libéraux, lui fait pendant dans l'autre camp ; c'est un type qui se retrouve plusieurs fois, bien transformé il est vrai, dans l'œuvre du romancier : tantôt sous les traits du baron de Vaudrey, tantôt sous ceux du baron de Bergenheim (1).

En 1825, le jeune Charles revint à Besançon, muni du diplôme de la licence. Son père ayant rêvé pour lui la toge rouge bordée d'hermine, il travailla, quelque temps, comme stagiaire, dans l'étude d'un vieux jurisconsulte franc-comtois, M. Curasson. Il se lia alors avec un certain nombre d'hommes de son âge qu'il rencontra dans le monde, et dont plusieurs, demeurés fidèles à l'amitié à travers les vicissitudes de la vie, l'ont assisté à ses derniers moments.

Charles de Bernard était l'ennemi de la banalité ; mais, la glace une fois rompue, la confiance se faisait aisément jour

---

(1) Quant à la sous-préfecture imaginaire de C., où Charles de Bernard n'était jamais allé, on crut un jour la reconnaître, tant elle paraissait avoir été peinte d'après nature. Elle n'avait cependant jamais existé, pas plus que le sous-préfet Dambergeac. C'est une rencontre singulière d'un écrivain qui peignait sur le vif, par une sorte d'instinct.

dans son cœur. Sous un aspect légèrement triste, perçait en lui une sorte de gaieté réfléchie, plutôt que de frivole expansion. Sa nature était peu portée aux évaporations de la jeunesse ; toutefois il savait se prêter par complaisance aux rires joyeux d'un cercle d'amis. Bon convive, un dîner d'intimes était ce qu'il prisait le plus, et rien n'était piquant comme les parties qu'il allait faire à Tarragnoz ou à la Mouillère, avec MM. de Circourt, Weiss, Viancin ou Pérennès, épicuriens de l'esprit, qui goûtaient la bonne chère sans en faire abus ni même habitude.

Son commerce était à la fois solide, sympathique et charmant : non qu'il se dépensât beaucoup en paroles (il était plutôt de l'école des auteurs qui économisent pour leurs livres) ; mais tout ce qu'il disait portait le cachet d'un esprit fin et observateur.

Sa verve un peu intermittente se donnait essor en petit comité. Pour plaire à ses amis du Bouvot, dont la gaieté était peu raffinée, il prêtait parfois sa belle voix de basse-taille aux hurlements à huis-clos des chansons de Béranger, fort goûtées de la jeunesse à la mode. On dit même qu'alors, à vider les bouteilles, il eût rendu des points à Bassompierre. L'éducation tempérait sa causticité naturelle. On le voyait cependant toujours alerte à la riposte, et malgré la courtoisie de sa discussion, ses piqûres se faisaient parfois vivement sentir.

Il était doué d'une merveilleuse facilité d'intuition, et s'initiait par une sorte de divination féminine aux choses qu'il n'avait fait qu'entrevoir ou pressentir. Les objets de son observation fugitive se peignaient tous dans son esprit comme dans la chambre noire. Il les y retrouvait plus tard conservés avec la fidélité des clichés que le soleil grave sur le cuivre.

Une imagination si vive et si colorée est peu compatible avec l'enthousiasme pour la langue de Cujas et de Barthole ; Bernard se dégagea donc peu à peu de la poursuite de ses

études pratiques, pour s'adonner sans partage à la littérature.

C'est le plus souvent par la poésie qu'un débutant commence à bégayer le beau langage. La muse répond si bien aux fibres intimes du cœur ! Souvent aussi cette muse prend les traits d'une Egérie. La femme qui guida les essais poétiques de Charles de Bernard, fut une bisontine, d'un esprit très cultivé, Mme de Boussières. Non contente de lui prodiguer ses conseils, elle échangeait volontiers des vers avec lui, et stimulait sa veine poétique par une galante émulation.

Le premier succès littéraire du futur romancier date de 1829. Il obtint alors une violette au concours des jeux floraux de Toulouse, pour une pièce intitulée : *La fête romaine*. La même année. Victor Hugo écrivait dans ses *Odes et ballades*, *Un chant de fête sous Néron*, sujet analogue que le grand poète de Besançon a traité avec plus d'éclat et une autorité bien autrement magistrale. *La Fête romaine* paraît s'en être inspirée et n'en est qu'un pâle reflet. Le souffle poétique n'y manque pas d'ailleurs ; mais elle est écrite dans un style emphatique et pompeux.

Le rapport du baron de Malaret sur le concours des jeux floraux de l'année 1830, a apprécié cette pièce de vers d'une manière trop élogieuse sous certains côtés, trop sévère sous d'autres. C'est une exagération que de la comparer aux poèmes d'Homère et de Virgile. C'en est une aussi que de taxer le jeune poète d'indécence, pour avoir mêlé au sombre tableau du cirque, quelques images voluptueuses inspirées par le souvenir de la décadence romaine. La pièce a été imprimée depuis dans les œuvres complètes de Charles de Bernard, et elle n'en fait nullement un livre dangereux pour les bonnes mœurs. Ce qu'il y a le plus à lui reprocher, c'est la boursouflure de certaines strophes. On y trouve aussi le souvenir de l'antique, par où se reconnaît facilement la tradition de l'école impériale, et le reflet de ce style guindé

comme un tableau de David, qui heureusement allait disparaître dans la renaissance romantique de 1828.

Les événements de 1830 ne laissèrent pas à Charles de Bernard, comme à nombre de ses amis, les regrets d'une carrière perdue. Ils ne firent que trancher, pour lui, le *nœud gordien*, selon l'expression qui sert de titre à une de ses productions littéraires. Les passions politiques si vives à cette époque troublée, imprimèrent sur son front leur inévitable empreinte. Par tempérament, par traditions de famille, par ses relations dans le monde, il appartenait au parti légitimiste, et il y demeura fidèle jusqu'à la fin de sa vie, bien que plus tard, le temps aidant, les frottements et les péripéties d'une existence jetée dans le tourbillon parisien eussent un peu attiédi ses convictions premières. Une barrière sérieuse le séparait toutefois de ses amis politiques, c'était le scepticisme religieux. Cette tendance perpétuelle à mettre à nu la racine des sentiments et des choses, cette perspicacité railleuse avec laquelle il dévisageait les travers de la société, l'avaient amené sans doute à porter plus haut ses regards sardoniques. S'il allait rarement dans ses écrits jusqu'à ridiculiser les choses saintes, du moins il les traitait avec une dédaigneuse indifférence. Psychologiste, il cherchait en lui-même la raison et l'explication du monde immatériel, et faisait de l'organisme moral de l'homme, une sorte de vivisection qui l'éloigna peu à peu des antiques croyances de sa famille. Au point de vue politique, au contraire, il se lança à corps perdu dans les idées de ses pères.

La société de Besançon se trouvait alors divisée par des courants d'opinion très prononcés, en deux camps opposés : les royalistes et les libéraux. Charles de Bernard qui n'allait dans le monde que par caprice, et qui ne supportait aucune consigne, se mit à fréquenter les deux sociétés, prétendant avec son humeur primesautière, qu'il voulait faire la fusion des Gaulois et des Francs, problème assurément bien difficile à résoudre.

Quelque temps après la Révolution de juillet, au commencement de l'année 1831, il s'opéra dans un certain nombre de villes de France, un violent effort de décentralisation. Une feuille réactionnaire, la *Gazette de Franche-Comté*, naquit alors à Besançon, dans le salon de la comtesse de Guitaut, des ardeurs inspirées à la jeunesse littéraire, par la spirituelle et véhémente Mme de Déservillers, et par le vieil athlète familier de ces dames, l'avocat Curasson, conseil et ami de Charles Bernard. Cinq ou six polémistes de cette coterie se mirent à tailler leur plume pour un nouveau genre de littérature, entraînant, passionnant, souvent périlleux : le journalisme. Il est facile de rétablir aujourd'hui, sous des initiales assez transparentes, les noms de ces collaborateurs libres, qui écrivaient à leurs heures, prenaient le temps de polir leur style, et donnaient à la feuille légitimiste un cachet littéraire tout particulier.

C'était d'abord le comte Louis de Vaulchier, vive imagination, esprit fin, distingué, qui a prodigué les agréments d'un style chaud et éclatant dans ses récits de voyages, dans ses essais de critique littéraire et artistique, dans les mille feuilles éparses de sa correspondance, autant de feux d'artifice dont il ne reste malheureusement plus guère que des étincelles.

C'était son frère, M. Charles de Vaulchier, qui débutait dans la vie littéraire par la chronique ou la poésie, et s'y faisait déjà très avantageusement remarquer.

C'était M. Léon de Perrey, autre chroniqueur plein de sève, qui a composé de jolies nouvelles, sans les livrer à la publicité.

C'était M. Albert de Circourt, futur conseiller d'Etat, l'auteur estimé de l'histoire des Morisques, publiciste courageux et modeste, qui a figuré tour à tour au premier rang des rédacteurs de *France et Europe* et de l'*Opinion publique*.

C'était M. d'Augicourt, qui devait laisser plus tard, sous le nom du comte Hugon de Poligny, des ouvrages de mé-

rite, le classant parmi les bons écrivains de la province : *Le Prêtre marié*, épisode de la Révolution (avec préface de Charles Nodier) ; *La Franche-Comté ancienne et moderne*, *Le Monde moderne*, *etc.*

C'était enfin Bernard du Grail, qui n'avait écrit jusque-là que quelques poésies, et n'avait pas encore donné sa mesure. Ses articles dans la Gazette étaient signés B. D.

Le groupe de ces talents très personnels formait un ensemble éminemment littéraire, mais avait besoin d'une direction plus mûre et plus calme. Le véritable fondateur de la *Gazette de Franche-Comté*, c'était l'avocat Curasson, assisté de sa fille, Mlle Elisa Curasson, dont l'esprit, à l'emporte-pièce, était doublé d'un sens pénétrant et juste. « C'est une bonne pièce », disait son père dans son langage pittoresque. On se réunissait chez le vieux jurisconsulte et l'on partait en guerre contre le journal de la préfecture. Mlle Curasson n'était ni la moins forte tête au conseil, ni le verbe le moins pétillant aux banquets. Peu de villes de province offraient alors une telle phalange de journalistes amateurs : talents sérieux, caractères tranchés, esprits hardis et originaux, faisant du journalisme militant, gais et jouant avec le feu par crânerie, dociles d'ailleurs à l'avocat Curasson qui les dominait tous et les entraînait.

Ce légiste éminent appartenait à l'école du jurisconsulte Proudhon. Vraie nature franc-comtoise, un peu rude, un peu inculte, apportant jusque dans les salons de ses amis politiques ses saillies de paysan du Danube, mais âme convaincue, douée d'une générosité et d'une chaleur communicatives, il resta trois ans sur la brèche à la *Gazette de Franche-Comté*, et y lutta avec ses ardeurs et ses colères, jusqu'à ce qu'il succombât comme elle.

Le jeune stagiaire, dont il avait pu apprécier, dans son cabinet d'avocat, l'étonnante facilité de plume, y débuta à ses côtés, et y révéla des qualités d'un autre ordre. « Curasson et Charles de Bernard, s'écriait un jour M. le président

Loiseau, soldats sous le même drapeau, aspirations bien diverses! Le premier combattant dans l'arène en gladiateur absolu et rigoureux dans ses dogmes, homme tout d'une pièce; le second plus conciliant, cherchant à raviver les anciennes traditions par l'esprit des temps nouveaux, et à cimenter entre le passé et le présent cette alliance toujours si difficile et qui exige tant d'art et de bonheur! » Ce fut l'avocat Curasson qui signa le prospectus de la *Gazette*, mais Charles de Bernard y avait mis la main. Il était imbu des sentiments particularistes, qui survécurent près de cent ans à la conquête de la Franche-Comté. On l'aurait alors trouvé assez disposé à réclamer pour elle toute l'autonomie dont elle avait joui sous le régime espagnol.

« Nous prétendons, disait il dans ce programme, recréer notre antique comté de Bourgogne. Nous ferons de la nationalité de pays d'Etat, de la politique du cru, de la littérature et de l'histoire de la localité. Nous causerons avec délices de nos grands hommes d'épée ou de robe, de nos érudits aux têtes carrées, de nos antiques monuments, de nos souvenirs nationaux. »

Ces termes chaleureux obtinrent tous les suffrages de Charles Nodier. « Qui fait cela? je t'en prie, et cela se fera-t-il? » mandait à son ami Weiss, l'aimable bibliothécaire de l'Arsenal. « Voilà enfin des vues et des sentiments qui remuent le cœur! »

Dans les premiers numéros de la *Gazette*, Charles de Bernard écrivit un remarquable article sur la politique en matière de poésie. La fin en est éloquente.

«... Voilà tout, j'ai tout vu, mon cœur est plein, j'ai donc enfin réalisé mon rêve; j'ai trouvé un trône assez noble pour y placer la poésie. Oui, puisqu'il faut qu'elle ait une demeure sur la terre, la voilà. C'est là le plus divin séjour qu'aient jamais conçu les mortels; c'est là que placée entre un passé plein de grandeur et un *avenir plein d'espoir*, elle pourra méditer sur des tombes ou chanter sur un berceau. Là seule-

ment, promenant ses regards inspirés sur les murs sacrés du majestueux édifice, relisant les ruines du passé, combinant les éléments de l'avenir, elle verra réunis et renoués par un sublime accord le pouvoir et l'amour, la paix et la gloire, *un trône et la liberté.* » Cette page n'eût pas été désavouée par Chateaubriand.

Charles de Bernard publia d'autres articles pleins de saveur sur « *la position des partis* », « sur *la peur* », « sur *le gouvernement à bon marché.* » Le ton sérieux et le style véhément de ces premiers écrits n'annonçaient pas encore les friands morceaux de littérature légère qu'il devait offrir au public dans ses recueils de nouvelles. Cependant la note humoristique, un peu acerbe, et l'esprit d'observation, s'y faisaient déjà sentir. Sa verve se portait par exemple, tantôt sur la morgue des banquiers à étiquette libérale, tantôt sur le juste-milieu, « ce frêle avorton, cet éteignoir de plomb, ce fantôme de gouvernement dont l'existence reste une énigme, avec les symptômes de décomposition qui le rongent », et, pour expliquer cette existence : « dressez un mort sur ses pieds, disait-il. Il restera debout si vous le soutenez ; si vous le lâchez, il tombera ! »

Mais Charles de Bernard avait trop d'imagination pour faire longtemps avec suite de la politique sérieuse. Aussi l'avocat Curasson préféra-t-il le cantonner dans la chronique littéraire. Le jeune poète inséra alors au rez-de-chaussée du journal un certain nombre de pièces de vers très virulentes et non sans valeur, bien que l'organe des libéraux affectât de les appeler « les bluettes de M. de La Villette ».

A la même heure, un autre spirituel et fin littérateur, M. Xavier Marmier, débutait comme feuilletonniste à Besançon. C'était le rédacteur en chef de l'*Impartial*, où travaillaient aussi des hommes de talent, tels que le savant bibliographe Charles Weiss et le poète Demesmay.

Jeune, doué d'une âme tendre et sensible, M. Marmier exprimait dans des vers purs et tristes, les émotions qui

charmaient le cours de sa vie. Ses essais étaient remarquables, surtout par la grâce et la vérité de l'expression, par la douceur du coloris. A côté de ses poésies, il publiait dans l'*Impartial* d'agréables *Lettres sur l'Allemagne* et des *Souvenirs de voyages*. Postés dans deux camps opposés, qui aujourd'hui nous sembleraient bien rapprochés d'opinion, Marmier et Bernard ne-se fréquentaient pas. « Une misérable dissidence politique nous séparait alors, » m'écrivait dernièrement l'illustre académicien. « Il est mort sans que je lui aie serré la main, et personne plus que moi n'a été son admirateur ! »

Charles de Bernard et Xavier Marmier, qui ont ainsi débuté tous deux dans cette ville, se tiennent par plus d'un point : même finesse dans la touche, même élégance dans la diction, même recherche du mot juste et imagé. Il serait curieux de comparer leurs premiers essais poétiques, éclos pour la plupart dans deux journaux antagonistes. Mais ni l'un ni l'autre n'avait encore trouvé sa voie.

Après le journalisme, Charles de Bernard allait s'essayer dans la critique littéraire. Elle le mena à la nouvelle et de la nouvelle au roman, qui fixa à la fois son talent et sa renommée. Quand parut le *Barnave* de Jules Janin, Bernard le jugea sévèrement et qualifia cette œuvre « une marqueterie parfois brillante et vive de couleurs, plus souvent terne, mate, vulgaire. » Il fut plus indulgent à l'endroit de Balzac, et, comme on va le voir, il n'eut pas à s'en repentir.

La *Peau de chagrin*, succédant, en 1831, au *dernier Chouan* et à une foule de productions médiocres, avait commencé à mettre en renom l'auteur très discuté jusqu'alors des *Scènes de la vie privée*. Charles de Bernard, qui était à peu près son contemporain, mais qui n'avait pas encore franchi les limites de l'obscurité, publia dans la *Gazette de Franche-Comté*, sur l'œuvre fantastique du maître, un article qui fit sensation à Besançon et à Paris. Cet article était conçu avec un vrai talent d'*humour* littéraire, de juste et délicate critique; c'était

une page artistement ciselée, où la part de l'éloge se trouvait ménagée à côté de réserves courtoises.

« Il n'est personne, disait-il, qui n'ait au fond de son cœur le sentiment intime de ses déceptions et de sa misère. Le désenchantement et le scepticisme, ces deux maladies du siècle, ont pénétré toutes les classes. L'ancienne et proverbiale gaieté française ne nous est plus connue que par tradition. Le sourire silencieux et tordu de Méphistophélès a remplacé le rire franc et épanoui de nos pères, le rire « qui d'une oreille à l'autre, va, comme allait, si l'on en croit le médisant Rabutin, le *bec amoureux* de La Vallière. »

« M. de Balzac a vu la société moderne telle qu'elle est, égoïste, blasée, incrédule, et il l'a peinte telle qu'il l'a vue. La fermeté de son pinceau égale la profondeur de son coup d'œil... Le talent de M. de Balzac est aussi aristocratique que nerveux, et jamais la philosophie froide et railleuse, fille de Rabelais, et qui aime à dépouiller les misères de la vie pour les guérir, ne s'est revêtue elle-même de formes plus élégantes et de meilleur goût (1). »

Dans cet article de fine critique, se retrouvait le sentiment de l'individualité, de la création, répondant par avance aux détracteurs qui plus tard voulurent réduire le talent du romancier bisontin à une vulgaire imitation de la manière de Balzac.

Plus loin, Charles de Bernard se plaignait avec tristesse du manque d'originalité des écrivains de son temps, et leur appliquait cette phrase de Madame de Staël : « J'ai besoin d'un premier mot. »

Il les voyait pour la plupart excellant à enluminer le dessin qu'ils avaient calqué, modulant avec esprit et élégance sur le thème qu'il avaient emprunté, et cherchant rarement leurs inspirations en eux-mêmes. Il reprochait bien aussi à l'auteur de la *Peau de chagrin* de s'être inspiré d'Hoffmann

(1) *Gazette de Franche-Comté*, article du 21 décembre 1831.

et d'être allé demander au foyer du voisin un peu de feu pour allumer le sien. Mais, en résumé, il rendait hommage à la haute et grave pensée contenue dans la donnée bizarre de ce livre fantastique, donnée dont l'énigme était la puissance de l'homme lentement écrasée par la main de fer de la fatalité, la personnification des idées ardentes et désordonnées qui colorent la vie, mais la minent sourdement ; et, en dernière analyse, il résumait son impression dans ce jugement caractéristique : « C'est une œuvre de haut goût, qui sera mieux comprise par les esprits blasés que par les âmes candides, et que nous recommandons à nos lecteurs plus qu'à nos lectrices. »

L'article porté au *Journal des Débats* fut communiqué à Balzac, et l'auteur de la *Peau de chagrin,* flatté des éloges lointains qu'il recevait de cette plume inconnue, ne dédaigna pas d'entrer en discussion avec le jeune littérateur bisontin, dans une lettre marquée au coin d'une politique aimable et bienveillante.

« J'ai été agréablement étonné, écrivait Balzac, en me trouvant si bien compris, bonheur assez rare à Paris. L'analyse de mon livre est faite dans votre article avec une rapidité merveilleuse, sans raillerie ni prétention à l'esprit aux dépens de l'auteur : bon goût de critique dont je vous félicite. Puis, abordant le point délicat de la controverse au sujet de l'originalité du livre, « Qui peut se flatter, Monsieur, d'être inventeur ? Je ne me suis vraiment pas inspiré d'Hoffmann que je n'ai connu qu'après avoir *pensé* mon ouvrage ; mais il y a dans ceci quelque chose de plus grave. Nous manquons de patriotisme entre nous, et nous détruisons notre nationalité et notre suprématie littéraire, en nous démolissant les uns les autres !..... Ceci, Monsieur, n'est point une question personnelle, parce que j'espère qu'à la seconde édition de mon livre, le public reconnaîtra l'immensité, la nouveauté de l'entreprise sous le faix de laquelle je succomberai peut-être, mais que j'ose tenter... »

L'orgueil de Balzac perce malgré lui sous cette apparente bonhomie, et qui sait ?... Si le talent de l'auteur de la *Comédie humaine* a heureusement réagi sur les destinées littéraires de l'auteur du *Gentilhomme campagnard*, ne peut-on croire aussi que les fines critiques du rédacteur de la *Gazette de Franche-Comté* n'ont pas été perdues pour le maître, et qu'elles ont contribué à lui ouvrir un sillon plus large, plus personnel ?..... Quoi qu'il en soit, Charles de Bernard releva le gant doublé de velours qui venait de tomber si heureusement à ses pieds ; et il en résulta un cordial échange de lettres qui inaugura des relations désormais suivies entre les deux auteurs. Cette date marque en quelque sorte le point de départ de la carrière littéraire de Charles de Bernard. Cependant il se croyait encore surtout poète, et c'est avec un recueil de poésies manuscrites dans sa malle, qu'il prit le chemin de Paris au mois de décembre 1831, soucieux de se reposer un peu des polémiques de la *Gazette de Franche-Comté*, où peut-être sa verve commençait à s'épuiser.

Il était accompagné de deux de ses amis, Charles du Bouvot et Albert de Circourt. Tous trois aspiraient à pleins poumons l'air de l'avenir et demandaient au sort de leur apporter le succès. Ils allèrent loger ensemble à l'hôtel d'Angleterre, rue du Colombier, aujourd'hui rue Jacob. MM. du Bouvot et de Circourt venaient à Paris pour étudier ; Bernard, sans but précis, attiré par les souvenirs déjà lointains de la vie parisienne. Il ressemblait un peu à ces oiseaux voyageurs, dont on parlait un jour à l'Académie française, qui, la cage une fois ouverte, tournent longtemps sous le ciel, cherchant à l'horizon la vision de leur chemin !

Bientôt il quitta ses compagnons de voyage pour s'installer rue Gît-le-Cœur. Puis il alla, comme tout bon franc-comtois voué au culte des lettres, sonner à la porte de Charles Nodier, muni d'une recommandation du bon Weiss. L'aimable hôte de l'Arsenal, si bienveillant, si simple, si prévenant et si expansif, était la providence de tous ces pauvres

jeunes hommes qui, la bourse légère et le cœur gros d'espérances littéraires, s'en venaient à Paris porter leurs rêves de vingt ans.

« Je n'ai vu de M. de La Villette que sa carte [1], écrivait Nodier au bibliothécaire de Besançon, ce n'est pas ma faute. Permets-moi de te dire qu'il était tout simple de lui apprendre que nous autres gens de travail, qui travaillons pour vivre, nous ne faisons point de visites, et que la véritable manière d'arriver ici, c'était d'y entrer le dimanche soir à huit heures, en se faisant nommer à la porte. Je ne sais plus où le retrouver, et en conscience je n'aurais pas le temps de sortir, fût-ce pour chercher l'anneau de Salomon ou, ce qui m'eût bien autrement séduit autrefois, un petit pied assez mignon pour chausser la pantoufle de verre. »

Charles de Bernard revit Nodier et en reçut le meilleur accueil. Il semblait que le nouveau venu dût se plaire mieux que partout ailleurs dans ces soirées de l'Arsenal, qui constituaient un milieu de royalisme mitigé par le scepticisme et la fantaisie. Cependant il n'était pas un des habitués de ces réunions où, comme le dit Jules Janin, Charles Nodier, installé dans le somptueux appartement qu'avait habité M. de Sully lui-même, recevait tous ceux qui tenaient honorablement une plume, un burin, une palette, un ébauchoir, et où accouraient chaque dimanche les poètes tout brillants de leur fortune naissante. Soit le malentendu de la présentation, soit les habitudes déjà sauvages et casanières de Bernard, soit enfin ses relations avec Balzac qui était assez peu goûté par Nodier, tout ensemble fit que Bernard ne se lia guère avec l'auteur de *Trilby*. D'ailleurs, au moment de l'arrivée de Charles de Bernard à Paris, les soirées de l'Arsenal touchaient à leur terme [2]. Enfin il est à retenir pour l'étude du

(1) Ch. Nodier à Ch. Weiss, *Lettre* du 23 décembre 1833. (*Correspondance de Nodier et de Weiss,* publiée par M. Estignard.)

(2) *Correspondance de Nodier et de Weiss.*

talent de notre romancier, que ce peintre de mœurs, si célèbre à l'époque, à titre d'observateur des *salons*, ne les a jamais vus qu'à Besançon, où encore il allait fort peu et ne se plaisait pas beaucoup.

Au cours de ce voyage à Paris, Bernard fit aussi la connaissance personnelle de Balzac, mais sans en tirer parti pour débuter dans la littérature. Il vivait de la vie d'un étudiant, tout à fait en dehors du monde, et ne s'occupait que de la publication de ses poésies. Comme Gerfaut, il lui fallut vider jusqu'à la lie le calice que versent aux néophytes, dans l'âpre carrière des lettres, les éditeurs, en attendant les comités de lecture et les bureaux de rédaction. Son recueil parut enfin chez Dentu, éditeur royaliste, sous le titre *Plus deuil que joie*, qu'il avait emprunté à la devise de la maison de Saint-Moris. Toujours la Franche-Comté ! Ces poésies sont bien franc-comtoises, en effet : elles ont été composées, soit à Besançon, sur les bords du Doubs, que le jeune poète prend volontiers pour théâtre de sa rêverie, soit dans la vallée de la Loue, où il se rendait fréquemment, à l'appel de l'avocat Curasson, dans une charmante retraite appelée *au Pater*, située en *prés-bois*, au pied de la tour de Scey, dont les ruines, alors des plus complètes qui existassent en Franche-Comté, appartenaient à M. Curasson. Là, Bernard avait eu le spectacle des saisissantes beautés de la nature comtoise, de ces grandes et fortes teintes, de cette végétation vigoureuse, de ces prairies verdoyantes et de cette rivière aux ondes cristallines, avec ses méandres paresseux et son imposante ceinture de rochers. « Le toit hospitalier de Curasson reçut alors plus d'une discrète confidence et abrita bien des espérances et des regrets (1). » Charles de Bernard était du petit nombre des élus de ce paisible séjour, et les souvenirs qu'il en rapporta, se reflètent en maint endroit de ses récits, soit en prose, soit en vers.

---

(1) M. Loiseau, *Etude sur Curasson*.

Le ton général des poésies de *Plus deuil que joie* est chevaleresque, élégiaque, monarchique, et malheureusement empreint de cette misanthropie, de ce scepticisme hautain que lord Byron avait mis à la mode. C'est l'école du désenchantement, et le poète ne fait que débuter dans la vie ! On sent qu'une pensée amère pèse sur son cœur. Laquelle ? Je ne sais. Peine d'amour ou ambition déçue ?..... Il avait eu, dit-on, à Besançon, une passion malheureuse pour la femme d'un officier de la garnison. Il la fascinait de son regard dans les salons, et la suivait comme une ombre au dehors, sans oser lui déclarer sa flamme. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles de Bernard a emporté le mot de l'énigme de ses belles années : ce serait aujourd'hui curiosité vaine que de chercher à le découvrir.

« Pourquoi prendre un rameau qu'a desséché l'orage?... »

dit-il quelque part à une enfant de quinze ans qui lui a donné son amour, et il montre à cette enfant un cœur abreuvé déjà de regrets et d'amertume. Les mêmes pensées mélancoliques se représentent dans son invocation à Lamartine :

« Comme toi, j'espérais, à l'aube de mes jours,
Un long enchantement d'éternelles amours.
Je cherchais dans la foule un cœur fidèle et tendre,
Qui fût né pour le mien et qui sût me comprendre.
Je rêvais le bonheur : je trouvai le plaisir,
Rien de plus, et l'ennui succédant au désir.
Mon âme se vida comme un vase fragile,
Qui répand le parfum versé dans son argile.
Un nuage d'hiver passant sur mon printemps,
Sécha ma jeune sève à la fleur de mes ans.
Je vis que de cette âme ardente et solitaire,
Personne auprès de moi n'entendait le mystère,
Et je suivis longtemps d'un regard désolé,
Mon paradis d'amour comme une ombre envolé ! »

Et plus loin :

Toute chose ici-bas a sa pente tracée,
La tienne est de monter toujours, et ta pensée,

Comme l'encens, s'exhale et brûle jour et nuit,
Pour le Dieu dont ton rêve a vu passer l'esprit.
Moi, j'ai ma route aussi : le front plein, le cœur vide,
Je marche, labourant dans une terre aride,
Sans amour pour mon œuvre et sachant que ma main,
Aux ronces du hallier, aux pierres du chemin,
Sème le plus souvent ce grain mêlé d'ivraie,
Que le soleil dessèche ou que le vent balaie,
Humble dot de ma lyre, inféconde moisson,
Qui peut-être jamais n'éclora du sillon !

C'est surtout dans la pièce très originale et très fortement rendue, ayant pour titre *La messe d'un incrédule*, que s'affirme d'une manière effrayante, le scepticisme religieux de Charles de Bernard. Il y a dans cette pièce une idée très neuve, sans doute. L'incrédule pénètre au lieu saint. Il voit le prêtre à l'autel. Il entend l'office divin passer par toutes les phases de la cérémonie, et il fait suivre chacune d'elles de réflexions sarcastiques, où dominent le doute et la raillerie, sinon le blasphème. Cette rêverie paraît être l'expression d'un travail fait sur le poète lui-même et sur les défaillances de sa foi. On ne la lit pas sans un serrement de cœur; mais la forme en est originale.

Voici l'un des principaux passages, celui du sermon :

Mais tous les yeux sont fixés sur la chaire,
J'entends partout mes voisins murmurer :
On va prêcher... C'est un missionnaire.
Prêche-t-il bien ?... Il vous fera pleurer.
Pleurer... Hélas ! ma paupière *creusée* (1)
Depuis longtemps a vu ses pleurs tarir !
Je m'assieds donc, et la tête *baissée*,
J'écoute avide et prêt à m'attendrir.

Autour d'un vieux pilier perdu dans l'ombre,
Monte à la chaire, et dans son cadre noir,
Soudain l'on voit surgir, sévère et sombre,
L'homme à qui Dieu délègue son pouvoir.
Il s'agenouille, et son surplis sans tache,
D'un seul reflet de soleil éclairé,

(1) *Creusée* et *baissée*, sont deux rimes par trop pauvres.

Comme un portrait de Rembrandt se détache,
Du fond obscur dont il est entouré.

Il joint les mains et sa tête s'incline,
Puis en silence il se lève, et ses doigts,
De son front pâle à sa large poitrine,
En descendant dessinent une croix.
Il va prêcher. Ecoutons. Sa parole,
Comme le feu des flancs noirs de l'Etna,
Jaillit terrible, et le Dieu qui console,
Semble tonner au sommet du Sina.

J'entends les mots de damnés, de supplice,
D'enfer brûlant et dont l'éternité
Attend l'impie... O Dieu ! que ta justice
Doit me frapper avec sévérité,
S'il nous dit vrai ! Pourtant nulles alarmes
N'ont de mon cœur secoué le repos ;
Je suis sans foi : j'attends en vain mes larmes,
Et comme Hamlet, je dis : Des mots ! Des mots !

Si la fin de la pièce atteste une âme vide et désolée, c'est le sceptique vaincu et déjà repentant :

« A votre Dieu vivant dans son Eucharistie,
Unissez-vous, chrétiens : moi, de sa blanche hostie
Je ne prends plus ma part.
J'ai jeté loin de moi la robe sans souillure ;
J'ai quitté le Seigneur, comme un soldat parjure
Quitte son étendard.

. . . .

O néant ! c'est vers toi que mon esprit s'élance !
C'est un tombeau sans fin, sans joie et sans souffrance
Que creuse mon espoir ;
Là je veux m'endormir dans mon sommeil tranquille,
Ainsi que le soleil dans la mer immobile
S'endort quand vient le soir.

Là s'évanouira votre vaine fumée,
Illusions d'amour ; désir de renommée,
Espoir d'un souvenir.
Une mort solitaire, une tombe sans gloire,
Et chez ceux que j'aimais l'oubli de ma mémoire,
Voilà mon avenir.

Ah ! cette idée est triste, et c'est là mon supplice.
N'importe ; de ma main j'ai rempli le calice,
Il le faut épuiser ;
Goutte à goutte je dois m'abreuver de sa lie,
Jusqu'à ce que la mort sur ma tête pâlie
Vienne enfin se placer.

. . . .

Eglise antique, adieu ! la messe est terminée,
Et le prêtre a béni la foule prosternée.
Gardez bien votre foi,
C'est le plus précieux de tous vos héritages ;
Chrétiens que j'aime, adieu ! plus que moi soyez sages
Et plus heureux que moi.

Si, dans cette boutade, Bernard a exprimé avec fiel ses motifs pour s'éloigner d'une religion bien compromise alors, il faut l'avouer, par la *Congrégation*, et, à Besançon en particulier, par l'exhibition théâtrale des *missions*, il a confessé avec non moins d'amertume la désolation que l'incrédulité avait jetée dans son cœur. Dès cette heure on peut prévoir qu'il fera plus tard un retour sur lui-même.

Sardanapale est un morceau empreint d'une sauvage grandeur, le meilleur peut-être du recueil.

« Là sont amoncelés les trésors de l'empire,
L'or, le bronze, l'argent, le marbre, le porphyre,
Les chefs-d'œuvre des arts, les diamants sans prix.
Le maître emporte tout avec lui dans la tombe,
Car il ne veut laisser de son sceptre qui tombe,
Que la cendre à ses ennemis.

. . . .

Alors de l'horizon sortit une tempête ;
C'étaient les ennemis qui, trouvant cette fête
Grande et belle, battaient des mains pour l'applaudir,
Et dont les cœurs de fer saluaient l'agonie
Du monarque tombé, qui, femme dans sa vie,
Se trouvait homme pour mourir.

Le volume se termine par deux belles imitations du Dante, Ugolin et Françoise de Rimini.

La manière générale de ces poésies accuse un style ferme, nerveux, pressé, ennemi du luxe des mots et de la stérile abondance des épithètes. L'expression est claire et neuve; l'image est vive et hardie. La rime n'est pas toujours assez soignée, et l'on pourrait relever dans le recueil des incorrections nombreuses, comme celles des strophes que j'ai citées plus haut, et où il fait rimer en quelques vers, *prix* avec *ennemis*, *agonie* avec *vie*, *applaudir* avec *mourir*. Bernard ne tenait guère à la rime plus que Musset. Mais déjà l'oreille du public se plaignait des licences de cette école et commençait à exiger la rime riche.

Ce que ce recueil renferme de plus neuf, de plus vivant, c'est ce qui s'est épanché du cœur du poète, ce qu'il a mis dans ses chants de vraiment personnel. Après Gilbert, André Chénier, Châteaubriand, Barbier, Lamartine, Charles de Bernard accentue encore la note de la tristesse et de l'ennui. Quand il emprunte aux Saint-Moris leur sombre cri d'alarme, il ressemble à ces anciens chevaliers qui, brisés par une douleur inconnue, relevaient d'une devise expressive leur blason voilé de crêpe.

Plus deuil que joie ! paraissait en même temps que d'autres œuvres poétiques destinées à éclipser l'essai d'une muse incertaine : les *Odes et ballades* de Victor Hugo, les *Chansons d'Espagne et d'Italie*, de Musset, et les poésies d'Auguste Demesmay, franc-comtois plus doux, plus sensible, plus gracieux que Charles de Bernard, enfant non moins passionné de sa contrée natale, le poète des chants à la Vierge et des ballades inspirées par les aventures merveilleuses des sires de Joux. Malgré leurs bons côtés, les débuts poétiques de Bernard ne furent pas couronnés de succès, ou du moins n'eurent guère qu'un succès d'estime. On acheta peu son recueil. On le lut moins encore, en dehors du petit cercle de ses amis. Au reste Dentu n'était pas alors l'éditeur qu'il fallait pour faire réussir un volume de vers. Ce qui attira davantage l'attention, ce fut la préface du recueil. Elle conte-

nait, dans un style vigoureux et incisif, une profession de foi politique des plus accentuées, et révélait chez l'auteur un caractère. Aussi la publication de *Plus deuil que joie* se rattache-t-elle à des relations politiques plutôt qu'à des relations littéraires. Charles de Bernard donna congé à sa muse et renonça à la poésie.

Après avoir un instant songé à partir pour la Vendée avec son ami, M. Albert de Circourt, autre ardent royaliste, il retourna à Besançon vers la fin de 1832. Il était las aussi de la politique. L'*Anneau d'argent* porte la trace du dégoût causé à son esprit par la mesquine direction des agitations royalistes qui suivirent à Paris la Révolution de juillet.

A Besançon où il passa deux nouvelles années, il se renferma dans le commerce de ses camarades. La *Gazette de Franche-Comté* ayant vécu, il se mit à travailler à des recherches dans les manuscrits de la bibliothèque, sous l'obligeante direction de M. Weiss, dont il savait utiliser les conseils. Weiss avait prêté à Bernard un manuscrit qui le passionnait. C'était la chronique de Faucogney, l'une des plus intéressantes de la province, par les tableaux des mœurs bisontines qu'elle contient. Malgré ses travaux à la bibliothèque de Besançon, Bernard ne contribua point à la publication des papiers d'Etat de Granvelle. Déjà, il avait d'autres idées en tête. Il lui fallait le domaine de l'imagination, de la fiction. Si Charles de Bernard avait eu l'instinct de suivre Balzac dans son premier filon, les *Scènes de la vie de province*, s'il eût exploité Besançon, comme Balzac exploita Tours, il n'aurait eu que l'embarras du choix entre toutes les figures qui posaient devant lui, dans cette société à caractère. La galerie, au dire des contemporains, était alors très riche. Hommes et femmes pouvaient servir au romancier de types variés, tous très particuliers, très franc-comtois. Les personnages du second plan, à physionomie bien marquée encore, s'y trouvaient réunis en si grand nombre, qu'au lieu d'accuser comme on l'a fait parfois, un observateur tel que Ber-

nard, d'avoir indiscrètement fait des portraits, la critique pouvait s'étonner qu'il n'eût pas cédé à la tentation de se borner à en faire d'après nature. Les personnages de son imagination n'ont point atteint l'originalité et le relief des modèles qu'il avait sous les yeux en Franche-Comté.

Il y avait beaucoup à peindre dans le milieu bisontin : la vieille cité impériale aux tons noirs, aux rues étroites, sa belle ceinture de rochers et de verdure, son esprit qui développait les caractères originaux, mais les fondait dans la discipline cléricale, sous la haute inspiration du cardinal de Rohan : toutes choses observées et senties par Charles de Bernard, sans les goûter tout à fait comme vie quotidienne, mais dont il garda et emporta le souvenir, pour s'en repaître plus tard, ainsi qu'on se repaît de la guerre ou des voyages, après en être revenu.

Il avait aussi songé à mettre en scène un séminariste et à prendre le séminaire de Besançon pour théâtre d'un livre. Se trouvant encore à Paris, il avait même demandé des notes à l'un de ses amis bisontins sur cet établissement, qui, comme l'avait été autrefois la Cour du parlement, se trouvait alors un des sujets comtois les plus caractéristiques dont pût s'occuper un observateur. Le séminaire était dirigé par l'abbé Gousset, le futur cardinal, franc-comtois par excellence, « faisant la paire, » avec M. Weiss. L'idée de ce thème avait été suggérée à Charles de Bernard par l'avocat Curasson, qui était le conseil du séminaire, y prenait place chaque année à un banquet et avait des histoires sans fin sur ses amphytrions. Mais ce projet resta dans le cerveau de l'auteur.

M. de Balzac avait dit à Charles de Bernard : « Vous avez la tête épique et historique. Votre vocation en poésie, c'est l'épopée ; en prose, c'est l'histoire. Ecrivez de grands ouvrages où le roman s'associe à l'histoire sans la défigurer, et qui soient pour votre pays ce que *les Puritains* sont pour l'Ecosse, ce qu'*Ivanoë* est pour l'Angleterre. » Bernard se mit alors à lire une quantité prodigieuse de chroniques. Il s'en farcit la

tête ; elles l'aidèrent à fixer dans son esprit les traits caractéristiques des époques et des mœurs, et elles lui tinrent lieu de l'instruction qui lui manquait ; car on ne saurait dire qu'il fut jamais un véritable érudit.

Son plan était fait et inspiré par les idées particularistes qu'on lui a vu exposer dans le programme de la *Gazette*. Il rêvait une Comté franche, et remontant le cours de l'histoire, il voulait montrer le Besançon espagnol, conquis par Louis XIV, et le vieux bisontin pris dans les chroniques de Chiflet. Là encore, il n'aurait eu que l'embarras du choix entre de piquants sujets, et il aurait pu donner un pendant français à Walter Scott, qui était si justement en faveur. Ces vieux franc-comtois entrant, à regret, dans la nouvelle patrie, se faisant enterrer la face contre terre pour ne pas voir le soleil de Louis XIV ; ces parlementaires de race un peu dégénérés, un peu caducs, et se laissant piper à Dole par les promesses fallacieuses des gazettes françaises : puis, en regard, une noblesse frivole, tournant au vent nouveau, allant s'offrir d'elle-même au vainqueur et lui préparant sa conquête par des trahisons plus ou moins intéressées, comme celle des Listenois et des Watteville ; au bas de la scène, le paysan comtois, le *bousbot*, Barbisier, puisqu'il faut l'appeler par son nom, regrettant ses franchises et ses privilèges, demeurant fidèle à son vieux costume national, à ses vieux airs de la crèche, qui allaient être condamnés à subir de nouveaux auditeurs, peut-être indifférents. Cette Franche-Comté, n'était-ce point l'Ecosse, avec ses antiques sentiments d'indépendance ?.... Que dis-je ?.... La nature même de cette contrée rappelait les paysages de Morven.

Pour devenir un Walter Scott français, tel que le rêvait Balzac, Charles de Bernard n'avait qu'à parcourir les montagnes du Jura, et à en recueillir les poétiques légendes. Et, dans Besançon même, que de charmantes descriptions il nous eût laissées de ces maisons à tourelles ou à fenêtres du xve siècle, comme celle de la rue des Chambrettes, de la rue

Rivotte ou du quartier Battant! S'il eût mis en œuvre ce beau projet, peut-être se fût-il fait une plus haute place encore dans le mouvement littéraire de la première moitié de ce siècle. Peut-être aussi aurions-nous perdu en échange de ces grandes toiles, de charmants tableaux de genre qui n'ont rien à envier à personne.

Devenu parisien de hasard, Charles de Bernard resta toujours franc-comtois de goût et de sentiment. Il avait gardé intactes dans son esprit, les traditions et les mœurs de cette province. Nul mieux que lui n'aurait su faire revivre la vieille Franche-Comté, et nul n'a mis autant de Franche-Comté dans ses tableaux de la vie parisienne.

Il n'alla point cependant, comme Charles Nodier et Francis Wey, jusqu'à cultiver, de parti pris, l'accent franc-comtois, pour le plus grand amusement de la galerie ; mais il se borna à garder la simplicité quasi rustique de l'intérieur comtois. On raconte que ses amis eurent beaucoup de peine à le faire renoncer à l'usage de la chandelle.

Au printemps de 1833, Charles de Bernard parcourut le midi de la France, avec trois Bisontins, MM. de Perrey, de Fraguier et de Circourt. Les voyages étaient alors une grande affaire, et les touristes partaient tous avec la bourse peu garnie. Deux de ses compagnons de voyage sont toujours là, pour rappeler les péripéties de cette charmante tournée, où l'esprit de Bernard, sa curiosité des beautés de la nature, sa perspicace observation des hommes et des choses, apportèrent beaucoup d'agréments aux quelques semaines passées dans cette douce et intime camaraderie. On visita Chalon, Lyon, Avignon, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille, Toulon, Grenoble. Le romancier devait, plus tard, prendre plusieurs de ces villes pour théâtres de ses récits. Il voulut aussi connaître la branche aînée de sa famille, et quitta un instant ses compagnons de voyage pour aller la voir en Vivarais. M. de Talode du Grail parle encore avec enthousiasme des souvenirs laissés au château de Manissy, par la visite de cet

homme d'esprit. Des relations affectueuses s'établirent dès lors entre les deux branches de la famille de Bernard, et le chef de la branche aînée devint le subrogé tuteur des enfants de Charles de Bernard.

L'épreuve du caractère dont les voyages sont une excellente pierre de touche, fut très avantageuse à Bernard, qui se montra tout le temps rempli de complaisance et de bonne humeur. Il avait beaucoup joui de tout ce qu'il avait vu. « Au retour, m'écrivait dernièrement un des touristes de 1833, nous comptâmes ce qui nous restait d'argent, lorsque nous arrivâmes à Grenoble : tout juste de quoi gagner Besançon, en ne laissant rien échapper pour les pourboires dans les auberges. Bernard fut consterné de cette découverte, et mit toute sa câlinerie à obtenir que je me chargeasse de payer les écots. Quand je tirais ma bourse, il *filait*. Arrivés à Besançon, nous n'avions littéralement plus un sou dans le gousset. »

Cette même année 1833, un hasard de déplacement ayant amené Balzac en Franche-Comté, donna à Charles de Bernard l'occasion de revoir au passage son éminent correspondant épistolaire. Un ami commun se souvient d'avoir dîné un soir avec eux au restaurant Migon, et d'avoir assisté là au dessert à la plus pétillante leçon de l'auteur de la Comédie humaine sur la manière de composer un récit d'imagination, de faire naître l'intérêt du lecteur, tout en se donnant de la marge pour la partie analytique du roman, avant la reprise du récit suspendu. Dans ce voyage, Balzac acheva de prendre

(1) « La mort, hélas! m'écrivait récemment le chef actuel de la famille de Talode du Grail, a emporté tous ceux qui le reçurent à cette époque. Cependant je puis affirmer qu'il en est resté des traditions dans la famille, que Charles de Bernard était alors un fort bel homme, aussi agréable en son physique que distingué dans ses manières. Il était grand, un peu frêle, et d'une amabilité extrême. Mon grand père n'eut pas de peine à se montrer bon parent, et des relations fort affectueuses s'établirent dès ce moment entre les deux cousins..... »

du goût pour Bernard, chez lequel il distinguait de plus en plus les qualités d'un littérateur de race, et il lui tint un langage tel que celui-ci :

« Mon cher ami, croyez-moi. Votre place n'est pas ici. Vous vous devez à Paris. Brûlez vos vaisseaux de province et venez vous installer chez nous, non plus avec un bagage de poésie, mais avec un bon recueil de nouvelles qui vous fera lire davantage. Les abords de la littérature, vous avez pu déjà vous en apercevoir, sont hérissés d'écueils pour les débutants ou les inconnus. Je me charge de vous les aplanir. Ainsi, n'hésitez pas et bouclez vos malles. »

Docile à ce conseil, le jeune collaborateur de la *Gazette de Franche-Comté* alla se fixer dans le centre du monde littéraire. Cette fois il ne devait plus revenir à Besançon que pour de rares apparitions nécessitées par des héritages à liquider. Grâce à la protection de Balzac, il eut l'heureuse fortune d'arriver de plein saut et de plain-pied dans la littérature lucrative de son temps. Avec sa rare précocité d'esprit, il se fit très rapidement un nom. Ses succès dans cette nouvelle voie étaient même de nature à faire naître chez son patron littéraire quelque jalousie. Mais Charles de Bernard resta l'ami de Balzac jusqu'à la mort du célèbre écrivain. Balzac lui facilita ses débuts dans la *Chronique de Paris* qu'il avait fondée en 1835, et depuis lors ne cessa de lui venir en aide.

Leurs relations, sans être intimes (le genre de vie de Balzac ne s'y prêtait pas), furent toujours de la plus parfaite cordialité. Balzac parlait de Bernard avec une affection sans arrière-pensée. De son côté, Bernard ne souffrait point qu'on l'opposât à Balzac. Lorsqu'il entra aux *Débats*, un peu malgré ses amis politiques qui trouvaient que c'était là une évolution vers la gauche, M. Bertin lui dit en lui tendant la main ; « Monsieur, vous marchez sur Balzac, nous vous y aiderons ! » Mais Charles de Bernard lui répondit avec ce tact et cette modestie qui étaient à la fois dans son éducation et dans son caractère : « Quand j'aurai fait vingt volumes dignes de rester,

l'on pourra dire que je marche *sur les traces* de Balzac ! »

Ces vingt volumes, ils existent ou à peu près. Ils ont pu vieillir, nous leur trouvons un parfum trop fade pour nos appétits de haut goût. Leur mérite n'en est pas moins resté le même. Les types et les caractères de ces romans se rencontreront à toutes les époques.

Lorsqu'il eut successivement publié dans la *Chronique* et dans la *Revue de Paris* ces jolies perles qu'on appelle la *Femme de quarante ans*, un *Acte de vertu*, l'*Anneau d'argent*, la *Rose jaune*, il les rassembla en 1837, dans un recueil qu'il intitula le *Nœud gordien*. Si par ce titre il faisait allusion à la difficulté de percer qu'il rencontra tout d'abord, cette publication la tranchait définitivement. « En même temps, dit M. de Pontmartin, et comme pour prendre acte de cette floraison soudaine et brillante, il publia le beau roman de *Gerfaut*, où il révéla une manière plus ample et plus pathétique. Il participa à la fondation de *France et Europe*, revue monarchique qui n'eut qu'une durée éphémère. Il y donna, en feuilletons, une nouvelle, le *Vieillard amoureux*. Ce mode de publication était le grand succès du jour, et la fameuse formule : « la suite au prochain numéro », affriandait le lecteur qui espérait toujours ainsi aller de surprise en surprise. Mais, avec les auteurs fantasques, il y avait parfois aussi des déconvenues à encourir. Charles de Bernard, s'il ne s'en faisait pas faute, avait du moins l'art d'y remédier. Un jour, après avoir donné la première partie du *Vieillard amoureux* (feuilleton du 10 juillet 1838), il s'avisa de laisser en plan sa nouvelle et de prendre la diligence de Besançon. « Je vous enverrai mardi le prochain feuilleton », dit-il en partant à son ami de Circourt ; « vous vous chargerez de l'insertion en mon absence. » Au lieu de la suite du *Vieillard amoureux*, le fameux mardi n'apporta à Paris qu'une lettre du capricieux Charles : « Je n'ai rien fait, mon pauvre Albert... bouchez le trou ! » M. de Circourt se mit à l'œuvre, et les abonnés de *France et Europe*, reçurent, aux deux livraisons suivantes, le *Mort rival* au lieu

du *Vieillard amoureux* (1). Bernard savait que le public n'aurait rien à perdre au change, et en effet l'intérim passa inaperçu, grâce à l'habileté du chroniqueur suppléant.

L'auteur de *Gerfaut* se remit aussi à la politique, et se signala dans *France et Europe* par la sagacité magistrale avec laquelle il en écrivit la chronique. Il avait beaucoup étudié l'histoire de la Révolution dans les documents originaux, le *Moniteur*, les *Débats*, etc. Il connaissait tous les rouages et tous les artifices de la politique contemporaine ; Berryer dirigeait le fond des articles.

Dans sa nouvelle carrière, Charles de Bernard prouva avec quelle aisance son esprit, fait pour les choses sérieuses, se dépouillait au besoin des brumes de la fiction. Malheureusement les articles, aujourd'hui enfouis ou dispersés, n'ont guère laissé de trace que dans les souvenirs des trop rares lecteurs de l'époque.

Il fit aussi des feuilletons de théâtre dans la chronique de Paris. Son premier feuilleton, dont le manuscrit a été conservé par une main amie, rendait compte de la *Marquise de Pretintaille*.

La période de 1836 à 1846 fut celle où l'auteur produisit le plus. Il publia alors dans le *Journal des Débats*, les *Ailes d'Icare*, la *Cinquantaine*, la *Chasse aux amants*, le *Pied d'argile* et le *Gentilhomme campagnard*. A ces ouvrages, il faut joindre un *Homme sérieux* et le *Paratonnerre*, qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* ; la *Peau du lion*, charmant badinage, plein de gaieté ; l'*Innocence d'un forçat*, dramatique histoire dans le genre sombre et violent ; un *Gendre*, la *Peine du talion*, un *Beau-Père* ; une *Aventure de magistrat* et *l'Arbre de science*, qui fait partie d'une série intitulée, on ne sait pas trop pourquoi, le *Paravent*.

---

(1) Voici les dates : le 10 juillet 1838, *le Vieillard amoureux*; le 25 juillet et le 10 août, *le Mort rival;* le 25 octobre, le 10 et le 25 novembre, le 10 décembre, *le Vieillard amoureux*.

Quelle fécondité, pour un écrivain mort à 46 ans, et qui a mis à peine quinze ans à donner sa pleine moisson? Comme il le dit lui-même d'un de ses héros, dans son langage imagé, « la réputation gisait pour lui à des profondeurs inconnues sous un sol aride et rocailleux. Il fallait, pour l'atteindre, creuser une sorte de puits artésien. » Il accepta ce labeur. Pendant des années, il fut levé à quatre heures du matin, travaillant jusqu'à midi sans désemparer. Dès qu'un filon était ouvert par d'autres, il cessait d'exploiter le sien, et allait vers celui qui semblait obtenir la faveur du public. « Je tiens la vogue, répétait-il volontiers ; il faut que j'en profite. Dans dix ans, il ne sera peut-être plus question de moi. » S'il fût resté lui-même au lieu de se mettre ainsi à la remorque des idées du jour, il eût donné tout à fait sa mesure et marqué sa place, suivant une expression ambitieuse qu'il applique à *Gerfaut*, parmi les maréchaux de la littérature française, « dont Châteaubriand était le connétable ; » tandis qu'on est tenté de louer l'auteur « non pas seulement pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il aurait pu faire », comme le dit spirituellement l'un de ses critiques.

Quand Bernard eut terminé son second volume de nouvelles en 1837, le directeur du Gymnase lui indiqua une voie à laquelle il n'avait pas encore songé. « L'auteur du *Pied d'argile* doit travailler pour le théâtre. » Bernard s'y mit aussitôt et composa deux pièces en collaboration avec un de ses anciens camarades de l'Ecole de droit, M. Lorençot, d'Arbois, qui les signa pour sa part du pseudonyme de Léonce. M. Lorençot, sans accuser un talent bien marqué, avait une habitude de la mise en scène qui manquait à Bernard. Celui-ci nouait l'intrigue et dialoguait la pièce. Les deux vaudevilles issus de cette collaboration, *Une position délicate* et *Mme de Valdaunaie* ou *la Femme gardée*, furent représentés au Gymnase et y tinrent l'affiche pendant quelque temps. Mais la *Femme gardée* tomba sans se relever. Elle était tirée de la moins bonne nouvelle du recueil de Charles de Bernard.

Chose étrange ! à mesure que grandissait sa réputation, et à l'heure même où on s'arrachait ses livres dans les salons les plus aristocratiques de Paris, l'auteur de tant d'histoires mondaines semblait vouloir se retirer de plus en plus du monde, pour s'enfoncer dans les habitudes de l'étudiant du quartier latin. Ses anciennes allures de gentilhomme, d'écrivain de race, avaient peu à peu cédé le pas à des mœurs on ne peut plus vulgaires. Cet auteur délicat, dont la plume est dédaigneuse à force de faire valoir tous les genres d'élégance, avait pour lui-même le goût du sans-gêne, et la Lisette de Béranger ne lui déplaisait pas. De tels contrastes existent souvent aussi chez certains acteurs de théâtre, qu'à voir si distingués sur la scène, on prendrait volontiers pour de grands seigneurs et qui, une fois rentrés dans la vie réelle, ressemblent trop peu à leurs nobles personnages.

A part Balzac et M. Lorençot, Bernard ne voyait aucun homme de lettres, et bornait le cercle de ses relations à quelques camarades attablés chaque soir avec lui pour jouer le wisht, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. De littérature il était peu question, dans ces réunions quotidiennes; cependant on y trouvait toujours la conversation de Bernard frappée au coin du littérateur; un rayon de gaieté passait alors sur son front taciturne, bien que déjà des rides prématurées révélassent en lui quelques chagrins ou quelques préoccupations secrètes.

Il habitait au quartier Montmartre un appartement sans élégance, ne quittait guère sa robe de chambre et travaillait à tant la ligne. Par paresse et par goût casanier, il se faisait apporter son repas de chez le rôtisseur voisin, à l'heure même où sa plume vagabonde se plaisait à décrire les tables luxueuses et étincelantes de cristaux.

Il n'avait point de livres et ne fréquentait pas les bibliothèques publiques. Son labeur assidu lui assurait bon an mal an, de dix à quinze mille francs, qu'il mettait de côté avec un soin parcimonieux. Son intérieur plus que modeste, sa mi-

santhropie croissante, achevèrent de désorganiser les belles lignes de son existence première. Ses amis le voyaient avec une déception chagrine perdre peu à peu les goûts et la tenue du monde distingué où son imagination semblait au contraire si à l'aise dans ses livres.

Sa situation s'était cependant singulièrement améliorée. Les lecteurs délicats appréciaient de plus en plus sa manière. La publication de ses grands romans, succédant à celle de ses agréables nouvelles, n'avait fait qu'augmenter sa vogue. Son admission au feuilleton des *Débats* lui valait désormais de grasses rétributions pour sa plume. Il n'eût tenu qu'à lui d'être accueilli et recherché dans les hôtels du faubourg Saint-Germain. On le lui proposa plus d'une fois. — « Non, mes amis, répondit-il ; ma vie est faite, mes habitudes sont prises. Excusez-moi près des personnes bienveillantes qui ont pu penser à moi. »

Sa vie était faite ! c'était précisément ce que redoutaient ceux qui avaient assisté à la fois, avec un douloureux étonnement, à l'essor de son talent et à la décadence de sa vie privée. Comme Gerfaut, Charles de Bernard poursuivait son destin « sur cette route de la renommée, où l'on marche le front illuminé, mais les pieds saignants. Car le sort inflige toujours au talent une souffrance qui en est l'expiation... Le plus souvent, c'est le cœur qui paie les couronnes de la tête, et le bonheur n'éclot guère dans le sillon tracé par les hommes qui suivent une étoile. »

Le mariage qu'il contracta ne fut pas de nature à lui faire changer ses habitudes de laisser-aller et de vie retirée. Il épousa en 1845 la fille d'un capitaine d'artillerie qui lui donna deux enfants et assura son bonheur intérieur : c'était assez pour l'homme privé, trop peu pour l'homme public. Bien qu'elle ne manquât ni d'originalité ni de mouvement dans l'esprit, Mme de Bernard ne sut prendre, ni par ses conseils, ni par ses encouragements, une part bien déterminée aux œuvres de son mari. On peut voir toutefois dans les

lettres de Balzac, que ***Mentine*** ne restait pas étrangère aux causeries littéraires. Ce nom, diminutif de *Clémentine*, était l'appellation familière par laquelle Balzac désignait la femme de son ami.

Le mariage de Bernard fut l'occasion de la retraite absolue où il vécut pendant les cinq dernières années de sa vie. Il se confina peu à peu dans son intérieur, abandonna le commerce de ses amis, et se partagea désormais entre les occupations de sa famille et les travaux de son imagination. Cette vie un peu vulgaire le plaçait comme dans une chambre noire d'où il continuait néanmoins à voir les objets du dehors.

Sa muse, élevée dans des milieux si raffinés, dut plus d'une fois se voiler la face devant l'intérieur bourgeois où elle se trouvait enchaînée. Mais la vigueur du talent de Bernard le soutint jusqu'au bout. Jamais sa verve ne l'abandonna. Sa plume, loin de s'avilir, resta ce qu'elle avait toujours été, fine et distinguée. Ses dernières œuvres ne sont pas inférieures aux précédentes.

Vers la fin de sa vie, il était devenu tout à fait sauvage et s'était comme séquestré lui-même dans l'ermitage de Sablonville, où il habitait à Neuilly-sur-Seine. Son esprit d'observation s'était alors changé en une sorte d'instinct de race, de divination originelle, qui lui permirent de peindre jusqu'à la fin des scènes de mœurs dont il ne pouvait plus être témoin.

Au bout de quelques années, on en arriva à ignorer le lieu même de sa retraite. On alla jusqu'à révoquer son existence en doute. Dans sa vie toute d'intérieur, de travail, de pensée et de réclusion, il avait gardé un ami, c'était Balzac, un centre littéraire, c'était le *Journal des Débats*, où il publia en feuilleton plusieurs de ses romans; mais il ne s'y livrait guère. Cependant, c'est dans ce journal que, de 1840 à 1847, il faut chercher le vrai Charles de Bernard.

Lorsque Berryer, inquiet de voir un ancien écrivain royaliste se fourvoyer dans une voie divergente à ses yeux, l'appela un jour à *France et Europe*, les *Débats* eurent le bon goût

de ne pas faire d'opposition à cette collaboration nouvelle. Bernard ne quitta point pour cela les *Débats* ; il les prévint seulement, et écrivit de verve un article fort piquant sur le *dressage* des écrivains admis à faire le manège dans le journal de M. Bertin. Celui-ci, avec lequel Bernard entretenait des relations cordiales, en rit et ne se récria point.

M. Berryer ne connaissait pas Charles de Bernard, mais il le lisait avec plaisir. Il aurait voulu que la *Quotidienne* s'emparât de lui. Les feuilletons du romancier y eussent été mieux à leur place que dans un journal du juste-milieu. Le général de Saint-Priest fut chargé de la négociation. Il y avait en jeu une question d'argent ; car le *Journal des Débats* payait mieux les articles que la *Quotidienne*. Bernard se prêta fort généreusement au sacrifice pécuniaire, offrant de se contenter pour ses articles, quoiqu'il fût assez besoigneux, d'un prix relativement modique. Mais l'esprit de coterie refusa de se plier à cette combinaison ; car à cette époque, la société royaliste était très exclusive. Bernard resta donc aux *Débats*. Berryer qui avait trop de largeur de vues pour se scandaliser d'une collaboration littéraire aux *Débats*, rédigeait avec lui le bulletin politique de *France et Europe*. Bernard avait un véritable enthousiasme pour le grand avocat de la monarchie déchue, et resta jusqu'au bout fidèle à sa foi royaliste.

Il avait aussi conservé au fond de son cœur la foi en l'amitié. Ses camarades lui manquaient, dans sa modeste retraite de Neuilly ; mais, sentant lui-même combien son changement d'existence leur serait pénible à constater, il n'osait plus leur faire appel.

Cependant les années s'écoulaient. — « Que devient Bernard ? » se demandaient de temps à autre ceux qui avaient si longtemps entretenu avec lui des relations suivies et intimes.

Un jour, c'était au printemps de l'année 1850, depuis trois ans, aucune publication nouvelle n'avait révélé au monde des lettres que Charles de Bernard fût encore vivant. Un de

ses plus anciens amis, M. Albert de Circourt, alors rédacteur à l'*Opinion publique*, voit tout à coup pénétrer chez lui une femme éplorée, à demi-folle de douleur.

« Accourez, s'écrie-t-elle, mon mari se meurt et veut vous revoir. Je suis Mme de Bernard ! » M. de Circourt réunit les amis communs, prend le chemin de Sablonville, où le romancier occupait (Grande-Rue, n° 56), une petite maison tapie au fond d'un jardin (1).

Quel changement avait altéré la santé de cet homme de quarante-six ans, dont la constitution vigoureuse semblait naguère promettre de si longs jours ! Il vivait là dans une retraite presque sauvage, ne voyant que son beau-frère, M. de Vrainville, et un vieux médecin, le docteur Soyer. Cet isolement tenait en partie au dédain que Bernard professait pour le commun des hommes, en partie à une sorte d'indépendance paresseuse qui l'éloignait de plus en plus de leur société.

Enfin il tenait surtout à un mal qui le minait sourdement, et qui, depuis plus de trois ans déjà, avait fait retomber sur des pages inachevées sa plume inerte.

Deux jeunes enfants, un fils et une fille, jouaient auprès de lui, sans parvenir à le distraire de ses cruelles souffrances, attestées par un visage amaigri. Sous le poids de la douleur, il était devenu de plus en plus sombre et taciturne ; un kyste au larynx l'empêchait de prendre aucune nourriture : il mourait en proie aux tortures de la faim. Depuis plusieurs jours, on ne soutenait sa vie qu'à l'aide d'une sonde par laquelle on lui introduisait un peu de chocolat dans l'estomac.

---

(1) Cette habitation a été démolie et se trouve aujourd'hui confondue dans une maison voisine. La rue, qui formait une route départementale, était très vulgaire et sans aucun charme. Mais la maison était rapprochée du bois de Boulogne. La vie privée de Charles de Bernard dans cette retraite était des plus simples, et son ménage fort modeste.

Le premier de ses amis qui parvint à son chevet, le vit étendu moribond sur sa couche, tenant entre ses deux mains déjà crispées un volume de la *Cuisinière bourgeoise*. « Mon cher, dit-il au nouveau venu, en lui serrant la main avec effort, voilà tout ce que je puis avaler ! » Il paraissait alors calme et résigné, ce qui fit penser qu'il pouvait bien, dans ces derniers temps d'épreuve, s'être fait sur l'autre vie des idées plus consolantes.

Depuis longtemps, ses anciens camarades s'étaient affligés de savoir ce pauvre cœur privé des croyances religieuses de sa première jeunesse. Un jeune prêtre entreprit, à leur instigation, l'œuvre charitable de ramener à Dieu cette âme généreuse, mais où le doute avait eu trop de place : il y réussit. Le retour fut sincère, et ses amis eurent la consolation de voir au moins une fin très digne couronner le martyre d'une si cruelle maladie.

Peu d'instants avant de recevoir les derniers sacrements, se sentant condamné par la science humaine à une fin prématurée, il dit à sa femme, en lui montrant son fils : « Je meurs trop tôt, je n'ai pas eu assez le temps de l'aimer ! » L'homme privé se trouve tout entier dans ces quelques mots : c'était une honnête nature et un cœur d'or à l'endroit des siens. Ses dernières paroles furent pour recommander ses enfants à M. Albert de Circourt.

Sa mort, survenue peu de temps après, en pleine connaissance, le 6 mars 1850, fut subite et causée par le détachement du kyste qui l'étouffa. Il finit comme l'eût fait un de ses ancêtres, en chrétien et en homme courageux. On l'inhuma sans aucune pompe officielle, et au milieu d'un très petit concours de parents et d'amis, dans un caveau, sous une simple pierre tombale signalée par une courte inscription (1).

Le coup qui venait de moissonner ce talent si fécond en

---

(1) « Ici repose Charles de Bernard, écrivain distingué et modeste : il vécut pour sa femme et ses enfants dont il fit le bonheur. »

pleine maturité, en pleine voie de production et de succès, fut un deuil pour les lettres. Quelques mois après, Balzac disparaissait à son tour, nous laissant des œuvres de la même famille, dont l'ensemble forme un véritable monument. Il fallait une plume élégante et finement ciselée pour rappeler aux lecteurs de goût qui avaient tant apprécié Charles de Bernard, les mérites littéraires de ses charmantes histoires. M. Francis Wey, sollicité de s'acquitter de cette tâche, s'en excusa dans une lettre spirituelle, sur ce qu'étant bisontin lui-même, il ne pouvait que se rendre suspect auprès du public, s'il se risquait à faire l'éloge d'un autre bisontin, comme lui homme de lettres. L'éditeur Lévy, pour obtenir cette notice, s'adressa alors à M. de Pontmartin. Nul ne pouvait mieux répondre à ce qu'on lui demandait que l'éminent critique des samedis de la *Gazette de France.* Son esprit si aristocratique, si délicat, si raffiné, sa verve si abondante et si variée, révélaient une incontestable parenté avec les dons qui s'étaient rencontrés chez l'auteur du *Gentilhomme campagnard.*

De plus, M. Armand de Pontmartin, gentilhomme du Midi, se trouvait avoir des relations personnelles très cordiales avec le chef de la famille de Bernard, M. de Talode du Grail. Il n'en fallait pas tant pour qu'il se prêtât de la meilleure grâce du monde au désir de M. Lévy, son éditeur, et à celui de Mme de Bernard ; il vint donc mettre son talent au service d'une mémoire déjà célèbre. La notice de M. de Pontmartin parut en 1850 dans l'*Opinion publique*, et en 1855, avec de plus grands développements, dans l'*Assemblée nationale.* Calmann-Lévy a réédité les œuvres de Charles de Bernard en 1876, et a mis cette spirituelle notice en tête du volume des *Mélanges,* qui contient aussi une lithographie faite d'après le portrait du romancier.

M. de Pontmartin a pris la peine de m'expliquer lui-même qu'il n'avait jamais eu l'occasion de rencontrer Charles de Bernard, et qu'il tenait de M. de Circourt le peu de détails

dont il s'était servi pour sa notice. Elle est donc forcément un peu incomplète. Aussi laissait-elle la place à une étude plus approfondie.

Ni les manuscrits ni la correspondance de Charles de Bernard n'ont été conservés. Son style épistolaire n'offrait d'ailleurs aucun des traits saillants de son style de romancier. Son écriture était ronde et nette, peu surchargée de ratures. C'était le travail d'un écrivain qui prenait la plume au lever du soleil et laissait courir sa verve, sans se donner toujours le temps d'épurer sa pensée.

Ces lettres, dont j'ai quelques-unes entre les mains, et dont je publie la plus intéressante à la fin de cette notice, ne jettent pas un jour bien nouveau sur l'existence de l'auteur.

Issu de ces vieilles et fortes races qui ont été obligées par le malheur des temps à changer contre une plume la rapière et l'épée, Charles de Bernard a subi l'influence du siècle bourgeois où il a vécu ; mais ses écrits sont restés dans le domaine supérieur d'un idéal embelli par son imagination.

II

Cela n'a pas été, on peut le croire, un mince travail que d'arriver à reconstituer après plus de trente ans une vie fort ignorée, tenue à dessein dans l'ombre par le romancier lui-même, et à peine effleurée jusqu'ici par les critiques littéraires qui se sont occupés de lui. Il m'a fallu faire une longue et minutieuse enquête, évoquer de trop rares souvenirs et frapper à bien des portes dont un grand nombre étaient déjà closes par la mort. La famille de l'auteur de *Gerfaut* est très dispersée, et ceux qu'il a laissés derrière lui ne paraissent pas s'être beaucoup préoccupés d'attacher un laurier à sa mémoire. Mais, dans le monde des lettres, comme ailleurs, il arrive que l'oubli ne dévore jamais entièrement les hommes dont le nom mérite d'être conservé à la postérité. Il vient

toujours une heure où la comparaison avec d'autres renommées les remet en lumière, et où la ville qui les a vu naître se prend elle-même à les revendiquer comme siens. Tel est le sort de Charles de Bernard.

Ce romancier n'a été, comme on l'a dit, qu'un amant discret de la renommée. S'il a fait un instant tapage, si la vogue de ses livres a précédé celle du roman-feuilleton, cette vogue n'a pas eu une très longue durée. Cependant la nature et la maturité de son talent sont toujours dignes de l'attention des hommes de goût. Il a sa place dans l'histoire littéraire de ce siècle, et c'est à Besançon surtout, c'est près de son berceau qu'il convient de la lui marquer.

On ne peut se défendre d'un réel plaisir à parcourir les jolis livres de Charles de Bernard, même lorsque par nature d'esprit ou d'occupations, on est peu adonné à la lecture des romans. Si ceux-ci n'ont pas une grande portée philosophique, s'ils nous paraissent aujourd'hui passés de mode, ils n'en piquent pas moins la curiosité, et ils gardent un vif attrait par l'esprit qui les émaille, par la fine analyse qui les distingue, par les charmants détails qui les parsèment.

On leur a parfois adressé le reproche d'immoralité, critique trop sévère à mon sens. Sans doute ce n'est pas dans *Gerfaut* que les bons ménages iront puiser des règles pour entretenir sur l'autel de l'hyménée la flamme de l'amour conjugal. Ce n'est pas non plus dans les *Ailes d'Icare*, que les jeunes gens abandonnés sur le pavé de Paris trouveront une ligne de conduite pour rapporter intacte dans leur province leur vertu ou leur pécule. Mais, en somme, tout cela n'est pas bien dangereux. Si dans ces fictions se rencontrent des situations risquées, mises en scène avec quelque complaisance, si le marivaudage n'y est pas toujours contenu dans de justes bornes, si les pères sont légèrement bafoués par les fils et les bons sentiments par les mauvais, c'est ce que la comédie s'est généralement permis, et du Charles de Bernard, ce n'est guère autre chose que du Scribe en action.

D'ailleurs cela se passe en bonne compagnie, sur le ton d'un élégant badinage, où la délicatesse de la forme atténue autant que possible la donnée scabreuse du fond. L'auteur ne s'attache qu'à la peinture des mœurs. Il n'a pas la prétention de moraliser. Il se tient dans la gamme d'un récit léger plutôt que sérieux, bien qu'une note amère s'y trouve souvent mêlée, goutte de fiel échappée peut-être à son propre calice! Le microscope à la main, il scrute ce qui se passe autour de lui, dans les milieux où vivent ce qu'on appelle d'une façon générale les gens du monde. Il analyse les mœurs, les manières d'être, les caractères, les sentiments; et, à chaque page, le lecteur est tenté de poser le livre en s'écriant : Comme c'est bien cela! On a vu quelque part le personnage qu'il met en scène. On lui a parlé, on lui donnerait au besoin la réplique. La qualité maîtresse de Charles de Bernard, c'est une grande justesse, une exactitude en quelque sorte photographique portée comme un pinceau lumineux sur tous les mystères de la vie mondaine. Il a étudié par le menu nos petites passions : nos amours, nos rancunes, nos colères, nos vices, nos vanités. Ni Eugène Sue, ni Frédéric Soulié, ni Alexandre Dumas, ni Balzac lui-même n'ont fait parler le monde élégant comme lui. Jamais de fausse note : jamais le bout de l'oreille ne perce. C'est toujours l'homme de bon ton qui tient la plume. On le reconnaît jusque dans l'esquisse débraillée de ses scènes d'étudiants ou de viveurs parisiens. Sainte-Beuve l'avait bien jugé dès ses débuts, quand il lui pronostiquait le succès. Dès 1836, il trouvait à Bernard un rare et facile entrain dramatique, uni à un précoce esprit d'analyse, et lui prédisait spirituellement que le soi-disant disciple de l'auteur de la *Comédie humaine* pourrait bien devenir « l'Améric Vespuce de cette terre du roman moderne dont Balzac était déjà le Christophe Colomb. »

La *Femme de quarante ans*, un des premiers essais de Charles de Bernard dans ce genre, un renchérissement plein

de ressources et de grâces sur la *Femme de trente ans* de Balzac, suffirait à poser au complet son talent. C'est l'histoire des roueries féminines d'un cœur blasé et vieilli, spéculant sur de jeunes et novices amours.

« L'observation, dit Sainte-Beuve, y est parfaite dans sa finesse et dans sa subtilité. Chacun a connu et connaît Mme de Flamareil, toujours belle, toujours sensible, toujours décente, qui a graduellement changé d'étoile du pôle au couchant, qui en peut compter jusqu'à trois dans sa vie, dont le cœur aimant enfin a suivi assez bien les révolutions inclinées et l'orbite élargi du talent de Lamartine [1]. » Ses attraits, ses grâces, sa jeunesse, son cœur, ont le privilège de renaître de leurs cendres.

Voici maintenant Mme d'Epenoy (dans l'*Ecueil*), une marieuse de profession :

« Ainsi que la plupart des femmes qui ont accompli leur destinée en connaissant l'amour et la maternité, Mme d'Epenoy éprouvait une compassion sincère pour les créatures qu'un sort injuste semble condamner à ignorer toujours l'un et l'autre. Le célibat, dont les hommes tirent quelquefois un assez bon parti, lui paraissait pour son sexe un état anormal, affligeant, presque ridicule; et comme un appitoiement stérile ne convenait pas à la vivacité de son tempérament, à la vue du mal, elle songeait d'abord au remède. Les veuves disposées à convoler en secondes noces trouvaient en elle encouragement et assistance; elle s'intéressait chaudement aux filles sans fortune et sans attraits, dont l'une ou l'autre de ces défectuosités rendait l'établissement difficile : mais c'est surtout à faire refleurir conjugalement les demoiselles montées en graine qu'elle employait la ferveur de ses bons offices.....

» ..... Mme d'Epenoy divisait ses protégées en trois catégories, et, quoique également dévouée à chacune, elle s'oc-

(1) Sainte-Beuve, *Premiers lundis*, t. II, p. 35.

cupait surtout de celles où l'ennui du célibat, combiné avec la maturité de l'âge, constituent ce qu'elle nommait, en riant, un cas d'urgence. Selon elle, cette urgence commençait à poindre à vingt-cinq ans; à trente elle devenait impérieuse; à trente-cinq, pour emprunter aux légistes une locution de leur argot, il y avait péril en la demeure; à quarante ans enfin, la demoiselle à marier passait à l'état d'âme du purgatoire.

» Lorsqu'à force de démarches et de négociations, Mme d'Epenoy était parvenue à tirer de la sécheresse où il languissait un des membres de cette dernière subdivision, elle éprouvait l'orgueil que dut ressentir Louis XIV en plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne; orgueil plus juste encore, il faut le dire, car d'un prince à une couronne il y a moins loin que d'une fille deux fois majeure à un bouquet de fleurs d'oranger (1). »

Célestine Simart, dans la *Rose jaune*, Mme de Luscourt, dans l'*Arbre de la science,* Laure Meynard, dans *Un beau-père,* Mme Dupastel, dans le *Vieillard amoureux,* sont aussi de charmantes créations féminines, dont les images peuplent l'esprit du lecteur, longtemps après qu'il a posé le livre et fermé les yeux.

Les personnages de Charles de Bernard sont des caractères burinés, de patientes et lumineuses études, pleines de relief et d'originalité. Ils forment une galerie très variée, digne du crayon de Bertall, de Gavarnie ou de Tony Johannot. Jeunes coquettes, femmes galantes sur le retour, mères indulgentes, belles mères revêches, maris jaloux, vieilles filles entichées de leur noblesse, gentilshommes de l'ancien régime, décorés de Juillet, mirabeaux de province, étudiants tapageurs, c'est toute une lanterne magique. Et quels excellents types que ces vieux beaux, tels que M. de Pomenars, M. de Choisy, M. de Pontailly, et tant d'autres qui apportent

(1) L'*Ecueil*, p. 216, édition Michel Lévy.

la note gaie au milieu des incidents dramatiques, traversant le récit par intervalles avec leur verve endiablée, et font si bien excuser leurs vices de décavés ou de viveurs, par l'exquise distinction dont ils savent les envelopper !

La composition la plus célèbre, la plus magistrale, sinon la meilleure de l'œuvre, c'est *Gerfaut,* création puissante, où la passion d'une femme honnête, la baronne de Bergenheim, se trouve en quelque sorte excusée par la violence des assauts qu'elle subit de la part d'un poète exalté, d'un bel esprit à l'imagination ardente, venant la poursuivre jusque dans sa retraite des Vosges. La nature humaine est vivement rendue dans ce livre, avec ses sentiments tendres ou factices, ses ridicules, ses affectations naïves ou impertinentes. Quelle forte création, que ce type à la Walter Scott, du baron de Bergenheim, le mari jaloux de la belle Clémence, le descendant des vieilles races de preux qui ont si longtemps dominé l'Alsace du haut de leurs châteaux-forts !

On prétend que Charles de Bernard a voulu se peindre dans *Gerfaut*, avec ses premiers tâtonnements d'auteur méconnu, avec ses faiblesses d'homme passionné, avec ses amertumes d'esprit désabusé ! Au milieu de ses effusions lyriques, il représente bien le froid égoïsme du littérateur de 1830. C'est une des figures les plus vraies de la société contemporaine. A côté d'elle, formant repoussoir, on trouve un rôle fort divertissant, emprunté aux ateliers de Paul Delaroche ou de Delacroix : c'est le rapin Marillac, jeune barbu de la réaction artistique et littéraire d'alors, enthousiaste sincère, sectaire convaincu, mais fort comique, des nouvelles doctrines sur les conditions du beau et du laid.

Quant à la célèbre Clémence, l'héroïne de *Gerfaut,* elle dispute à Mme de Flamareil, de la *Femme de quarante ans*, les palmes de la séduction et de la grâce.

Il y a dans ce volume des paysages largement dessinés, de belles descriptions comme celle du manoir de Bergenheim, qui a tout l'air inspiré par le souvenir franc-comtois du châ-

teau de Cléron. Les dialogues sont charmants. En revanche les scènes d'amour sont peut-être un peu vulgaires, les scènes de la livrée légèrement triviales. Un excès d'analyse psychologique allant jusqu'à la puérilité; un abus de phraséologie sentimentale qui rappelle trop le langage des *Précieuses ridicules;* pas assez de passion pour émouvoir le lecteur, trop de sacrifice à l'esprit : tels sont les défauts d'un livre qui a d'ailleurs tant de côtés séduisants. Ecrit de verve d'un bout à l'autre, ce roman a eu un franc succès et sera toujours relu avec plaisir.

Dans le *Gentilhomme campagnard,* l'allure est encore plus libre, plus originale. C'est la dernière œuvre du romancier. Elle l'emporte sur la plupart des autres, par la variété et la vérité des tableaux, par le coup de crayon des portraits, par l'étude des scènes villageoises qui forment le cadre d'un récit vrai et saisissant.

Le gentilhomme campagnard a fait école; on ne pourra guère arriver à le dépasser, tant il a été pris sur le vif. Ces manières à la fois hautaines et familières, ce mélange de rusticité et de distinction, ce langage tour à tour autoritaire et bon enfant, ce caractère droit, généreux, plein d'énergie, mais un peu léger, allié à beaucoup d'esprit, à une âme honnête, à un cœur chaud et tendre, tout cela compose un ensemble éminemment sympathique, éminemment réel. Ce baron de Vaudrey a existé. On lui donne même un nom dans cette province, et il ne faut pas beaucoup d'efforts pour rétablir Chauvirey-le-Chatel sous le pseudonyme de Chatel-Giron.

Tous les autres personnages du roman sont peints avec le même succès. C'est Froidevaux, l'avocat de village, le petit bourgeois ambitieux et jaloux, qui éclate dans la médiocrité de sa sphère. C'est le garde-chasse Rabusson ; c'est la comtesse de Chatel-Giron, avec ses allures de grande dame ; c'est la douairière coquette à la poursuite des faveurs du gentilhomme campagnard, et toute cette pléïade de dévotes, de

commères hargneuses et médisantes, ne reculant pas devant la calomnie ; allant jusqu'à échafauder sur un simple indice les plus basses accusations contre des cœurs innocents !

Après la peinture des personnages, comment ne pas louer la description des scènes villageoises qui passent tour à tour avec tant de vivacité sous les yeux ? Manœuvres électorales, compétitions de clocher, incendie, émeute, tempêtes dans un verre d'eau, mais où se retrouvent toutes les passions populaires, toutes les petites agitations de paysans ou de notaires turbulents et envieux. Dans ces épisodes, dont quelques-uns sont tracés de main de maître, Charles de Bernard révèle une fois de plus cette science profonde d'observation, qui est le caractère principal de son talent, et qu'il porte aussi bien sur les scènes de salon ou d'intérieur, sur les petits mystères de la vie parisienne, que sur l'existence à ciel ouvert du château ou de la ferme. Ce qu'il dit de la commune, de la paroisse, de tous ces rouages sociaux qui s'y meuvent, plutôt pour enrayer que pour activer la machine, est d'une vérité qui n'a pas changé, et que l'on peut reconnaître chaque jour.

Le *Beau-Père* représente peut-être le plus dramatique des romans de Bernard. On y retrouve ce type étrange du *persécuteur*, qui est une des créations familières de son cerveau, et qu'il a incarné çà et là sous différents aspects. Dans cet ouvrage, des scènes d'un intérêt poignant se mêlent à des scènes de comédie toujours gaies, mais parfois délayées. La longueur est le plus grand écueil des romanciers.

A côté du monstrueux beau-père, vrai phénomène d'hypocrisie, de brutalité jalouse ; à côté de Mme Broussel, sa malheureuse femme ; à côté de Falconnet, l'avare ambitieux; à côté de la charmante Laure Meynard, l'héroïne du drame, figure mélancolique et pleine de poésie, on voit s'agiter ou grimacer des personnages comiques, dont le plus réussi est le vieux général de Roquefeuille, un *ventre* ayant longtemps traîné à cheval dans toutes les capitales de l'Europe, sous le

premier empire, et qui, arrivé à l'âge de la retraite, trouve qu'on ne vieillit pas à table. Son neveu, Henri de Laubespin, donne la réplique à cet excellent vivant, dans des entretiens pleins d'*humour*. Le bon ton et l'élégance s'y entrechoquent avec une pointe de grivoiserie régence des mieux réussies. C'est le café de Paris qui a fourni la note, et elle se soutient d'un bout à l'autre. La meilleure scène, comme justesse de détails, est celle où le fils de l'avare Falconnet se répand, dans un moment de boutade imprudente, en confidences indiscrètes sur sa propre sœur, et la drape de la belle façon devant un fiancé ébahi, qui fait son profit de ces révélations intempestives.

Un homme sérieux, l'un des meilleurs romans de la collection, est aussi une peinture très étudiée des mœurs du temps. C'est la charge spirituelle et mordante, jamais grotesque, d'un politique au petit pied, d'une sommité de clocher. « Qui de nous, dit M. de Pontmartin, n'a rencontré M. Chevassu, l'aigle parlementaire, éclos dans un barreau de province, Mirabeau de mur mitoyen, rêvant les honneurs politiques, et ne sachant pas ce qui se passe chez lui... se croyant appelé à gouverner le monde, et oubliant de surveiller sa fille, de morigéner son fils?... » Ce député important, plein de lui-même, empesé dans sa cravate blanche, fait un piquant contraste avec ce fils étourdi et prodigue, qui secoue les oreilles sous les algarades paternelles et se garde bien d'en tenir aucun compte.

Veut-on maintenant quitter les grands romans de Charles de Bernard, pour descendre à ses recueils de nouvelles?... Veut-on avoir une idée des intrigues tissées en toiles d'araignée qui se croisent dans ces fines histoires?...

Voici par exemple *La Rose jaune*. Francis Dramond quitte Paris pour venir assister auprès de Provins à la cour assidue que son ami Aristide Teissier est en devoir de faire à Mlle Célestine Simart, la charmante fille d'un ancien commerçant retiré des affaires, un personnage très réussi, une manière

de M. Prudhomme, naïf en politique, « se levant tard, se couchant tôt, comme le roi d'Yvetot. »

Célestine Simart est une espiègle, nerveuse et folâtre, tour à tour insouciante ou pensive. Elle a des colères d'enfant gâté. C'est un de ces caractères ondoyants et complexes « devant lesquels les bourgeois s'arrêtent avec défiance et les artistes avec amour. »

Ange ou démon... Mais lequel des deux?...

Elle a voulu un beau soir aller au bal de l'Opéra avec son père, qui a eu la faiblesse de lui passer cette fantaisie. L'incident a donné lieu à une intrigue dont la *Rose jaune* est l'instrument. A son arrivée à Provins, Dramond reconnaît le petit masque de l'Opéra. Il se demande avec effroi ce qu'une pareille fiancée peut réserver de bonheur ou... d'imprévu à son ami Teissier. Bref, il le dissuade si bien de son projet d'alliance, que Teissier rompt brusquement et repart un beau matin pour Paris.

Mieux inspiré, Dramond demeure à Provins, s'éprend à son tour de la beauté de Mlle Simart, découvre avec délices que la vertu de la jeune fille n'a été compromise qu'en apparence, et, une fois rassuré sur un point si délicat, se met à la courtiser pour son propre compte. « Une femme à qui l'on parle vingt fois par jour de son bonheur, finit nécessairement par en douter » dit Charles de Bernard. Peu à peu, Dramond arrive à supplanter le fiancé d'hier et à épouser la jeune fille.

Colère de Teissier, qui se vengera en troublant la lune de miel. Il fait invasion dans le jeune ménage, s'y pose en adorateur, mais gâte son affaire en osant rappeler à la jeune femme la fameuse aventure de la *rose jaune*. Cette allusion indiscrète tourne à la confusion du sigisbée ; il disparaît, et sa vengeance impuissante n'obtient d'autre résultat que de resserrer d'une manière inattendue les nœuds des deux époux.

Cette nouvelle, on le voit, roule sur une pointe d'aiguille ;

mais l'intrigue y est bien menée et le récit lestement troussé. Le cœur de la femme y est fouillé avec un art infini. La peinture est vive et gaie. Tous les détails sont charmants.

Parmi les petites nouvelles, ou comme on les appelait dédaigneusement à Besançon, parmi les *bleuettes* de Charles de Bernard, le *Pied d'Argile* se recommande par la légèreté gracieuse de la manière, par le ton enjoué du dialogue, par le coup de pinceau des personnages, et par la donnée très divertissante de cette fine et charmante comédie, que Scribe n'eût pas désavouée, et où il y aurait bien peu de chose à faire pour la mettre sur la scène. Il s'agit d'une femme politique, aussi ambitieuse que dissimulée, qui, dans le monde, joue les dragons de vertu, mais dans les coulisses les mijaurées et les doucereuses, pour mieux arriver à ses fins, par des chemins détournés qu'elle est habile à semer de fleurs. M. Groscassand (de la Gironde), le député de province, le *Rabagas* du jour, lui donne la réplique. Il appelle par avance la jolie comédie de Sardou ; et l'amoureux transi, qui n'ose s'attaquer ni à l'un ni à l'autre de ses redoutables adversaires masculin et féminin, sert de repoussoir aux deux principaux personnages. Il apprend, à la fin seulement, que la statue dont il admirait les charmes, mais dont il redoutait la froideur, a, comme beaucoup de réalités mondaines, un *pied d'argile*. Il y a là, sous une forme futile en apparence, une pensée philosophique bien vraie. A toutes les sociétés, à toutes les époques, mais surtout à la société française, si mobile et si fertile en vertus mondaines, appartient le type féminin créé par Charles de Bernard et traité avec cet esprit sardonique dont il a le secret.

Dans *l'Arbre de la Science*, la comtesse d'Escarbagnas nous offre un type de belle-mère à faire rêver les journalistes de nos jours. Ici, nous sommes en plein faubourg Saint-Germain ; mais Besançon a fourni les masques. La conclusion, qui est censée justifier le titre de cette jolie nouvelle, est « que l'expérience de la vie n'est pas inutile à un mari. »

La perle du « *Paravent* », c'est « *Une aventure de magistrat.* » Les *Pommes du Voisin* de Sardou ont été, dit-on, empruntées à cette anecdote (1), où l'on voit un juge suppléant de Dijon engagé presque malgré lui dans une fâcheuse affaire d'amour.

Le même recueil contient le *Vieillard amoureux*, joli marivaudage entre un colonel en retraite et une coquette aimable, Mme Dupastel, une vraie héroïne de Scribe. On y trouve des pensées d'une fine analyse, telles que celle-ci par exemple :

« L'amour malheureux coule sur les organisations jeunes, comme l'huile sur un marbre poli; mais il rencontre dans une nature caduque mille crevasses par où pénètre au fond du cœur son poison corrosif. »

Les *Ailes d'Icare*, un des meilleurs romans de la collection, présentent l'histoire moitié plaisante, moitié mélancolique, d'un jeune substitut près du tribunal de Limoges, qui est parti pour Paris avec de modiques ressources, dans l'espoir d'y trouver amour, gloire et fortune. Mais bientôt, joué par les uns, vilipendé par les autres, meurtri et saigné à blanc, il se voit obligé de regagner le pigeonnier paternel, sans un sou vaillant dans sa poche, complètement dégoûté en revanche des splendeurs de la capitale, depuis que ses ailes se sont fondues au soleil. Il y a dans cette nouvelle une description fort comique des petits mystères inédits qui se passent dans certains tribunaux de province. Toute cette première partie est un *lever de rideau* désopilant, et l'on quitte à regret le parquet de Limoges, pour se transporter dans le monde des étudiants de Paris, où pourtant de bien charmantes surprises attendent encore le lecteur.

C'est là aussi qu'on voit la fameuse Madame Piard, la femme politique constitutionnelle, ne cherchant des romans

---

(1) M. Sardou lui-même a donné quelque part les détails de sa négociation avec Michel Lévy, pour être autorisé à s'emparer de ce sujet.

que dans le *Moniteur*, et disant à son mari qui se trouve convaincu à la fois de galanterie surannée et d'opposition intempestive : « En me mariant avec vous, j'avais cru épouser un homme d'Etat! » Les scènes de quartier latin légèrement défraîchies peut-être, sont bien drôles, même à relire aujourd'hui.

Dans la *Peau du Lion*, une de ces ravissantes toiles de chevalet qui valent bien des tableaux plus sérieux, on voit un fanfaron de la plus belle eau de Gascogne, habilement démasqué et réduit à montrer le bout de l'oreille devant l'objet de sa flamme. La dame finit par reconnaître, à n'en pouvoir douter, que ce matamore était un simple lièvre déguisé en héros. Quant au mari, que sa rude et épaisse enveloppe fait dédaigner par sa femme, railler par ses amis, bafouer et exploiter par tout le monde, au moment suprême, au moment où l'on va attenter à son honneur, il jette le masque, pour dévoiler un de ces esprits fermes, vigoureux, résolus, une de ces fortes natures bretonnes, « qui étonnent et effrayent nos pâles générations parisiennes. »

Si Charles de Bernard a excellé dans le roman et dans la nouvelle, il n'avait pas moins le don des scènes dialoguées. Comme Scribe, il pouvait réussir dans la comédie, et se rebuta trop vite, après le peu de succès de ses deux premiers vaudevilles. L'un d'eux, *Une Position Délicate*, qui a tenu quelque temps l'affiche au Gymnase, n'était certes pas inférieur à la plupart des levers de rideaux de l'auteur de la *Demoiselle à Marier*.

La scène se passe dans un hôtel à Bade, entre deux ménages qui font un chassé-croisé de déclarations et de coquetteries. Treneuil a reçu un éventail de Mme de Marancey. M. de Marancey a depuis longtemps le portrait de Mme de Treneuil. Cela donne lieu à d'amusantes scènes de jalousie conjugale. Un duel semble inévitable entre les deux maris, lorsqu'ils reconnaissent que chacun d'eux a entre les mains un gage donné par la femme de l'autre. Au lieu de se battre,

ils se restituent réciproquement ces dons compromettants et tout le monde se réconcilie.

Mme de Valdaunaie ou *La Femme Gardée* est un petit acte écrit dans un genre plus sombre. Un amant oublié s'attache aux pas de la femme qui l'a trahi, et lui apparaît comme la statue du commandeur, pour troubler ses autres amours, en lui rappelant son infidélité première. La pièce est empruntée au *Persécuteur*, nouvelle du *Nœud Gordien*. Plusieurs autres romans et nouvelles de Bernard, telles que le *Pied d'Argile*, où le dialogue semble tout prêt pour la mise en scène, auraient fourni des sujets de vraies comédies.

Multiplier les citations et les analyses, ce serait excéder la mesure de Charles de Bernard. Il n'a eu nulle prétention au génie. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup pour se faire un nom, que d'avoir su amuser par sa verve plusieurs générations de lecteurs et même de lectrices ?... Il ne s'est point borné là d'ailleurs. Satirique aimable, moraliste facile, il a flagellé avec autant d'esprit que d'à propos le charlatanisme et la vanité des classes bourgeoises. Il a fait justice de bien des préjugés, de bien des excentricités sociales, de bien des faiblesses, de bien des modes absurdes, de bien des engouements injustes, et il a percé à jour, avec une pointe habilement taillée, mille travers au milieu desquels on vit trop souvent sans les remarquer. Le roman de mœurs doit être l'expression d'une société, d'une époque. Mieux que personne, Charles de Bernard a eu le mérite de rendre l'époque de calme apparent et de tiraillements intérieurs qui s'est écoulée de 1837 à 1848. Dans cette revue, presque universelle, il a fait preuve d'une grande richesse d'aperçus nouveaux, et il a su conduire avec habileté le fil ténu d'une action toujours ingénieuse. Par ci, par là, on pourrait relever chez l'auteur quelques fautes de goût, trop de sacrifice à l'esprit, un peu de hâte dans la composition, surtout à la fin de sa carrière. Il semblait que sentant bouillonner son cerveau et pressentant sa fin prochaine, il voulût épuiser sa verve

avant de mourir. Pour avoir tenu à donner la pleine moisson de ses œuvres, il leur a laissé quelque chose d'inachevé qui rend sa production littéraire incomplète. A voir le fini de certaines pages choisies, le ciselé de certains portraits, de certaines descriptions, on sent qu'il eût pu mettre plus de perfection dans l'ensemble, et, comme le dit spirituellement M. de Pontmartin, on est tenté de le louer, non-seulement pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il aurait pu faire.

Parfois son style est très humoristique. Voici, par exemple, le tableau d'une fin de bal, dans le *Veau d'Or*, nouvelle d'ailleurs à peine esquissée. Ce tableau n'a pas vieilli, comme vous allez le voir :

« Sur les banquettes dégarnies s'affaissaient çà et là quelques figures de mères et de vieilles filles, victimes dévouées du plaisir; leur somnolente résignation, l'immobilité de leur attitude, justifiaient le nom de tapisserie que l'armée active du beau sexe donne sans pitié à ses vétérans. Près des portes où l'air courait plus frais, quelques jeunes gens à chevelure moite, à cols de chemise recroquevillés, s'éventaient de leurs claques, chipotaient leurs glaces ou bâillaient dans des verres de punch ; les joueurs étaient maussades ou bons princes, selon leur fortune à l'écarté; les danseurs détiraient leurs jambes inquiètes, sous le pantalon collant, des crampes de la nuit prochaine. De chambre en chambre, de pendule à pendule, erraient comme des âmes en peine quelques-uns de ces maris, qu'on rencontre vers la fin des bals, un boa sur le bras, et au besoin une paire de souliers blancs hors de combat dans leurs poches ; maris exemplaires jusque-là, mais qui en revanche ont l'égoïsme de trouver les danses longues, l'infirmité d'avoir sommeil à minuit, et la tyrannie de venir dire à leurs femmes toutes les cinq minutes : « Chère amie, la voiture est là. »

Voilà le style piquant de Charles de Bernard. En général, sa phrase est correcte, élégante, allant droit au but. Le mot y fait image. Il est souvent pittoresque, parfois très spirituel.

Ce style a du mouvement, de la vivacité, du naturel, de la souplesse, une allure dégagée, mais il manque un peu de vigueur et tourne facilement à l'afféterie. L'auteur de *Gerfaut* écrivait avec une grande facilité, et raturait trop peu ses pages pour arriver à la perfection. Mais, comme on voit des hommes de tournure élégante porter tous les costumes avec la même aisance et avoir aussi grand air dans leur déshabillé du matin que dans leur frac du soir, les négligences même de son style, dont il se dépitait, n'étaient point exemptes de grâce. Elles avaient encore certain caractère de recherche, parfois même de purisme, qui séduisait quand même.

Pour nous qui nous éloignons de l'époque de 1830, nous trouvons dans ces livres des allusions trop subtiles pour notre entendement. N'est-ce pas plutôt notre faute que celle de l'auteur, devenu vieux à distance, et n'en dira-t-on pas autant plus tard de nos romans actuels, bien qu'ils aient le don de nous passionner aujourd'hui? Ceux-ci n'offrent assurément ni plus de verve, ni plus d'enjouement, ni plus de vérité, que les romans de Charles de Bernard, qu'on a très justement comparés à d'agréables friandises.

Bernard fut-il le disciple de Balzac, ce peintre de mœurs par excellence ?... Il passa longtemps pour tel. Leurs nombreux points de ressemblance, l'amitié qui les unissait, ont contribué à accréditer cette opinion ; et pourtant elle est plus apparente que réelle. Sans doute, l'auteur de la *Comédie Humaine* avait fourni à Bernard, sur les procédés du romancier, plus d'une leçon comme celle qu'il lui donna un jour, à Besançon même. Dès cette époque, il entretenait avec lui une correspondance où la littérature tenait la première place; mais déjà il le consultait, au moins autant qu'il lui donnait des conseils ; car *Albert Savarus*, un des romans de la vaste collection de Balzac, semble avoir été inspiré par Charles de Bernard, qui connaissait à fond la société bisontine. « Je pars pour Besançon, lui écrivait Balzac, en

1833.... « Je désirerais vous voir, vous parler de quelque chose qui demande la connaissance du pays et qui m'est personnel. » Et, à son retour de Suisse : « Je désire bien vivement que vous ayez quelque chose à me dire de votre plan, si toutefois vous y avez travaillé.... Vous y avez fait que mon voyage à Besançon n'a pas été inutile, et que j'y ai trouvé du plaisir [1]. » Il s'agissait du projet d'un roman historique sur la conquête de la Franche-Comté. Bientôt Charles de Bernard secoua ces lisières et eut son faire à lui.

Ce qui frappe chez Balzac, c'est la profondeur de l'analyse, la perfection de l'étude psychologique, la puissance de la pensée, la vigueur des teintes, la suite des caractères, la logique des développements, l'absolutisme des déductions, la création en un mot. C'est le génie ! Charles de Bernard n'a que du talent. Les œuvres du premier sont celles d'un grand esprit ; les œuvres du second, celles d'un esprit fin et agréable. Chez Balzac, la trame est puissante, la pensée est burinée ; chez Bernard, l'intrigue est pâle, le coup de crayon manque de vigueur. En revanche, il n'a pas suivi son modèle dans le champ de l'abstraction qui rend parfois la lecture de Balzac ardue et fatigante. Il semble s'être pénétré de cette parole de Sainte-Beuve : « Je tremble toujours quand je vois une idée philosophique servir d'affiche à un roman ! » Il s'est gardé avec soin du fouillis, de l'entassement, du luxe des descriptions, de la recherche des minuties, de l'appel au fantastique. La raillerie légère de l'élève vaut mieux que la froide et sombre amertume du maître.

Bernard abuse bien de quelques lieux communs : l'excès de la comparaison, de la citation mythologique, de l'allusion aux anciens ou aux dieux ; le retour trop fréquent de certaines périodes d'une facture à la fois monotone et surannée, tout cela constitue d'incontestables défauts, à côté desquels il convient de reconnaître une rare désinvolture de forme, un goût

---

(1) *Correspondance de Balzac :* t. XXIV de ses Œuvres complètes.

pour l'image, qui porte presque toujours juste, une grande vivacité d'allure, un vif et agréable dialogue, un trait piquant. L'esprit, comme le feu, purifie tout le mauvais alliage, tout le mauvais goût auquel l'auteur n'a pas complètement échappé ; et cet esprit, si fin, si délicat, se retrouve à chaque page, pour réveiller l'attention, à défaut de grands événements ou de fortes intrigues.

Les milieux où l'auteur de la *Comédie Humaine* introduit le lecteur, sont presque toujours ceux qu'Alexandre Dumas fils a résumés dans la dénomination générique de *Demi-Monde*. Ses grandes dames sont des rouées, des intrigantes ou des Messalines; ses banquiers, des escrocs; ses viveurs, des hommes tarés; ses maris complaisants, de vils et plats coquins ; ses vieilles filles, des mégères. Il n'est pas jusqu'à ses honnêtes mères de famille qui ne se fassent de la courtisanerie un moyen de parvenir. Chez Balzac, la débauche est éhontée, l'infidélité conjugale est sans frein ; tous ces gens vicieux étalent une irréligion révoltante. Ce n'est plus une société, c'est un cloaque. Toutes les passions semblent s'être donné rendez-vous dans cette comédie humaine : amour, luxure, avarice, intempérance, spéculation, agiotage, usure, hypocrisie, vengeance, envie, orgueil : toutes les bassesses de l'âme, de l'intelligence et du cœur. La lanterne magique est bien vivante assurément, mais trop grimaçante, même au point de vue de l'art. Chaque personnage y apparaît sous une lumière trop vive. La mesure est souvent dépassée, la note suraiguë. Le rire devient du ricanement ; le ridicule, du grotesque ; la galanterie, de la prostitution ; l'avarice, de la sordidité ; la vengeance, de la frénésie ; l'amour paternel, de l'instinct sauvage. Le philosophe souffle sans cesse au romancier de déplorables pensées, des théories perfides, où l'incroyance religieuse égare l'observation, où la subtilité pousse l'analyse à l'extrême.

L'esprit se sent mal à l'aise dans ce dédale de crimes cachés, de misères secrètes, de vices honteux, d'orgies crapu-

leuses, d'existences innommées et inavouables. Il se perd au milieu de ces réflexions froides et sarcastiques dont la saine morale se dégage malaisément, et au milieu de cette multitude de personnages qui posent tous sous un jour différent, mais presque également repoussant, comme dans la *Cousine Bette*, par exemple. Trop souvent alors, en dépit de l'intérêt du drame, on est tenté de jeter le livre avec dégoût, sans avoir le courage d'aller jusqu'au dénouement. Et pourtant, on ne saurait en disconvenir, ce dénouement est presque toujours nouveau et saisissant; c'est là la grande supériorité de Balzac sur Charles de Bernard. Mais presque toujours aussi Balzac laisse une impression pénible. Au lieu des jolies comédies de Bernard, les pages de la *Comédie Humaine* sont des drames poignants, empruntés aux plus mauvais sentiments de l'âme; si M. Emile Zola et tant d'autres de la même école sont allés bien plus loin encore dans la peinture des bas-fonds de la société, déjà, dans Balzac, il y a du Paul de Kock ; au lieu du monde aristocratique où Bernard fait vivre ses œuvres, c'est dans un milieu essentiellement bourgeois que Balzac a placé les siennes. Ses trivialités de mœurs, de peintures et de détails, jointes à la longueur et à la minutie des descriptions, ajoutent à la fatigue et à l'écœurement qui empêchent de le lire tout d'une haleine, comme on lirait une des nouvelles de l'*Ecueil* ou du *Paravent*, c'est-à-dire le cœur léger et l'attention sans fatigue.

Que les personnages dont Charles de Bernard tient les ficelles, nous semblent faibles à côté de ceux du maître, et n'arrivent pas à la taille du père Grandet, du père Goriot, des Crevel, des Marneffe, des Nucingen, des César Birotteau et des Gaudissart, que les ressorts de ses intrigues n'aient pas la puissance de ceux de Balzac, cela n'est pas douteux ; mais on se rappellera peut-être avec plus de plaisir des scènes de vaudeville où l'on aura pris un joyeux passe-temps, que des images forcées, d'où l'on n'aura retiré qu'un profond mépris pour l'espèce humaine. Moins habile à fouiller

un caractère, à creuser un sujet, pour en faire jaillir des situations palpitantes, Bernard a des nuances plus douces, moins heurtées. Ses finesses de touche n'ont peut-être jamais été atteintes dans la *Comédie Humaine*. Ni Balzac ni aucun des romanciers de son temps, ne sont parvenus à son raffinement dans les détails mondains. Jamais ils n'ont eu, autant que lui, le souci d'écrire pour les gens du monde, souci dont on se dégage trop aisément de nos jours; car il n'est pas jusqu'à l'immense talent de M. François Coppée qui ne s'oublie comme conteur dans des milieux vulgaires, et qui ne heurte le goût du lecteur délicat, en lui montrant des spectacles tout-à-fait en dehors de ses relations et de ses habitudes de vie, sous prétexte de naturalisme.

« C'est la nature qui fait les conteurs, » a dit Balzac. Charles de Bernard était né conteur. Des romanciers de nos jours, M. Octave Feuillet s'en rapproche par certains côtés; il le domine beaucoup par d'autres. On retrouve aussi Charles de Bernard dans la manière de M. Georges Ohnet, l'auteur de ce chef-d'œuvre qui a pour titre le *Maître de Forges*, et qui continue avec tant d'éclat la lignée des bons romans français.

On peut se demander quelle place Charles de Bernard occupera définitivement dans la littérature de son temps. La seconde lui fut d'abord attribuée, Georges Sand et Musset étant mis à part, comme stylistes, comme prosateurs hors ligne. Depuis sa mort, le succès semble s'être éloigné de lui, pareil à ces flots capricieux qui se retirent tout-à-coup de certaines plages, et il s'est vu peu à peu reculé, au point d'être presque effacé de la liste. N'y aurait-il pas lieu d'en appeler auprès du public de cette disgrâce imméritée, de rééditer les œuvres complètes de Charles de Bernard (car l'édition Michel Lévy en a laissé plusieurs de côté), et de lui rendre dans le monde littéraire le rang qu'il mérite, celui que lui avait attribué le jugement si sûr de Sainte-Beuve?... Inférieur comme esprit et comme metteur en scène à Alexandre Dumas,

à Eugène Sue, à Jules Sandeau, il est resté certainement au-dessus de Frédéric Soulié, de Léon Gozlan, et de bien d'autres qui ont eu aussi leurs heures de succès, qui ont été peut-être plus inventifs, mais qui ont poussé les effets du feuilleton, les tons du roman à un diapason extrême, insoutenable! Il a déployé plus de verve que Mérimée. Il est arrivé tôt à la pleine maturité de son talent et n'a eu qu'un tort, celui de trop se laisser aller à son extrême facilité, de trop faire en un mot du feuilleton à la ligne. Ce qui lui a manqué, ce fut d'écrire, ne fût-ce qu'une fois, en oubliant le public, l'éditeur et le profit de la vente. Mais, longtemps établi à Paris avec une faible pension, et poussé par ce besoin d'argent qui est la pierre d'achoppement de la plupart des gens de lettres, il a trop travaillé pour la vogue, chose fragile. Avec un choix judicieux dans ses œuvres, on ferait assurément cinq ou six volumes d'une excellente bibliothèque.

Je ne saurais terminer cette étude, sans dire encore quelques mots de Charles de Bernard journaliste. On aura ainsi le personnage complet.

On se rappelle ses essais à Besançon, dans la *Gazette de Franche-Comté*. Plus tard, à Paris, il revint à la politique, en rédigeant la *Chronique de France et Europe*. Plusieurs de ses articles firent sensation, mais aucun n'atteignit le succès qu'obtint dans la presse sa magnifique page sur la mort de Talleyrand.

Il faut aller maintenant la rechercher dans les feuilles oubliées d'une publication éphémère. Grâce à l'extrême obligeance du plus ancien ami de Charles de Bernard, le comte Albert de Circourt, j'ai pu mettre la main à la Bibliothèque Nationale sur ce morceau remarquable où le style du romancier se colore, devient plus nerveux, où sa pensée se creuse, où la profondeur de son jugement s'accentue, où enfin l'on est tout surpris de trouver à propos du scepticisme du prince de Bénévent, cette critique sévère, cette noble indigna-

tion qui révèlent chez l'auteur de l'article une secrète pensée religieuse, une lueur de foi inattendue !

Il faut citer toute cette page qui est écrite avec autant de noblesse que de vigueur. C'est une manière nouvelle, dénotant une grande souplesse de talent.

« En face d'une tombe encore ouverte (1), l'axiome qui refuse aux morts les égards dus aux vivants, reçoit presque toujours un éclatant démenti. Pour celui qui n'est plus, la vérité, naguère impitoyable, se fait involontairement courtoise et tolérante; car le bruit d'un cercueil qui se ferme inspire la gravité aux esprits les moins réfléchis et la retenue aux jugements les plus passionnés. La modération, pour ne pas dire la bienveillance, avec laquelle la plupart des organes de la presse parlent aujourd'hui du prince de Talleyrand, était donc facile à prévoir. Cette réaction de l'opinion publique provient d'un généreux instinct plutôt que d'une équité rigoureuse, et sans prétendre la blâmer, nous ne nous laisserons pas entraîner par elle. Entre les gémonies auxquelles de violentes déclamations ont voué souvent la renommée qui vient de s'éteindre, et le Panthéon que voudraient lui ouvrir d'imprudents apologistes, il est un terrain pour la justice et l'impartialité; nous nous efforcerons de n'en pas sortir.

» De tous les acteurs du drame dont l'Europe est le théâtre depuis cinquante ans, le prince de Talleyrand est celui qui a été le plus souvent et le plus imparfaitement jugé. Homme sans passions, il a soulevé contre lui les mille passions contemporaines; homme sans croyances, il a encouru tous les anathèmes, depuis l'excommunication religieuse jusqu'à la malédiction patriotique; homme sans principes, il a vu sa conduite soumise à la discipline de principes inflexibles et

(1) Le prince de Tailleyrand. — *France et Europe*, revue politique et littéraire, vol. I, livraison du 25 mai 1838 (2e de la revue qui parut le 10 mai 1838 avec une lettre de Berryer, à la suite de l'introduction, lettre par laquelle il accepte la direction), p 81.

quelquefois étroits ; homme d'exception, en un mot, il a été mesuré à la toise vulgaire. Une pareille appréciation nous paraît manquer à la fois de justesse et de grandeur. L'interprétation littérale des actions humaines, abstraction faite des causes qui en modifient le sens et la moralité, a quelque chose de mesquin qui fait ressortir davantage l'illustration du personnage à qui l'on prétend l'appliquer. Le point de vue ordinaire ne convient pas mieux pour étudier un homme éminent que pour contempler une peinture à fresque ou une statue plus grande que nature. De même que certains crimes ont droit à une juridiction spéciale, certains caractères ne sont pas justiciables des tribunaux inférieurs ; si l'on voulait formuler un arrêt souverain à l'égard de l'esprit le plus fin et le plus profond qui ait paru dans ce siècle, il faudrait assembler la chambre des pairs de l'intelligence ; elle seule se trouverait assez haut placée pour régler sans appel les comptes d'une vie qui ne doit appartenir désormais qu'à l'histoire.

» A nos yeux, il y a dans l'événement qui vient de s'accomplir autre chose que l'anéantissement d'une existence individuelle, il y a l'extinction définitive d'une époque ; car les siècles n'expirent pas tout d'un coup et à heure fixe, selon le bon plaisir du calendrier ; leur agonie est longue comme l'a été leur croissance ; cadavres aux extrémités promptement refroidies, mais au cœur longtemps chaud et palpitant, ils se décomposent membre à membre et luttent contre la destruction tant que la flamme de vie trouve en eux une goutte de sang qui l'alimente. Lorsqu'une époque en est arrivée à ce terme fatal, il se rencontre presque toujours un homme en qui elle se résume comme pour obéir à un besoin de conclusion à l'approche du dénouement ; c'est dans le prince de Talleyrand que s'était incarné le dix-huitième siècle, qui sur les lèvres pâlies de ce vieillard, exhale aujourd'hui son souffle suprême. En lui, le dernier des grands seigneurs, le dernier des prélats de cour, le dernier des philosophes encyclopé-

distes viennent de mourir à la fois, trinité profane avec laquelle tombe en poussière cet âge qui a tout détruit pour ne rien bâtir.

» Dans la sape organisée contre les bases de l'ordre social, Voltaire s'était chargé de la religion, et Rousseau de l'austérité ; avec une logique impitoyable, sans plus d'égards pour la courtisanerie du seigneur de Ferney que pour le sentimentalisme religieux du philosophe de Genève, Diderot formula en deux vers hideusement immortels la conciliation des deux principes de destruction. Ces hommes morts sans avoir vu l'accomplissement de leur œuvre, d'autres, en nombre égal, surgirent aussitôt pour les remplacer. Tandis qu'en Amérique, Lafayette tentait la pratique des utopies républicaines de Jean-Jacques, et que, dans le donjon du château de Joux, Mirabeau exhalait les douleurs de sa prison en imprécations qui paraissent empruntées à *La Religieuse* de Diderot, un jeune abbé dont on eût fait un mousquetaire si, avant tout combat, le sort ne l'eût blessé au talon comme Achille, un prêtre d'un mérite égal à sa naissance et d'une impiété supérieure à tout le reste, charmait la cour la plus exigeante du monde par les séductions d'un esprit étincelant, sarcastique, observateur, qui semblait destiné à ressusciter Voltaire. Ainsi, chose étrange et peu remarquée, trois gentilshommes recueillirent l'héritage de trois écrivains sortis du peuple, et se chargèrent de faire éclore les idées désorganisatrices qui n'avaient germé jusqu'alors que dans le champ stérile des théories spéculatives.

» Les gouvernements placés en tête du mouvement civilisateur subissent les conséquences de cette position magnifique mais dangereuse ; ils usent leurs ressorts plus que ne le font les nations retardataires ; allant plus vite, ils doivent changer plus souvent de relais. Malheureusement, cette nécessité n'est pas également interprétée ; les uns l'amplifient, les autres la contestent, d'où il résulte un désaccord, sanglant parfois, qui substitue au progrès la révolution. L'Angleterre

et la France, cette double avant-garde de l'Europe, sont là pour l'attester. En 1789, une réforme était nécessaire et pouvait être suffisante ; le fond de la constitution était excellent et impérissable ; mais les formes, usées en partie, avaient besoin de modifications qui les rajeunissent. La discussion engagée sur ce terrain dégénéra aussitôt en lutte acharnée ; par un désastreux malentendu qui dure encore aujourd'hui, le pays se trouva divisé en deux camps, dont chacun tomba dans l'exagération inévitable qu'inspire le combat. Tandis que les uns, pour sauver le fond, s'obstinaient à défendre la forme, les autres, pour briser la forme, ne craignirent pas d'attaquer le fond lui-même, c'est-à dire la chose la plus saine et la plus inviolable, la constitution organique de l'État ; les ruines qui nous entourent de toutes parts nous disent assez quel fut le résultat de cette lutte.

» Les trois champions dont nous avons parlé s'enrôlèrent dans le parti révolutionnaire avec une décision semblable, mais par un sentiment différent. Lafayette suivit une illusion, Mirabeau obéit à une rancune, Talleyrand écouta l'égoïsme. A trente-cinq ans, qu'avait alors l'évêque d'Autun, blasé comme il devait l'être sur les succès du monde et les intrigues secondaires, la vie politique devenait pour lui un besoin ; il y entra froidement et avec réflexion ; car nous apprécions trop cet esprit supérieur pour admettre qu'il eût pu être dupe un seul instant de la comédie à laquelle il allait prendre part. Lafayette et Mirabeau s'étaient créé leurs positions dès le premier jour ; l'un avait emporté la tribune d'assaut ; un rugissement adressé au grand maître des cérémonies avait suffi pour fonder cette puissance du lion devant laquelle tout devait se taire à l'exception de Cazalès et de l'abbé Maury ; l'autre, en récompense de son pèlerinage américain, avait obtenu le tribunalat parisien, à condition de garder l'épée dans le fourreau les jours d'émeute, et de dormir pendant les nuits d'assassinat. L'orateur et le général de la future république étaient proclamés, restait à nommer le pontife ; car

toutes les révolutions, celles-là même qui ont pour principe l'athéisme, reconnaissent l'opportunité d'une religion quelconque qui bénisse leur impiété. Personne ne pouvait disputer cet emploi à l'évêque d'Autun ; il s'en empara donc comme d'un piédestal tout dressé qui le mettait au niveau des rivalités les plus puissantes. La réunion de l'ordre ecclésiastique à la chambre du tiers, la suppression des dîmes, l'application des biens de l'Eglise aux besoins de l'Etat, la messe du Champ-de-Mars et la constitution civile du clergé marquèrent d'autant de jalons décisifs cette route d'apostasie, à laquelle l'excommunication du pape Pie VI mit un terme qu'aucune puissance humaine ne pouvait plus franchir. Dans la vie d'un prêtre l'excommunication est un point lumineux et souverain qui jette dans l'ombre tous les événements postérieurs et leur enlève une grande portée de leur importance. Le jour où le prince de Talleyrand viola les serments qu'il avait faits au pied de l'autel, sa vie fut décidée ; et il y aurait eu désormais une sorte de puérilité à exiger la fidélité politique de celui qui avait trahi à son début la foi religieuse. Le scepticisme a ce résultat inévitable : après avoir soustrait l'honneur à la religion, il se révolte contre l'autorité. Les accusations de trahison si souvent portées contre le prince de Talleyrand tombent donc en poussière devant le brevet d'athéisme contre lequel il a troqué, dès son entrée aux affaires politiques, sa mître épiscopale ; on ne trahit un gouvernement que lorsqu'on y croit ; or, quelle puissance humaine prétendrait imposer la foi, et par conséquent le dévouement, à celui qui n'a pas craint de rompre avec Dieu ? Une fois sorti de la ligne rigoureuse de la religion, des principes et de la légitimité, le prince de Talleyrand n'a pu croire à rien, ni à la Convention, ni au Directoire, ni au Consulat, ni à l'Empire, ni à la Restauration, et nous avons la conviction que la mort l'a surpris dans une incrédulité non moins grande à l'égard de la Révolution de 1830. Dernier représentant de l'école sceptique du dix-huitième siècle, il a dû accep-

ter les conséquences de ces doctrines dissolvantes, qui, pour remplacer l'immuabilité du droit, n'ont inventé jusqu'à ce jour que l'instabilité du fait; sa conduite, dès lors, se trouve expliquée, sinon justifiée; et nous ne devons plus nous étonner de trouver debout, après toutes les tempêtes, cet homme qui, par une intelligence incomparable de la mer orageuse qu'il traversait, n'a jeté l'ancre nulle part, afin d'être toujours prêt à suivre le vent favorable, à monter sur la vague victorieuse.

» La conduite du prince de Talleyrand lui était prescrite pour ainsi dire par la nature même de son esprit lucide, froid, pénétrant, sans enthousiasme comme sans découragement, dépourvu d'élans pour aborder de front une position dangereuse, mais doué d'un talent merveilleux pour tirer du malheur même le meilleur parti possible. C'est ainsi que nous le voyons s'effacer devant chaque crise qu'il ne peut diriger; après le 10 août, il se réfugia en Angleterre et de là en Amérique, fuyant en même temps le régicide et l'émigration, et se croisant dans la mer avec Chateaubriand qui, à la nouvelle de l'assassinat de Louis XVI, quittait les bords du Niagara pour venir demander à ses frères d'armes une part de leurs dangers; rappelé en France par la protection de Chénier et nommé ministre des affaires étrangères après le 18 fructidor, il donna sa démission en voyant péricliter le triste gouvernement de cette époque; satellite de l'étoile napoléonienne pendant les premières périodes de sa splendeur, il l'abandonne le jour où il la voit pâlir, condamne la guerre d'Espagne, conseille la paix après la bataille de Leipsick, et, Cassandre inécouté, se tient dès lors à l'écart après avoir lancé contre l'empire cette sentence équivalant à un arrêt de mort : Voici le commencement de la fin ! Dévoué à la Restauration durant les Cent Jours et les premières années du règne de Louis XVIII, il s'éloigne d'elle en la voyant s'engager dans une voie dangereuse, et se ménage une opposition assez modérée pour conserver sa charge de grand

chambellan, assez explicite pour avoir le droit de paraître avant tout autre au lever du roi Louis-Philippe. Depuis cette époque, sa mort étant survenue avant une révolution nouvelle, le prince de Talleyrand s'est trouvé fidèle par hasard.

» Des esprits rigoristes ont supputé que le prince de Talleyrand avait prêté neuf serments aux divers gouvernements qui se sont succédé en France, reçu autant de décorations des différentes puissances de l'Europe et ils ont écrit à l'encre rouge au bas de ce calcul : Trahison ! La conclusion nous semble peu logique ; on ne trahit qu'une fois, et la récidive ne fait rien à l'affaire; comme nous l'avons dit, après l'apostasie de l'évêque d'Autun, aucun gouvernement, à moins d'être aveugle, n'avait droit d'exiger de lui une fidélité démentie d'avance ; il n'y avait de possible avec un pareil homme qu'un traité fondé sur l'intérêt mutuel et non sur le dévouement ou la confiance. L'intérêt cessant, l'alliance se trouvait rompue; personne parmi les esprits judicieux n'a compris autrement la position politique du prince de Talleyrand ; personne n'a pu croire en lui, car il ne croyait à rien lui-même, et jeter à son cercueil une accusation de félonie multiple, c'est accepter pour soi-même un brevet de dupe dont nous ne pensons pas que personne se soucie beaucoup, par la prétention à l'esprit qui court les rues.

» Après avoir réduit à sa juste valeur la principale des accusations dont l'illustre défunt a été l'objet, il est convenable d'apprécier avec une égale impartialité les éloges que lui prodigue en ce moment l'école dont il était le chef. Selon M. Thiers et les autres héritiers parcellaires de l'Alexandre de la diplomatie, le prince de Talleyrand, brouillé quelque peu, à la vérité, avec les rigoureuses doctrines du droit, dirigeait le fait en revanche avec une incomparable supériorité ; indifférent pour les principes, il tirait parti des conséquences avec une miraculeuse habileté ; dédaigneux de la théorie, il excellait dans la pratique. Ce système, d'abord, qui ne tend à rien moins qu'à impatroniser le matérialisme dans la politique,

nous paraît un peu moins admirable qu'on ne veut nous le faire croire; ensuite nous en nions positivement les résultats et les avantages. Lorsqu'on ne peut appuyer une renommée que sur la base mobile du fait, il faut se résigner à la voir crouler tôt ou tard; le droit survit à la défaite, car il vient d'en haut; le fait s'anéantit au premier tremblement de terre, car il vient d'en bas. Celui qui ne voit dans la politique qu'une prévision plus ou moins juste, qu'une exploitation plus ou moins habile des événements, tombera devant le moindre accident, comme un arbre sans racine, sans avoir même l'illusion de croire à la durée de son œuvre. Ce jugement se trouve réalisé dès à présent à l'égard du prince de Talleyrand. Quelle trace de son passage aura laissée dans les affaires publiques cet homme d'une capacité si haute? On cite de lui une théorie uniforme des poids et des mesures; des rapports lumineux sur les finances, un plan d'éducation nationale, un projet d'Académie de sciences et d'arts antérieur à la fondation de l'Institut, une judicieuse réorganisation de la diplomatie. Sans doute ce sont là des travaux estimables et qui suffiraient à la réputation d'une administrateur ordinaire ; mais un homme dont l'influence s'est fait sentir depuis cinquante années à tant d'époques et avec tant d'éclat ne saurait se contenter d'un si mince bagage, et pourtant il n'en a pas d'autre à offrir à la postérité comme garants d'une supériorité trop exaltée selon nous. Un diplomate réellement habile se survit dans les traités auxquels il a pris part. Or, que sont devenus, du vivant même du prince de Talleyrand, les traités d'Amiens, de Lunéville, de Vienne, et tant d'autres dont il a été l'âme? Que deviendra d'ici à quelques années la quadruple alliance par où il a terminé sa carrière et qui consacre la seule pensée politique à laquelle il soit resté fidèle, l'union de la France et de l'Angleterre? pensée fausse, car le mouvement européen a toujours lieu du nord au midi; et c'est entre ces deux points extrêmes que l'union doit être concentrée, si l'on aspire à perpétuer la paix.

» Le prince de Talleyrand a subi les conséquences de son éducation, de son caractère, et de la position où il s'est placé; élève du XVIIIe siècle dont il est resté le dernier représentant, il a eu comme ses maîtres la force de détruire, mais non celle d'édifier. Aujourd'hui qu'il n'est plus, et qu'une rétractation plus ou moins sincère est offerte en expiation de ses erreurs au pouvoir qui seul a le droit de le juger, paix à l'homme, mais anathème sur son principe dont une école mesquine revendique l'héritage, sans avoir la force de le porter. Ses grandes manières, le bon goût, la distinction inimitable, l'esprit éminent, toutes les qualités dont se fardait un scepticisme à l'agonie, viennent de disparaître pour jamais sans laisser sur les joues du moribond une seule rose mensongère. C'est un avertissement aux esprits généreux pour qu'ils s'éloignent de ce qui ne sera bientôt qu'un cadavre. L'incrédulité philosophique est morte avec Voltaire; espérons que l'athéisme politique ne sortira pas de la tombe où il vient de descendre avec le prince de Talleyrand. »

Cet article, paru dans *France et Europe*, en 1838, est une improvisation, car il a été imprimé, avant que l'encre ait eu le temps de sécher sur la copie. Un morceau si remarquable par la composition et le style, ne semble-t-il pas trahir une plume taillée pour l'histoire?...

Les *Mélanges* nous montrent aussi comment Bernard a réussi dans la critique; il y a là des portraits de lord Byron, de Reboul, de Paul de Musset, de Georges Sand, qui ne laissent rien à désirer et révèlent un judicieux appréciateur littéraire.

Résumons-nous. En réalité Charles de Bernard ne fut ni un historien, ni un homme d'Etat, ni même un critique. Mais ce fut un penseur, et sa pensée ne se laisse pas toujours emprisonner dans un genre unique. Je ne l'oublie point toutefois; la réputation ne lui est venue qu'à titre de romancier, de nouvelliste. C'est assez déjà, puisque son talent, dans cette sphère, a suffi à lui créer un nom honorable au milieu

d'une pléiade de gens de lettres, que notre époque pourrait envier à la sienne.

Il n'a pas fait d'élèves. Il a vécu presque solitaire. Ses véritables héritiers, ce sont ses lecteurs. Je me féliciterais, si j'étais parvenu à le remettre en honneur. Ce serait une preuve que le langage d'un écrivain de race peut encore prévaloir contre les écarts du roman moderne, et lui opposer avec succès des livres d'imagination, faits pour rester des modèles de distinction et de bon goût.

Le roman est un genre vague, malaisément défini, d'une utilité contestable, dangereux même au point de vue moral; car il touche à tout, et, à vouloir tout peindre, il s'égare trop souvent. Sa portée philosophique est généralement faible, elle est parfois pernicieuse. C'est pourquoi peut-être, les romanciers ont été longtemps relégués au second plan dans la république des lettres; c'est pourquoi aussi les portes du palais Mazarin leur sont restées longtemps fermées. Cette grande consécration du talent littéraire a été refusée à Balzac et à Charles de Bernard; elle a été accordée plus tard à MM. Mérimée, Jules Sandeau et Octave Feuillet. Il faut mesurer à chacun ses récompenses. Aux écrivains de haut vol, les statues et les portes de l'Institut; à ceux de moins large envergure, les éloges dans leur ville natale, leur inscription sur la maison qui les a vu naître.

L'édilité bisontine s'honorerait assurément, si elle daignait se souvenir que l'auteur de *Gerfaut* est un enfant de Besançon, et marquer la place où est né, où a grandi ce charmant romancier !

Qui sait?... Le touriste de passage à Besançon et prêt à prendre le train audacieux qui va lui faire escalader les rochers de la citadelle, pour le mener mollement au cœur de ses hauts plateaux, de ses fraîches vallées, s'arrêtera peut-être avec plaisir devant la plaque commémorative qui lui indiquera le berceau de Charles de Bernard. Elle lui remettra en mémoire d'agréables moments passés jadis en tête-à-tête

avec les œuvres du romancier. « Quoi ! se dira-t il, c'est ici qu'il est né ?... Je ne l'avais lu nulle part et j'étais loin de m'en douter ! »

Prenant alors à la librairie voisine un de ces amusants recueils bien connus de lui, pour les relire, comme on serre la main à d'anciens amis, il s'en ira en Suisse, ces petits livres sous le bras, et en fera le charme de sa route. Arrivé dans l'Oberland, il cherchera vaguement de l'œil le glacier si bien décrit par Charles de Bernard, où l'Othello d'une moderne Desdémone a provoqué en duel entre deux crevasses l'amoureux héros du *Paratonnerre* (1) !

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, le vœu du biographe de Charles de Bernard a été réalisé, et l'Académie de Besançon a fait à l'auteur de *Gerfaut* l'hommage d'une plaque commémorative sur la façade de la maison qui l'a vu naître.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Extrait de mariage du père de Charles de Bernard.

L'an v de la République française, 2 pluviôse, par devant..... Jacques Bregand, officier public,

Ont comparu ;

Pierre-Joseph Dugrail, âgé de 37 ans, natif de Besançon, demeurant rue *Paul*, fils de Claude Bernard Dugrail, natif de Saint-Agré, et de Thérèse-Charlotte Raufin, native de Besançon, d'une part ; — Claude-Marie-Louise Grosset, âgée de 25 ans, native de Saint-Ferjeux, fille de feu Jean Grosset, natif du Messoye (Isère), et d'Anne-Marguerite Viard, native de Gray, etc.

(Etat civil de Besançon : 21 janvier 1797.)

II

Extrait de naissance de Charles de Bernard.

Du cinquième du mois de ventôse l'an douze, deux heures et demie du soir, acte de naissance de Pierre-Charles-Marie, né le jour d'hier à sept heures du soir, fils de Pierre-Joseph (1) Dugrail, militaire pensionné, natif de Besançon, et de Claude-Marie-Louise Grosset, demeurant à Saint-Ferjeux, commune de cette ville, ma-

---

(1) *Bernard*, — addition faite par nous officier public de l'état civil soussigné, en exécution d'un jugement du 24 décembre 1816, par lequel le tribunal de 1re instance séant à Besançon, ordonne que le nom de Bernard soit ajouté au présent acte avant celui de Dugrail, le nom de famille du père de l'enfant étant Bernard-Dugrail.

En mairie, le 27 décembre 1816.

Signé : ISABEY.

riés, présentés par ledit Pierre-Joseph Bernard-Dugrail. Le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle.

Premier témoin : Jacques Bonnet, négociant, âgé de 55 ans, domicilié audit Besançon ;

Second témoin : Jacques-Laurent Charpentier, chef d'escadron retiré, âgé de 44 ans, domicilié à Besançon.

Sur la réquisition à nous faite par ledit Pierre-Joseph Bernard Dugrail, père de l'enfant, et ont signé après lecture.

Signé : DUGRAIL, Jacques BONNET, CHARPENTIER.

Constaté, suivant la loi, par nous Charles-Antoine Seguin, adjoint du maire de cette ville, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Signé : SEGUIN.

(Archives municipales de Besançon : registre de l'état civil, naissances an XII, f° 83 r°.)

III

Extrait mortuaire de Charles de Bernard.

L'an mil huit cent cinquante, le six mars, à midi.

Acte de décès de Pierre-Charles-Marie de Bernard du Grail, âgé de quarante-six ans, propriétaire, né à Besançon (Doubs), domicilié à Neuilly, grande rue de Sablonville, 56, décédé en ce domicile aujourd'hui à six heures du matin, époux de Anne-Clémentine Simonin, âgée de 38 ans, même domicile, leur mariage célébré à Paris, troisième arrondissement, le vingt février mil huit cent quarante-cinq.

Constaté par nous Jean-André-Valentin Andreau, maire, officier de l'état civil de la commune de Neuilly (Seine), sur la déclaration de M. Pierre-Louis d'Escuns, âgé de quarante-huit ans, propriétaire, demeurant à Paris, rue de l'Université, n° 34, et d'Anne-Marie-Arthur de Circourt, âgé de quarante-trois ans, ancien capitaine de cavalerie, domicilié à Paris, rue Gaudot-Mauroy, 33, amis dudit défunt. Lesquels ont signé avec nous après lecture.

IV

Lettre de Charles de Bernard à M. Drouhard, juge auditeur à Arbois.

Besançon, 6 mars 1825.

Je t'écris deux mots à la hâte, mon cher Drouhard, pour ne pas manquer comme l'autre jour le frère de Laurenceot qui part à midi. Ta lettre m'a rendu un peu d'espérance en m'apprenant que le tribunal adressait sa demande directement au Ministre, Je t'avouerai que d'après la manière dont M. de Saint-Mars m'avait parlé, je regardais la chose comme terminée, et je ne croyais pas que ces messieurs pousseraient plus loin leurs démarches. Mon père a déjà écrit à M. Chiflet et il a écrit aussi aujourd'hui à ce sujet à M. de Terrier. Ce sont malheureusement les seules personnes qu'il connaisse à Paris, qui aient quelques rapports avec le Garde des sceaux et qui puissent avoir sur lui quelque influence. J'espère qu'ils appuieront la demande du tribunal, mais j'ignore jusqu'à quel degré s'étend leur crédit à cet égard ; quant à moi, je ne puis que former des vœux bien ardents, je t'assure, afin que tout cela réussisse et que j'aille bientôt te joindre. Nous avons fait hier, Gratte, Ladislas et moi, le petit déjeuner du dimanche, et nous avons bien regretté que tu ne fusses pas là pour faire la partie quarrée; ils te disent bien des choses, ainsi que papa et maman.

Adieu.

Ton ami
Charles.

V

Du même au même.

Besançon, 21 février 1826.

Je profite pour t'écrire, mon cher Drouhard, de l'occasion de ton collègue M. Laurenceot, qui, je le crains bien, ne sera pas le mien. Aussitôt ta lettre reçue, j'ai été chez M. de Saint-Mars, d'abord, sans le trouver chez lui ; j'y ai retourné aujourd'hui avec Ladislas et je lui ai parlé de l'affaire en question ; il a reçu effectivement la demande de votre procureur du roi, mais il ne pense pas que le Ministre accorde un second juge auditeur au tribunal

d'Arbois, le nombre étant fixé par l'ordonnance à un seul par tribunal autre que ceux qui sont dans les chefs-lieux de département; il a ajouté que depuis longtemps Lure sollicitait aussi un second auditeur, et que si l'on en nommait un, on le lui accorderait plutôt qu'à Arbois, qui en avait un besoin moins urgent. Cette réponse m'a passablement désappointé, car je ne croyais pas que l'on fût si avare de places qui ne coûtent rien au gouvernement, et ce n'est qu'avec beaucoup de regrets que j'ai renoncé à l'idée d'aller bientôt te rejoindre et partager tes travaux. M. de Saint-Mars m'a dit encore que pourtant M. Cellamare pouvait adresser sa demande au Ministre, et qu'à la rigueur il était possible qu'elle fût accueillie, mais ce n'est là qu'une bien faible chance de succès : je crains bien que tous nos beaux projets ne tombent dans l'eau. Je te prie dans tous les cas de te charger de faire mes remercîments aux membres de ton tribunal, pour la bonté qu'ils ont eu de me présenter. Je ne t'en fais pas à toi-même, mais sois persuadé que je n'en apprécie pas moins vivement tes efforts et ta bonne volonté.

Tout à toi,
CHARLES.

VI

Du même au même.

Il paraît que je fais déjà du bruit à Arbois avant d'y être. Amet, le bon sujet du chœur de chant, m'a dit hier soir que deux dames d'Arbois qui se trouvent ici avaient pris d'amples renseignements sur moi, sur mon esprit, mon amabilité et mes talents en musique.

Je vois qu'on n'est guère moins bavard à Arbois qu'ici, mais j'ai peur que ces dames n'en soient pour leurs frais de curiosité, et moi pour mes courses de solliciteur. Ladislas te dit bien des choses, et mon père ainsi que maman me chargent de les rappeler à ton souvenir. Adieu.

VII

Du même au même.

Le Président de la basoche saisit avec empressement l'occasion d'embrasser son ami Drouhard et de lui renouveler le chagrin qu'a causé à la Société la perte de son membre le plus utile comme le plus agréable. Ladislas et Dubouvot m'ont laissé bien peu de

place pour t'écrire : je leur en veux beaucoup ; je me vengerai une autrefois : mais quoique cette corne soit bien petite et qu'elle ne puisse contenir tout ce que mon cœur me dicte pour mon ami, un mot suffira pour te faire sentir toute l'étendue de mes sentiments : je t'aime comme on peut aimer un ami, c'est-à-dire de toutes ses forces et à la vie à la mort.

Charles.

VIII

Du même à M. Weiss, maison Marquiset, Grande-Rue, Besançon.

Paris, mardi 24 décembre 1831.

Mon cher M. Weiss.

Je viens avoir recours à votre obligeance et vous demander un service. Vous m'aviez promis il y a quelque temps une lettre pour Charles Nodier. J'allai la chercher chez vous le soir de la veille de mon départ, comme nous en étions convenus ; vous n'y étiez pas et j'étais si pressé que je ne pus retourner pour vous voir. Seriez-vous assez bon pour me l'envoyer ici ? Faites-le de manière que Nodier s'intéresse assez à moi pour me donner des conseils dont j'ai grand besoin et me diriger dans mon début littéraire. Je vous dis ceci, car je pense que je profiterai de mon séjour à Paris pour publier un petit volume de vers dont vous connaissez déjà quelques-uns, si toutefois Nodier ne trouve pas qu'il serait mieux d'en allumer mon feu, ce à quoi je suis parfaitement résigné. Annoncez-moi, je vous prie, à Nodier sous le nom que je signe et non sous celui de La Villette que je ne porte plus, et gardez-moi le secret pour mes projets poétiques qui peuvent n'être toute ma vie que des projets. Je désirerais de tout mon cœur vous écrire quelques nouvelles intéressantes qui pussent vous dédommager de l'ennui que je vous cause ; mais une maudite entorse que j'ai eu la maladresse de me donner en route me cloue sur ma chaise, et jusqu'à présent je n'ai guère vu à Paris que les quatre murs de ma chambre et la figure de mon ami de Circourt, qui me charge de vous présenter ses compliments. Recevez en même temps les miens, mon cher monsieur, et croyez-moi pour la vie

Votre tout dévoué
C. de Bernard-Dugrail
Rue du Colombier, hôtel d'Angleterre, 22.

(Communiqué par M. Estignard, qui possède l'original.)

INVENTAIRE DES SCEAUX

DES JURIDICTIONS SOUVERAINES ET DOMANIALES

DU COMTÉ DE BOURGOGNE

DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 19 juin 1884.)

Quand on étudie la topographie historique de la Franche-Comté, on est frappé de l'influence énorme exercée sur les divisions territoriales anciennes ou modernes de la province par les divers ressorts judiciaires qui, jusqu'à 1790, se partagèrent son sol. Lors de la constitution de ses trois départements, tous les sièges de juridiction de quelque importance obtinrent presque sans exception des titres de chef-lieux d'arrondissement ou de canton, en même temps que des tribunaux ou des justices de paix; de la sorte ont été consacrés une situation et des droits acquis de temps presque immémorial. Malgré la pénurie des sources historiques antérieurement au XIIe siècle, il serait encore possible de retrouver sous la charpente de l'organisation féodale comtoise l'origine et l'histoire sommaire, non seulement des bailliages souverains qui du XIVe au XVIIIe siècle, sous l'autorité des parlements de Dole et de Besançon, divisèrent le pays au triple point de vue judiciaire, administratif et politique, mais encore des centaines de justices seigneuriales dont le réseau enchevêtré fractionnait les moindres villages.

Apanage naturel et primitivement exclusif du souverain, le droit de justice avait passé, sous les derniers Carolingiens et les derniers rois de Bourgogne, entre les mains des comtes,

officiers devenus héréditaires et possesseurs presque indépendants du comté de Bourgogne. Aux XIe-XIIe siècles, ces comtes tiennent leurs plaids solennels entourés de toute une cour de grands vassaux qui plus tard entoureront les légats ou justiciers impériaux de Frédéric Barberousse. Dès cette époque, dans tous les châteaux fortifiés du domaine, plantés partout comme autant de pilotis pour consolider l'autorité chancelante dans un sol trop indépendant, des prévôts, des officiers subalternes, administrent et en même temps distribuent la justice au nom du comte, toujours juge en appel de leurs décisions contestées. Mais au début du XIIIe siècle, le caractère de ces prévôtés, jusque-là presque uniquement seigneuriales, se modifie sous l'action décisive de grands baillis permanents créés par Frédéric Barberousse et maintenus par ses successeurs. Toute l'activité de ces lieutenants s'appliquera désormais à étendre leur ressort judiciaire et à s'en servir pour reconstituer au profit de l'autorité souveraine une hiérarchie administrative et judiciaire faisant du comte, non le plus grand seigneur, mais le maître incontesté du pays. Œuvre favorite de la comtesse Alix de Méranie et de son fils Othon IV, tour à tour avancée et retardée par l'influence française sous Philippe le Bel et ses successeurs, cette pensée ne se réalise, cette centralisation ne s'achève qu'à la fin du XIVe siècle, sous le règne heureux pour les deux Bourgognes du duc Philippe le Hardi.

Divisée en deux et bientôt (sous Philippe le Bon) en trois bailliages : AMONT, AVAL et DOLE, ressortissant à un parlement souverain, la province compte dès lors quatorze sièges judiciaires inférieurs, dans les anciennes prévôtés où les baillis tiennent leurs assises à tour de rôle ; elle est désormais en possession d'une organisation judiciaire complète sur laquelle rouleront tous les détails de son administration politique et financière. L'évolution d'où sortit l'unité de notre pays fut assez longue pour qu'il soit intéressant d'en étudier les progrès, obtenus par l'initiative de nos comtes et des ju-

ristes éminents qu'ils employèrent comme conseillers ou justiciers. Du reste, rien n'est curieux comme les procédures instruites au XIIe siècle par les légats impériaux, et leurs sentences rendues sous les chênes de nos forêts dans toute la solennité d'une cour plénière ; comme les jugements prononcés par les baillis du XIIIe siècle sous les halles en charpente où le silence des audiences succède au tumulte d'un marché ; comme les premiers arrêts réglementaires que le parlement de Dole à ses débuts rend pour constater ou modifier au profit de l'autorité ducale les coutumes et les libertés du pays. On rendrait service à l'histoire de notre droit public en publiant un choix de ces documents si précieux pour connaître nos origines et en dégageant le passé de nos institutions judiciaires de matériaux considérables, laborieux à réunir, difficiles à interpréter. Le but beaucoup plus modeste du recueil que je publie aujourd'hui, est tout simplement d'apporter à l'histoire de Franche-Comté un corps de documents utiles, en groupant dans une série sigillographique la description des sceaux employés du XIIe au XVIIIe siècle par les diverses juridictions civiles : parlement, chambre des comptes, bailliages et chatellenies domaniales, tout en réservant pour une seconde partie la description des sceaux des simples juridictions seigneuriales, complément naturel du recueil que j'ai formé.

Cette série, exceptionnellement nombreuse dans nos archives et tout à fait inédite, fournira d'utiles renseignements historiques et topographiques, et l'archéologie, au double point de vue du blason et de l'ornementation artistique des sceaux, y pourra puiser de nombreuses informations.

Mais avant d'aborder l'inventaire descriptif des sceaux des juridictions civiles, établi d'après la méthode que j'ai employée déjà en publiant les *Sceaux des archevêques de Besançon* (1), il me reste à justifier l'utilité d'une nomenclature que

(1) *Bulletin* de l'Académie, 1878, p. 116-161.

bien des yeux pourraient trouver aride. Je le ferai en exposant brièvement d'une part les changements politiques auxquels se rattachent les principaux types de nos sceaux, de l'autre les caractères essentiels de ces fragiles monuments, qui par leur décoration toujours originale, souvent élégante, témoignent de l'adresse et du goût des orfèvres des divers âges. Quelques planches reproduisant les types les plus remarquables ou les plus anciens de nos juridictions civiles viendront singulièrement à l'appui de ma démonstration.

I

Les sceaux de juridiction n'apparaissent qu'au milieu du moyen âge, vers la fin du XIIe siècle, au moment où se complète l'édifice de la hiérarchie féodale. Jusqu'alors tous les actes judiciaires, tous les contrats avaient été passés sous le sceau personnel des empereurs, des papes, des rois, des prélats ou des princes, ou sous celui de leurs légats et grands officiers. Un premier progrès avait consisté à inscrire dans la légende des sceaux employés par ces délégués, le titre de leur emploi à la suite de leur nom. C'est ainsi que pour la Franche-Comté nous possédons au XIIe siècle des sceaux des justiciers impériaux Herbert et Daniel, où est inscrite leur qualité de : LEGATUS IMPERIALIS [1]. Mais les premières juridictions sédentaires ayant été des tribunaux ecclésiastiques, les plus anciens sceaux judiciaires impersonnels sont aussi les sceaux des officialités diocésaines, dont l'organisation servira dans ses moindres détails de modèle aux tribunaux civils.

Dès 1230, l'official de Besançon scelle ses sentences d'un sceau *anonyme*, dont le type représente soit un buste d'évêque

---

(1) V. *ibid.*, 1879, p. 93, sceau d'Herbert, 116. V. aux Archives de la Haute-Saône, H, 136, le sceau encore inédit du légat Daniel (1183), qui portait cette qualification, mais est aujourd'hui incomplet.

GÉNÉALOGIE DE

Jean-Claude DE BERNARD DE TALODE DU GRAIL, né à Saint-Agré (Isère), n
de Saint-Louis, enfin lieutenant-colonel de la gendarmerie du Doubs le 12 ju
Ep. Thérèse-Charlotte REAUFIN, fille de Pierre-François REAUFIN et d'Anne

1° Charles-Antoine DU GRAIL REAUFIN, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 juillet 1794.

2° Pierre-Joseph BERNARD DU GR
LA VILLETTE, ✠ à Besançon.
Ep. le 21 janvier 1797 Claude-M
Louise GROSSET, née à Saint-Ferjeux
de feu Jean GROSSET, né à Messoye (I
et d'Anne-Marguerite VIARD, née à G

1° Pierre-Charles-Marie **DE BERNARD** DU GRAIL DE LA VILLETTE, né à Besançon le 5 ventôse an XII (25 février 1804), — (57, rue Saint-Paul), ✠ à Neuilly-sur-Seine (56, Grande-Rue de Sablonville) le 6 mars 1850.

Ep. le 16 février 1845, Anne-Clémentine SIMONIN, fille d'un capitaine d'artillerie, laquelle, étant devenue veuve, s'est remariée en 1862 avec Gabriel-Adolphe-Godefroy JACOBY, architecte.

2° Un autre
LA VILLETTE
2 prix en 1813

1° Clémentine-Pauline-Marguerite DE BERNARD DU GRAIL, née en 1846.

Ep. en 1861 Charles-Adolphe DUSSERRE, comptable, demeurant cité Trévise, n° 26.

2° Raymond-Laurent-Joseph DE
NARD DU GRAIL, né à Paris le 7
1847, aujourd'hui officier dans l'arm
ritoriale.

Ces enfants ont eu pour tuteur Jean-Antoine-Louis-Edouard DE TALODE DU

La famille DE BERNARD DE TALODE est une famille de noblesse d'épée, ren
Velay.

La branche aînée, désignée communément sous le nom de DU GRAIL (qu
Révolution.

La branche cadette, connue sous le nom de LA VILLETTE, s'est établie en

ES DE BERNARD.

ant de la maréchaussée de Franche-Comté le 15 février 1760, puis chevalier

ur de Pierre REAUFIN, lieutenant du grand-louvetier de France.

nne-Marie-Marguerite DE TALODE DE LLETTE, ✠ à Besançon le 19 mai 1840. 1° M. DE SAINT-FAUST, 2° M. PÉRI-Louis-Michel-Jacques).	4° Marie-Marguerite DU GRAIL DE LA VILLETTE, décédée à Besançon le 30 avril 1841.

ne. DUGRAIL DE uste) (a obtenu Besançon).

riétaire au château de Manissy, par Roquemaure (Gard), décédé en 1880.

ommencement du XIII[e] siècle, et originaire des confins de l'Auvergne et du

'un fief situé dans le Haut-Vivarais), s'est fixée à Manissy, un peu avant la

nté avec Jean-Claude DE BERNARD DE TALODE DU GRAIL.

mitré et bénissant, personnifiant le pouvoir ecclésiastique en général, soit une tour, emblème de la force et de l'autorité souveraine; la légende habituelle de ce sceau est : S[IGILLUM] CURIE BISUNTINE. Ce n'est que cinquante ans plus tard que paraît le premier sceau d'une cour séculière franc-comtoise, employé sous le règne du comte Othon IV de Bourgogne dès l'année 1278. Suivant le principe général des sceaux qui est de caractériser par un emblème l'autorité dont ils émanent, le sceau de la cour d'Othon IV porte les armoiries du prince « l'aigle éployée, à deux têtes », et à côté de son écu une épée la pointe abaissée, sanction menaçante de ses décisions. Autour du sceau se lit la légende latine : S. CVRIE COMITATVS BVRGVNDIE (Sceau de la cour du comté de Bourgogne) (1).

Quatre ans plus tard, le comte de Bourgogne a changé d'armoiries; au lieu de l'aigle à deux têtes qui rappelait l'origine germanique de leurs aïeux, lui et ses successeurs porteront : sur champ d'azur billeté d'or un lion couronné de même. Cet écusson apparaît en 1282 sur le sceau de la chatellenie d'Arbois, et bientôt après sur ceux de Chissey, et de Quingey (2). A la même date, Baume, Dole, Vesoul, Pontarlier, centres de seigneuries domaniales, ont des sceaux de nature particulière, analogues aux types « à la tour » de l'officialité de Besançon, qui reproduisent avec quelques variantes l'image d'un château, dont l'enceinte crénelée est flanquée d'une ou de trois tours, au sommet desquelles des corneurs sonnent de la trompe. Leur légende est uniforme : Sceau du comte de Bourgogne à Baume, Dole, Quingey (SIGILLUM COMITIS BURGUNDIE IN BALMA, DOLA, QUINGEIO, etc.) (3).

L'annexion de la Franche-Comté à la France par le traité de Vincennes (1295) fit réformer tout ce matériel; dès 1296, une fois la prise de possession consommée, les officiers de

---

(1) N° 1 et pl. I de l'*Inventaire*.
(2) N°s 30, 62, 134 de l'*Inventaire*.
(3) N°s 36. 67, 83, 134 de l'*Inventaire*.

Philippe le Bel substituent partout aux vieux sceaux des villes domaniales des types représentant l'écu semé de fleurs de lis sans nombre, que des orfèvres parisiens sans doute (car ils sont conformes aux types de l'Ile de France (1)) avaient gravés, avec cette légende : Sceau du roi de France dans la cour d'Arbois, de Dole, etc. (SIGILLUM REGIS FRANCORUM IN CURIA ARBOSII, BALME, DOLE, FONDREMAND, etc.) (2). Appliqués aux contrats de vente soumis au droit de lods vis à vis le domaine, à tous les actes et transactions civiles (fors aux testaments et aux contrats de mariage dont l'officialité diocésaine gardera cinquante ans encore le monopole exclusif), ces sceaux sont apposés à toutes les reconnaissances féodales, aux reprises de fiefs faites au profit du domaine. Enfin, tout en procurant au trésor des ressources notables, ils servent à grossir le nombre des sujets du Roi en étendant le ressort de ses juridictions sur tous les justiciables volontaires, invoquant, à titre de garantie, l'apposition des sceaux souverains.

Désormais, à l'exemple de Philippe le Bel, chaque comte de Bourgogne renouvellera, tant à son nom qu'à ses armes, les sceaux et contre-sceaux, de forme toujours circulaire, employés dans ses châtellenies pour authentiquer les contrats et les sentences. Quand le Comté aura passé sous la domination de Philippe comte de Poitiers et sera gouverné soit par ce prince mort roi de France, soit par sa belle-mère Mahaut d'Artois, soit enfin par sa veuve Jeanne de Bourgogne, les armes d'Artois, tantôt isolées, tantôt écartelées de Bourgogne-Comté, remplaceront sur les sceaux les armes de France (3). En 1330, le duc de Bourgogne Eudes IV recueille du chef de sa femme l'héritage de Jeanne sa belle-

---

(1) V. *Inventaire des sceaux matrices de la collection Charvet*, in-8, 1883, pl. III, nº 12.

(2) Nºˢ 31, 37, 68, 76 de l'*Inventaire*.

(3) Nºˢ 32, 38, 94, 118 de l'*Inv*.

mère ; les armes du Duché, parties de celles du Comté de Bourgogne, succèdent alors aux fleurs de lis d'Artois et s'inscrivent sur tous les sceaux de châtellenies au milieu de cadres multilobés où la fantaisie des orfèvres sème des fleurons, des chimères ou des rinceaux contournés. Mais, pour éviter de choquer l'humeur orgueilleuse de ses nouveaux sujets, Eudes IV se garde bien d'y faire inscrire d'autre titre à la suite de son nom que celui de comte de Bourgogne : SIGILLUM CURIE COMITIS BURGUNDIE IN GRAYACO, FONTE ROMANA, MONTE BOSONE, etc. (1). De 1349 à 1360, sous le gouvernement de Jeanne d'Auvergne, comtesse de Boulogne, mère tutrice de Philippe de Rouvres, les armoiries de Bourgogne et d'Auvergne parties du lion couronné de Bourgogne-Comté, et l'inscription : Sceau du bail du comté de Bourgogne (S. BAILLII COMITATUS BURGUNDIE IN DOLA, POLIGNIACO, etc., succéderont sur les sceaux de toutes les châtellenies aux types qui précèdent (2). Exceptons toutefois la châtellenie d'Arbois qui usera d'un sceau particulier aux armes de Louis de Flandres, comte de Nevers (3), lieutenant du Roi dans la province que l'on commençait à appeler la Franche-Comté. De 1361 à 1382, Marguerite de Flandres, grande-tante de Philippe de Rouvres, son héritière pour l'Artois et le comté de Bourgogne, préside aux destinées du pays ; sous son règne le lion de Flandres et les fleurs de lis de France reparaissent sur les sceaux des juridictions, seuls ou associés au lion du Comté. Sous le gouvernement éphémère de Louis de Mâle (1382-1384), rien n'est changé, mais sous son successeur le duc Philippe le Hardi, véritable organisateur, rénovateur ou créateur des institutions politiques et judiciaires de la province, tout change, tout se complète aussi bien dans la hiérarchie des pouvoirs que dans les moindres détails matériels

(1) Nos 39, 66, 78, 85, 95 de l'*Inv.*
(2) Nos 40, 70, 120, 144 de l'*Inv.*
(3) N° 23 de l'*Inventaire.*

de l'administration. Un parlement régulièrement formé et presque sédentaire forme le sommet de la hiérarchie et siège habituellement à Dole, les deux bailliages d'Amont et d'Aval sont dotés d'un personnel permanent, de lieutenants généraux suppléant les baillis, d'officiers fiscaux représentant auprès de ces tribunaux le prince au nom duquel ils portent la parole et requièrent les condamnations. Un sceau est confectionné pour le parlement, il porte l'écu de Bourgogne-Comté et la légende impersonnelle : Sceau de la cour du parlement du comté de Bourgogne (S[IGILLUM] CURIE PARLAMENTI COMITATUS BURGUNDIE) (1). Les grands bailliages, dont les jugements ont été jusque-là scellés des sceaux particuliers des baillis, porteront deux écus d'inégale dimension, le plus grand aux armes de Bourgogne-Duché (anciennes et modernes (bandé d'azur et d'or de six pièces, écartelé : semé de France à la bordure componée de gueules et d'argent) surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté, le tout accosté de deux branchages et entouré de la légende abrégée : Sceau des causes (ou sentences) dans le bailliage supérieur (ou inférieur) du comté de Bourgogne (SIGILLUM AD CAUSAS IN SUPERIORI (OU INFERIORI) BAILLIVIATU COMITATUS BURGUNDIE) (2). Ces sceaux de bailliages, très petits de dimension, sont conformes comme décoration aux sceaux beaucoup plus considérables et de dessin plus compliqué que Philippe le Hardi distribue à toutes les cours secondaires. Partout, sauf de rares exceptions (telles que Baume, Jussey et Montbozon, par exemple, dont les sceaux portent simplement les armes de Bourgogne-Duché) (3), les armes du Duché et du Comté superposées, disposées sur des fonds frettés ou semés de fleurs de lis, soutenues de supports symétriques, se détachent avec un ample relief au milieu d'une légende tracée en élégantes capitales. Les

---

(1) N° 2 et pl. I.

(2) Nos 16 et 23 de l'*Inv.*

(3) Nos 42, 58, 92, 102 de l'*Inv.*

supports varient suivant les villes. A Arbois ce sont deux chimères ; à Fraisans deux lions debout et affrontés ; à Gray deux lions assis et adossés ; à Montmorot deux fleurs de lis ; à Ornans deux rinceaux contournés ; à Poligny deux cygnes ; à Pontarlier deux lions affrontés et couchés ; à Quingey deux aigles adossés (1). Je pourrais prolonger cette énumération d'une série qu'on trouvera du reste entièrement décrite plus loin et dont chaque spécimen a l'originalité et le vigoureux relief des types de Montmorot et de Poligny reproduits dans nos planches (2). Sous Jean sans Peur, la création éphémère d'une chancellerie ducale à Besançon, ayant le monopole du sceau dans tout le comté de Bourgogne, occasionne la suppression et le retrait momentanés de tous les sceaux des châtellenies. Nous avons décrit le sceau de cette chancellerie (3). Nous donnons aux pièces justificatives l'ordonnance ducale du 14 novembre 1408, prescrivant à Aubry Bouchard, gardien des chartes du Comté, de réunir et de verser dans le trésor de Grimont toutes les matrices de sceaux alors en usage, et le procès-verbal détaillé dressé pour l'exécution de cette mesure. Mais la chancellerie de Besançon et les projets centralisateurs du Duc s'évanouirent promptement et une nouvelle ordonnance du 24 mai 1409 vint abroger cette réforme et rétablir les tabellionnés domaniaux dans leurs anciennes prérogatives (4). Sous les trois derniers ducs de Bourgogne, les sceaux de juridictions ne varient plus, il faut arriver à l'annexion française de Louis XI pour les voir modifier encore. A ce moment la capitale de la province est découronnée, son parlement transporté à Salins, tandis que le gouverneur des deux Bourgognes réside habituellement à Dijon. Les sceaux des bailliages et des châtellenies sont re-

(1) N°s 34, 72, 86, 97, 108, 114, 122, 128 de l'*Inventaire*.
(2) Pl. III.
(3) N° 14 de l'*Inventaire*.
(4) *Pièces justificatives* n°s I et II.

nouvelés aux insignes royaux de France, dominant, comme autrefois l'écusson des ducs, les armes de Bourgogne-Comté. Mais sur le sceau souverain qui servira aussi bien pour les arrêts du parlement réuni à Salins que pour les décisions du grand conseil politique siégeant à Dijon ou sur les divers points du pays, l'union des deux écus symbolisant l'annexion définitive de la Franche-Comté devient plus intime. De l'avis sans doute des juristes qui dans de longs mémoires avaient justifié par la généalogie du Roi, descendant direct des comtes de Bourgogne, la revendication de leur héritage, les armes de France sont écartelées, sur ce sceau de dimension vraiment royale, du lion billeté d'Othon IV. Sa légende est celle-ci : Sceau de Louis roi de France, comte de Bourgogne (SIGILLUM LUDOVICI REGIS FRANCORUM COMITIS BURGUNDIE (1)). Sous Charles VIII, on se borne à modifier au nom du nouveau roi la légende du sceau souverain, sans altérer la disposition de ses armoiries. La paix de Senlis (1493), la restitution du Comté à Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, anéantit partout les traces de l'occupation française ; alliées à celles de Bourgogne-Duché, les armes d'Autriche se substituent partout aux fleurs de lis, sauf sur le sceau du parlement de Dole restitué par Philippe le Beau sur le type autrefois créé par Philippe le Hardi (2). Sous Charles Quint, l'aigle d'Empire vraisemblablement gravé par les monétaires des ateliers impériaux de Dole ou de Besançon, apparaît sur les sceaux des bailliages et des châtellenies. Sous la domination des rois d'Espagne ses successeurs, les bailliages locaux répartis entre les trois grands bailliages supérieurs commencent à posséder des sceaux ou signets particuliers, de dimension restreinte, armoriés au type de Bourgogne-Comté, portant une courte légende presque toujours latine, réduite quelquefois à de simples initiales. Peu à peu la centralisation déve-

(1) N° 3 de l'*Inventaire* et pl. II.
(2) N° 5 de l'*Inventaire*.

loppée par les quatorze bailliages inférieurs, dont le visa est recherché ou imposé pour la plupart des contrats, fait disparaître les dernières traces des tabellionnés domaniaux. Créés au XVIe siècles, les sceaux aux contrats des bailliages (1), qui ont remplacé dans l'usage les sceaux de châtellenies, seront supplantés à leur tour à partir de l'annexion française par le sceau banal du contrôle, précurseur du papier timbré qui continue de nos jours, au grand avantage du fisc, la tradition du XIIIe siècle. Aussi, lors de la conquête de 1674, le régime nouveau n'aura-t-il à doter de sceaux fleurdelisés que la chancellerie du parlement transporté à Besançon, les présidiaux et les bailliages maintenus dans leurs anciens ressorts. Le parlement scellera, comme le Roi, sur cire verte ou jaune, en usant d'un type de grande dimension, portant comme son contre-sceau l'écu royal couronné soutenu par deux anges, avec les mots : SCEAU ROYAL DE LA CHANCELLERIE DU PARLEMENT DE BESANÇON (2). Un type analogue, mais réduit, servira pour les présidiaux. Enfin, jusqu'à 1790, les bailliages se serviront pour leurs sentences de cachets oblongs de dimension restreinte et d'une exécution rudimentaire sur lesquels sera gravé l'écu royal et l'inscription (latine ou française) : SCEAU ROYAL DU BAILLIAGE DE BAUME, DE PONTARLIER, DE VESOUL (3).

Dans cet examen chronologique des divers sceaux domaniaux ou souverains, je n'ai pu décrire les sceaux de juridictions exceptionnelles, ni faire ressortir les particularités intéressantes que présentent un grand nombre de types. En entrant dans un pareil détail, j'aurais tout à la fois grossi démesurément ce préambule et enlevé à l'inventaire proprement dit la plus grande partie de son intérêt. Tout imparfait qu'il soit, ce recueil de monuments, en totalité inédits, aura,

---

(1) N°s 18, 19 de l'*Inventaire*.
(2) N°s 9 et 10 de l'*Inventaire*.
(3) N°s 43, 44, 88, 115, 133, 160 de l'*Inv*.

je l'espère, apporté une contribution utile à notre histoire provinciale, ne fût-ce qu'en reconstituant d'une façon certaine la série armoriale des maisons souveraines qui, du XIIIe au XVIIIe siècle, ont gouverné la Franche-Comté (1).

(1) Nous donnons aux Pièces justificatives no III l'énoncé exact de cette série armoriale qui n'est formée nulle part et qu'il peut devenir utile de consulter pour déterminer la date de certains monuments figurés.

II

INVENTAIRE DES SCEAUX

DES JURIDICTIONS SOUVERAINES ET DOMANIALES DU COMTÉ DE BOURGOGNE

XIIIe-XVIIIe SIÈCLES.

COURS SOUVERAINES.

1. **Cour du comte OTHON IV.** 1278, 29 novembre.

SCEAU rond de 36 mill., lég. entre deux filets. (Pl. I.)

Dans le champ un écu : une aigle éployée, à deux têtes; à gauche de l'écu une épée posée en bande, la pointe en bas.

✠ S CVRIE : COMITATVS · BVRGVNDIE

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Chartes. B. 317.)

2. **Parlement de DOLE.** 1392, 11 juillet.

SCEAU rond, de 48 mill., lég. entre deux filets. (Pl. I.)

Sur un cartouche formé de deux quadrilobes enchevêtrés et ajourés de trilobes ou quadrilobes minuscules, l'écu de Bourgogne-Comté : un lion couronné sur champ semé de billettes.

✠ S : CURIE · PARLAMENTY : COMITATUS : BURGUNDIE :

(*Arch. de la Haute-Saône*. Corneux, H. 455.)

3. **Parlement de SALINS** (sous Louis XI). 1482, 18 février.

Grand SCEAU rond, de 100 mill., lég. entre un grènetis et des filets (Pl. II).

Ecu écartelé FRANCE (2 fleurs de lis) et BOURGOGNE-COMTÉ (lion billeté) sur un champ semé de rinceaux symétriques.

✠ SIGILLUM LUDOVICI FRANCORUM REG9 : COMITIS : BURGUNDIE

Contre-SCEAU rond, de 45 mill., bordé d'un filet.

Un ange accroupi, la tête nimbée, les ailes éployées, un manteau jeté sur les épaules, tient devant lui l'écu couronné de France; s. lég.

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 236.)

4. ——— . (sous Charles VIII.) 1492, 2 juin.

Grand SCEAU rond, de 100 mill., lég. entre deux filets.

Mêmes armoiries que sur le précédent.

✠ SIGILLUM KAROLI FRANCORUM REG9 : COMITIS BURGUNDIE

Contre-SCEAU semblable à celui du n° 3.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 237.)

5. **Parlement de DOLE.** 1501, 21 mai, et 1538, 2 décembre.

Grand SCEAU rond, de 46 mill., lég. entre deux bandeaux doublés de filets. (Pl. I.)

Même motif qu'au n° 2, sur lequel il est copié, seulement l'écu de Bourgogne-Comté est inscrit dans un cartouche de forme germanique, à bords découpés.

S · CVRIE · PARLAMENTI · COMITATVS · BVRGVNDIE

(*Arch. du Doubs,* Trés. des Ch. B. 237, et E. Chalon)

6. ——— . XVIe siècle.

SCEAU rond, de 46 mill.

Type renouvelé du sceau précédent, d'un moindre relief.

: S : CVRIE : PARLAMENTI : COMITATVS : BVRGVNDI :

(*Musée archéol. de Besançon.* Matrice de cuivre jaune donnée par feu M. Paul SEGUIN DE JALLERANGE.)

7. ——— . 1554, 5 avril.

Petit SCEAU rond, de 38 mill.; bordé d'un bandeau et d'un filet.

Champ : écu de Bourgogne-Comté entouré de petites palmes; autour une banderole irrégulièrement contournée porte la lég.

SIGILLVM · CVRIE · PARLAMENTI · DOLANI

(*Arch. du Doubs.* B. Parlement (testaments).

8. ——— . 1661, 15 juillet.

Petit SCEAU rond, de 37 mill., bordé d'un bandeau et d'un filet.

Même type que le précédent.

COUR DE PARLEMENT A DOLE.

(*Archives de Neuchatel.* K. 15. n° 8. (Publié dans une notice sur *Les*

Documents franc-comtois des Archives de Neuchatel. (Mém. de l'Acad., 1879; pl. VII, n° 18.)

9. **Parlement de BESANÇON.** (Chancellerie sous Louis XIV 16..-1714.)

Grand SCEAU rond, de 80 mill. (environ).

Deux anges snpportant l'écu de France surmonté de la couronne royale. A l'exergue :

. . . .

Contre SCEAU rond, de 50 mill., bordé d'un filet.

Même motif réduit. A l'exergue : BEZANÇON.

(*Arch. du Doubs.* Sceau détaché.)

10. **Chancellerie sous Louis XV.** 1753, février.

Grand SCEAU rond, de 93 mill.; bordé d'un bandeau, entrefilets.

Même sujet que le précédent.

SCEAU · ROYAL · DE · LA · CHANCELLERIE . . . .

Contre-SCEAU rond, de 52 mill., bordé d'un filet.

Même motif réduit. A l'exergue un cartouche : 1714. (Pl. I.)

11. **Chambre des Comptes de DOLE.** 1567, 30 octobre.

Grand SCEAU rond, de 46 mill., lég. entre deux grènetis. (Pl. I.)

Ecu de Bourgogne-Comté surmonté d'une couronne comtale.

✠ SIGILL · CAM · RATIONVM · COMITATVS · BVRGVNDIÆ

(*Arch. com. de Baume.* DD. 3.)

12. ———. 1676, 5 février.

Petit SIGNET rond, de 26 mill., bordé d'un gros filet.

Ecu de Bourgogne-Comté sommé d'une couronne comtale; s. lég.

(*Arch. du Doubs,* G. Chap. métrop. Salines, n° 13.)

13. **SCEAU DES CONTRATS.** 1587, 3 août.

SCEAU rond, de 49 mill., lég. entre deux bandeaux, bordure et filet.

Ecu de Bourgogne-Comté, sommé d'une couronne de comte, accosté de rinceaux et de fusils de Bourgogne.

✠ SEEL DES CONTRACTS ★ 1569.

Contre-SCEAU rond, de 27 mill., bordé d'un bandeau.

Ecu couronné de Bourgogne-Comté, brochant sur une croix écotée de Saint-André, accosté de deux fusils; s. lég.

(*Arch. du Doubs*, Ch. des Comptes, S. 205.)

JURIDICTIONS EXTRAORDINAIRES.

14. **Chancellerie du Comté de BOURGOGNE, à Besançon** [1408 (V. Pièces justif. n° I et note 1.)].

Petit SCEAU rond, de 38 mill., lég. entre deux filets. (Pl. I.)

Ecu de Bourgogne-Comté (lion couronné), sommé d'un trilobe.

❁ S · PARVV · CACELLARIE COMITAT · BVRGONDIE

(*Musée archéol. de Besançon.* Matrice de bronze.)

15. **Gruerie du COMTÉ**. 1544, 21 octobre (matrice du xv° s.)

SCEAU rond de 58 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu écartelé de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux aigles.

SE[EL .... BOURGO]INGNE

Contre-SCEAU rond, de 40 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu fruste, lég. illisible.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 373.)

GRANDS BAILLIAGES.

16. **AMONT bailliage**. 1399, 2 août; 1436, 20 janvier.

SCEAU rond, de 31 mill., lég. entre deux grènetis. (Pl. I.)

Ecu (écartelé) de Bourgogne-Duché, surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté, accosté de rinceaux.

✠ S AD CAS I SUPIORI BAILLIA COITAT BVRGVD

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul; *Arch. de la Haute-Saône*, Bellevaux, H. 112.)

17. ———. 1485, 25 juin.

Sceau rond, de 44 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de France (3 fleurs de lis) surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté ; supports : deux lions adossés.

S · AD · CAS. . . . .

(*Arch. du Doubs*. E. Chalon (suppl.)

18. **Tabellionné**. 1545, 8 novembre.

Sceau rond, de 51 mill., lég. entre deux filets.

Aigle à deux têtes couronnées portant en cœur l'écu écartelé de Hongrie, de France, de Bourgogne-Duché et de Castille.

SEEL DV TABELLIONAGE DV BAILLIAGE D'AMONT.

Contre-sceau rond, de 34 mill., bordé d'un filet.

Ecu de Bourgogne-Duché (bandes) sommé d'une couronne ducale, entouré du collier de la Toison d'Or.

S · AVX · SENTENCES · D'AMONT.

(*Arch. de Baume*. Série DD. Contrats.)

19. **Tabellionné et bailliage**. 1541-1620 (matr. du xvie s.)

Sceau rond, de 55 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché soutenu de l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supp. deux lions affrontés et debout:

❀ SEEL · DU · TABELLIONAGE · DU · BAILLIAGE · DAMONT.

Contre-sceau rond, de 30 mill.. bordé d'un filet ; lég. sur une banderole circulaire.

Sur un champ de rinceaux deux écus accolés : Bourgogne-Duché écartelé, chargé en cœur de Flandres, et Bourgogne-Comté.

S ★ AUX ★ SENTENCES ★ DU ★ BALL ★ DAMONT ★

(*Arch. de Baume*. CC et DD. (Contrats.)

20. **Bailliage**. 1558-1647.

Sceau rond. de 48 mill., lég. entre deux filets.

Entouré et soutenu de fleurons, l'écu de Bourgogne-Duché portant

en cœur les armes de Bourgogne-Comté; supp. deux lions affrontés et debout.

SEEL DV BAILLIAGE DAMONT

Contre-SCEAU rond, de 35 mill., lég. entre deux filets.

Ecu de Bourgogne-Comté.

CONTRE SEEL DAMONT

(*Arch. de Baume*, DD; *Arch. du Doubs*, G. Famil. de Baume.)

21. **Contrats du bailliage.** 1563, 21 décembre.

SCEAU rond, de 31 mill., bordé d'un double filet; s. lég.

Ecu : un lion; sur champ fleuronné.

(*Arch. de la Haute-Saône.* Acey. H. 7.)

22. **Bailliage.** 1614, 26 février.

CACHET rond, de 26 mill., bordé d'un gros filet redoublé; s. lég.

Ecu de Bourgogne-Comté.

(*Arch. du Doubs*. B. Corr. du parlement.)

23. **AVAL bailliage.** 1394, 3 avril.

SCEAU rond. de 22 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un cercle multilobé l'écu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté.

✠ S . . . . D . . . . . O : BVRG

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch., B. 37.)

24. ———. 1411, 18 mars.

SCEAU rond, de 35 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecus superposés de Bourgogne-Duché et Bourgogne-Comté accostés de branchages.

[S · AUX · SENTENCE]S : DU : BAILLIAGE : DAVAL

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch., B. 400.)

25. ———. 1528, 19 août.

SCEAU rond, de 35 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté.

❁ SIGILLUM CVRIE BAILLIVIATVS DAVAL

(*Arch. du Doubs*. H. Mont-Sainte-Marie.)

26. **DOLE bailliage**. 1429, 2 novembre.

SCEAU rond, de 32 mill., lég. (fruste) entre deux grènetis.

Sur champ fleuronné l'écu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu de Bourgogne-Comté.

. . . .

(*Arch. de Neuchatel.* L. 14.)

27. ———. XVe siècle.

SCEAU rond, de 38 mill., lég. sur un listel circulaire.

Ecusson écartelé France et Bourgogne-Duché, à l'écu de Flandres sur le tout.

★ SIGILLUM + BAILLIUIATUS + DOLE.

(*Coll. Charvet*, n° 994. Matrice bronze, prov. de la coll. de Vesvrotte.)

28. ———. 1624, 19 mars.

CACHET rond, de 36 mill., lég. (fruste) entre deux filets.

Ecu de Bourgogne-Comté (lion couronné) sommé d'une couronne comtale.

(*Arch. du Doubs.* B. Corr. du parlement.)

CHATELLENIES, BAILLIAGES INFÉRIEURS ET TABELLIONNÉS DOMANIAUX.

29. **APREMONT**. 1398, 18 novembre.

Contre-SCEAU rond, de 30 mill., bordé d'un grènetis; s. lég.

Ecu de Bourgogne-Comté encadré d'un cartouche formé d'entre lacs multilobés.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 386.)

30. **ARBOIS**. 1282, décembre.

SCEAU rond, de 55 mill., lég. entre deux grènetis. (Pl. III.)

Ecu de Bourgogne-Comté (lion et billettes), champ décoré de palmettes contournées.

✠ S · CVRIE : COMITIS : BV[RGV] : IN : ARB ★ OISIO

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 318.)

31. ———. (sous Philippe-le-Bel). 1313, mars.

SCEAU rond, de 55 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de France (fleurs de lis sans nombre).

✠ S · REGIS · FRA[NCORVM · IN ·] CVRIA · ARBOSII ·

(*Arch. du Doubs.* H. Mont-Sainte-Marie.)

32. ———. (sous Mahaut d'Artois). 1315, novembre.

SCEAU rond, de 54 mill., lég. entre deux filets.

Dans un cercle multilobé un écu écartelé Bourgogne-Comté et Artois.

S ·]VRIE · M · COMITISSE : BVRGONDIE · IN · ARBOSIO

(*Arch. du Doubs.*

33. ———. (sous Louis comte de Flandres et Marguerite de France). 1335, juillet 1356.

SCEAU rond, de 59 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un cercle à huit lobes semé de fleurons, un écu parti : Flandres et semé de France.

✠ S : CURIE : LUDOVICI : COMITIS : FLANDRIE : NIVERNENSIS : ET : REGIST : IN : ARBOSIO

Contre-SCEAU rond, de 30 mill., lég. entre deux grènetis.

Même écu dans un cartouche trilobé.

✠ CONTRA · SIGILLU · CURIE · DE · ARBOSIO

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul (carton 76.)

34. ———. (sous les quatre grands-ducs). 1386, 15 avril.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté ; supports : deux chimères assises et affrontées.

★ S : CVRIE : COMITATVS : BVRGVNDIE : IN : ARBOSIO

Contre-SCEAU rond, de 28 mill., lég. entre deux grènetis.

Mêmes écus accostés de deux quatrefeuilles.

CONTRA S ARBOSII

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 371.)

35. **Bailliage.** 1615, 27 mars.

CACHET ovale, haut de 28 mill., large de 22, bordé d'un filet ; s. lég.

Ecu de forme allemande : Bourgogne-Comté ; sommé d'un A.

(*Arch. du Doubs.* B. Corr. du parlement.)

36. **BAUME. Tabellionné.** 1275.

SCEAU rond, de 47 mill., lég. entre deux grènetis. (V. Pl. III.)

Château à triple tour et triple porte ; sur chacune des tours un guetteur vu à mi-corps sonne de la trompe.

S · CVRIE : COMITIS : [BVRGVNDIE :] IN PALMA

(*Arch. de Baume* GG. 22.)

37. ———. 1314, septembre.

SCEAU rond, de 54 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de France (fleurs de lis sans nombre).

✠ S · REGIS · FRANCORVM · IN · CVRIA · PALME :·:

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 49.)

38. ———, (sous Philippe, comte de Poitiers). 1319, mai.

SCEAU rond, de 44 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un quadrilobe semé de trilobes extérieurs, de fleurons intérieurs, l'écu de France brisé d'un lambel à trois pendants chargé de 9 tours (Artois).

+ SEEL · DE LA CHASTELERIE DE BALME.

Contre-SCEAU rond, de 22 mill., lég. entre deux grènetis.

Même écu accosté de trois trèfles.

+ CONTRE · SEEL . DE · BALME

(*Arch. de Neuchatel.* K. 9, n° 22, publié et dessiné, pl. II, n° 16, dans mes *Documents franc-comtois à Neuchatel*, 1879.)

39. ———. (sous Eudes IV). 1337, 28 février.

SCEAU rond, de 56 mill. (environ), lég. entre deux grènetis.

Dans un cercle multilobé l'écu parti Bourgogne-Duché (bandes) et Bourgogne-Comté (lion couronné).

SIG]ILLVM [CVRIE : COMITIS : BVRGVNDIE : IN : P]ALMA

Contre-sceau rond, de 19 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Même écu parti.

(*Arch. de Baume.* GG. 22.)

40. ——. (sous Philippe de Rouvres). 1349-1361.

Sceau rond, de 54 mill., lég. entre double grènetis.

Dans un cartouche à six lobes, écu parti : au premier Bourgogne et Auvergne, au second Bourgogne-Comté (lion couronné).

✠ S · BAILLII · COMITATV[S · BVRGVNDIE · IN · PALMA].

Contre-sceau rond, de 23 mill., bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu sur champ fretté et pointillé.

(*Arch. de Baume.* GG. 22.)

41. ——. (sous Marguerite de Flandres). 1373, 30 septembre.

Sceau rond, de 60 mill. (environ), lég. (brisée) entre deux grènetis.

Dans un quadrilobe, l'écu de Bourgogne-Comté (lion couronné) portant en cimier l'écu plus petit parti de Flandres et de France.

. . . .

(*Arch. de Baume.* GG. 22.)

42. ——. (sous les quatre ducs). 1425, 30 juin.

Sceau rond, de 56 mill. (environ), lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes, écu écartelé de Bourgogne-Duché.

[★ SEEL : DE : LA : CHASTELLENIE : DE : BAVMES]

Contre-sceau rond. de 35 mill., lég. entre deux grènetis.

Même écu écartelé.

★ CONTRE ★ SEEL ★ DE ★ BAVMES

(*Arch. de Neuchatel.* K[6], n° 8.)

(Nota. — Aux XVI[e]-XVII[e] siècles et jusqu'à la conquête française, le bailliage et le tabellionné de Baume n'eurent point de sceau propre et usèrent du sceau général du bailliage d'Amont. V. n[os] 17, 18 et 19.)

43. ——. **Bailliage.** 1685.

Cachet ovale. haut de 33 mill., large de 29, bordure d'oves. (V. Pl. VI.)

Ecu couronné de France.

· SEEL DV BAILL · DE BAVLME · 1685 ·

(*Arch. de l'hôpital de Baume.* B (Rentes.)

44. ———. **Contrats du bailliage**. 1687, 10 juillet.

CACHET ovale, haut de 35 mill., large de 32, bordé d'un filet et d'un rang d'oves.

Ecu couronné de France.

· SIGIL · CONTRACTVS · SED · PALM ·

(*Arch. de Baume.* CC. 42.)

45. ———. **Bailliage**. 1764, 29 mai.

CACHET ovale, haut de 33 mill., large de 30, bordé d'un filet et d'un rang d'oves.

Ecu royal.

· SIGIL · REGIV · PROSE . PALMEN ·

(*Arch. du Doubs.* E. 1389.)

46. **BESANÇON, Mairie.** 1283, 9 août.

SCEAU rond, de 26 mill., lég. entre deux filets. (V. Pl. III.)

Ecu : une croix sur champ de vair.

S CVRIE MAIORIS BISV[NT · ✠]

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul (Besançon, 19.)

47. ———. 1300, 29 juillet.

SCEAU rond, de 26 mill., lég. entre filets.

Ecu de Chalon-Arlay (molette sur la bande).

. . . . BIS . . .

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul.)

48. ———. 1528, 24 juillet.

SCEAU rond, de 40 mill., lég. entre deux filets.

Ecu écartelé Chalon-Orange, aux armes de Genève brochant sur le tout.

✠ SIGILLUM CURIE MAIORIE BISUNT

(*Arch. du Doubs.* B. Parlement.)

49. ——— . 1628, février.

Sceau rond, de 34 mill., lég. entre deux grènetis. (V. Pl. VI.)

Ecu écartelé Chalon-Orange, avec Genève en cœur; accosté et surmonté de rinceaux.

+ SIGILL ★ CVRIÆ ★ MA[IORIÆ] ★ BISVNT ·

(*Arch. de Baume.* Série II.)

50. ——— . **Régalie.** 1286, 27 septembre.

Sceau rond, de 30 mill. (environ), lég. entre filets.

Ecu : une aigle (Rougemont).

. . . . BISVNT . . .

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul.)

51. ———. 1409, 5 août.

Sceau rond, de 31 mill., lég. entre filets.

Aigle éployée tenant en cœur l'écu de Bourgogne-Comté (lion couronné).

. . . . RIE

(*Arch. du Doubs.* G. Saint-Pierre, 341.)

52. ———. 1599, 7 décembre.

Sceau rond, de 29 mill., lég. entre double filet. (V. Pl. VI.)

Champ : aigle à deux têtes, éployée et couronnée.

✠ S · CVRIE · REGALIE · BISVNTINE

(*Arch. du Doubs.* B. Parlement.)

53. ———, 1628, 8 mai.

Sceau rond, de 31 mill., lég. entre double grènetis.

Reproduction du précédent.

SIG CVRIÆ REGALIÆ BISVNTINÆ

(*Arch. du Doubs.* B. Ch. des comptes.)

54. ———. **Bailliage.** 1767. 17 décembre.

SCEAU ovale, haut de 30 mill., large de 27, bordé d'un grènetis.

Ecu royal couronné.

· SIGIL · BAIL · BISONTIN ·

(*Arch. du Doubs*, E. 1387.)

55. ———. **Contrats du bailliage.** XVIII[e] siècle.

SCEAU ovale, haut de 37 mill., large de 32; lég. entre bordure laurée et bordure d'oves.

Ecu de France couronné.

✠ SIGIL CONTRAC · BAILL · BISV̄NT

(*Arch. du Doubs*. Sceau détaché.)

56. **CHARIEZ. Tabellionné.** 1316, 7 juin.

Contre-SCEAU rond, de 38 mill.; la place de la légende, entre deux grènetis. est occupée par une guirlande de rinceaux.

Ecu : Bourgogne-Comté (lion couronné); accosté de rinceaux.

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 471.)

57. **CHATILLON-LE-DUC.** 1340, 13 août.

SCEAU rond, de 54 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cercle multilobé un écu parti : Bourgogne-Duché (aux bandes) et Bourgogne-Comté; accosté de deux chimères adossées, à têtes de chèvre.

[✠ SIGILLVM : CVRIE : COMITIS : BVRGVN]DIE : IN : CASTELLI[ONE]

Contre-SCEAU rond, de 19 mill., bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu parti sur fond cloisonné.

(*Arch. du Doubs*. H. Saint-Paul (Venise.)

58. ———. 1449, 30 mai.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche quadrilobé, l'écu de Bourgogne-Duché écartelé.

S : DE : LA : CHASTELLENIE DE CHASTILL . . . . .

Contre-SCEAU rond, de 32 mill.; lég. entre deux grènetis

Même écu écartelé.

CO[N'TRE S DE] CASTELLIO LEZ BESACO

(*Arch. du Doubs*, E. 1328 et moulage.)

59. ———. 1491. 29 décembre.

SCEAU rond, de 50 mill.; lég. entre filets. (V. Pl. VI.)

Sur champ semé de fleurs de lis l'écu de France couronné, surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté.

SEEL DU TABELLIONNE DE CHAS[TILLON]. . . .

Contre-SCEAU rond, de 32 mill.

Ecu de France accosté de rinceaux.

SOINGN[ET · DE · CHASTILLON : ★ MONTE :

(*Arch. du Doubs*. G. Chapitre (Auxon.)

60. ———. 1587, 2 juin.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre filets.

Ecu écartelé : Bourgogne-Duché (*barré* au lieu de *bandé*) et Bourgogne-Comté; accosté de rinceaux.

SEEL · DV · TABELLIONNAIGE · DE · CHASTILLON · LE · DVC ·

Contre-SCEAU rond, de 31 mill.; lég. entre deux filets.

Même écu écartelé.

CONTRE · SEEL · DVDIT · TABELLIONAIGE ·

(*Arch. de Baume*. CC. 42.)

61. **CHATILLON-SOUS-MAICHE**, XVII[e] siècle.

CACHET ovale, haut de 26 mill., large de 21; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté, couronné.

· P · CHATILLON · S · MAISCHES

(*Musée archéologique de Besançon*. Matrice cuivre jaune donnée par M. Fusenot, curé-doyen de Marchaux.)

62. **CHISSEY.** 1285, août.

Sceau rond, de 47 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté (lion couronné et billettes).

✠ · S · DE . LA COVRT DE BORG . . . RE · DE CHISIE

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 318.

63. ———. 1299, novembre.

Sceau rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de France (fleurs de lis sans nombre).

✠ S REGIS · FRANCORVM · IN · [CVRIA · CHISS]EII

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B, 365.

64. **CHOIE.** 1383, 24 juin. 1393.

Sceau rond, de 46 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu : aigle à deux têtes (Vienne).

. . . CAVSARVM . . . NEI : DE : CHO . . . ER

Contre-sceau rond, de 23 mill.

Ecu : un créquier.

(*Arch. de la Haute-Saône.* H. 14, 454 et 481.)

65. **COLONNE.** 1382, 7 février.

Sceau rond, de 58 mill.; lég. (fruste) entre filets.

Dans un cartouche multilobé l'écu : Bourgogne-Comté (lion couronné).

. . . .

Contre-sceau rond, de 29 mill, bordé d'un filet; s. lég.

Dans un cercle à cinq lobes l'écu de Bourgogne-Comté.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 397.)

66. **CROMARY.** 1343, janvier.

Sceau rond, de 58 mili.; lég. entre grènetis.

Dans un cartouche multilobé un écu parti : Bourgogne-Duché et Bourgogne-Comté; accosté de trois dragons volants.

. . . .

Contre-SCEAU rond, de 19 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Même écu parti.

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul.)

67. **DOLE**. 1281, 2 septembre.

SCEAU rond, de 44 mill.; lég. entre trois grènetis.

Château crénelé à triple porte au milieu duquel se dresse une tour où un homme sonne de la trompe.

S · CVRIE · COM[ITIS · BVRG]VND · IN · DOLA · :

(*Arch. du Doubs.* B. 344)

68. ——— . 1299, 22 décembre.

SCEAU rond, de 54 mill.; lég. entre deux grènetis. (V. Pl. IV.)

Ecu semé de France.

✠ S : REGIS : FRANCORVM : IN : CVRIA : DOLE

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 353.)

69. ———. [1340].

SCEAU rond, de 56 mill.

Au milieu d'un cercle multilobé écu parti de Bourgogne-Duché et de Bourgogne-Comté soutenu par des dragons.

✠ SIGILLVM : CVRIE : COMITIS · BVRGVNDIE · IN · DOLA

(*Collection Charvet*, n° 993, Matrice bronze provenant de la collection de Vesvrotte.)

70. ——— . 1351, 12 mai.

SCEAU rond, de 50 mill.; lég. entre deux filets.

Dans un cercle multilobé un écu parti : Bourgogne et Auvergne, Bourgogne-Comté,

✠ S · BAILLII ◎ COMITATVS ◎ BVRGVNDIE ◎ IN ◎ DOLA

Contre-SCEAU rond, de 22 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Même écu, accosté de rinceaux.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 343.)

71. ———. 1370, 1er juin.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à douze dentelures trilobées, l'écu de Bourgogne-Comté, surmonté d'un écu plus petit parti Flandres et France.

S : CVR[. . . . . . . IN : DOLA

Contre-SCEAU rond, de 29 mill., bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu dans un sextilobe.

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch, B. 467.)

72. ———. 1388, 25 août.

SCEAU rond, de 51 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports deux aigles adossés.

[S CVRIE] COMITATVS BVRGVNDIE IN DOLA

Contre-SCEAU rond, de 32 mill.; lég. entre grènetis.

Mêmes écus sans supports.

CONTRA S · DOLE ★ ·

(*Arch. du Doubs*. B. 320, et sceau détaché.)

73. **Tabellionné de Dole et Orchamps**. 1560, 6 janvier.

SCEAU rond, de 52 mill.; lég. entre deux filets.

Ecu écartelé et contre-écartelé d'Empire et d'Autriche.

SIGILLUM TABELLIONATUS . . . .

Contre-SCEAU rond, de 28 mill.

Ecu écartelé (à rebours) semé de France et Bourgogne (bandé).

★ CONTRE SEEL DORCHAMPS

(*Arch. du Doubs*. H. Saint-Vincent.)

74. **Tabellionné de Dole**. 1637, 19 juin.

SCEAU rond, de 33 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté; couronné et accosté de fusils.

✠ SEEL · AVX · CONTRAVX · DV · TABELLIONE · DE · DOLE

(*Arch. de la Haute-Saône*. E. 53.)

75. **FAUCOGNEY**. XIVe-XVe siècle.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre deux filets.

Sous un dais un personnage assis sur un fauteuil à têtes de loups, les pieds posés sur deux lions, la main droite étendue sur un évangile soutenu par un ange voletant, la main gauche sur l'écu écartelé de Bourgogne-Duché, soutenu par un second ange symétrique au premier.

: SEEL : TERRE : DE : FAVCOIGNEIO :

(Gravé dans le *Catal. de la coll. Febvre*, publié par M. le comte G. de Soultrait, 1854, p. 26.)

Contre-SCEAU rond, de 31 mill.; lég. entre deux grènetis (1493, 18 juin).

Ecu parti de France et de Faucogney.

✠ CONTRA S TERRE [FAVCOIGNEII]

(*Arch. de la Haute-Saône*. H. 666.)

76. **FONDREMAND**. 1296, 19 juin.

SCEAU rond, de 54 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu semé de France.

✠ S · REGIS · FRANCORVM · IN · CVRIA · DE · FONDREMANT

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 485.)

77. ———. 1309, 17 janvier.

SCEAU rond, de 50 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes, un écu parti : Bourgogne-Comté (lion couronné), coupé d'une bande componée, et Bourgogne-Comté ancien (aigle éployée).

✠ S : CVRIE · DE · FONDREMANT. . . . .

Contre-SCEAU rond, de 22 mill., lég. entre grènetis.

Un château à triple porte et triple tour.

✠ 9TRA · [S · CVRIE · DE] · FONDREMANT

(*Arch. du Doubs*. H. Saint-Paul.)

78. ———. 1335, 16 octobre.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à dix lobes un écu parti Bourgogne-Duché et

Bourgogne-Comté (lion couronné), entouré de trois chimères rampantes.

✠ SIGILLVM : CVRIE : COMITIS : BVRGVNDIE : IN : FONTE : ROMANA

Contre-SCEAU rond, de 19 mill.; bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu sur champ cloisonné.

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul (Maisières.)

79. ———. 1339, 30 novembre.

SCEAU rond, de 46 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu parti : semé de France et un bar (?).

. . . . . . DE · FONDR . . . . .

Contre-SCEAU rond, de 20 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Même écu, sur champ cloisonné.

(*Arch. de la Haute-Saône.* Bellevaux, H. 181.)

80. ———. 1418, 29 novembre.

SCEAU rond, de 46 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un quadrilobe un écu : une bande (Neuchatel) brisée d'une aigle éployée en chef.

. . . .

Contre-SCEAU rond, de 23 mill.; lég. entre deux filets.

Même écu.

·:· CONTRE · SEEL ·

(*Arch. de la Haute-Saône.* Bellevaux, H. 181.)

81. **FRAISANS et GENDREY.** 1401, 16 octobre.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché soutenu de l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux lions debout affrontés.

· S CVRIE · COMITATVS · BVRGVND · IN · FRA[ISAN]S

Contre-SCEAU rond, de 27 mill.; lég. entre grènetis.

Mêmes écus accostés de rinceaux.

CONTRA · S GENDREII ·

(*Arch. du Doubs.* H. Battant.)

82. **GENDREY**. XIVe siècle.

SCEAU rond, de 47 mill.; lég. entre deux filets. (V. Pl. IV.)

Ecu parti : Bourgogne-Comté (lion couronné) et Bourgogne-Comté ancien (aigle), sommé d'un croissant soutenant une étoile, accosté de deux roses.

+ S · CVRIE · DE · GENDRE · HVGONIS · DE · BVRGVDIA

(*Arch. du Jura*. H. Acey.

83. **GRAY**. 1284, mars.

SCEAU rond, de 47 mill.; lég. entre deux filets. (V. Pl. III.)

Château crénelé muni d'une porte et d'une tour, accosté de deux aiglettes éployées.

✠ S · CVRIE · COMITIS · BVRGVND · IN · GRAY

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 314.)

84. **Prévôté**. 1329, 20 mai.

SCEAU rond, de 43 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche multilobé l'écu de Bourgogne-Comté.

SIGILLVM : PREPOSITVRE : GRAYACI

Contre-SCEAU rond, de 22 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu.

✠ CONTRA · S · GRAYACI

(*Arch. de la Haute-Saône*. H. 645.)

85. ———. 1338, février.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes, l'écu parti de Bourgogne-Duché et de Bourgogne-Comté, accosté de trois guivres.

✠ SIGILLVM : CVRIE : COMITIS ◎ BVRGVNDIE · IN · GRAYACO

Contre-SCEAU rond, de 20 mill.; s. lég.

Même écu dans un cartouche quintilobé.

(*Arch. de la Haute-Saône*. H. 645.)

86. ———. 1385 3 mars.

SCEAU rond, de 56 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-

Comté; supports : deux lions assis et adossés ayant au dessus de leurs têtes une étoile à six rais.

❁ S ·] CVRIE · COM[ITATVS · BVRGVNDIE · IN] · GRAYACO

Contre-Sceau rond, de 30 mill.; lég. entre grènetis.

Mêmes écus, accostés de rinceaux.

CONTRA · S GRAYACI

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 396 et 366.)

87. **Bailliage.** 1622, 1er janvier.

Cachet rond, de 28 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Ecu couronné de Bourgogne-Comté entouré du collier de la Toison d'Or.

(*Arch. du Doubs.* B. Corr. du Parlement.)

88. ———. 1733, 16 avril.

Cachet ovale, haut de 29 mill., large de 26, bordé d'un filet et d'un grènetis.

Ecu royal couronné.

BAILLIAGE DE GRAY

(*Arch. de la Haute-Saône.* G. 1.)

80. **JONVELLE.** xve siècle.

Sceau rond, de 56 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes enchevêtré de petits trilobes ou quadrilobes l'écu de Bourgogne-Duché écartelé.

SEEL : DE : LA : [CHASTE]LLENIE DE IONVALLE

Contre-sceau rond, de 31 mill.; lég. entre grènetis.

CONTRE SEEL DE IONVALLE

(*Arch. du Doubs.* Sceau détaché.)

90. **JUSSEY.** 1309, mars.

Sceau rond, de 54 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu semé de France.

✠ S · REGIS · FRANCORVM [· IN CVRIA · IVSSEII]

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Marcel.)

91. ———. 1357, 30 novembre.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Champ cloisonné, dans un quadrilobe écu parti : de Bourgogne et d'Auvergne au premier, de Bourgogne-Comté au second.

[✠ S · BALLII [COMIT]ATVS [BVRGVNDIE] · IN · IVSSEY

Contre-SCEAU rond, de 21 mill., bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu sur champ cloisonné et pointillé.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 358)

92. ———. 1387, 2 juin.

SCEAU rond, de 56 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes semé de trèfles, cantonné d'étoiles, l'écu écartelé de Bourgogne-Duché.

. . SEEL : DE LA : CHASTELLENIE : DE : IVSSEY

Contre-SCEAU rond, de 30 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu.

CONTRE : SEEL : DE : IVSSEY

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Marcel.)

93. ———. xve siècle.

SCEAU rond, de 51 mill.

Ecu (?) dans une rosace à six lobes.

LE SEEL · DE · LA · CHASTELNIE · DE · IVSSEY

(*Coll. Charvet,* n° 997. Matrice bronze.)

94. **LA LOYE.** 1318, 7 février.

SCEAU rond, de 50 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu écartelé Bourgogne-Comté et Artois, accosté et sommé de feuillages de chêne, au bas deux *laies* ou sangliers passants et affrontés.

S · CVRIE · M · COMITISSE · BVRGVNDIE · IN · LOYA

Contre-SCEAU rond, de 16 mill.; lég. entre deux grènetis.

Tête d'homme tournée à senestre.

✠ CAPVT CERVINI

(*Arch. du Doubs.* H. La Loye.)

95. ———. 1332. 6 août.

Sceau rond, de 54 mill.; lég. entre deux filets.

Dans un multilobe un écu parti : Bourgogne-Duché et Bourgogne-Comté ; accosté de deux guivres.

. . . . IN · LO . .

Contre-sceau rond, de 17 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Même écu.

(*Arch. du Doubs.* H. La Loye.)

96. ———. 1364, 20 août.

Sceau rond, de 60 mill.; lég. entre deux grènetis. (V. Pl. V.)

Dans un quadrilobe l'écu de Bourgogne-Comté (lion couronné) ayant pour cimier l'écu très petit parti : Flandres et semé de France.

S : CVRIE : COMITATVS : BVRGVNDIE : IN : LOYA

Contre-sceau rond, de 28 mill.; s' lég.

Ecu de Bourgogne-Comté encadré d'un réseau de quadrilobes et de trilobes.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 421.)

97. ———. 1407, 9 septembre.

Sceau rond, de 16 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché, surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté ; supports : deux aigles adossés.

✠ S : CVRIE : COMITATVS : BVR[GVNDIE : IN : LOYA]

Contre-sceau rond, de 34 mill.; lég. entre grènetis.

Mêmes écus.

CONTRA · S · LO[YE ·]

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 373.)

98. **LUXEUIL.** 1331.

Sceau rond, de 44 mill.

Ecu parti : au premier de Navarre, au second d'une crosse senestrée d'une clef; sommé et flanqué de fleurons.

. . . . COE ILLUSTS REGIS FR . . . . . . LIVI . . .

Contre-SCEAU rond.

Ecu semé de France.

✠ S BALLIVIE DE LISSEV

(*Douet d'Arcq*, n° 4662.)

99. **MONTAIGU.** (Aval.) 1423, 24 septembre.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Sur champ fretté, l'écu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; accosté, à dextre d'une fleur de lis, à senestre d'une rose.

. . . . CVRIE . . . . . . MONTIS ACVTI

Contre-SCEAU rond, de 27 mill.; lég. entre deux grènetis

Mêmes écus.

SIGILLVM : CVRIE : MOTI : ACVT

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 369.)

100. **MONTBOZON.** 1327.

SCEAU rond, de 50 mill. (environ); lég. entre grènetis.

Ecu parti de Bourgogne-Comté nouveau (lion) et de Bourgogne-Comté ancien (aigle).

. . . .

Contre-SCEAU rond, de 31 mill.; lég. entre grènetis.

Château à trois tours et trois portes.

+ 9TRE SEL DE MONTBOSON

(*Arch. du Doubs.* H. Saint-Paul,)

101. ———. 1332, 5 octobre.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cercle multilobe, un écu parti Bourgogne-Duché et Bourgogne-Comté, accosté de trois guivres.

SIGILLVM : CVRIE : COMITIS ; BVRGVNDIE : IN : MONTEBOSONE

Contre-SCEAU rond, de 20 mill., bordé d'un grènetis; s lég.

Sur champ semé d'étoiles et dans un cercle multilobé, même écu parti.

(*Arch. de la Haute-Saône.* Bellevaux, H. 139.)

102. ———. 1384, 1er décembre.

Contre-SCEAU rond, de 32 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché, écartelé.

[CONTRE S ·] DE MONTBOVSON

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 370.)

103. **MONTJUSTIN**. XVe siècle.

SCEAU rond de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes semé de trèfles, l'écu écartelé Bourgogne-Duché.

. . . . . CHASTELLENIE DE MONTIVSTIN

Contre-SCEAU rond, de 31 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu sans cartouche.

★ CONTRE SEEL DE MONTIVSTIN

(*Arch. du Doubs*. Sceau détaché.)

104. **MONTMIREY**. 1314, janvier.

SCEAU rond, de 60 mill.; lég. entre grènetis.

Dans un cartouche quadrilobé enguirlandé de fleurs et cantonné des syllabes MO MI REI un écu parti Artois et Bourgogne-Comté (lion couronné).

. . . . IRE

Contre-SCEAU, en forme de targe arrondie, haut de 16 mill., large de 13, bordé de filets.

Au milieu une tête de femme.

★ S GRAV · SERVINEI

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 373.)

105. ———. 1531, 15 octobre.

SCEAU rond, de 34 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté.

· S · CVRIE · COMITATVS · BVRGVNDIE · IN · MONTEMIREYO

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 373.)

106. ——— . 1557, 10 septembre.

SCEAU rond, de 40 mill.; lég. entre deux grènetis. (V. pl. VI.)

Ecu écartelé et contre-écartelé d'Autriche et d'Empire.

SEEL DE MONTMIREY

(*Arch. du Doubs.* E. Titres de famille (Montureux.)

107. **MONTMOROT**. 1365, 25 novembre.

SCEAU rond, de 60 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à huit lobes l'écu de Bourgogne-Comté soutenant un écu parti de Flandres et de France.

S : DE : LA : COVR : . . . . . .

Contre-SCEAU rond, de 29 mill., bordé d'un grènetis; s. leg.

Dans un sextilobe l'écu de Bourgogne-Comté sommé d'un M.

(*Arch. du Doubs.* E. Chalon.)

108. ———. 1423, 21 septembre.

SCEAU rond, de 62 mill.; lég. entre deux grènetis. (V. pl. V.)

Sur un champ cloisonné et fleurdelisé l'écu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; accostés de deux fleurs de lis.

S : CVRIE : COMITAT : BVRGVNDIE : IN : MONTEMVRATO

Contre-SCEAU rond, de 28 mill.; lég. entre deux grènetis.

Mêmes écus sur champ cloisonné et pointillé.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 214.)

109. **Bailliage**. 1622, 10 février.

SCEAU rond. de 25 mill.; lég. entre deux filets.

Armoiries couronnées de Bourgogne-Comté.

✠ SEEL DU SIEGE DE MONTMOROT

(*Arch. du Doubs.* B. Parlement.)

110. **ORGELET**. 1423, 29 août. (V. pl. V.)

SCEAU rond, de 52 mill.; lég. entre deux grènetis.

Un ange debout, ailes éployées, porte devant lui l'écu de Bourgogne-

Duché (écu de Flandres en cœur) ; autour de l'écu quatre tiges *d'orge* s'épanouissent et se dressent.

SIGILLUM CURIE ORGELETI

Contre-SCEAU rond, de 26 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu.

CONTRA SIGILLUM IN ORGELETI

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 497.)

111. **Bailliage**. 1622, 31 mars.

CACHET ovale, haut de 33 mill., large de 27, bordé d'un double grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté, couronné.

SCAVL DV B[AILLIAGE D'ORGELET

(*Arch. du Doubs*. B. Parlement,)

112. **ORNANS**. 1321, 10 janvier.

SCEAU rond, de 54 mill., lég. entre grènetis.

Dans un cartouche multilobé écu écartelé Bourgogne-Comté et Artois sur champ de rinceaux.

. . . . . ISSE · BVRG . . . . .

(*Arch. de Neuchatel*, I. n° 54.)

113. ———. 1384, 15 décembre.

SCEAU rond de 56 mill., lég. entre filets.

Dans un cartouche trilobé écu parti : Bourgogne et Auvergne, Bourgogne-Comté.

✠ S : BAILLII · COITATVS · BVRGVNDIE · IN · ORNANS

Contre-SCEAU rond, de 20 mill.; bordé d'un filet; s. lég.

Même écu sur fond cloisonné.

(*Arch. du Doubs*, Trés. des Ch. B. 382)

114. ———. 1385, 38 mai. — 1507, 28 mai.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché soutenu de deux rinceaux amortis ou mufles de lions, accosté de deux fleurs de lis, surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté.

✠ S : CVRIE : COMITATVS ; BVRGVNDIE : IN : ORNANS

Contre sceau rond, de 26 mill.; lég. entre grènetis.

Mêmes écus superposés.

CONTRA S · DORNANS

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 382, et G. Famil. de Vuillafans.)

115. **Contrats du bailliage.** 1759, 15 juin.

Sceau rond, de 34 mill., bordé d'un grènetis entre filets.

Ecu royal couronné.

SEEL DES CONT. DV BAL. DORNANS

(*Arch. du Doubs.* B. Baill. d'Ornans.)

116. **POLIGNY.** 1285, mars.

Sceau rond, de 45 mill.; lég. entre deux filets.

Château à trois tours et à trois portes.

✠ S : CVRIE : COMITIS : BVRGVNDIE : IN : POLOIGNI

Contre-sceau rond, de 18 mill., bordé d'un grènetis.

Aigle éployée.

✠ SERS LOIT.

(*Arch. du Doubs.* Sceau détaché et moulage.)

117. ———. 1305, février.

Sceau rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu semé de France.

✠ S · REGIS · FRANCORVM · IN · CVRIA · POLOIGNE[II

Contre-sceau rond, de 20 mill., 1300.

Dans un encadrement en losange l'écu de Bourgogne-Comté.

S PET. DE SCO. LOUTIN CLI.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 311; et *Douet d'Arcq*, n° 4584.)

118. ———. 1318. 6 novembre.

Sceau rond, de 44 mill.; lég. entre deux grènetis. (V. Pl. IV.)

Dans un cartouche à huit lobes, un écu : Artois.

✠ SEEL · DE LA CHASTELERIE · DE · POLOIGNY ·

Contre-SCEAU rond, de 22 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu, accosté de trois fleurs de lis.

✠ CONTRE · SEEL · DE · POLOIGNY

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 385.)

119. ———. 1326, 1er août.

SCEAU rond, de 44 mill.; lég. entre deux grènetis.

Sur champ fretté, entre trois roses, l'écu de Bourgogne-Comté

✠ SIGILLVM · PREPOSITVRE · POLOIGNIACI

Contre-SCEAU rond, de 22 mill.

Même écu, même disposition.

✠ COTRA · S · POLOIGNIACI

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 385.)

120. ———. 1357, 25 février.

SCEAU rond, de 54 mill., lég. entre deux grènetis.

Sur champ cloisonné un cartouche à huit lobes, dont les vides sont remplis de trèfles, contient l'écu parti : Bourgogne coupé d'Auvergne et Bourgogne-Comté (lion couronné).

✠ S : BAILLII : COMITATVS : BVRGVNDIE : IN : POLLIGNIACO

Contre-SCEAU rond, de 22 mill ; s. lég.

Même écu, sur fond fretté.

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 345.)

121. ———. [1361-1382].

SCEAU rond, de 50 mill. (environ), lég. entre grènetis.

Dans un cartouche multilobé l'écu de Bourgogne-Comté (lion couronné), portant en cimier l'écu parti Flandres et France. Lég. détruite.

Contre-SCEAU rond, de 28 mill., bordé d'un grènetis ; s. lég.

Dans un cartouche multilobé l'écu de Bourgogne-Comté surmonté d'un P.

(*Arch. du Doubs.* Sceau détaché.)

122. ———. 1409, 2 août.

Sceau rond, de 59 mill., lég. entre grènetis.

L'écu de Bourgogne-Duché soutenu par l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports, deux cygnes adossés.

✠ S · CVR : COMITAT : BVRGVNDIE : IN : POVLOIGNIACO ★

Contre-sceau rond. de 26 mill., lég. entre grènetis.

Mêmes écus, accostés de deux trèfles.

CONT · S · POLOINGNIACI

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 366.)

123. ———. **Bailliage**. 1622, 7 janvier.

Sceau ovale, haut de 27 mill., large de 21, bordé d'oves; s. lég.

Ecu de Bourgogne-Comté (lion couronné) sommé de fleurons.

(*Arch. du Doubs.* B. Corr. du parlement.)

124. **PONTARLIER.** 1280, octobre-1292, mars.

Sceau rond, de 40 mill., lég. entre deux filets.

Château à triple porte et triple tour, accosté de deux guivres

✠ S · CVRIE · COM]ITIS · BVRGVNDIE[· IN · PONT]ELLIE

(*Arch. du Doubs.* H. Mont-Sainte-Marie.)

125. ———. 1296, décembre.

Sceau rond, de 54 mill., lég. entre deux grènetis. (V. Pl. IV.)

Ecu semé de France.

✠ S · CVRIE · REGIS · FRANCORVM · IN · CVRIA · PONTIS · HELIE

(*Arch. du Doubs.* H. Mont-Sainte-Marie.)

127. ———. 1311, 7 mai.

Sceau rond, de 44 mill., lég. entre deux filets.

Dans un cartouche multilobé, écu écartelé Bourgogne-Comté et Artois.

✠ S : CVRI]E : M : COMITISSE : BVRGVNDIE : IN : PONTELL[IE

(*Arch. de Neuchatel.* F. 8, n° 7.)

127. ———. 1337, 22 novembre.

SCEAU rond, de 56 mill. (environ), lég. entre grènetis.

Dans un cartouche multilobé, l'écu parti de Bourgogne-Duché et Bourgogne-Comté (lion couronné), accosté de trois guivres. Lég. détruite.

Contre-SCEAU rond, de 20 mill. bordé d'un grènetis; s. lég.

Même écu accosté trois guivres.

(*Arch. du Doubs.* H. Mont-Sainte-Marie.)

128. ———. 1428, 23 avril, et 1454. 10 novembre.

SCEAU rond, de 56 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux lions affrontés et couchés.

S : CVRIE : COMITAT · BVRGVNDIE : IN PONTAILLIACO

Contre-SCEAU rond, de 25 mill., lég. entre deux grènetis.

Mêmes écus accostés de deux étoiles.

CONT S PONTISSALLIE

(*Arch. de Neuchatel.* W 10, n° 18. *Arch. du Doubs*, B 512.)

129. ———. 1482, 20 août — 1486, 16 novembre.

SCEAU rond, de 56 mill., lég. entre grènetis.

Ecu de France soutenu par l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux lions affrontés.

S · TABELL. . . . .

Contre-SCEAU rond, de 27 mill., lég. entre grènetis.

Mêmes écus accostés de deux roses.

CONTRE SEEL DE PONTELLIE

(*Arch. de Neuchatel*, B 7, n° 9. *Arch. du Doubs*, G. Pontarlier.)

130. ———. 1577, 4 novembre — 1580, 17 décembre.

SCEAU rond, de 56 mill., lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché sommé de l'aigle éployée d'Empire, soutenu de l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux ours debout et affrontés.

S · TABELLIONATVS · COMIT[AT · BVRGVNDIE] · IN · PONTE ARLIACO

Contre-SCEAU rond, de 29 mill., lég. entre grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté.

+ CONTRA S · DE PONTE

(*Arch. du Doubs*. E. Pontarlier.)

131. ———. **Bailliage.** 1595, 25 septembre.

SCEAU rond, de 31 mill., lég. entre deux filets.

Ecu de Bourgogne-Duché sommé d'une fleur de lis et accosté de deux rameaux surmontant l'écu de Bourgogne-Comté.

S .·. BALLIVIATVS PONTARLIACI

(*Arch. du Doubs*. G. Pontarlier.)

132. ——— . **Contrats du bailliage**. 1674, 4 janvier.

SCEAU rond. de 39 mill., bordé d'un filet ; s. lég.

Ecu aux armes d'Espagne accosté de la date 16 71.

(*Arch. du Doubs*. G. Pontarlier.)

133.. ———. **Bailliage.** 1780. 8 avril.

SCEAU ovale, haut de 28 mill., large de 25, bordé d'un filet.

Ecu royal couronné et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis.

SIGIL · PRÆFECTVRÆ · PONTIS · ALIENSIS

(*Arch. du Doubs*. H. Mont-Sainte-Marie.)

134. **QUINGEY**. 1285, novembre.

SCEAU rond, de 46 mill.; lég. entre deux filets. (V. Pl. III.)

Ecu de Bourgogne-Comté (lion billeté et couronné) entre deux châteaux à triple porte et triple tour posés sur un groupe de montagnes (?) d'où émerge au centre un trèfle tigé.

✠ LI : SEEL : DE LA COVRT · LOV CONTE · DE BVRGOY[GNE] EN QVINGEY

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch., B. 341.)

135. ——— . 1306, 11 septembre.

SCEAU rond, de 49 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un sextilobe semé de trèfles et de rinceaux l'écu parti : Bourgogne-Comté et Artois.

✠ : S · CVRIE · M · D : ATREBATO : COMITISSE : BVRG · I · QVINGȲ

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 500.)

136. ——— . 1317, 15 décembre.

SCEAU rond, de 44 mill., lég. entre filets.

Dans un sextilobe cantonné d'une étoile et de deux croissants, un écu : Artois.

✠ SEEL DE LA [CHASTELLERIE DE QVINGY]

Contre-SCEAU rond, de 22 mill., lég. entre filets.

Même écu accosté de trois croissants.

✠ CONTRE SEEL DE QVINGY

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 421.)

137. ——— . 1384, 10 décembre.

SCEAU rond, de 49 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche quadrilobé, l'écu parti : Flandres et semé de France. (Lég. détruite.)

Contre-SCEAU rond, de 26 mill., lég. entre deux grènetis.

Dans un trilobe, même écu parti.

✠ CONT · SIGILLV · CVRIE · DE · QVINGEYO

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch., B. 392.)

138. ——— . 1406, 26 novembre.

SCEAU rond, de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté. Supports : deux aigles adossées et éployées.

✠ S : CVRIE : COMITATVS : BVRGVNDIE : IN : QVINGEIO

Contre-SCEAU rond, de 25 mill., lég. entre grènetis.

Mêmes écus.

★ CONTRA · S · 9NGEII ·

(*Arch. du Doubs*, Trés des Ch., B. 392.)

139. ———. 1616, 12 février.

SCEAU rond, de 41 mill.; lég. entre deux grènetis.

Reproduction réduite du sceau qui précède, exécutée à la fin du XVIe siècle.

✠ S CVRIE COMITATVS BVRGVNDIE IN QVINGEIO

(*Arch. du Doubs*. Sceau détaché.)

140. **ROCHEFORT.** 1385, 4 mai.

SCEAU rond. de 58 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté ; supports : deux lévriers colletés et affrontés, ayant au dessus de leurs têtes une étoile à cinq rais.

✠ S : CVRIE : COMITATVS : BVRGVDIE : IN : RVPEFORTI

Contre-SCEAU rond, de 29 mill.

Mêmes écus sur fond cloisonné.

CONT · S · RVPPISFORTIS

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 397.)

141. **SALINS.** 1290, novembre.

SCEAU rond, de 44 mill.; lég. entre deux filets.

Château crénelé avec triple porte et tour centrale.

✠ S · CVRIE · COMITIS · BVRGVND · IN · SALINO

Contre-SCEAU rond, de 20 mill.; lég. entre grènetis.

Aigle éployée.

✠ CONTRA · S ·

142. ———. 1298, 27 octobre.

SCEAU rond. de 55 mill.; lég. entre deux grenetis.

Ecu semé de France.

✠ : S : REGIS : FRANCORVM : IN : CVRIA : SALINIS

(*Arch. du Doubs*. H. Mont-Sainte-Marie.)

143. ———. 1327, 11 mai.

SCEAU rond, de 54 mill., lég. entre deux filets.

Dans un cercle multilobé un écu écartelé Bourgogne-Comté et Artois.

✠ S · CVRIE · M · COMI[TISSE · BVRGVNDIE IN CVRIA SALI]NENSI

Contre-SCEAU rond, de 23 mill.; s. lég.

Ecu parti : Artois et Bourgogne-Comté.

(*Arch. du Doubs*. H. Mont-Sainte-Marie.)

144. ———. 1354, 15 mars.

SCEAU rond, de 56 mill., lég. entre deux grènetis. (V. Pl. IV.)

Dans un cartouche à cinq lobes, sur fond fretté et pointillé, l'écu parti : Bourgogne-Duché et Auvergne, Bourgogne-Comté.

✠ SIGILL · COITATVS BVRGVNDIE IN SALINIS

Contre-SCEAU rond, de 22 mill., bordé d'un grènetis ; s. lég.

Même écu parti.

(*Arch. du Doubs*. H. Saint-Paul.)

145. ———. 1364, 20 mars.

SCEAU rond, de 60 mill.

Dans un cartouche à six lobes, l'écu de Bourgogne-Comté surmonté d'un écu plus petit parti de Flandres et semé de France.

S · CVRIE : COMITATVS BVRGVNDIE IN SALINIS

Contre-SCEAU rond, de 29 mill., bordé d'un filet; s. lég.

Ecu de Bourgogne-Comté dans un quadrilobe.

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 238. *Douet d'Arcq*, n° 4598.)

146. ———. 1398, 22 avril.

SCEAU rond, de 60 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Duché surmontant l'écu plus petit de Bourgogne-Comté; supports : deux lions adossés.

✠ S : CVRIE : COMITAT : BVRGVNDIE : IN : SALINIS

Contre-SCEAU rond, de 27 mill., lég. entre grènetis.

CONT · S · SALINENSIS

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 377.)

147. ———. **Mairie**. 1493, 6 août.

SCEAU rond, de 29 mill., lég. entre deux filets.

Dans un trilobe, en haut l'écu de Bourgogne-Duché, au dessous les écus accolés de Chalon-Arlay (bande à l'étoile) et de Salins-ville (bande simple).

✠ COS . . . . SALINS

(*Arch. du Doubs*, H. Mont-Sainte-Marie.)

148. ———. **Bailliage**. 1527, 21 mai.

SCEAU rond, de 34 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté accosté de palmes.

SIGILLVM · BALLIVATVS · SALINENSIS

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch. B. 55.)

149. ———. 1603, 19 mars.

SCEAU ovale, haut de 29 mill., large de 25, bordé d'un filet.

Ecu de Bourgogne-Comté, couronné.

· SIGIL · BAILL · SALINEN ·

(*Arch. du Doubs*. B. Corr. du parlement.)

150. ———. **Bailliage-Présidial**. XVII[e]-XVIII[e] siècle.

SCEAU ovale, haut de 32 mill., large de 28.

Ecu ovale de France couronné et entouré des colliers de Saint-Michel et de Saint-Louis.

PRESIDIAL DE SALINS

(*Musée de Salins*. Matrice de cuivre jaune emmanchée de bois.)

151. ———. 1744.

SCEAU ovale, haut de 27 mill.

Ecu de France couronné.

BAILLIAGE DE SALINS

(*Douet d'Arcq*. (*Inventaire*), n° 4698.)

152. ———. **Chancellerie du présidial.** XVII[e]-XVIII[e] siècle.

Grand SCEAU rond, de 51 mill.; bordé d'un filet.

Deux anges debout sur un sol semé d'herbes, soutenant l'écu couronné de France.

.. SCEAV · DE · LA · CHANCELLERIE ·· PRESIDIALE · DE · SALINS ..

(*Musée de Salins.* Matrice de cuivre jaune, emmanchée de bois.)

153. ———. XVII[e]-XVIII[e] siècle.

Petit SCEAU rond, de 37 mill., bordé d'un filet.

Même sujet que le précédent.

SCEAV · DE · LA · CHANCELLERIE · PRESIDIALE · DE · SALINS ·

(*Musée de Salins.* Matrice de cuivre jaune, emmanchée de bois.)

154. **VESOUL.** 1291, 17 mars.

SCEAU rond, de 46 mill.; lég. entre deux filets. (V. Pl. III.)

Château à triple porte et triple tour, accosté de deux dragons volants.

✠ S : CVRIE · COMITIS · BVRGVND · IN · VESOVL

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 445.)

155. ———. 1298, 3 juin.

SCEAU rond, de 55 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu semé de France.

✠ · S · REGIS · FRANCORVM · IN · CVRIA : VISVLII

(*Arch. du Doubs.* Trés. des Ch. B. 482.)

156. ———. 1317, 13 mai. (V. Pl. IV.)

SCEAU rond, de 45 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un quadrilobe fleurdelisé et tréflé, l'écu d'Artois.

✠ SEEL · DE · LA · CHASTELLERIE · DE · VESOVL

Contre-SCEAU rond, de 22 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu.

✠ CONTRE SEEL · DE VESOVL

(*Arch. du Doubs*. Trés. des Ch., B. 391.)

157. ———. 1324, 17 août.

SCEAU rond, de 43 mill.; lég. entre deux grènetis.

Ecu de Bourgogne-Comté, accosté de trois chimères.

✠] SIGILLVM · PREPOSITVRE · VISVLII

Contre-SCEAU rond, de 23 mill.; lég. entre grènetis.

Même écu accosté de trois rinceaux.

✠ CONTRA · S · VISVLII

(*Arch. de la Haute-Saône*. G. 63.)

158. ———. 1459, 17 mai.

SCEAU rond, de 56 mill.; lég. entre deux grènetis.

Dans un cartouche à six lobes, écu de Bourgogne-Duché.

★ LE SEEL : DE : LA CHASTELENIE : DE : VESOVL

Contre-SCEAU rond, de 33 mill.

Même écu entre deux grènetis.

CONTRE SEEL DE VESOVL

(*Arch. de la Haute-Saône*. G. 66.)

159. ———. **Bailliage**. 1557, 29 novembre.

SCEAU rond, de 47 mill.; lég. entre deux filets, sur une banderole.

Ecu écartelé : semé de France et trois bandes (Bourgogne-Duché).

SEEL DV BAILLIAGE DAMONT

Contre-SCEAU rond, de 32 mill., bordé d'un listel.

Ecu de Bourgogne-Comté.

COTRE SEEL DAMONT

(*Arch. de la Haute-Saône*. H, 913.)

160. ———. 1700, 25 août.

SCEAU ovale, haut de 25 mill., large de 20, bordé d'un grènetis.

Ecu de France, couronné et entouré des colliers des ordres.

SCEL DE VESOVL 1696.

(*Arch. du Doubs.* B. Bailliage de Baume.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Ordonnance de Jean-sans-Peur prescrivant à son chancelier Guy Arménier de faire verser au trésor de Grimont-les-Poligny les sceaux des tabellionnés et chatellenies. — Exécution de cette mesure par les soins d'Aubry Bouchart, gardien des archives du comté de Bourgogne.*

13 novembre 1408 — 4 juillet 1409.

Je Aubry Bouchart conseillier de monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, et garde des chartres de mondit seigneur en sondit conté de Bourgoingne, fais savoir a tous que par vertu et auctorité des lectres patentes de mondit seigneur dont la teneur s'ensuit en ces paroles :

« Jehan duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à nostre amé et féal conseillier et gouverneur de nostre chancellerie de nostre conté de Bourgoingne, messire Guy Arménier docteur en loiz, salut et dilection. Comme par noz autres lectres-patentes (1), et pour les causes conte-

---

(1) Voici le teste de ces lettres-patentes que nous empruntons à dom Plancher et qui mentionnent le sceau de la chancellerie inscrit sous le n° 14 de l'Inventaire, reproduit dans la pl. I.

Ordonnance du duc Jean-sans-Peur, instituant à Besançon le Parlement, la Chambre des Comptes et la Chancellerie, 29 juillet 1408.

Jehan Duc de Bourgoigne, comte de Flandres, d'Artoys et de Bourgoigne, Palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons.......... instituons [à Besançon] nostredite chancellerie............ et aura le Gouverneur [de ladite chancellerie] ou son Lieutenant, puissance de accorder avec les hoirs instituez auxdits testaments, du séel d'yceulx testaments, en gardant nostre droit, et aussi..
....
de bailler auxdits sergents ses Lettres pour sergenter, en leur donnant puissance comme en tel cas est accoustumé, et aussi de faire faire pour ladite chancellerie, plusieurs grands seelz et contre seelz pareils, esquelx grands seelz seront les armes de la Conté de Bourgoigne; et en la circonférauce d'yceulx grands seelz, sera escript, *S. Cancellarie Comitatus Burgundie;* et ez contre seelz, seront nos armes propres et pures, sans aucune escripture, et seront de telle forme, et tellement figurez, comme le seel de la Chancellerie de nostredit Duché de Bourgoigne, desquelx seelz et contre seelx led. Gouverneur ou son Lieutenant garderont l'un tous dis, et les autres seront mis en sure garde ez lieux et villes dudit Comté, qui seront avisées par Nous ou nos Gens de nostredite chambre de Conseil estant audit Besançon, lequel Gouverneur aussi aura un petit seel aux causes, auquel seront pareillement les armes dudit Conté, et

nues en ycelles, nous ayons mandé à certains nos sergens ès bailliages d'Amont et d'Aval en nostredit conté de Bourgoingne, faire commandement de par nous, tant par voix de criz comme autrement, sur certainnes peines à appliquer à nous, que les gardes de noz seaulx et de noz prédécesseurs estans en ycellui nostre conté de Bourgoingne vous portassent ou envoyassent feablement tous yceulx seaulx dedens certain temps déclairé en noz dictes autres lectres, mesmement pour ce que les lectres et contraux qui se recevront par noz notaires en nostre dit conté des le premier jour de janvier prouchain en avant fuissent scellées des seaulx nouveaulx de nostre dicte chancellerie et non mye des diz viez seaulx. Et aussy ayons mandé faire commandement sur certaines peines à appliquer à nous, et tant par voix de criz comme autrement, à touz noz tabellions et à leurs coajuteurs en nostredit conté de Bourgoigne, que dedens certain temps compris en noz dictes lectres ils grossassent et meissent en forme publique toutes lectres sur tous loux qu'ilz ont receuez ou temps passé, afin que ycelles lectres feussent seellées desdiz viez seaulx, comme il appartient. Lesquelz temps pour aucunes causes qui ad ce nous ont meu, avons prolongié et prolongons jusques audit premier jour de janvier prouchain venant. Et lesquelles noz lectres ont esté exécutées deuement, si comme avons entendu, et vous ont desia esté pourtez pluseurs d'iceulx viez seaulx, lesquelz avez receuz et baillié descharges aux gardes d'iceulx. Néantmoins, Nous, vuillans les diz viez seaulx estre mis et gardez pour le temps avenir en nostre trésor de Pouligney avec noz chartres, après ce que les dictes lectres qui sont à seeller d'iceulx seaulx seront seellées, vous mandons et commandons par ces présentes que dedens le jour de la nativité Saint Jehan Baptiste prouchain venant, vous baillez et délivrez tous yceulx viez seaulx par vous receuz clos en un coffre et seellez du seel aux causes de notre dicte chancellerie, à nostre amé et féal conseillier maistre Aubry Bouchart garde de nos diz trésor et chartres, en prenant de lui lectres de récépissé à vostre descharge. Auquel nostre conseillier nous mandons et commandons par ces mesmes lectres que tous yceulx viez seaulx que par vous lui seront baillez clos et seellez comme dit est, il recoive et les face porter incontinent audit lieu de Pouligney, et avec ce les mette ou face mectre en nostre dit trésor avec nos dictes chartres, et qu'il les garde bien et diligemment, si comme tenu est de garder nos dictes chartres, afin que ou temps avenir l'on s'en puisse aidier si et quant besoing sera, et aussi qu'il vous face les dictes lectres de récé-

---

sera escripte au circuite, *S. ad causas Cancellarie Comitatus Burgundie*, duquel seel seront seellées toutes lettres de justice et tous procez d'ycelle chancellerie. Si donnons en mandement..

Donné à Gand le vingt-neusviesme jour de juillet, l'an de grâce mil quatre cens et huit.

Par Mons. le Duc, en son Conseil. J. de Saulz.

(D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III. Preuves, pp. CCLVIII-LX.)

pissé d'iceulx viez seaulx et qu'il prengne selon lui semble pour lui copie de ces présentes. Et parmi la délivrance que d'iceulx seaulx ferez à la dicte garde de noz chartres par la manière dessus dicte, nous voulons et ordonnons par ces présentes que vous de la garde d'iceulx seaulx soiez perpétuelment quittes et deschargié.

Donné à Dijon le xiiiᵉ jour de nouembre l'an de grace mil quatre cens et huit.

Ainsi signé par Monseigneur le Duc à la relacion du Conseil ou quel vous estiez. J. Bonost. »

J'ay receu de messire Guy Armenier, docteur en loiz, conseiller et maistre des requestes de mondit seigneur, les seaulx cy après déclairez tous de cuyvre, que par vertu de certaines autres lectres patentes de mondit seigneur lui ont esté comme il m'a dit baillez et délivrez. C'est assavoir : de Chasteillon lez Besancon quatre grans seaulx, deux petis tous de cuyvre, baillez par Jehan Petit de Velly et Jehan Nicolas de Cromery, en lui affermant comme il m'a dit que c'estoit les propres seaulx, desquelz l'on a usé le temps passé audit lieu de Chasteillon et qu'ilz n'y avoient onques veuz usé d'autre seaulx.

Item de Baulmes les Dames quatre grans seaulx et trois petis de cuyvre, baillez et délivrez par Estienne Saint de Baulme et Jehan de Valoines, en affermant comme dessus.

Item de La Loye, deux grans seaulx et deux petis, baillez et délivrez par Perrenot d'Agerans et Jehan Bourjon en affermant comme dessus.

Item de Gray, cinq grans seaulx et cinq petis baillez et délivrez par messire Jehan Chapuset chanoine de Gray, en affermant comme dessus.

Item d'Appremont, un grant seel et un petit, baillez et délivrez par ledit messire Jehan Chappuset, en affermant comme dessus.

Item d'Arbois, deux grans seaulx et deux petis, baillez et délivrez par Jehan Mercier, en affermant comme dessus.

Item de Jussey, quatre grans seaulx et quatre pétis, baillez et délivrez par messires Jehan Perrenot prestre et Drouet Molet, en affermant comme dessus.

Item de Chariey, deux grans seaulx et deux petis, baillez et délivrez par Vienot Racenet et Vienot Jehan Jaquet, en affermant comme dessus.

Item de Port-sur-Sônne, un grant seel et un petit, baillez et délivrez par Girard de Seris et Jehan Cliquet, en affermant comme dessus.

Item de Montmorot, huit grans seaulx et quatre petis, baillez et délivrez par Marquot de Saubiez, en affermant comme dessus.

Item de Quingey, deux grans seaulx et deux petis, baillez et délivrez par Amé de Memay et Jehan de Bruère, en affermant comme dessus.

Item de Salins, trois grans seaulx et trois petis, baillez et délivrez par Jehan de Popet, huissier d'armes de monseigneur de Bourgoingne, et Perrin Pinet, en affermant comme dessus.

Item de Pontallier, deux grans seaulx, deux petis, baillez et délivrez par Estevenin de Lale et Estienne Odote, en affermant comme dessus.

Item de Faucongnie, un grant seel et un petit, baillez et délivré par Jehan Guillaume, en affermant comme dessus

Item de Montbouson, trois grans seaulx et trois petis, envoiez par le chastellain de Montbouson, en affermant comme dessus.

Item de Vesoul, deux grans seaulx et deux petits, baillez et délivrez par Jehan Perrot de Quingey demourant à Vesoul, en affermant comme dessus.

Item de Rochefort, deux grans seaulx et deux petis.

Item de Chastel Chalon, un grant seel et un petit de feu monseigneur derrièrement trespassé.

Item de Ornans, deux grans seaulx et deux petis, dont les uns furent du jeune Duc et les autres de mondit seigneur de Bourgongne derrièrement trespassé,

Item de Gendrey, cinq grans seaulx et deux petis, affermez comme dessus.

Item de Montjustin, cinq grans seaulx et cinq petis, affermez comme dessus,

Item de Fraisans, deux grans seaulx et deux petis, affermez comme dessus.

En tesmoing desquelles choses dessusdictes j'ay signé ces présentes de mon seing manuel et seellées de mon propre seel le IIIIe jour de juillet l'an mil CCCC et neuf.

(Original sur parchemin, le sceau manque. Trésor des chartes, B. 53. *Archives du Doubs.*)

II. — *Nouvelle ordonnance de Jean-sans-Peur supprimant le sceau de la chancellerie de Besançon et restituant leurs sceaux à toutes les cours domaniales. — Vidimus et exécution de cette ordonnance par le bailli d'Amont Erard du Four.*

24 mai — 28 juillet 1409.

Erard du Four, seigneur d'Oisenville, chevalier, conseiller et chambellan de Monseigneur le Duc et son bailli d'Amont ou Conté de Bourgoingne, savoir faisons à tous que par vertuz et auctorité des lectres patentes de mondict seigneur dont la teneur s'ensuit :

« Jehan duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à noz baillis d'Amont et d'Aval en nostredit Conté de Bourgoingne ou à leurs lieutenans salut.

Comme naguères nous eussiens institué en nostredit Conté de Bourgoingne une court de chancelerie, et ung gouverneur ordonné en ycelle par noz lectres patentes, auquel nous aviens donné puissance de créer et instituer notaires pour recevoir toutes lectres et contraulx en nostredit Conté, et lequel gouverneur désia en avoit plusieurs créez qui recevoient yceulx contraulx. Et comme avons entendu tellement, que

aucuns des notaires et tabellions tant généralx que particuliers créez par feu notre très cher seigneur et père cui Dieu pardoint et nous, avant l'institucion de ladicte chancelerie, doubtoient et n'avoient osé recevoir aucunes lectres en nostredict Conté, pensant qu'ilz feussient et soient esté tacitement par nous évoquez par l'institucion de ladicte chancelerie, eussiens aussi ordonné par noz autres lectres patentes que tous nos seaulx, qu'estoient paravant d'institucion de ladicte chancelerie en notredit Conté, feussient pourtés en nostre chastel de Poligni, pour mectre ou trésor de noz lectres et chartres et que nouveaulx seaulx feussient faiz pour seeller lesdictes lectres et contraulx, lesquelx viez seaulx ou la plus grant partie d'iceulx sont estez pourtés en nostredict chastel de Poligni. Et il soit que pour certainnes causes que ad ce nous ont mehu, et pour la complainte d'aucuns des nobles et gens d'aucunes de noz bonnes villes dudict nostre Conté, Nous ladicte court de ladicte chancelerie ensamble tout l'effect et deppendances d'icelles aienz suspendu et ordonné surseoir jusques à nostre bon plaisir et que aultrement soit sur ce ordonné par nous. Parquoy comme avons sceu par la relacion de plusieurs de nostre consoil et autres, les notaires nouvellement créez par ledict gouverneur ne reçoivent aucuns contraulx et n'ont receu depuis le temps de ladite suspension, ne aussi noz anciens notaires depuis le temps de l'institucion de la cour de ladicte chancelerie pour ce que dit est, aussi n'ait aucuns seaulx de présent en noz chastellenies de nostre dite Conté desquelx l'on puisse user, attendu ce que dit est. Soit aussi que veuz noz baillis et noz autres Justiciers et officiers de notredit Conté ne soiez et n'aiez estés osés, depuis le temps de ladicte institucion, de cognoistre de aucuns contraulx fais et passez soubz le seellé de nostredict Conté tant viez comme nouveaulx, ne soiez aussi esté osés de faire publier aucuns testamens passés soubz ledict seellé; lesquelles chouses sont et redondent grandement ou préjudice et domaige de nous et de noz subgetz de nostredict Conté, comme un chacun puet notoirement veoir et savoir, tant pour ce que nécessaires chouses est en tous pays par espécial en ycellui de nostredict Conté de avoir notaires et tabellions pour recevoir les contraulx, qui se font en icelluy, et iceulx estre auctentiques dehuement, tant par apposicion de seaulx comme aultrement, et tant affin de preuve et mémoire perpétuelle d'iceulx contraulx, comme pour autres causes que un chacun peut savoir, soit aussi chouse nécessaire à nosdits subgès et autres qui viennent querre et demander justice et raison en notredit pays sur les contraulx passez soubz noz seellez d'icellui, avoir juge pour cognoistre et déterminer des causes querelles et procès mebuz sur icellui. Et soit chouse pieuse et nécessaire que les testamens et derrières ordonnances des trespassés soient dehuement publiées et exécutées comme appartient, lesquelles chouses ne se puent faire de présent en notredit Conté pour les causes que dessus, se par Nous ny est pourveu. Pour quoy Nous que condis voulons justice et raison est faicte et administrée en nostredict pays et pourveoir en ceste partie pour le bien de Nous et de nozdictz sub-

gez, que humblement Nous en ont supplié, par l'advis et délibéraciou des gens de nostre Consoil, avons ordonné et ordonnons que durant le temps de ladicte suspencion et jusques à ce que aultrement en soit par nous ordonné, les anciens notaires fais et créés avant l'institucion de ladicte chancelerie tant par feu nostredict seigneur et père cui Dieu pardoint comme par Nous, aient puissance de recevoir et reçoivent tous contraulx et lectres que l'on vouldra passer par devant eulx, paroillement qu'ilz façoient avant ladicte institucion de ladicte chancelerie. Et aussi avons ordonné et ordonnons que tous les seaulx qu sont estés pourtés en nostredict chastel de Poligni soient remis es lieux et es chasteleries où ils estoient et en la garde de ceulx qui en garde les avoient, et, au deffault d'eulx ou d'aucun d'eulx, à ceulx que par vous et chacun de vous ès mettez de son bailliaige seront advisez y doinnes et souffisans, pour iceulx garder et gouverner pour seeller lesdictes lectres et contraulx, paroillement que l'on faisoit avant le temps de ladicte institucion; et que vous et un chascun de vous faictes publier pardevant vous chacun ès mettes de son bailliaige tous testamens, codicilles et autres lectres qui requerront ouverture et publicacion, dehuement et solennemant comme il appartient, et iceulx exécuter comme de raison sera. Avons aussi ordonné et ordonnons, que vous et un chacun de vous cognoissiés de toutes causes querrelles et procès mehus et ad movoir sur les contraulx et lectres faictes et passées soubz noz diz seaulx, paroillement que vous faciés par avant le temps de institucion de ladicte chancelerie.

Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à notre amé et féal conseiller maistre Aubry Bouchart, garde des lectres de notredict trésor de Poligni, et à tous autres qui auront en garde pardevers eulx nosdictz seaulx, que yceulx vous baillent ou à vous commis et depputez sur ce, pour iceulx envoyer aux lieux ou ilz estoient paravant la creacion de notredicte chancelerie, pour en user comme dit est. Et à tous noz auctres justiciers, officiers et subgez de nostredit Conté que à vous en faisant les chouses dessusdictes obéissent et entendent diligemment, car ainsi Nous plait il estre faict, non obstans quelconques ordonnances maudemens ou deffenses à ce contraires.

Donné en nostre ville de Dijon le XXIIII[e] jour de may l'an de grâce mil IIII[c] et neuf. Ainsi signé par Monseigneur le Duc à la relacion du Conseil, Vignier. »

Maistre Aubry Bouchart licencié en loiz, conseiller de mondit seigneur et garde de son trésor de son Conté de Bourgoingne, m'a baillié et délivré les seaulx et contre seaulx armoyez aux armes de feu Monseigneur de Bourgoingne darrenièrement trespassé, dont Dieu ait l'ame, desquelx à son vivant et de puis jusques à temps de l'institucion de la chancelerie dont lesdictes lectres font mencion, l'en usoit et selloit ès villes de Gray, Aspremont, Vesoul, Jussey, Charie, Faucoigney, Montjustin, Montboson, Baulmes les Dames, Cromary et Port sur Soone, et iceulx seaulx et contreseaulx ay dudict maistre Aubry receu, pour les baillier et rendre à ceulx qui paravant ladite institu-

cion les avoient en garde, ou à deffault d'eulx à autres souffisans, pour en user et sceller èsdictes villes, ainsin et par la manière que accoustumé est et que mondit seigneur le mande par sesdictes lectres.

En tesmoins de laquelle chouse j'ay fait mectre le seel aux causes de la court de mondit bailliage, avec le soing manuel de Jean Cullet de Gray clert juré de la court d'iceluy bailliage et ci mis en signe de vérité, le XXVIIIe jour de juillet l'an mil IIII^c et neuf.

Par le commandement de monseigneur le bailly.

J. Cullet.

(Original sur parchemin scellé sur cire verte du sceau aux causes du bailliage d'Amont. *Trésor des chartes*, B. 53. Archives du Doubs.)

III. — *Armoiries des souverains qui ont régné sur le comté de Bourgogne du* XIIe *au* XVIIIe *siècle.*

Othon I, de SOUABE, 1189-1201. Jeanne de SOUABE 1201-1206.— Othon II, de MÉRANIE, 1206-1234.

1. — *De... à l'aigle éployée de...* (Sceaux d'Othon, 1196, Arch. du Doubs, B. 535; 119, Arch. de la Haute-Saône, H. 165 — Contre-sceau d'Othon II et de Béatrix de Souabe sa femme, 1226. Arch. de la Haute-Saône, H. 181 (1).)

Othon III, de MÉRANIE, 1234-1248.

2. — *Coupé au premier d'argent au lion léopardé, passant de gueules : au second d'azur à l'aigle éployée d'or* (Méranie). (Sceau d'Othon III, 1248. *Arch. nationales*, J. 259. Mâcon, 5.)

Alix de MÉRANIE et Hugues de CHALON, 1248-1266.

3. — *De* [*gueules*] *à l'aigle éployée* [*d'argent*]. (Sceau d'Hugues, 1266. Arch. du Doubs, B. 29.)

Alix de MÉRANIE et Philippe de SAVOIE, 1267-1279.

4. — *De* [*gueules*] *à l'aigle à deux têtes éployée* [*d'argent*]. (Sceau de Philippe, 1278. Arch. du Doubs, B. 18.) Alias : *à l'aigle éployée*. (Contre-sceau d'Alix, 1278. *Ib.*)

OTHON IV, 1279-1295.

5-6. — *De gueules à l'aigle* (*à tête unique ou à deux têtes*) *éployée*

---

(1) Les tombeaux de ces princes, érigés bien postérieurement à leur mort dans l'abbaye de Langheim, portent, au témoignage d'Hormayer, les armes de Méranie telles qu'elles sont décrites au paragraphe suivant.

d'argent. (Sceaux de 1268. Arch. de la Haute-Saône, H. 293; de 1269. *Archives du Doubs*, B. 69; et de 1278 (V. pl, I.) — A partir de 1282 : *D'azur billeté d'or au lion couronné de même brochant sur le tout.* (V. Sceau de 1282, pl. III et n° 30.)

PHILIPPE-LE-BEL, roi de France, 1295-1307.

7. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre.* (Sceaux des cours domaniales sous Philippe-le-Bel, 1296-1314.)

[MAHAUT D'ARTOIS, 1295-1330].

8. — *Parti : d'azur billeté d'or au lion couronné de même* (Bourgogne-Comté), *et d'azur semé de fleurs de lis d'or au lambel de gueules à trois pendants, chaque pendant chargé de trois tours d'or mises en pal.* (Sceau de 1320. *Arch. du Doubs*, fonds Saint-Paul, série H.)

Philippe de FRANCE, 1307-1322, et Jeanne de BOURGOGNE, 1307-1330.

9. — *Parti de* France *et* Bourgogne-Comté (V. n°s 7 et 8 *primo*). (Sceau de la reine Jeanne, 1329. *Arch. du Doubs*, B. 214.)

EUDES, duc de Bourgogne, et Jeanne de FRANCE, 1330-1349

10. — *Parti : bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules* (Bourgogne-Duché) *et d'azur billeté d'or au lion couronné de même* (Bourgogne-Comté). (Sceaux n°s 39 et 57 de l'*Inventaire.*)

Jeanne d'AUVERGNE, mère tutrice de PHILIPPE DE ROUVRES, 1349-1361.

11. — *Ecu parti : au premier coupé bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules* (Bourgogne-Duché) *et d'or au goufanon de gueules à trois pendants, frangé de sinople* (Auvergne); *au second* Bourgogne-Comté. (Sceau de 1351. V. n° 70 de l'*Inventaire.*)

Marguerite de FLANDRES, 1361-1382.

12. — *Deux écus : 1° parti d'or au lion de sable* (Flandres), *et d'azur semé de fleurs de lis d'or* (France); 2° Bourgogne-Comté. (Sceau de 1370, n° 71 de l'*Inventaire.*)

Louis de MALE, comte de Flandres, 1382-1384.

13. — *Deux écus :* 1° Flandres; 2° Bourgogne-Comté.

PHILIPPE-LE-HARDI, 1384-1404. JEAN-SANS-PEUR, 1404-1419. PHILIPPE-LE-BON, 1419-1467. CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467-1477. MARIE DE BOURGOGNE, 1477-1479.

14. — *Ecartelé aux premier et quatrième d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules de seize pièces, aux second et troisième bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules...* A partir de Charles-le-Téméraire, les deuxième et troisième quartiers sont : *partis bandé d'or et d'azur de six pièces et d'or au lion de sable* (Flandres) *et sur le tout broché l'écu de Brabant d'or au lion de sable.*

LOUIS XI, 1479-1483. CHARLES VIII, 1483-1493.

15. — *Ecartelé* : *aux* 1er *et* 4e *d'azur à trois fleurs de lis, deux et une* (*qui est* France); *aux* 2e *et* 3e *d'azur billeté d'or, au lion de même* (*qui est* Bourgogne-Comté). (Sceau du parlement du Comté de 1480 à 1493. V. nos 3 et 4, et pl. II.)

MAXIMILIEN D'AUTRICHE et PHILIPPE-LE-BEAU, 1493-1509.

16. — *Ecartelé au* 1er *de gueules à la fasce d'argent* (*qui est* Autriche) ; *au second d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules de seize pièces* (*qui est* Bourgogne-Duché moderne) ; *au* 3e *d'azur à trois bandes d'or à la bordure de gueules* (*qui est* Bourgogne-Duché ancien) ; *au* 4e *d'or au lion de sable* (*qui est* Flandres) *à l'écu de* Brabant, *d'or au lion de sable, brochant sur le tout.* (Sceaux et monnaies.)

MARGUERITE D'AUTRICHE, 1509-1530.

17. — *Parti : de gueules à la croix d'argent* (qui est Savoie) *et écartelé : au premier de gueules à la fasce d'argent* (Autriche), *au second d'azur semé de fleurs de lis d'or* (France), *au troisième d'azur à trois bandes d'or* (Bourgogne-ancien), *au quatrième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules* (Flandres). (*Arch. du Doubs*, matrice d'un contre-sceau de Marguerite, xvie siècle.)

CHARLES-QUINT, empereur, 1530-1556.

18. — *Deux écus :* 1° Empire, *qui est d'or à l'aigle à deux têtes couronnées éployée de sable.* 2° Espagne. *Ecartelé* : *au premier, contrécartelé aux* 1er *et* 2e *de gueules au château d'argent* (*qui est* Castille), *aux* 3e *et* 4e *d'argent au lion de gueules* (Léon) ; *au second parti d'*Aragon (*d'or à quatre pals de gueules*) *et de* Sicile (*d'or à quatre pals de gueules flanqué d'argent à deux aigles de sable*), *ces deux quartiers entés en pointe d'argent à la grenade de gueules feuillée de sinople*



Sceaux de la cour d'OTHON IV, 1278 (1); de la CHANCELLERIE du Comté 1409 (14); du PARLEMENT 1392, 1501, 1700 1753 (Nos 2.5.9.10) de la CHAMBRE DES COMPTES de DOLE, 1567 (11) et du BAILLI D'AMONT, 1399 (16).

3

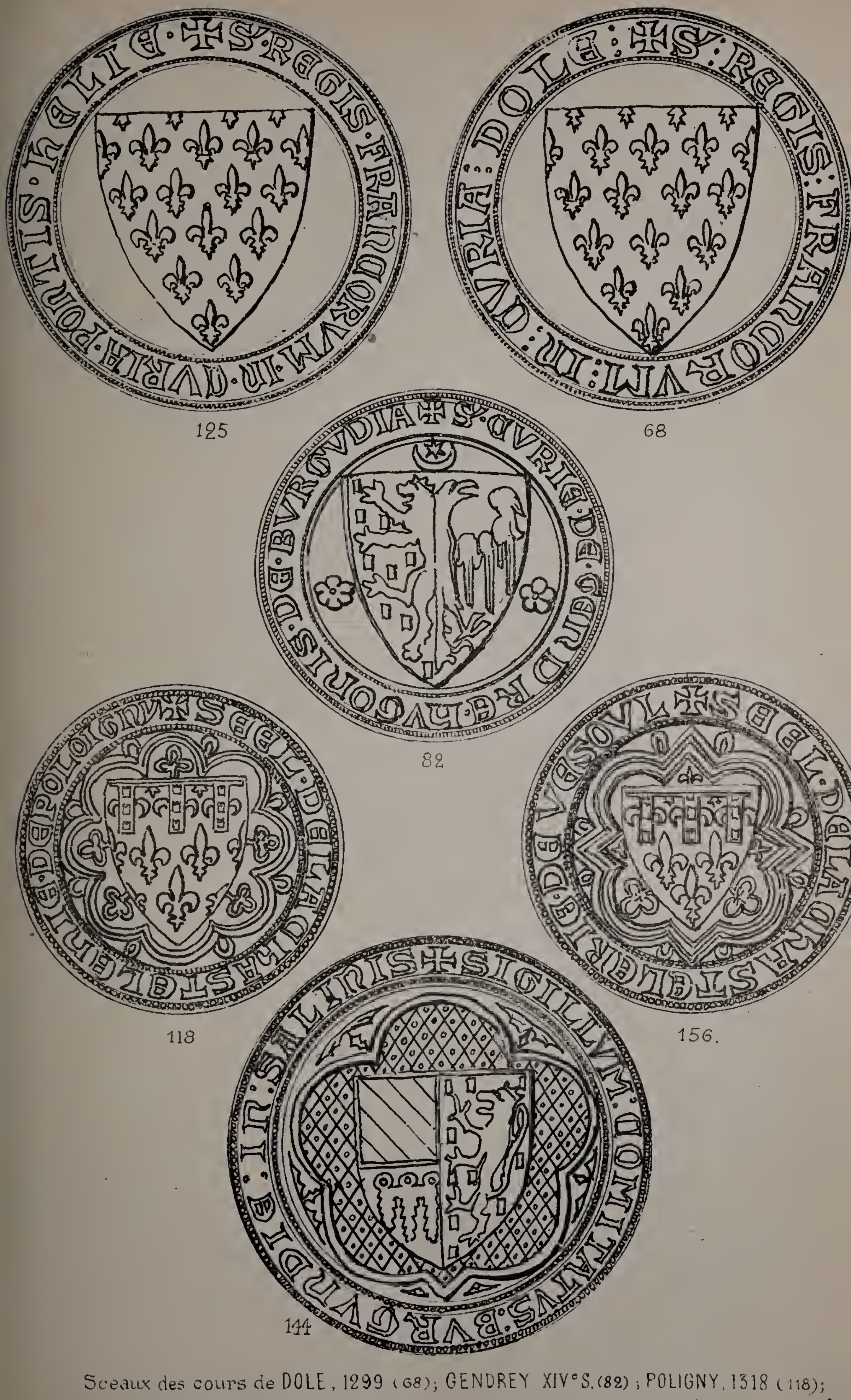


3 BIS

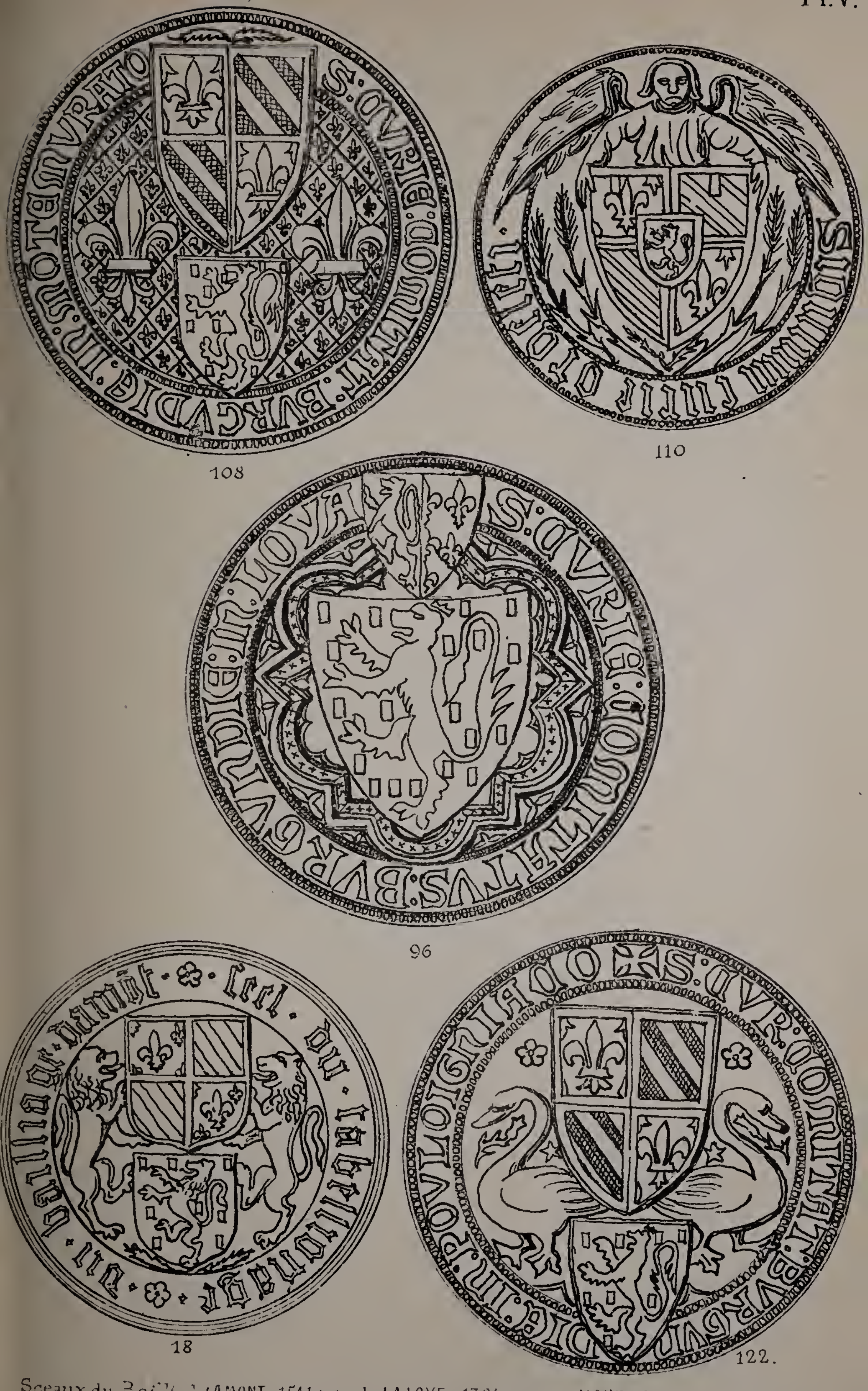
SCEAU ET CONTRE SCEAU DU PARLEMENT DU COMTE (SALINS) 1482.
(3 ET 3 BIS).



Sceaux d'ARBOIS, 1282 (30); BAUME, 1275 (36); BESANÇON, 1283 (46); GRAY, 1284 (83); QUINGEY, 1234 (134) et VESOUL, 1291 (154).



Sceaux des cours de DOLE, 1299 (68); GENDREY XIVe S. (82); POLIGNY, 1318 (118); PONTARLIER, 1296 (125); SALINS, 1317 (156) et VESOUL, 1354 (144).



Sceaux du Bailli d'AMONT, 1541 (18); de LA LOYE, 1364 (96); de MONTMOROT, 1423 (108); d'ORGELET, 1423 (110) et de POLIGNY, 1409 (122).



Sceaux de BAUME, 1685 (43); BESANÇON, 1559, 1628, 1767, (52, 49, 54);
CHATILLON-LE-DUC, 1491 (59) et MONTMIREY, 1557 (106).

(GRENADE); *au troisième coupé* (AUTRICHE), *et d'azur semé de fleurs de lis d'or* (FRANCE); *au quatrième coupé* BOURGOGNE-ANCIEN (FLANDRES). *Ces deux quartiers chargés en cœur d'un écu parti : au premier* BRABANT (*de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*), *au second* TYROL (*d'argent à l'aigle de gueules armée et couronnée d'or*).

PHILIPPE II, 1556-1598. PHILIPPE III, 1598-1621. PHILIPPE IV, 1621-1665. CHARLES II, 1665-1674, rois d'Espagne.

(Mêmes armoiries qu'au 2e du paragraphe précédent, sauf qu'à partir de Philippe IV les deux quartiers supérieurs de l'écu sont chargés en cœur des armes de Portugal.)

LOUIS XIV, 1674-1715. LOUIS XV, 1715-1774. LOUIS XVI, 1774-1793.

19. — *D'azur à trois fleurs de lis d'or posées deux et une.*

L'ORTHOGRAPHE

DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Par M. Henri TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 20 décembre 1883.)

Boileau, dans son dialogue des héros de roman, se moquant avec juste raison des faiseurs d'énigmes galantes, fait dire à Pluton qui s'étonne de voir Lucrèce et Brutus échanger entre eux des devinettes amoureuses : « Voilà une grosse finesse ! il s'ensuit de là que tout ce qui peut se dire de beau est dans les dictionnaires ; il n'y a que les paroles qui soient transposées ». Les dictionnaires ont en effet rendu plus d'un mauvais service de cette nature, et soit qu'ils contiennent la nomenclature des rimes ou la définition des termes consacrés par l'usage, ils ont été pour beaucoup d'écrivains en vers et en prose l'inépuisable répertoire des lieux-communs et des mots alignés pour suppléer à l'absence des idées. Ce n'est pas à dire qu'un bon dictionnaire soit une chose méprisable. Il présente l'inventaire exact de la langue à une époque déterminée de son histoire. C'est comme un traité. confirmé par l'adhésion générale, entre l'érudition philologique et le caprice populaire, pour fixer à un moment donné la valeur des mots et la manière de les écrire. Il devient dès lors l'instrument indispensable de quiconque veut, sinon « dire quelque chose de beau », du moins s'épargner le ridicule d' « offenser la grammaire » et se tenir en garde contre les pièges de notre capricieuse orthographe. La diffusion des connaissances élémentaires attache une honte légitime à ces fautes de français que toléraient des époques beaucoup plus

versées que la nôtre dans l'art d'écrire et l'intelligence du génie de la langue. La femme la plus aimable, eût-elle retrouvé la plume de Mme de Sévigné, n'oserait s'en servir avec le même mépris que se permettait parfois cette femme illustre pour la syntaxe et la forme des mots. L'excuse qu'elle aurait pu tirer de l'incertitude des règles ne peut plus se produire. Toutes les difficultés sont résolues, et s'il en reste, une autorité reconnue de tous est là pour les trancher, celle du dictionnaire de l'Académie française. Pour y faire place aux termes d'invention récente et pour déterminer la manière dont chaque mot doit être figuré, l'Académie s'est fondée de tout temps sur trois principes : elle consulte l'usage, elle interroge l'étymologie, elle cède au besoin populaire de la simplification par voie d'analogie. Sans aller jusqu'à favoriser le système imaginé par Ramus, repris de nos jours par Firmin Didot, et qui compte encore quelques adhérents, celui qui consisterait à écrire comme on parle, système à la fois barbare et impraticable, puisque la prononciation présente, non seulement de province à province, mais d'une rue, d'une maison, d'un étage à l'autre, encore plus de variété que l'orthographe, elle tient compte de l'instinct auquel il a prétendu satisfaire. Comme un jardinier dont la main prudente enlève le bois mort et les écorces flétries, l'Académie supprime dans les mots des parties usées et frappées de désuétude, mais elle conserve et multiplie les signes qui en précisent le sens ou en rappellent la provenance. Ainsi, dans la dernière édition de son dictionnaire, celle de 1877, le trait d'union a disparu des composés qui forment dans l'esprit comme sur les lèvres un tout indivisible ; tels sont *autodafé*, *acompte*, *clairsemé*, *contresens*, *havresac*, *malappris*, *passeport*. Au contraire elle l'introduit entre deux mots dont le rapprochement forme un sens distinct, comme *blanc-seing*, *bien-jugé*, *libre-échange*. Elle nous a débarrassés des accents superflus qui hérissaient les mots *émerillon*, *gaine*, *goitre*, *reviseur*, *revivifier* ; en revanche elle en a frappé certaines syllabes que l'usage accen-

tue, malgré leur origine latine, dans *angélus*, *antéchrist*, *épitomé*, *fac-similé*, *irrémédiable*. Elle a transformé en grave l'accent aigu des substantifs *barège* et *collège*, *orfèvre* et *poète*, celui des verbes *protège* et *abrège*, mais toujours docile au vœu de l'oreille, elle a fait passer du grave à l'aigu celui de *goélette* et *goémon* Elle a simplifié la consonne jadis double de *lunetier*, *raquetier*, *gigoter*, *buvoter*, mais elle a doublé, au nom de l'étymologie, la consonne simple dans *buglosse* et *atterrir*. La même raison lui a fait remplacer l'I par Y dans *syrtes* et *dysenterie*. Mais quand l'étymologie moins apparente était en opposition formelle avec l'usage, elle a pris conseil de celui-ci pour ôter du mot *ermite* un H initial, pour en retrancher un sur deux dans les mots *diphtongue*, *ophtalmie*, *phtisie* et *rythme*, et pour effacer l'I du mot *besogneux*. Elle a tenu compte de l'analogie pour écrire de la même façon, c'est-à-dire sans E muet ou sans double consonne, les mots *compact* et *intact*, *consonance*, *assonance* et *résonance*, enfin pour bannir le Z des mots comme *alise* ou l'S adoucie peut en tenir place. Entre les érudits jaloux de maintenir la vieille orthographe, comme un vieillard aime à conserver dans ses vêtements la coupe d'autrefois, et les réformateurs trop empressés à supprimer tout ce qui gêne, l'Académie tient la balance égale, écoutant les uns quand ils protestent contre les empiétements de l'ignorance, accordant aux autres les modifications nécessaires et consacrées par l'habitude. Elle n'oublie pas que la langue est à la fois une œuvre d'art et un objet de première nécessité, le résultat du travail accumulé des lettrés et l'instrument de communication qui, reliant tous les hommes entre eux, doit satisfaire aux besoins comme aux vœux du plus grand nombre.

Ainsi procédait l'Académie naissante, constituée, ne l'oublions pas, pour « faire de la langue française la plus parfaite des langues modernes et en établir des règles certaines. » Ainsi s'exprimait le roi Louis XIII dans ses lettres-patentes datées du mois de janvier 1635. Epurer la langue, en bannir

les importations étrangères qui la dénaturent, les provincialismes qui font tache, les formes surannées dont le sens est perdu, en séparer les vocabulaires spéciaux qui ne peuvent que l'encombrer, sans profit pour la conversation et le style, en un mot, la fixer sans la contraindre dans son développement régulier, telle fut, à part quelques excès de purisme isolés ou réprimés, la tâche accomplie par l'Académie française. Il n'en faut croire ni les libelles de l'abbé de Saint-Germain, ce protégé de la reine-mère qui tournait contre Richelieu, fondateur de l'Académie, toutes les armes, même celles de la grammaire, ni les malices de Saint-Evremond dans sa comédie des Académistes, ni les colères de Mlle de Gournay, fille d'alliance de Montaigne, défendant « du bec et des ongles », suivant le conseil de son père adoptif, les vieux mots menacés de discrédit, ni les plaisanteries de Sorel et de Ménage, opposant comme une digue à l'esprit de réforme, l'un son « *rôle des présentations faites aux grands jours de l'éloquence française* », l'autre sa *requête des dictionnaires*.

Un autre reproche plus fondé fut souvent adressé à l'Académie sur la lenteur de ses travaux. Nous avons tous en mémoire cette épigramme du facétieux abbé de Bois-Robert, se moquant de la lente élaboration des articles que devait comprendre, en ordre alphabétique, l'œuvre de ses collègues.

> Depuis dix ans dessus l'F on travaille,
> Et le destin m'aurait fort obligé,
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Si le destin avait pu le prendre au mot, notre homme n'aurait pas fait un mauvais marché. Il mourut en 1662, et le terme qu'il assignait à ses plus vastes espérances de longévité était encore éloigné en 1679. J'en trouve la preuve dans un petit cahier manuscrit appartenant aux possesseurs actuels des papiers de l'abbé d'Olivet, cet académicien qui compta quarante-cinq années d'exercice et qui, formant le

trait d'union d'un siècle à l'autre, put être le confident de Voltaire après avoir été celui de Boileau. C'est dans ces papiers appartenant à la famille de Coligny que se trouve ce cahier qui contient les notes de Mézeray, secrétaire perpétuel, et présente souvent sa signature à laquelle s'ajoutent parfois celles de Quinaut, comme directeur, et de l'abbé Cotin, comme chancelier. Un article signé de Quinaut est ainsi rédigé : « Il a été résolu le 10 novembre 1679 qu'on suivrait l'ordre au commencement de chaque lettre qui a été establi à l'A, sans y rien changer et qu'ainsi on mettrait à l'E : — E, la cinquième lettre de l'alphabet et deuxième des voyelles. Il est aussi substantif masculin : un grand E, un petit E. »

On voit que le travail avait cheminé lentement, puisque c'est en 1637 que Vaugelas et Chapelain furent chargés de proposer un plan pour le dictionnaire, et que les académiciens se partagèrent la tâche de dépouiller tous les auteurs connus depuis deux siècles, afin d'en extraire les exemples qui appuieraient chaque définition, puis de recueillir les phrases et les mots d'un emploi assez général pour être considérés comme faisant partie intégrante de la langue française. Saint-Amand le viveur s'était chargé de la partie comique et des termes grotesques. Sans doute il ne se pressa point de payer son tribut académique, même sous cette forme appropriée à son humeur. D'autre part les académiciens ayant formé différents comités, la confusion naquit de la division même du travail, et en 1639 Vaugelas fut nommé seul rédacteur du dictionnaire, avec un traitement de deux mille livres, au sujet duquel Richelieu lui ayant dit : J'espère que vous n'oublierez pas le mot de *pension*, il répondit gracieusement : ni celui de *reconnaissance*. A sa mort, en 1650, Mézeray fut chargé de tenir la plume à son tour et d'enregistrer les décisions de l'assemblée. Pénétrons sur ses pas dans la salle des séances, et sur la foi du manuscrit qui contient ses notes de secrétaire perpétuel, rédacteur en titre du dic-

tionnaire, voyons comment l'Académie procédait à cette œuvre de 1673 à 1679.

La plupart de ses décisions sont remarquables par le bon sens et l'esprit de prévoyance qui les a dictées. Le plus grand nombre a reçu la consécration de l'usage et du temps. Dès l'année 1674, l'Académie française a fixé le genre des mots *insulte*, *dialecte*, *hymne*, *horloge*, *minuit*. Elle a distingué les deux sens du mot *fond* suivant qu'il prend ou ne prend pas d'S. Elle a fait le *sphinx* masculin, malgré son genre en grec et en latin, dit le rapporteur, et « son visage de femme. » Elle a justifié l'emploi de deux pronoms dans cette phrase : « Votre république eût-elle plus de forces, elle doit céder à nos armes » malgré l'opposition de plusieurs membres qui trouvaient « où que la république demeure suspendue, ou qu'il y a deux nominatifs, ce qui n'est non plus permis en grammaire, qu'en bonne police, d'avoir deux femmes. » — Elle a banni *porfil*, *homilie*, *horlogier*, et les a remplacés par profil, homélie, horloger. Elle a changé *puir* en puer, tout en recommandant, par délicatesse, d'éviter l'un et l'autre. Elle a fait de *liguer* un verbe actif, justifiant le bel emploi qu'en ont fait Fléchier dans l'éloge de Turenne et Boileau dans ce vers célèbre,

> En vain contre le Cid un ministre se ligue,

mais elle a condamné chez le même écrivain le solécisme qui consiste à dire :

> C'est à vous mon esprit à qui je veux parler,

comme elle a donné raison à l'Alceste de Molière ne voulant pas qu'on s'escrime à rimer,

> Qu'on n'y soit condamné *sur peine* de la vie.

Les décisions de l'Académie n'étaient pas toujours aussi judicieuses. Elles revêtent même parfois un caractère un peu

fantasque et trahissent l'ignorance absolue des principes qui ont présidé à la formation de la langue. Huit messieurs, sur quinze, se prononcent pour *bienfacteur,* sept pour *bienfaicteur;* ils sont unanimes à repousser *bienfaiteur.* C'est qu'ils ont dans l'esprit le mot *benefactor*, et qu'ils ne savent pas que les lettres *it* sont l'équivalent régulier de *ct* dans les mots tirés du latin, à l'origine de notre langue. C'est ainsi qu'ont été formés *fait* de *factus, toit* de *tectum*, *lit* de *lectum, fruit* de *fructum*, *lait* du barbarisme *lactem*, etc. Tour-à-tour indulgente et sévère, l'Académie condamne les formules : *il en a bien agi, — avoir infiniment d'esprit;* c'est parler, dit-elle, en Gascon. Le français exige : *infiniment de l'esprit.* Elle condamne également ces deux locutions : *capter* et *captiver la bienveillance*, quoiqu'il eût été juste de faire grâce à la première. Elle retranche J. César du nombre des *conquérants,* parce que ce titre convient seulement, dit-elle, à celui qui conquiert de son chef, pour soi et hors de son état, à Tamerlan, par exemple, et à Gustave Adolphe.

Ce même mot lui suggère une autre fantaisie. « Dans *acquérir* et *conquérir,* écrit Mézeray, l'E est fermé et se prononce presque comme si on écrivait *acrir* et *concrir.* Mais dans *acquérant* et *conquérant*, l'E est masculin et comme accentué. » A propos des locutions déjà citées, *sous* peine et *sur* peine, la majorité qui se déclare pour la seconde ajoute qu'il faut prononcer *su* peine, comme on dit *su* la table, *su* la terre. De ces deux faits rapprochés on pourrait conclure, si on ne le savait par ailleurs, que cette majorité était composée d'enfants de Paris, car si l'habitude de faire sonner toutes les lettres est provinciale et rustique, celle de les effacer et de grasseyer est un travers essentiellement parisien. Remarquons aussi que l'observation précédente nous la montre absolument étrangère à la science historique de notre langue et aux lois de sa formation. Cette syllabe qu'elle veut rendre atone dans *acquérir* et *conquérir,* est précisément celle qui portait l'accent en latin, celle qui a déterminé les

vieilles formes *acquerre* et *conquerre* et qu'on peut appeler la génératrice du mot.

La même ignorance se trahit dans la recherche des étymologies, et l'on sait combien celles de Ménage étaient défectueuses, si ce n'est burlesques. Un jour le débat s'engage au sein de l'Académie au sujet des termes *rébarbatif* et *rébarbaratif*. On en cherche l'étymologie. Quelqu'un propose *rhubarbe,* attendu qu'un homme qui prend cette médecine est de mauvaise humeur. L'explication, comme on le pense, ne fait pas fortune. Un second propose barbe sale, attendu qu'un visage mal rasé s'assombrit. Un troisième appuie cette opinion surprenante et la corrige toutefois, en disant qu'il faut voir là une figure par laquelle on prend la partie pour le tout et que *barbe* est pris pour le visage entier, triste et renfrogné. L'assemblée renonce à savoir d'où vient le mot, mais elle admet *rébarbatif* en rejetant l'autre forme qui ne se lit plus en effet que dans les cacographies.

Très mal renseignée sur l'origine et la filiation des termes, et très dépourvue de cette science dont M. Littré nous a enseigné l'usage, en faisant l'historique de chaque mot dans son dictionnaire, l'Académie au xviie siècle était au contraire fort habile à traiter les questions de goût et à distinguer les nuances de l'expression. Sur l'avis de l'abbé Tastu, l'emploi du pronom *toy* « est autorisé en parlant à Dieu et aux rois, comme étant d'un très bel usage et plus relevé que vous ». Faut-il dire *danser*, *jouer* ou *représenter* l'opéra. Quinaut, qui propose la difficulté, la résout en observant que *danser* ou *chanter* se dit des musiciens et des danseurs, que *jouer* convient mieux à l'égard des spectateurs, mais que *représenter* est plus noble et plus juste, la danse et la musique n'étant que les accessoires de la poésie. Le même Quinaut demande si l'on prononce l'N final ou si l'on met un arrêt entre N et la voyelle suivante. Faut-il dire *peut-on — avoir*, ou *peut-on-n-avoir ?* L'assemblée tombe d'accord que l'N sonne peu devant une consonne, mais décide à la pluralité

des voix que « devant une voyelle, elle a le son d'une double N et s'y attache de sorte qu'on prononce *peut-on-n-avoir.* » M. Mézeray demande s'il en est partout ainsi. Doit-on dire bon-n-et sage — commun-n-à tout le monde? Il demande en outre si la règle s'applique aux mots terminés en *an* et *ien* et s'il faut dire le *mien-n-et le tien.* Il croit que *vin* et *pain* ne doublent pas l'N final. Ce cas embarrassant demeure indécis et Mézeray le constate en écrivant : « La Compagnie fera droit sur ces doutes quand il lui plaira. » Il est fâcheux que la question n'ait pas été reprise et qu'on n'ait pas trouvé quelque moyen de modifier les consonnances nasales qui sont une défectuosité de notre langue et qui produisent un si mauvais effet dans ce vers de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Plus résolue sur les questions de pure grammaire, la Compagnie réprouve un paradoxe de Perraut relatif à la question des participes. M. Perraut a dit qu'il était nécessaire de rechercher et d'examiner à fond s'il y a des participes actifs. Il a cru trouver des phrases où ils se déclinaient : « Les satyres portants des paniers de fleurs — Les hoirs et ayants cause. — Une requête tendante aux fins. — Une maison appartenante à un tel. — La chose bien entendue et discutée, » Perraut a cinq voix pour lui. Onze membres se prononcent en sens contraire, alléguant « l'advis de nos anciens pour lesquels nous devons avoir beaucoup de considération » et qui ont fait de la classe de mots dont il s'agit des gérondifs indéclinables tenant lieu de participes, ou des adjectifs verbaux sans régime. Quant aux exemples allégués par Perraut, ce sont de rares exceptions qui confirment la règle, si même ils ne sont fautifs, témoin celui des satyres. On ne saurait mieux parler.

Quant au système de simplification qui a prédominé dans les rédactions postérieures du dictionnaire de l'Académie, on

en trouve déjà la trace dans les débats qui ont précédé la première édition. Le 29 décembre 1678, il est décidé que « les participes *fini, banni*, doivent s'écrire par un I, non par un Y, et l'on ajoute : « Cet usage doit s'observer dans la Compagnie ». Elle se sentait tenue à prêcher d'exemple et à faire concourir au progrès de la langue l'autorité qu'on lui déférait. La question reprise au mois de janvier donne lieu à la résolution suivante : « En interprétation de ce que dessus, a été arresté qu'on osteroit l'Y grec de tous les mots, à l'exception des adverbes : *il y a, cy, cecy, icy*, des diphtongues finales comme *Roy, loy, j'ay, j'aimay*, et des diphtongues au milieu des mots comme *loyal, soyez, essayez*, et des mots qui viennent du grec comme *sympathie, physique, Libye.* » On le voit, la réforme n'est pas complète, mais là comme ailleurs, il fallait procéder avec ménagement. C'est ainsi qu'à propos du T final dans les mots terminés par *ant* et *ent*, l'Académie décide dans sa séance du 14 janvier 1679 que ce T doit être conservé au pluriel. « Néantmoins on l'ôte absolument à *gens*. Résolu (ajoute Mézeray) après très mûre délibération ». Nous avons acquiescé sans réserve à cette sage décision. C'est ici le lieu de remarquer, en dépit des avis contraires, et surtout des railleurs, que ces mûres délibérations de la vieille Académie française ne représentent pas toujours du temps perdu. Cette sage lenteur avait sa raison d'être. Elle donnait aux décisions de l'usage, ce *père des langues*, comme l'appelle Bossuet, le temps de s'affirmer et de se généraliser. Elle permettait d'établir, avec la collaboration des gens de cour et des écrivains de profession, la distinction recommandée par Vaugelas entre le bon usage et le mauvais, de réprimer, comme le dit encore Bossuet, les bizarreries dont il est capable, et de « tempérer les désordres de cet empire trop populaire ». *Tempérer* est parfaitement juste et rend très bien le rôle modérateur et arbitral de l'Académie. Ce rôle ne peut s'exercer que lentement, et toutes les parties entendues. C'est le cas de rappeler le mot

de Quintilien : « *Nil magnum fit cito.* » Notre langue classique, une grande chose assurément, était en voie de formation ; les exemples à citer comme les autorités à produire se révélaient chaque jour et l'un après l'autre, dans cette seconde moitié du grand siècle, lorsque l'Académie, suivant pas à pas ce travail d'épanouissement et d'achèvement de la langue française, en dressait le catalogue et en traçait les règles sous la dictée de l'usage et le contrôle des grands écrivains.

Aujourd'hui, sans doute, la science individuelle peut imprimer aux travaux de ce genre une marche plus rapide ; peut-être alors cette rapidité eût-elle été périlleuse. Reconnaissons aussi qu'entre les partisans exclusifs de la vieille orthographe, conservateurs obstinés qui ne veulent perdre aucune des consonnes dont elle était prodigue et ces novateurs qui nous proposent de modeler l'écriture sur la parole, d'écrire par exemple *philosophie* comme on écrit *filoselle*, ou d'exprimer par le même assemblage de lettres des mots aussi différents que *mère* de famille, *maire* de village et *mer* Caspienne, le mieux est de prendre une position intermédiaire et de choisir un moyen terme également distant des deux extrêmes. L'Académie française l'a fait justement en vertu de l'adage « *in medio virtus* », et mieux encore en souvenir de ce précepte de Molière :

Il faut céder au temps sans obstination.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ABBAYE DE MONTBENOIT

Par M. le comte DE SOULTRAIT

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 19 juin 1884.)

M. Barthelet a envoyé au concours d'histoire de l'Académie de Besançon, puis publié en 1853, un petit volume rempli de faits sur l'ancienne abbaye de Montbenoît ; mais c'est à M. le président Clerc, si connu par ses beaux travaux historiques sur la Franche-Comté, que revient le mérite d'avoir signalé à l'attention des amis de nos antiquités nationales l'église et le cloître de cet ancien monastère de l'ordre de Saint-Augustin, auquel il a consacré un mémoire, imprimé dans les publications de l'Académie bisontine (1).

Le travail de M. Clerc est bien fait et très intéressant ; il n'y aurait rien à y ajouter si son savant auteur, plus historien qu'archéologue, n'avait négligé de décrire les monuments de l'abbaye pour s'occuper plus particulièrement de son histoire et de la famille Carondelet, qui donna à Montbenoît le plus marquant de ses abbés.

Je ne dois point oublier ici la courte mais substantielle notice de M. Jules Gauthier, dans *Besançon et les bords du Doubs*, qui explique si bien la belle eau forte de M. Coindre, d'après le dessin de M. Isembart.

Tout en rendant justice au mémoire de M. Clerc, je me

(1) Année 1866, p. 23 à 79.

permettrai d'en relever certaines légères erreurs, et je trouverai peut-être quelques mots à ajouter à ce qu'il a écrit sur des monuments trop peu connus et si dignes de l'être davantage.

Je ne dirai rien de l'histoire de l'abbaye, complètement et parfaitement écrite par M. Barthelet et par l'ancien président de l'Académie de Besançon, et, sans préambule, je commencerai la description archéologique.

L'ensemble des constructions de l'ancien monastère occupe un espace de peu d'étendue, à peu près rectangulaire, l'abside de l'église en saillie au nord-est (1).

L'église, orientée, forme le côté nord du quadrilatère ; le cloître correspond à la nef au sud, des trois autres côtés, il est entouré par les anciens bâtiments claustraux qui n'ont rien conservé de leurs dispositions primitives.

Ces bâtiments étaient peu considérables, eu égard à l'importance de l'abbaye. Sans doute des dépendances, qui se trouvaient au sud, furent détruites, ainsi que les jardins qui s'étendaient jusqu'au Doubs, lors de l'ouverture de la route de Pontarlier à Morteau. Un moulin, dépendant du monastère, dont il est question dans la visite de l'abbaye de 1638, devait se trouver à l'extrémité de ces jardins.

Il ne reste aucune trace du mur d'enceinte, qui était en fort mauvais état lors de la visite de l'abbaye faite en 1638, après la mort de l'abbé Chevroton (2).

Selon M. Clerc, l'église et le cloître auraient été construits entre 1150 et 1200. Nous ne pouvons partager cette opinion, contre laquelle s'élève le plus simple examen de ces édifices : aucune de leurs parties n'offre les caractères du style roman, tandis que l'on y retrouve ceux de l'architecture gothique

---

(1) Voir le plan très exact de l'église et du cloître qui accompagne le mémoire de M. Clerc.

(2) Le procès-verbal de cette visite, qui se trouve aux Archives du Doubs, est fort intéressant pour l'histoire et les dispositions du couvent.

primitive en Franche-Comté. M. le président Clerc rapporte que, dès les premières années du xve siècle, les constructions du monastère étaient en fort mauvais état; il cite (1) une sentence, du 14 juin 1424, intervenue entre Jacques d'Amance, abbé de Montbenoît, et les paroissiens du lieu, qui prouve cet état de dégradation : Jacques d'Amance soutenait que les paroissiens devaient réparer toute l'église, « la nez, le clocher, comme les galeries et toute icelle église. » Les habitants prétendaient au contraire n'être tenus d'entretenir que la nef, le clocher et la « galerie devant la grant porte ». Guillaume de Vienne, arbitre du débat, décida que le tout était à la charge des paroissiens, « meme les aulles » (basses-nefs) d'un costel et d'autre, excepté tant seulement » sur les chapelles de sainte Catherine, de saint Nicolas et » de saint Pierre (2) ». Le cloître n'était pas en meilleur état. L'abbé Simon de Clerval, nommé en 1433, commença immédiatement des travaux de restauration qui, interrompus pendant dix ans à la suite des dévastations que les Suisses exercèrent dans tout le pays en 1475 et 1476, furent continués jusqu'à la mort de l'abbé Carondelet, en 1528, et remplacèrent par des constructions nouvelles une grande partie des édifices primitifs.

L'église est de deux styles bien nettement caractérisés : les quatre travées de la nef, fort remaniées à diverses époques, datent du xiiie siècle; le chœur, les chapelles latérales, la sacristie et l'abside sont du premier quart du xvie, à qui l'on doit aussi le portail. Ce portail, d'une ornementation grossière, qui ne fait guère pressentir les délicates sculptures de l'abside, a une baie en anse de panier ouverte sous une archivolte ogivale, formée de tores retombant sur des colonnettes à chapiteaux de feuillages. L'écu de l'abbé Carondelet, que nous verrons si finement encadré dans les autres parties

(1) P. 31.
(2) Archives de Montbenoît.

du monument, semble déplacé au milieu de cette décoration si lourdement traitée, dont il donne la date certaine.

Les parois de l'église sont en grande parties cachées, au sud par le cloître, au nord par des constructions modernes. L'abside, seule partie visible, est d'un style excellent, de belles proportions et ornementée avec le goût le plus parfait. Les trois pans qui la terminent, séparés par des contreforts à plusieurs retraites, amortis en biseau, sont ajourés de hautes et larges baies ogivales, à remplages flamboyants d'un dessin élégant, comprises sous des moulures garnies de crochets ; on remarque au milieu des sculptures des écussons aux armes de l'abbé Carondelet (une bande accompagnée de six besants).

Le toit porte sur une galerie à jour, de même style que les fenêtres, surmontant une corniche moulurée.

Le clocher carré, sans caractères, terminé par une petite flèche fort laide, s'élève au-dessus du porche.

En pénétrant dans l'église par le porche moderne et la baie aux armes de Carondelet décrite ci-dessus, on trouve une fort jolie porte en bois sculpté, dont les panneaux du bas sont décorés de sculptures et dont la partie supérieure à jour est formée de gracieux balustres ; des écussons de Carondelet et divers ornements garnissent l'amortissement en anse de panier de cette élégante clôture (1), qui fermait autrefois l'entrée du chœur sous le jubé, ce qui explique la richesse de sa décoration.

La nef et les collatéraux ont quatre travées ; la première, plus courte que les autres, est en partie occupée par l'ancien jubé, placé en cet endroit et converti en tribune vers la fin du XVIIe siècle (2).

(1) Voir le dessin de cette porte dans la notice de M. Clerc.

(2) On lit dans un Inventaire de l'abbaye de 1634 : « Au bas du cœur » est un jubé orné de pilliers de pierre noire, et au dessus de pierre » blanche taillée » Ce furent les religieux de Montbenoît qui firent ainsi changer de place le jubé. (Archives du Doubs.)

Ce jubé est soutenu par trois arcs en anse de panier, portés sur des colonnes de marbre noir à chapiteaux de pierre, fort saillants, dans le goût de la première Renaissance. La clef de l'arc central présente un cul-de-lampe assez fort, décoré de têtes d'animaux et d'une figure de chérubin, qui supporte une partie de l'entablement en saillie ; des têtes de chérubin garnissent les clefs des arcs latéraux. La balustrade repose sur une frise qui offrait autrefois une inscription dont on lit seulement les derniers caractères : 1526 : 15 K̄L. OCT.

L'auteur du dessin de ce jubé donné dans la notice de M. Clerc, a omis de reproduire des ornements, un peu frustes il est vrai, placés dans les écoinçons des arcs : ce sont des disques renfermant un œil. N'y aurait-il pas lieu de voir dans cet ornement bizarre, que l'on retrouve au chœur, le *corps* de la devise de Ferry Carondelet dont l'âme était *Nosce opportunitatem*.

La petite voûte du dessous de la tribune est divisée en trois travées garnies de ces nervures, d'un dessin compliqué, qu'affectionnaient les architectes du XVIe siècle.

Les voûtes des trois nefs sont garnies d'arcs doubleaux plats et de croisées d'ogives, presque toutes refaites d'une manière assez maladroite, retombant sur des pilastres appliqués aux piliers carrés. Les arcs de communication entre les nefs sont en tiers-points et accusent le XIIIe siècle.

Rien à signaler dans la nef, sauf une colonnette à chapiteau de crosses végétales, seul reste de l'ornementation première, qui semble avoir été conservée comme une date, et l'inscription suivante, gravée en lettres capitales ornées sur une dalle de pierre, avec encadrement aux armes de Carondelet, placée contre le premier pilier au sud :

CŌDITORIV̄ HOC PVDICISSIE PVELLE PARNETE MESNIER
DE GILLEYO QVE DVM VIX XV^m^ AGERET ĀN̄V DE FABRICE
HꝯECCLE SEDVLO ĨSERVIRET MISERABILI CASU PRECIPITATA

AIAM DEO ILLICO REDDIDIT ET A R^{do} PRE D FERRICO CARODELETO COMEN H9ABB^{e} QVI EIVS CASV MISERTVS HIC PIE IHVMATA 8^{a} KL SEPTEBRIS 1522 (1)

(Conditorium hoc pudicissimæ puellæ Parnete Mesnier, de Gilleyo, quæ, dum vix quindecimum ageret annum ac fabricæ hujus ecclesiæ sedulo inserviret, miserabili casu precipitata, animam deo illico reddidit, et, a reverendo patre domino Ferrico Carondeleto, commendatario hujus abbatiæ, hic pie inhumata octava kalendas septembris 1522).

M. Clerc a raconté l'histoire de cette jeune fille qui se tua, en tombant d'un échafaudage, lors de la construction de l'église, fuyant, dit la légende, les coupables obsessions d'un ouvrier, et dont l'abbé Carondelet, dès son arrivée à Montbenoît, voulut rappeler la mémoire par ce petit monument.

De la dernière travée de la nef, quelques degrés conduisent à une sorte de transsept, si toutefois on peut donner ce nom à une longue travée, dénuée de caractères archéologiques, chœur occupée autrefois en partie par le jubé; puis on arrive au que termine une abside à pans d'une construction fort soignée. Les voûtes du chœur et de l'abside sont garnies de nervures prismatiques multipliées, avec clefs pendantes retombant sur des colonnettes dont les chapiteaux offrent, au milieu de feuillages encore gothiques, l'écu sculpté et peint de l'abbé Ferry.

Les compartiments formés par les nervures ont conservé leurs peintures anciennes, assez grossièrement exécutées mais d'un effet très décoratif. Le vert et le rouge dominent dans ces peintures qui représentent, au milieu de feuillages et de fleurs : les instruments de la Passion, le soleil, la lune

(1) Cette inscription et les autres dont je parlerai ont été données par M. Clerc, mais d'une manière parfois peu exacte; je crois donc devoir les reproduire, avec leurs abréviations, telles qu'elles sont sur les originaux.

et plusieurs écussons aux armoiries du fondateur. J'ai découvert et déchiffré, avec beaucoup de peine, sur deux des clefs tombantes de l'entrée du chœur, deux inscriptions, tracées en noir au pinceau, qui ne manquent pas d'intérêt ; l'une, très lisible, donne une date : 1526 : 15 KL. OCT. qui est certainement celle de l'achèvement des travaux de construction ; l'autre se compose de deux mots dont le second seul : FACIEBAT est très lisible. Les lettres du premier, qui est évidemment un nom, sont très-peu distinctes. Quel est ce nom ? Celui du *maître de l'œuvre* de l'église, celui du peintre qui décora les voûtes, ou tout simplement le prénom latin *Ferricus* de l'abbé constructeur ? Je n'ose me prononcer, n'ayant pu voir les caractères du mot, à demi effacé, qu'à l'aide d'une mauvaise lorgnette. Voici ce que j'ai pu distinguer : FBAEVS. Il serait intéressant d'examiner de plus près cette inscription, placée malheureusement à une très grande hauteur.

Les fenêtres avaient des verrières dont la valeur artistique devait être en rapport avec celle de la construction ; il ne reste de ces vitraux que quelques fragments, parmi lesquels on distingue Dieu le père bénissant et des anges musiciens. L'inventaire de 1638 apprend que l'on trouvait dans ces verrières les armes de Ferry Carondelet et celles du cardinal de Granvelle. Les parois sud de l'abside offrent encore une jolie piscine et la niche du siège abbatial.

La piscine, amortie en coquille, avec un écusson de Carondelet, est comprise entre deux colonnes annelées portant un entablement (1).

Voici comment un inventaire de l'abbaye de 1745, cité par M. Clerc, décrit la niche abbatiale : « Du côté de l'épitre est » une grande niche dans laquelle sont les figures aussi en » pierre de la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus, de M. Carondelet, abbé de Montbenoît, à genoux, celles de saint » Jean et de saint Augustin, à chaque costé ; au-dessus de

(1) Voir dans la notice de M. Clerc un dessin de cette piscine.

» laquelle niche sont deux anges tenant les armes de » M. Carondelet, et au bas de ladite niche un siège en bois » pour M. l'abbé. »

Une déplorable restauration, de la seconde moitié du XVIIIe siècle, a beaucoup modifié cette niche, indiquée comme étant en fort mauvais état en 1704 (1), dont les statues ont disparu ainsi que le trône abbatial. Ce trône devait être au moins aussi beau que les autres sièges de bois du chœur ; il a été remplacé par un banc à prie-Dieu et à dossier de la plus laide simplicité.

L'entourage de la niche en pierre, richement sculpté, a été heureusement fort bien conservé ; c'est une archivolte en anse de panier, encadrée par un entablement reposant sur des pilastres, qui ont eux-mêmes pour supports des balustres surmontant de hautes bases carrées à double dé. Des balustres et des bases superposés, à peu près pareils aux premiers, soutiennent l'archivolte, sur laquelle se lit l'inscription suivante :

DECLINA. A. MALO ET FAC BONV. IQRE
PACE ET PSEQRE EA QNI
VVLT9 DNI SVP FACIETES
MALA, ET PERDET DE TERRA MEMORIA EORV

(Declina a malo et fac bonum, inquire pacem et persequere eam, quoniam vultus domini super facientes mala et perdet de terra memoriam eorum.)

Cette autre inscription est gravée sur la frise :

D. FERRIC. CARODELET H9 ABBE COMEN, AD HONORE DEI ET SVCCESSORV SVORV COMODITATE POSVIT KL. IVLII. 1526 *(Dominus Ferricus Carondelet, hujus abbatiæ commendatarius, ad honorem dei*

(1) Archives du Doubs.

et successorum suorum commoditatem posuit calendas julii 1526).

L'entablement est surmonté d'un cintre partant de volutes et garni de crochets végétaux, servant de cadre à une couronne de feuillages, au centre de laquelle se dessine la silhouette de ce même emblème, en forme d'œil, dont j'ai signalé la présence sur le jubé.

Toutes les parties de cette niche sont ornées des plus délicates sculptures.

Un troisième monument en pierre se remarque au-dessus de la porte de la sacristie : c'est un bas-relief représentant un chevalier en harnois de guerre du XVIe siècle, tenant sous son bras, non point une masse d'armes comme l'a dit M. Clerc, mais une lance en arrêt dont les deux extrémités ont été brisées ; le cheval du personnage est au pas, la visière de son casque est levée, ce qui rend singulière la position de la lance, que l'on mettait en arrêt seulement pour charger.

Cette figure est celle d'un sire de Joux, fondateur de l'abbaye de Montbenoît ; ses armoiries (un treillissé), tenues par deux anges, sont sculptées au-dessus de l'encadrement carré du bas-relief, sous une arcade en plein cintre. Les anges portent de petits écussons sur lesquels on lit : DA GLORIAM DEO et SERVA MANDATA [1].

Deux inscriptions, dont voici le texte, sont gravées l'une sur la frise, l'autre sur l'archivolte cintrée du petit monument.

R. D VOTA D. HENRICI DE IOUX QVI HANC ABBATIAM DOTAVIT ET DOATIOES PDECESSORV SVORV COFIRMAVIT 1218 *(Recipe domine vota domini Henrici de Joux, qui hanc abbatiam dotavit et donationes predecessorum suorum confirmavit 1218).*

---

(1) Voir le dessin de cette sculpture dans la notice de M. Clerc.

R^dvs^. D. FERRIC9. CARODELETVS, H9 ABBE COMEN NOHILIB9 VIRIS HERICO LADRICO AMADRICO HUGONI ET ALTRO AMADRICO CODA DNIS DE IOVX ET DE HVSIEL FODATORIB9 DICTE ABB. POSVIT X KL.SEPTEMBRIS. A° 1525

(Reverend. dominus Ferricus Carondeletus, hujus abbatiæ commendatarius, nobilibus viris Henrico, Landrico, Amandrico, Hugoni et altro Amandrico, condam dominis de Joux et de Husiel, fundatoribus dictæ abbatiæ, posuit decima kalendas septembris anno 1525.)

Au-dessous de ce petit monument, on a placé une tête en terre cuite, d'un fort bon travail, dont j'ignore la destination première.

Le seuil de la porte de la sacristie est formé d'une dalle de pierre bleuâtre orné d'un écusson, à bords contournés, portant le blason de la famille de Joux ; M. Clerc dit que les cendres d'Henri Ier de Joux, mort en 1245, reposent sous cette tombe, dont des mains ignorantes effacèrent l'inscription, ne laissant subsister que les armoiries. Henri de Joux avait été enseveli dans le chœur de l'ancienne église, où il devait avoir un tombeau ou, au moins, une dalle funéraire; mais la pierre actuelle date, comme le bas-relief, de 1525, elle ne porta jamais d'inscription et elle fut placée par Ferry Carondelet en même temps que la figure du seigneur de Joux, sans doute pour marquer l'emplacement de sa sépulture.

Parlons maintenant de ce que l'église renferme de plus précieux, des admirables stalles qui, au nombre de vingt-six (1),

(1) Il y en avait autrefois un plus grand nombre ; celles qui se trouvaient adossées au jubé avaient été enlevées lorsque ce jubé fut transporté à l'entrée de l'église, et déposées dans la chapelle dite des Trois-Rois, au sud du chœur. Il est question de ces stalles dans une exper-

garnissent les parois du chœur, et du beau siège à trois places de l'abside. Les stalles sont à deux rangs; celles du haut ont un dossier ou dorsal assez élevé, terminé par une saillie à voussure que couronne une crête, d'un style tout particulier, composée de pinacles de diverses formes un peu grêles, et d'ornements à consoles renversées, entièrement séparés les uns des autres. Chaque extrémité des stalles supérieures est fermée par un panneau à jour, dans lequel se découpe une figure de saint surmontée de rinceaux, la partie pleine du bas porte des armoiries. Les dorsaux, séparés les uns des autres par des pilastres ornementés, offrent chacun un motif différent sculpté au milieu d'une petite archivolte perlée, retombant sur des balustres engagés dans les pilastres. Les écoinçons ont pour ornements des feuilles d'acanthe disposés en triangle. Un entablement couronne ces dorsaux et sert de base à la voussure, que divisent des nervures plates partant de modillons qui interrompent la frise au-dessus de chacun des montants séparatifs des panneaux; ces nervures aboutissent à de petites clés pendantes, auxquelles sont accrochés des marmousets accroupis dans des positions variées, plusieurs jouant de divers instruments.

Il est impossible de décrire les motifs, d'une grande élégance et d'une fine exécution, sculptés contre les dossiers et dans toutes les parties de ces stalles supérieures; il semble que la Renaissance de François Ier ait épuisé là tout ce que ses artistes savaient créer de délicieuses fantaisies; ce sont des chimères, des sirènes, des masques, des animaux hy-

---

tise de 1704, faite à l'occasion d'un procès entre l'abbé de Montbenoît et les religieux du couvent, conservée aux archives du Doubs. Voici le passage : « A l'égard de la chappelle des Trois-Roys le seigneur def- » fendeur, convient..... que les vieilles formes que l'on y a entreposées » doibvent estre enlevées et non pas réparées, puisqu'elles n'ont pas » été faicte pour ladicte chappelle où il n'y en doibt point avoir, et que « cy devant elles estoient au devant de la tribune dont on a parlé cy » dessus et qui fermoit le chœur, laquelle tribune est transportée au » bas de l'église. »

brides, des cornes d'abondance, disposés symétriquement deux à deux, mêlés à des rinceaux gracieusement enroulés, formant à chaque panneau un ensemble, à peu près de même silhouette, mais toujours varié dans les détails.

Six écussons de Ferry Carondelet, à bords contournés, de différentes formes, décorent les divers panneaux. Les iconoclastes de la Révolution ont gratté les bandes et les besants de ces armoiries, mais, moins stupides que la plupart de leurs congénères, ils se sont contentés de mutiler les emblèmes héraldiques sans toucher à leur gracieux entourage (1).

Ces stalles sont datées en deux endroits. Le millésime 1525 est tracé en chiffres arabes, au milieu du cinquième pilastre du côté de l'Evangile, puis un ornement de la crête des stalles du même côté porte 1527.

J'ai aussi vu, toujours dans les stalles nord, les lettres S, I et une S renversée, gravées sur un petit cartouche, puis, en deux endroits, cet autre chiffre I V, enfin nous retrouverons un chiffre, presque semblable au premier, sur le beau siége de l'abside.

Ce sont bien les signatures, malheureusement inexplicables pour moi, des artistes auxquels on doit ces charmantes sculptures.

Les stalles du rang inférieur, ou basses formes, fort simples et d'un style tout autre que les hautes, ont leurs entrées décorées de diverses figures trop mutilées pour qu'il soit possible de les déterminer ; on y distingue encore toutefois des femmes qui semblent se battre, d'autres femmes qui prient, une femme couchée, très-mutilée, ayant près d'elle une tête de mort et un livre, peut-être une sainte Madeleine ?

Des panneaux sculptés terminent les basses formes à l'est et garnissent les entrées ; les premiers, bien conservés, sont

---

(1) Voir dans la notice de M. Clerc un dessin, bien insuffisant, des stalles du côté de l'Evangile

curieux ; du côté de l'Evangile est représenté le fabliau d'Aristote, si fréquemment reproduit à la fin du moyen-âge et à la Renaissance : Aristote, bridé et à quatre pattes, est chevauché par la courtisane qui avait su le séduire et qui le frappe d'un bâton ; du côté de l'Epitre, Samson est tondu par Dalila ; double leçon destinée à prémunir les hommes contre la fatale influence des femmes.

Les bas-reliefs des entrées ont été fort mutilés, et cela est d'autant plus fâcheux que les armoiries abbatiales dont ils étaient ornés, qu'il m'a été impossible de déterminer, auraient appris sous quel abbé les stalles avaient été commencées.

Les miséricordes, peu intéressantes, sont décorées suivant l'usage de têtes d'hommes et d'animaux, de feuillages, enfin d'objets et de symboles divers, au milieu desquels j'ai trouvé le globe croisé mangé par les rats, souvent figuré dans la sculpture de cette époque.

Le pupitre de la rangée des stalles du nord a été refait du temps de l'abbé Chevroton (1603-1638), dont il porte l'écusson à un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'un croissant, cet écu posé sur une crosse en pal. On eut aussi la singulière idée de remplacer l'un des ornements de la crête des stalles par un disque de bois sculpté aux armes de l'abbé François-Joseph de Grammont (1683-1717).

J'ai parlé d'un autre meuble contemporain des stalles et dû aux mêmes artistes ; c'est un siège à trois places, avec trois basses formes, qui devait servir à asseoir le prêtre célébrant et ses deux accolytes à certains moments des offices solennels.

La forme et l'ornementation de ce meuble sont les mêmes que celles des stalles, qu'il dépasse peut-être en finesse et en élégance ; son couronnement offre aussi des pinacles, puis des disques d'où sortent des têtes en ronde bosse.

Au milieu du dorsal de droite de ce beau siège figure un cartouche portant, en caractères assez forts, les lettres X I S.

Il semble que les artistes dont ces lettres rappellent le souvenir aient tenu à signer d'une manière plus apparente ce qu'ils considéraient sans doute comme leur chef-d'œuvre.

Les stalles et le siège triple sont évidemment, sinon de deux époques bien distinctes, du moins de deux faires tout à fait différents. Ainsi, leur partie inférieure, les bas-reliefs d'Aristote et de Samson, les figures, en grande partie brisées, des entrées et les miséricordes, bien que du XVIe siècle, sont encore dans le sentiment gothique, dont l'ornementation des stalles hautes n'offre plus de traces. Les costumes et coiffures des personnages des bas-reliefs, surtout ceux de Samson et de Dalila, portent bien la date du règne de François Ier ; on les retrouve dans les sculptures de l'hôtel bien connu du Bourgtheroulde de Rouen.

Nos basses formes furent sans doute l'œuvre d'un *huchier*, Suisse peut-être, travaillant à l'ancienne mode, imprégné des traditions artistiques allemandes et tout à fait étranger au goût italien alors si répandu.

Cet artiste primitif commençait donc les stalles, peut-être d'après les ordres de Carondelet, mais sans que cet amateur raffiné de l'art ultramontain en ait examiné les dessins, avant son retour en Franche Comté. Je me figure l'abbé Ferry voyant, à son arrivée à Montbenoît, les travaux de sculpture déjà exécutés et, peu satisfait de ces travaux, en confiant immédiatement l'achèvement à d'autres artistes plus au fait des nouvelles données, dont il devait avoir pris le goût pendant son séjour en Italie.

C'est alors, vers 1522 je pense, que furent commencées les stalles hautes; leur ornementation offre tous les caractères de cet art dont on trouve, sous le règne de François Ier, les productions dans les diverses provinces de la France, du nord au midi, aux portes de Beauvais comme au jubé de Limoges, à Pagny en Bourgogne comme à Montal, à Saint-Bertrand de Comminges, sur les frontières de l'Espagne, comme à Montbenoît. Art exquis et délicat, entre le gothique

qui s'en va et l'école de Fontainebleau qui n'est pas encore venue; où les maîtres s'essayent à parler latin avec une gaucherie naïve et un accent national encore très prononcé.

Ces stalles sont-elles françaises ou italiennes? Les deux opinions sont admissibles : on trouve dans le Milanais, en particulier à la Chartreuse de Pavie, une ornementation de quelque rapport avec celle de nos boiseries que, malgré cette analogie et contre l'avis d'archéologues bisontins fort compétents en pareille matière, je crois l'œuvre d'artistes français. Sans doute ces artistes avaient vu l'Italie ou, tout au moins, avaient étudié des dessins et des moulages d'originaux italiens; mais leur interprétation très personnelle n'a rien de la pratique d'atelier, des procédés raffinés, de l'exagération des Italiens, et elle n'en vaut que mieux.

Le savant et élégant écrivain qui s'est fait une spécialité de *L'art du bois*, M. Bonnaffé, a écrit, en parlant d'une ornementation dans le genre de celle de Montbenoît : « Si la » broderie est italienne de dessin, l'étoffe, la coupe, la forme » et l'ajustement sont français. » Jamais un Italien n'aurait admis ces crêtes ajourées, ces pinacles, ces têtes se jetant hors de leur cadre, ces figures grimaçantes, ces marmousets grotesques que l'on remarque dans les stalles; il n'aurait pas compris non plus leur principe architectural, gothique par sa conception et sa charpente, dérivant en quelque sorte des constructions de bois, d'un système qui nous appartient et qui n'a pas d'analogue en Italie (1).

---

(1) Les stalles, sans être en trop mauvais état, auraient grand besoin d'être consolidées. Du reste, dès 1704, elles avaient souffert par la négligence des moines; voici ce qui est dit à ce sujet dans l'enquête de 1704 : « Pour ce qui est des formes du chœur qui sont en grand nombre » y ayant vingt-quatre formes hautes et dix basses proprement faictes » et en sculpture, le dit seigneur deffendeur (l'archevêque de Besan- » çon, abbé de Montbenoît) dict que dans le dos des dictes formes il y » a trois ou quatre petites planchettes qu'on a cassé en s'appuyant, ce » qui est arrivé par la faute des demandeurs qui souffrent que les » paysans se mettent dans les dites formes et que s'appuyant grossiè-

La niche abbatiale en pierre est à mon avis, comme les stalles, une œuvre française saupoudrée d'italien : arcature en anse de panier, balustres posées en porte à faux, multiplication de bases superposées, profils, pénétration des moulures; c'est de l'art antique, mais traduit librement, avec esprit et élégance, à la française; jamais nos voisins ultramontains, idolâtres de Vitruve, n'auraient osé commettre pareilles hérésies architecturales.

Reprenons maintenant la description de l'église et, revenant sur nos pas, examinons les chapelles latérales séparées, par des murs pleins, du chœur auquel elles confinent, et ayant leur entrée à l'extrémité des collatéraux.

La plus intéressante de ces chapelles, dite chapelle *Ferrée*, soit à cause des grilles qui l'entouraient autrefois, soit par corruption du nom de Ferry (1), se trouve au nord (2). Elle est voûtée sur de lourdes croisées d'ogives plates, avec retombées sculptées aux armes de Carondelet, et éclairée par une baie en tiers-point. Sa paroi sud offre une petite fenêtre carrée grillée, percée à une grande hauteur, dont l'ancienne destination a donné lieu à des conjectures nombreuses. Je pense que cette baie s'ouvrait sur la tribune du jubé, d'où elle permettait de voir ce qui se passait dans la chapelle.

De ce même côté, est une console de pierre qui portait la représentation de l'abbé Carondelet dont il est question dans l'Inventaire de 1638, et qui est désignée par une inscription, en lettres capitales ornées, gravée sur la console. Cette ins-

---

» rement, ont descloués les dites petites planches que l'on attachera
» avec une douzaine de cloux, ce qui fait voir la négligence horrible
» des dits demandeurs soit à faire mettre les dits cloux ou d'en avertir
» les officiers du seigneur deffendeur pour y pourveoir. »

(1) Notice de M. Clerc, p. 48.

(2) Voici comment l'Inventaire de l'abbaye de 1638 décrit cette chapelle : « A main gauche est une grande chappelle vouttée communément appelée la chappelle ferrée sur lautel de laquelle est limage » de Nostre Dame de pitié de pierre en bosse, une de S[t] Augustin » tenant son cœur en la main, et la statue dudit s[r] de Carondelet abbé. »

cription a été tellement mutilée qu'il est impossible de la restituer en entier. Voici ce qu'on peut en lire :

REPSENTATIO . DE . R . P . (révérend père) MESSIRE . FERRY . CARONDELET . ABBE . COMMED . (commendataire) DE . CESTE . ABBAIE . QVI . A .... ET ..... PAROCHIENS . A .... 1523 . PRIES . POVR . LVY.

La figure de l'abbé a été remplacée par une assez bonne statue en pierre, un peu mutilée, de saint Jérôme, caractérisé par le lion son attribut ordinaire.

La Notre-Dame de Pitié, qui se trouve sur l'autel, est mieux conservée; elle est contemporaine des autres sculptures, elle a été peinte ou repeinte d'une manière peu heureuse.

On voit, devant l'autel, deux des quatre colonnes portant des anges armés des instruments de la Passion, qui figuraient jadis auprès du maître-autel (1); enfin on remarque, au dessous de la console, trois basses formes pareilles à celles du chœur, provenant sans doute des stalles adossées au jubé.

A l'est de la chapelle *Ferrée* se trouve la sacristie, communiquant seulement avec le chœur; elle est de même grandeur que la chapelle, voûtée comme elle avec retombées armoriées, et éclairée par deux fenêtres ogivales.

L'autre chapelle latérale, sous le vocable des Rois Mages (2), semblable à celle que je viens de décrire, forme, au sud, le pendant de la sacristie. On y remarque une adoration des Mages, formée de quatre statuettes en bois polychromes, détachées les unes des autres, d'un bon style de la première Renaissance (3). On y voit aussi les deux autres anges sur des

(1) Expertise de 1704.
(2) Inventaire de 1638.
(3) Mentionnées dans l'Inventaire ci dessus : « A droitte est une autre » chappelle vouttée à l'invocation des trois roys sur lautel de laquelle » sont des images enbosse dorrée représentant l'adoration des roys. »

colonnes de la garniture du maître-autel. Entre le bas-côté sud et la chapelle des Rois Mages, règne une travée, actuellement en assez mauvais état, qui correspond à l'ancienne salle capitulaire. Cette sorte de chapelle semble n'avoir jamais été terminée et avoir seulement servi de passage. Elle recouvre l'ancien caveau sépulcral des religieux. Sa paroi ouest offre deux écus aux armes de Ferry Carondelet (1) accompagnés de son nom et de sa devise : NOSCE OPPORTUNITATEM, et l'écusson de l'abbé Chevroton, placé sur une crosse.

M. le président Clerc dit dans son mémoire (2) que les travaux de reconstruction de l'église de Montbenoît furent commencés en 1522, lors de l'installation de l'abbé Carondelet en Franche-Comté ; je ne puis être de cet avis. Je crois que la restauration de l'abbaye, entreprise par l'abbé de Clerval, fut continuée, plus ou moins rapidement, par ses successeurs Jacques de Clerval, Simon de Cléron et Jean de La Palud, et que, lorsque l'abbé Carondelet fut appelé au siège abbatial, il ne fit que continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, apportant à son achèvement le goût éclairé pour les arts qui le caractérisait à un si haut point, et les plus grandes ressources pécuniaires dont il pouvait disposer.

Au sujet de l'église, il me semble impossible d'admettre, étant données les dates extrêmes : 1522, époque du retour en France de Carondelet, et 1526, date inscrite sur la clef de voûte du chœur et sur le jubé, que quatre années aient suffi pour construire et meubler le chœur et l'abside. Les ouvriers n'allaient pas si vite. Du reste l'épitaphe de Parnette Mesnier prouve que, dès 1522, les travaux du chœur étaient bien avancés, puisque la jeune fille se tua en tombant d'un échafaudage qui devait être d'une certaine hauteur.

J'ajouterai à ces preuves matérielles, que je crois convain-

---

(1) L'église n'offre pas moins de 47 écussons, sculptés ou peints, aux armes de cet abbé.

(2) P. 47.

cantes, des preuves tirées du style même du chœur, de l'abside, de la sacristie et des chapelles latérales, dont le plan et l'ornementation sont encore gothiques et bien différents des parties datées de 1522 à 1526, où se montre nettement le goût et le faire de la Renaissance.

Mon savant prédécesseur dans l'étude de Montbenoît dit encore (1) que selon la « tradition, souvenir parfaitement » d'accord avec le style du monument et les habitudes du » constructeur, l'architecte était un Italien. » Je crois devoir protester contre cette opinion plus encore que contre celle que je combattais tout à l'heure au sujet des stalles. Rien de plus incontestablement français que la construction proprement dite, et, si l'on voulait voir quelque chose d'italien à Montbenoît, ce serait seulement dans l'ornementation des stalles et de la niche abbatiale; or j'ai essayé de justifier mon attribution de ces œuvres charmantes à des artistes français.

Le dallage de l'église devait offrir de nombreuses tombes; l'*Histoire de Montbenoît* de M. Barthelet dit (2) que beaucoup de monuments épigraphiques intéressants ont été détruits par les ordres d'un ancien curé de la paroisse. Que le fait soit vrai ou non, il est certain que c'est à peine si l'on voit encore quelques fragments de pierres tumulaires du moyen-âge. Parmi les épitaphes plus modernes, la seule qui mérite une mention est celle de l'abbé Chevroton, gravée en capitales romaines sur l'une des dalles du chœur, devant la niche abbatiale, actuellement cachée par un plancher.

Voici cette inscription :

HIC . IACET .
REVERENDVS . PATER .
RENOBERTVS . CHEVROTON .
HVIVS . MONASTERII . ABBAS .
ET . RESTAVRATOR . OBIIT .

(1) P. 47.
(2) P. 81

DIE . 26 . SEPTEMB . ANN .
1638 .
IVRA . DOMOS . CENSVS . STATVIT .
RENOVAVIT . ET . AVXIT .

Robert Chevroton (1) fut l'un des abbés les plus marquants

---

(1) Deux beaux panneaux d'un grand tableau à volets, conservés au palais archiépiscopal de Besançon, donnent les portraits de trois ecclésiastiques de la famille Chevroton, dont l'un est l'abbé de Montbenoit. Sur le panneau de gauche, Renobert Chevroton et l'un de ses frères ou de ses neveux, sont agenouillés, l'un derrière l'autre, les mains jointes, devant un prie-dieu, et assistés de saint Renobert qui, en costume épiscopal, est debout derrière eux. L'abbé est revêtu d'un surplis, recouvert en partie d'un camail noir, au dessous duquel pend une croix d'or enrichie d'un saphir et d'une grosse perle, sans doute l'une des deux croix mentionnées dans l'Inventaire de l'abbaye fait après sa mort; un anneau précieux garni de pierreries se voit à l'index de sa main droite; il porte toute sa barbe et sa figure, belle et intelligente, offre beaucoup de ressemblance avec celle des deux autres personnages, barbus comme lui, surtout avec celle du plus jeune. Sur le prie-dieu sont posés un livre et une mitre de toile d'argent, dont le bandeau et la bande verticale, accostée de deux ornements d'orfèvrerie. sont d'or et garnis de pierreries; la crosse abbatiale est posée derrière le prie-dieu que surmonte un écu de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, d'un croissant d'argent; l'écu décoré de la crosse et de la mitre. Le second personnage est anssi en costume ecclésiasque, avec surplis et sorte de *Cappa magna* brune doublée de rouge. On voit au fond du tableau, à droite, une énorme tour, joignant une muraille crénelée, surmontée de constructions, qui me paraît être le château Saint-Ange de Rome, qui formerait là le pendant du dôme de Saint-Pierre de l'autre tableau; le blason de Chevroton, en grisaille, est sur cette tour. Dans le panneau de droite, un chanoine, l'aumusse sur le bras, dans la même position que les personnages de l'autre panneau, est assisté de saint Pierre qui, de sa main droite, montre le dôme de Saint-Pierre de Rome placé au fond de la composition. L'écu des Chevroton, au centre d'une couronne de laurier, est peint au dessus du prie-dieu. Cet ecclésiastique est Pierre Chevroton, prieur de Cyrod et curé d'Ornans, frère aîné de l'abbé de Montbenoit.

M. Gauthier pense que le tableau dont faisaient partie ces panneaux se trouvait à Ornans; il fut sans doute peint vers 1625, Renobert devait avoir alors cinquante ou cinquante-cinq ans, et la figure du portrait accuse cet âge. Le curé d'Ornans semble avoir soixante ou soixante-cinq ans, et le plus jeune des trois personnages trente-cinq.

de Montbenoît : pendant trente-cinq ans, de 1603 à 1638, en des temps difficiles, il gouverna le monastère avec une grande sagesse et une haute vertu, relevant, au temporel comme au spirituel, cette maison religieuse bien déchue, bien appauvrie, dont les bâtiments tombaient en ruines et où la règle monastique était dans le relâchement le plus déplorable. Selon M. Barthelet (1), Chevroton « répara les bâtiments, re-
» couvra les droits tombés en désuétude, fit renaître dans la
» communauté l'ordre et la régularité, et fut le vrai restau-
» rateur de l'abbaye. Il eut pour aide, dans cette œuvre de
» rénovation spirituelle, le R. P. Pierre Fourrier, général de
» la congrégation de Saint-Sauveur. »

Renobert Chevroton mourut au château d'Usier, chez son frère Claude, qui remplissait les fonctions de capitaine de ce château (2).

Quittant l'église, je passe à la description des autres constructions de l'abbaye. Deux escaliers, partant du collatéral sud de l'église, le mettent en communication avec le cloître, situé en contre-bas, qui est à peu près de la même dimension que la nef, et par conséquent plus long que large.

Les galeries nord et sud de ce cloître sont formées de cinq travées plus courtes que celles, au nombre de trois, de chacune des galeries est et ouest ; il y a en outre les travées des angles sur lesquelles s'ouvrent les portes de quatre escaliers donnant accès, deux dans l'abbatiale, comme je l'ai dit, les autres, au sud, dans les bâtiments claustraux.

Les galeries sont couvertes par des voûtes sur croisées d'ogives rondes à arête mousse ; une seule voûte à l'ouest est munie de liernes et de tiercerons. Leurs travées, séparées par de lourds arcs doubleaux, sont ajourées de baies jumelles amorties en tiers-point, portées sur des colonnettes accou-

(1) *Histoire de Montbenoît*, p. 101.
(2) Inventaire après le décès de l'abbé Chevroton du 8 octobre 1838. (Arch. du Doubs.)

plées, à bases polygonales et à chapiteaux sculptés ; ces colonnettes reposant sur un socle ou appui continu qui sépare les galeries du préau et qui n'est interrompu que par quatre coupures servant d'issues. Les arcs doubleaux retombent, ainsi que les arcs ogives, sur de lourds piliers, doublés de contreforts énormes et fort disgracieux, dont on a dû exagérer la saillie pour contrebalancer la poussée de l'église et des bâtiments environnants et assurer ainsi la solidité de l'ensemble.

Les clefs de voûtes sont ornées de feuillages, on y remarque aussi un écusson, sur une crosse en pal, portant les deux bars adossés des armoiries de l'abbé de Clerval.

Aux chapiteaux, d'un travail grossier, surmontés de tailloirs carrés très saillants, figurent des feuillages indigènes, surtout des rameaux de chêne et de pin, des poissons, divers animaux hybrides, enfin des écussons de Clerval.

Trois des quatre portes ouvertes aux angles du cloître ont leur baie en accolade, comprise sous un tympan en tiers-point, décoré d'ornements, de moulures du dernier style ogival, encadré par une moulure que supportent des colonnettes à chapiteaux de feuillages ; on voit les armes de l'abbé de Clerval sur deux de ces portes (1).

La porte sud-est n'eut jamais la même richesse d'ornementation que les autres ; elle est en fort mauvais état et offre l'écu mutilé du successeur de Jacques de Clerval, Simon de Cléron (1484-1509), qui portait : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronnées d'or. Voici comment M. le président Clerc apprécie (2) le cloître de Montbenoît, dont il fait peut-être un éloge exagéré en le déclarant très supérieur aux autres monuments du même genre de la Franche-Comté : « Seize arcades sembla-» bles à des fenêtres donnent jour au cloître sur une cour

---

(1) Voir un dessin de ces portes dans le mémoire de M. Clerc.
(2) P. 29.

» intérieure. Les doubles colonnes qui les soutiennent sont » basses et courtes; c'est bien le caractère du XIIe siècle. » Leurs chapiteaux sont ornés de sculptures de pierre repré- » sentant des poissons, des crocodiles, des animaux fantas- » tiques, des feuillages variés. Ces sculptures, qui ont sept » cents ans, sont en général d'une admirable conservation. » Quelques-unes des arcades, sans ogives et du style roman, » sont demeurées telles qu'elles étaient au premier jour, » pures de toute altération. »

Puis plus loin (1) : « Après trois siècles d'existence (en 1445), » le cloître de Montbenoît, en plusieurs places, tombait de » vétusté ; sans toucher aux sculptures du XIIe siècle, Jacques » Clerval pensa à le restaurer; il l'orna, aux quatre angles, » de portes en pierre de belle sculpture, il en refit toutes » les voûtes qu'il décora de nervures. Curieux de conserver » ce souvenir, il n'en inscrivit pas le millésime dans le mo- » nument, mais il fit graver les poissons de ses armes (2) sur » deux endroits des voûtes et sur deux des portes, où ils se » voient encore aujourd'hui. »

Je suis obligé de combattre encore certaines parties de cette description.

Bien que tout dans ce cloître soit lourd, trapu, massif, rien n'y rappelle l'architecture romane, tandis que l'on y trouve quelques caractères du gothique primitif, bien dénaturés il est vrai par une reconstruction plus moderne.

Selon moi, le cloître fut édifié en même temps que l'église, au XIIIe siècle ; mais il ne reste guère de cette première construction que les fondations et les arcs en tiers point bordés de tores. Tout le reste a été refait par les abbés de Clerval et Simon de Cléron.

---

(1) P. 31.

(2) J'ai dit que la famille de Clerval portait deux bars (sortes de poissons héraldiques); j'ai examiné avec soin ces écussons du cloître et je n'y ai point vu la rose qui, selon M. Clerc (p. 30), figurait aussi entre les bars dans l'écusson des Clerval.

Il est impossible de ne pas reconnaître les caractères bien précis du xve siècle dans la forme des bases polygonales, et dans l'ornementation des chapiteaux des colonnettes accouplées, où se trouve du reste, comme date, l'écu des Clerval. Seulement, comme à sa dernière période ogivale, on voit bien, par les grossières sculptures des chapiteaux, que les artistes qui les travaillèrent n'allaient plus chercher leurs inspirations aux sources naturelles, qu'ils ne consultaient plus la flore, et que leurs ornements végétaux n'étaient plus que des poncifs plus ou moins habilement exécutés. J'ajoute que les sculpteurs du xve siècle de Montbenoît devaient être de médiocre talent et que la pierre qu'ils travaillaient n'était pas de nature à faciliter leur besogne.

Les voûtes de la galerie est ont été refaites, il y a quelques années, lors de la restauration du cloître.

La disposition habituelle des cloîtres des abbayes était celle-ci : une galerie adossée à la nef, avec une entrée sous le porche ou à la partie occidentale de l'église, et une entrée près de l'un des transepts ; une galerie à l'est donnant entrée dans la sacristie, dans la salle capitulaire et les services ecclésiastiques ; une galerie au sud, opposée à celle qui longeait l'église, communiquait au dortoir et au réfectoire ; enfin la dernière galerie était habituellement contiguë aux bâtiments réservés aux étrangers.

Ce plan avait été suivi à Montbenoît. J'ai parlé des deux entrées de l'église sur le cloître, et je n'hésite pas à croire que la salle voûtée, actuellement obscure, qui communique avec la galerie est du cloître et qui avait une sortie sur l'une des chapelles latérales de l'église, était la salle capitulaire, et cela malgré la tradition qui place en ce lieu le réfectoire (1).

---

(1) A l'appui de cette tradition, M. Clerc cite (p. 30), le passage suivant de l'Inventaire de l'abbaye de 1654 : « Dès le cloitre, sommes » entrés dans une grande sale que l'on nous a dit avoir anciennement » servi de réfectoire. Il y a quelques enfonceures dont les placards » ont été enlevés pendant les guerres, et aux fenêtres il n'y a rien

Cette salle, tout à fait modifiée, servant de cellier, me paraît dater du xve siècle (1).

Les constructions qui entourent trois des côtés du cloître ne présentent aucun caractère à l'intérieur, mais la forme de leurs ouvertures en accolade et certains détails de construction leur assignent pour date la dernière période ogivale.

L'angle sud-ouest de ces constructions est doublé d'un pavillon qui paraît avoir été élevé, à une époque un peu postérieure, pour servir d'éperon ou de contrefort aux bâtisses voisines dont la solidité inspirait sans doute quelques craintes.

Si ces bâtiments claustraux n'avaient pas été aussi souvent et aussi radicalement remaniés depuis le milieu du xviie siècle, il serait possible, en suivant l'ordre dans lequel ils furent

---

» que les pierres de taille. » Ce passage ne prouve rien, puisqu'il ne dit pas dans quelle galerie du cloître s'ouvrait la porte de la salle en question; je crois qu'elle avait son entrée dans la galerie sud, ce qui était bien en effet la place du réfectoire, dont l'agencement en chambres d'habitation, encore bien conservé, est postérieur d'environ cent ans à l'Inventaire de 1654. J'ajouterai que, d'après l'expertise de 1704, le réfectoire se trouvait, à cette époque, au premier étage.

(1) Voici ce que l'on trouve au sujet de la salle du chapitre dans l'expertise de 1704; mais il n'est pas fait mention de l'endroit précis où était cette salle, qui donnait sur le cloître. La petite fenêtre dont il est question se trouvait à l'est.

« De plus ils nous ont requis de nous transporter dans la chambre » quils ont dit s'appeler le Chappitre parce que c'est le lieu ou ils s'assemblent soit pour l'élection de leurs officiers, soit pour autres » choses qu'ils ont à délibérer concernant cette communauté et ou ils » doibvent s'assembler de huict jours en huict jours conformément à » leur constitution, et ce pour en reconnoistre l'estat ayant soustenu » que l'autel qui y est est tout entièrement nud, sans nappe couverture, sans crucifix, et sans chandeliers, quoyque l'on y doibve dire » la messe, que la fenestre et la muraille qui la soustient sont brizées » et rompues, que les bancs qui sont à chaque costé sont entièrement » rompus, qu'il n'y a point de cheze quoyqu'il y en faut une pour celuy qui doibt présider et faire quelque instruction suivant leur institution, qu'il n'y a point de clef pour la porte qui donne entrée au » dit Chappitre qui est d'ailleurs fort obscure à raison de la petite » fenestre qui y est. »

visités et décrits en 1638 et en 1704, de retrouver la place de chacun des services de la communauté ; mais cette constatation est devenue tout à fait impossible.

Il est encore question, dans l'expertise de 1704, du quartier des moines et de celui de l'abbé, fort modestement meublé, dans lequel se trouvait la « chambre du billard avec une che» minée en forme de chauffe panse ». Mais, déjà à cette époque, les abbés de Montbenoît étaient de hauts dignitaires ecclésiastiques n'ayant nul besoin d'un logement là où ils ne venaient sans doute jamais ; et, en 1773, l'abbaye elle-même étant tout à fait sécularisée, les lieux réguliers n'avaient plus de raison d'être.

L'église et le cloître de Montbenoît, même sans parler des sculptures du chœur, peuvent compter parmi les monuments les plus intéressants de la Franche-Comté, si peu riche en édifices du moyen-âge ; ils sont appréciés et conservés avec les soins les plus intelligents par le digne curé doyen, M. l'abbé Huot ; mais cela ne suffit pas. Il est fort à désirer que l'administration prenne quelque souci de ces édifices, et qu'une restauration complète et habile rende toute leur valeur aux œuvres d'art dont Ferry Carondelet avait enrichi la petite abbaye franc-comtoise dans laquelle, sans doute revenu de toutes ses grandeurs, il avait voulu passer les dernières années de sa vie.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1883

Par M. le comte DE VAULCHIER

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Séance du 18 décembre 1883.)

Messieurs,

C'est avec une véritable satisfaction que je viens vous rendre compte, cette année, des travaux de nos confrères. Il y a un profit réel à tirer de cette revue. Elle nous fait connaître ceux de nos confrères que nous ne voyons jamais, et dont nous lisons les noms sur la liste de nos correspondants. Cette connaissance peut exciter notre émulation, ces frères, éloignés de nous, produisent chaque année d'importants ouvrages et nous donnent par là d'utiles exemples. Je ne vous dirai pas tous ceux que m'apporte le journal de la librairie pour 1883. J'avoue que je n'ai pas eu le temps de tout lire, et vous n'auriez pas celui de tout entendre.

Je commencerai par un travail de notre président sur Courvoisier, professeur à l'Université de Besançon ; car nous avions une Université ; notre confrère, M. Estignard, en a publié l'histoire. Ici, c'est un caractère que notre président a voulu développer. L'auteur était dans un milieu historique qui lui est familier. Courvoisier, né en 1749, est mort en 1803. En 1789, il passait pour le plus brillant professeur de droit de l'Université de Besançon. La Révolution n'ébranla, à aucun degré, ses opinions politiques et religieuses; au mo-

ment où la vieille magistrature s'écroulait, il traitait, en 1790, le sujet d'un concours donné, en 1773, aux maîtres ès arts par l'Université de Paris : *La nouvelle philosophie n'est pas moins hostile aux rois qu'à Dieu.* Le conseil général du département blâma solennellement son discours. En juillet 1791, il refusait le serment civique, et perdait ses fonctions de professeur; rentré au barreau il rédigeait un mémoire où le conseiller de Mesmay, célèbre par l'affaire de Quincey, présentait sa justification ; à la même époque, plaidant une cause politique, il bravait une foule hostile et s'écriait : « On ne m'a pas connu si l'on a pensé que la crainte me ferait taire quand l'honneur m'ordonne de parler. » Une semblable indépendance ne pouvait être tolérée ; Courvoisier partit pour Coblentz. Là il devint l'ami intime du président de Vezet, dont M. Pingaud a raconté l'histoire. Il commençait un exil de dix ans à la suite des princes frères de Louis XVI, rédigeant, chiffrant, déchiffrant des correspondances politiques, composant des brochures de propagande ; au milieu de tout cela pauvre, malade, ayant à peine de quoi se nourrir, peu encouragé par les princes, et n'ayant pas dans leur entourage la place que lui méritaient ses services. Usé par le travail et par la maladie, il tourna les yeux vers la France qui s'ouvrait aux émigrés ; on était en 1801 ; deux ans après, en 1803, il mourait à Besançon.

C'est une véritable révélation que l'*étude sur les Imochar* lue à la Société d'Emulation par notre confrère, M. le général Wolff. Il y a plus d'un demi-siècle que nous avons conquis l'Algérie, et nous ne savons que peu de choses sur l'ethnographie africaine. Le travail du général Wolf nous apprend que la population originaire de l'Afrique, qui était les Berbères, a été conquise et asservie dans les temps les plus reculés par les Imochar. Les deux invasions des Arabes sont récentes, ils ont converti les Berbères à l'islamisme et les ont menés à la conquête de l'Afrique septentrionale, puis aux invasions de l'Espagne et des Gaules. Les Berbères sont les

Sarrazins de nos chroniques. Les Touaregs du grand désert ont seuls gardé les mœurs des premiers habitants de l'Afrique. On y trouve la distinction des races ; les Imochar, race conquérante, formant la noblesse ; les Berbères, serfs, voués aux travaux et à la culture. Les Imochar ont imposé leur langue, comme l'ont fait les Romains, non par le nombre, mais par la supériorité de race et de civilisation. Les savants ont fait des dictionnaires de la langue Imochar ; la plupart ont cru que c'était une langue à part. Il semble pourtant qu'un grand nombre de mots ont été puisés sur la terre de Chanaan ; elle serait une sœur des langues sémitiques ; cette langue est parlée chez les Touaregs du grand désert.

On voit de suite quelles perspectives ouvre cette intéressante étude. La connaissance de la langue Imochar laisse entrevoir de nombreux points communs entre cette race antique et les peuples indo-européens. « Le moment est venu, dit notre savant confrère, de tourner les yeux vers l'Afrique, au lieu de pays barbares que l'ignorance se complaît à y supposer, la science y trouve des traces vivantes des temps les plus reculés, où se reflète le passé de nos ancêtres, c'est de l'Afrique que viendra la lumière sur les temps primitifs de l'Europe. »

M. Alfred Rambaud, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, vient de publier, en un court volume, une *histoire de la Révolution*. L'Académie ne s'occupe guère de politique ; elle s'est presque imposé comme une loi le silence sur les questions qui peuvent nous diviser ; elle aime ce qui rapproche, les paisibles discussions sur les belles-lettres, les sciences et les arts. Il serait bien difficile de rendre compte d'une histoire de la Révolution sans toucher à ce que M. Thiers appelait en 1871 la trêve des partis. Je me contenterai donc de dire que la brochure de M. Rambaud est un résumé intéressant des diverses phases de la Révolution française. La préface, pleine de vues larges et d'une philosophie impartiale, promet peut-être plus qu'elle ne tient.

L'ouvrage, loin d'être impartial, est une apologie enthousiaste de tous les actes révolutionnaires. L'auteur n'est point un fataliste comme M. Thiers, expliquant tous les faits par la nécessité ; c'est plutôt un philosophe, comme J.-J. Rousseau, voyant partout l'application de principes sociaux qui s'imposent comme des dogmes. Dès lors tout est juste. L'opération du tiers consolidé devient la base de notre crédit. L'Académie française, *école de servilité et de mensonge*, est justement supprimée. La prise de la Bastille est un fait culminant de l'histoire de la France et de l'Europe. Il y a un léger blâme sur les massacres de septembre. Danton, qui en fut certainement l'auteur, est un modéré, un indulgent magnanime qui expia sa modération sur l'échafaud. On pourrait critiquer certaines assertions et ne pas croire avec l'auteur que la hausse des denrées a amené l'avilissement des assignats, tandis que c'est l'avilissement des assignats qui a amené la hausse des denrées et la ruine du crédit. Je n'ai pas autant d'admiration que M. Rambaud pour la fête de la Raison célébrée à Notre-Dame, ni moins pour Mlle Maillard, *une artiste fort estimée*, qui représentait la Raison. Je ne crois pas que Robespierre fût l'*espérance de l'ancienne religion*, pour avoir fait voter le décret célèbre : Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme ; encore un peu, Robespierre serait un clérical. M. Rambaud est dur pour Louis XVI, il n'a pas un mot de compassion pour ce grand homme de bien ; il l'accuse de toutes les trahisons ; il justifie son assassinat.

Malgré ces observations que j'ai cru devoir faire, l'histoire de la Révolution est un abrégé intéressant des événements de cette terrible époque. L'enchaînement des différentes phases de la Révolution est établi avec précision et clarté ; les partis s'y dessinent avec netteté ; le style est ferme et sans prétention, un vrai style historique. Il ne me reste plus qu'à demander pardon à l'auteur de ma franchise.

Les Juifs et la peste noire à Vesoul en 1340, de M. l'abbé

Morey, empruntent un intérêt contemporain aux violences exercées actuellement contre les Juifs par la ligue antisémitique. Les mêmes causes produisent les mêmes événements. En 1340 comme aujourd'hui, les Juifs avaient, bien plus que nous, l'intelligence du commerce, l'art de se procurer de l'argent. C'était une immense force, autrefois comme aujourd'hui. Les Juifs prêtaient, comme ils prêtent encore; ils prêtaient aux petits, il prêtaient aux puissants. Quand les petits débiteurs ne pouvaient pas rendre, ils accusaient les Juifs de crimes imaginaires, de tuer des enfants, d'empoisonner les fontaines; ils leur attribuaient la peste noire; on brûlait leurs maisons, on les brûlait eux-mêmes; c'est ainsi que les petits débiteurs anéantissaient les billets qu'ils avaient signés; la religion servait de prétexte à toutes ces barbaries. Les gros prêteurs, les rois, les seigneurs, mettaient les Juifs sous les verroux. Nous les voyons dans les prisons de la Motte à Vesoul, de Gray, d'Apremont, assez maltraités, mais point torturés; on fait l'inventaire de leur mobilier, on ne trouve pas grand chose, ils ont tout caché; on prend ce qu'on trouve; on les exile; trois ou quatre ans après, ils sont revenus plus riches que jamais. Voilà ce que nous montre le livre très attachant de M. l'abbé Morey. L'auteur a prouvé, pièces en mains, la fausseté de la tradition répétée par tous les historiens, d'après laquelle, en 1349, quatre-vingt Juifs, hommes, femmes et enfants, avaient été, sur les plaintes des nobles et des gens d'église, enfermés au château de Vesoul, mis à la torture, attachés au gibet et exécutés. D'autres documents, cités par M. l'abbé Morey, témoignent de l'attitude bienveillante des papes.

Clément VI, informé des violences des antisémitiques de son temps, écrit deux lettres en juillet et septembre 1348, la dernière datée d'Avignon; dans la première il défend d'attenter aux biens des Juifs, de baptiser de force leurs enfants, de leur imputer le crime d'empoisonnement; dans la seconde, il flétrit les massacres auxquels se sont livrées des

populations égarées et ordonne aux évêques d'excommunier ceux qui se porteraient à des violences contre eux. La brochure de M. l'abbé Morey est une étude sincère, en dehors de toute légende populaire, appuyée sur des documents historiques incontestables, présentant les faits avec cette vraisemblance qui est un des caractères de la vérité.

Les Huguenots et les Gueux, de M. le baron Kervyn de Lettenhove, ont paru en 1883 ; c'est une histoire définitive des guerres religieuses pendant les vingt-cinq dernières années du XVI[e] siècle. Deux volumes ont paru et nous conduisent jusqu'à la Saint-Barthélemy. Trois autres volumes amèneront cette étude jusqu'à 1585. L'auteur ne nous promet pas l'impartialité ; il ne met pas en tête de son ouvrage : *Scribitur ad narrandum non ad probandum.* Cette devise n'est qu'une sorte d'hypocrisie historique ; on écrit toujours pour prouver quelque chose. Un récit n'a de valeur que par les idées qu'il exprime. L'étude ne notre savant correspondant présente tous les faits sans aucun déguisement. Il est catholique : il n'aime, en principe, ni les protestants de France, ni les gueux de Belgique ; mais il dit tout, et combien de documents ont passé par ses laborieuses mains, combien de bibliothèques et de collections ont été fouillées par lui pour y trouver ces milliers de correspondances françaises, anglaises, espagnoles avec lesquelles il a écrit son histoire. L'incroyable fourberie des politiques de ce temps n'a pas dérouté sa science, et pourtant il est difficile de faire un récit fidèle en présence de tant de mensonges. Catherine de Médicis, Charles IX, Elisabeth d'Angleterre, Philippe II, l'amiral de Coligny, surtout Guillaume le Taciturne, après avoir trompé tous les contemporains, peuvent bien tromper encore ceux qui veulent écrire leur histoire. Le moins fourbe est peut-être encore le duc d'Albe ; c'est par la ligne droite qu'il conduit au gibet les victimes de sa cruauté. Quelques rares figures sont présentées sous un jour plus doux et consolent les lecteurs attristés : Marguerite de Parme, et puis notre Granvelle, un

cardinal et une femme reposent l'esprit fatigué par le spectacle de tant d'infamies. L'auteur, vrai patriote, fait valoir à bon droit le patriotisme belge attaché à ses privilèges séculaires comme à la foi de ses pères, et sépare la cause de ce grand peuple de celle des Gueux. Une foule de détails nous font réellement vivre au milieu de cette époque troublée, et cette étude si sincère et si profonde a aussi son côté pittoresque. En voilà assez pour une simple annonce ; il faut lire cet intéressant travail.

M. Tuetey, membre de la Société d'Emulation de Montbéliard, a publié dans les Mémoires de cette société, d'après des documents complétement inédits, deux volumes intitulés : *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains* (1587-1588) ; c'est un curieux épisode de l'histoire des guerres de religion au XVIe siècle. L'introduction de la Réforme dans le pays de Montbéliard, la tentative avortée de juin 1575 contre Besançon, la ville de Montbéliard devenue un foyer d'intrigues huguenotes et désignée pour ce fait à la vindicte des princes lorrains, l'ambassade des protestants d'Allemagne conduite à Henri III par Frédéric de Wurtemberg, telle est la mise en scène de ce drame émouvant. La suite de ce travail nous montre les contingents allemands et suisses levés pour le compte du roi de Navarre, les reitres allemands passant le Rhin et pillant l'Alsace, l'entrée en Lorraine de l'armée d'invasion, les déprédations commises par elle dans les états de Charles III, la désorganisation assez rapide de l'armée des confédérés, enfin les victoires décisives du Balafré à Vimory et à Auneau, Henri III protégeant le départ de cette malheureuse armée et son retour par le pays de Montbéliard. C'est ici que commence la partie vraiment neuve du livre de M. Tuetey, celle qu'indique la seconde partie de son titre. Le duc de Guise et le marquis de Pont, fils de Charles III, envahissent le comté de Montbéliard, après avoir traversé la Franche-Comté, malgré les remontrances de François de Vergy et du parle-

ment de Dole; pendant le court espace de quelques semaines, ce malheureux pays est voué à la vengeance des Lorrains : le meurtre et les tortures, le viol et le rapt, les rançonnements, les incendies, le pillage, enfin, comme conséquence la famine et la peste. Le second volume est terminé par une enquête sur les excès commis dans le comté de Montbéliard par l'armée des princes lorrains. C'est une peinture terrible des horreurs de la guerre à une époque où, cependant, la civilisation avait déjà fait de grands progrès, où les lettres. les arts étaient dans leur plus remarquable épanouissement. Il y a environ 120 pièces qui ne sont que la répétition des mêmes horreurs; si les princes lorrains avaient provoqué de semblables enquêtes sur les excès commis par les reitres dans le duché de Lorraine, nous aurions probablement la contre-partie de cette sanglante et abominable histoire.

Poèmes dramatiques, par M. de Ronchaud. « Ces poèmes, dit l'auteur, sont déjà connus. Je les ai gardés longtemps en portefeuille, où j'aurais peut-être bien fait de les garder toujours. » Nous ne sommes point de l'avis de M. de Ronchaud. *Diogène vendu*, *Les Lesbiennes*, *Allons à Athènes*, sont trois saynettes antiques où respire le parfum des grands maîtres de l'art. Diogène, entré esclave chez Xéniade, s'emparant peu à peu de l'autorité par l'ascendant de la philosophie, converti lui-même à l'amour et à la paix du foyer qu'il avait méprisés dans sa vie errante, fait des heureux et jouit de leur bonheur; voilà le Diogène de M. de Ronchaud, défiguré, dit-il, par une foule de légendes contradictoires. Dans *les Lesbiennes,* Sapho, la belle Sapho n'est plus la grande amoureuse du promontoire de Leucade; c'est une belle et noble figure digne des sympathies de la postérité. Le culte de la poésie et de la sagesse, l'amour héroïque de la patrie et de la liberté en forment les traits saillants sur lesquels se répand, avec les sons de la lyre d'or et les boucles parfumées de sa chevelure de violette, le charme immortel qui nous captive à son nom. Le sage Pittacus et la belle Sapho sont

les héros de ce petit drame. Le sage est tyran de Lesbos, acclamé par le peuple. Sapho donne la main aux amis de la liberté lesbienne. La question se pose entre le despotisme intelligent et modéré et la liberté avec ses dangers. Le génie et la beauté de Sapho triomphe : Pittacus abdique et la cause de la liberté l'emporte sur celle de la tyrannie. J'aime peut-être mieux que tout le reste, *Allons à Athènes*, cette pièce est pleine d'inspirations poétiques : « Allons à Athènes, s'écrie M. de Ronchaud, allons-y par nos chants ; c'est là que sont nos vrais origines morales et intellectuelles ; nous ne sommes que des barbares, mais nous sommes des fils d'Athènes par la civilisation. » Tout cela est bien un peu païen, mais n'oublions pas que nous sommes en Grèce. En lisant les vers de M. de Ronchaud, on pense involontairement à André Chénier qui

Sur des pensers nouveaux faisait des vers antiques.

Ici les pensées sont antiques, du moins elles en ont pris le costume ; mais le vers est moderne, et je suis sûr de ne pas déplaire à M. de Ronchaud en lui disant qu'on y retrouve, surtout dans la pièce *Allons à Athènes*, les inspirations d'un homme qui a été son idole et qui l'est encore, de notre grand Lamartine. Toutes ces pièces sont saupoudrées de politique très aimable et très républicaine répandue sur les personnages, comme une poudre parfumée sur le front d'une belle personne.

Les *contes d'automne*, du même auteur, sont nés à Saint-Lupicin, au pétillement d'un feu de sapin dans une solitude des montagnes, pendant les longs jours et les longs soirs d'une saison pluvieuse ; le premier de ces contes est bâti sur la sixième églogue de Virgile : Silène, Eglé, Varus, Virgile, le Pausilippe, Ischia, Baia, le cap Misène, la mer de Naples, toutes ces choses si antiques et si présentes encore. Quels personnages ! quelle mise en scène ; il y a dans tout cela du Lamartine et du Virgile ; ce conte charmant se termine par

une traduction de la sixième églogue : grandes difficultés vaincues; malheureusement cette traduction est impossible.

Les autres contes, *une Fête de village, la Philie, le Voile, un Rêve,* sont des descriptions bien vivantes et bien poétiques de nos montagnes du Jura, de nos forêts de sapins, de nos grottes, de nos pittoresques cours d'eau; tout cela est encadré de jolies nouvelles, quelquefois trop romanesques; on aimait cela, il y a cinquante ans. Nous ne savons à quelle époque de sa vie déjà longue sont dues ces charmantes nouvelles; M. de Ronchaud est toujours si jeune par l'esprit et par l'imagination.

Notre éminent confrère, M. Castan, a traité, devant la Société d'Emulation, un sujet qui intéresse l'histoire des arts. Ce talent si souple sait aborder tous les genres; il est vrai qu'il était surtout ici question de dates et d'histoire. Le sujet traité par lui est : *Le portrait du président Richardot au musée du Louvre, restitué à Rubens.* Le président Richardot était né à Champlitte en 1540. Granvelle, éloigné par les seigneurs flamands du gouvernement des Pays-Bas, pourvut aux frais de ses études, fut véritablement son Mécène; il l'avait deviné et Richardot, sous ses auspices, parvint aux plus hautes dignités. En 1597, il était élevé par le roi d'Espagne à la dignité de chef-président du conseil privé des Pays-Bas : voilà par quels liens l'étude de M. Castan se rattache à notre histoire comtoise. Deux faits se dégagent de cette remarquable étude : le premier, que ce portrait est bien réellement dû au pinceau de Rubens; le second, qu'il est de la première manière de ce grand peintre, si justement appelé « le soleil de l'école flamande ». Nous autres Français, ceux du moins qui n'ont pas voyagé, ne jugent Rubens que sur les tableaux du Louvre qui représentent l'histoire du mariage de Marie de Médicis. C'est l'emportement de la couleur. Le portrait de Richardot, que tout le monde a pu voir dans le salon carré du Louvre, attribué à Van-Dyck, est d'une finesse d'exécution, d'une tempérance de coloris qui contraste avec

les Rubens qui nous sont familiers. On peut en dire autant des tableaux qui enrichissent les galeries d'Anvers. En lisant avec tout l'intérêt qu'il mérite le travail de notre confrère, j'ai pris la résolution de lui faire ce qu'on appelle un tendre reproche. Puisqu'il appartient aux deux académies sœurs et non rivales qui travaillent à répandre et à maintenir dans notre pays la culture des choses de l'esprit, pourquoi ne nous offre-t-il pas plus souvent quelques-unes de ses intéressantes productions? Il est assez fécond pour ne pas faire de jaloux.

Notre confrère M. Ducat, connu par tant d'œuvres excellentes et, en particulier, par cette élégante église de Mont-Roland qui fut son début à sa sortie de l'Ecole des beaux-arts, a entrepris la construction d'un des édifices les plus importants qui aient été confiés depuis bien des années à un architecte franc-comtois. Nous ne voulons pas attendre, pour vous en parler, que l'église des saints Ferréol et Ferjeux ait remplacé la modeste chapelle qui couvre actuellement la grotte des apôtres de Besançon. C'est un ouvrage de longue haleine, et il ne faut pas oublier qu'il a fallu des siècles pour bâtir nos cathédrales. Il ne faudra pas un siècle pour bâtir l'église de Saint-Ferjeux ; les plans sont terminés, avec tous les détails d'architecture. Le monument sera de l'époque romane, sévère et sobre d'ornementation. Deux tours surmontées de pyramides élancées, une coupole dont la coupe heureuse rappelle celle de Brunelleschi au dôme de Florence, indiqueront de loin l'emplacement de la basilique. L'architecture intérieure présentera un aspect très original et très mouvementé, aux descentes qui conduiront à l'église souterraine. Nous pouvons compter sur un vrai chef-d'œuvre ; l'ensemble de l'église ne laisse rien à désirer ; quant aux détails, nous connaissons tous l'habile main qui a dessiné tant de profils gracieux sur la pierre et sur le bois ; ayons pleine confiance et attendons patiemment que le monument sorte de terre.

L'important palais de nos archives départementales est

terminé ; M. Saint-Ginest y a mis la dernière main. C'est un édifice à l'aspect sérieux comme il convient à un temple de la science. Notre collègue, M. Gauthier, a déjà transporté tous ses trésors dans les vastes salles qui remplissent deux étages reliés par un élégant escalier. L'aménagement est excellent. Le jour pénètre partout dans ces corridors rayonnés où s'étalent, dans un ordre parfait, de bien précieux documents relatifs à l'histoire de notre province. Voilà enfin nos trésors archéologiques établis dans un monument digne de leur importance.

Il serait difficile de rendre compte à l'Académie des travaux de nos peintres, et pourtant ils produisent chaque jour. M. Edouard Baille est un travailleur infatigable ; mais ses œuvres, si remarquables, ne font que traverser son atelier ; on les trouve partout excepté chez l'auteur. J'ai eu le plaisir d'admirer à cent lieues d'ici un portrait de jeune femme, en pied, qui est un véritable tableau. Un autre, moins important, un de ses derniers ouvrages, est le portrait d'une jeune fille de vingt ans que la mort vient de nous enlever ; ce sera pour ses parents et ses amis un consolant souvenir.

J'ai vu avec un vif intérêt l'atelier de M. Isenbart ; mais j'en dirai la même chose : il n'y a plus un tableau du maître, tout est enlevé et orne les salons des privilégiés qui ont eu le bon goût de les acquérir. Il y a pourtant des études bien intéressantes faites aux environs du Bélieu, des sous-bois d'une fraîcheur admirable ; puis les vraies richesses de cet atelier sont dans les cartons de notre confrère ; cela ne se décrit pas, il faut aller les voir dans cet élégant pavillon qui s'élève derrière la gare du chemin de fer de Morteau. Quand on a parcouru les salles du palais de l'Industrie, ce qui s'appelle le Salon, on est étonné qu'il n'y ait pas eu une médaille pour M. Isenbart. C'est qu'on ne réfléchit pas assez à la nécessité qui s'impose aux artistes de sacrifier à la mode. Car il y a une mode pour les œuvres d'art comme pour les robes des femmes. On n'aime plus les grands horizons, ces vastes

espaces où la pensée se perd dans les effets de la perspective aérienne. Il faut des cadres restreints; on appelle cela le paysage intime. Il est certain qu'un paysage du Poussin ne serait pas reçu au Salon.

Notre correspondant, M. Bourquard, directeur de l'Ecole libre de Delle, vient de publier une analyse très importante de l'encyclique *Æterni Patris,* dont l'apparition a fait tant de bruit dans le monde philosophique et religieux. Léon XIII, pendant trente-deux ans évêque de Pérouse, s'était livré à l'étude de saint Thomas d'Aquin; il avait fait fleurir dans son séminaire le culte du docteur angélique. Pénétré de cette idée que l'étude de la philosophie ne tend point à renverser la révélation divine, mais plutôt à lui frayer la voie, résolu d'opposer une science vraie à ces erreurs si nombreuses qui, non contentes d'attaquer les vérités surnaturelles, ébranlent encore les vérités naturelles, il trouve dans saint Thomas l'accord de la raison et de la foi.

La raison prépare et aplanit la route vers la foi, mais elle doit respecter les vérités surnaturelles, et considérer le Christ comme le restaurateur de la science humaine. Selon la doctrine des scholastiques, l'intelligence ne s'élève que par les choses sensibles aux choses immatérielles. Saint Thomas s'est livré avec ardeur à l'étude des sciences naturelles; et d'après les plus savants parmi nos contemporains, il n'existe aucune véritable opposition entre les conclusions de la physique moderne et les principes de la philosophie scholastique.

Le grand pape qui gouverne actuellement l'Eglise catholique conclut à la résurrection de la doctrine de saint Thomas; la doctrine spéculative de l'encyclique *Æterni Patris* comprend la vraie doctrine de la connaissance, la vraie anthropologie, la vraie science de la nature selon la doctrine de saint Thomas, et un aperçu de sa cosmologie.

Le dernier chapitre traite de l'accord entre la science moderne et les principes philosophiques des scholastiques.

TOMBES FRANC-COMTOISES INÉDITES

DES XIVe-XVIIe SIÈCLES

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 18 décembre 1884.)

Il y a cent ans, l'archéologie du moyen âge dont Palliot, Gaignières, l'abbé Lebeuf et quelques bénédictins avaient été les précurseurs, n'entrait pas encore dans le cadre officiel de l'érudition ; et les savants qui formaient alors la partie active de l'Académie de Besançon limitaient à la transcription et à la critique des chartes, à la topographie historique de la Franche-Comté et à l'exploration des ruines et des voies romaines, le champ de leurs consciencieuses études.

Sur ces divers points, nos devanciers ont rendu trop de services à l'histoire provinciale, pour mériter un reproche s'ils ont négligé de décrire ou de dessiner les monuments artistiques : églises, cloîtres, tombeaux, qui pullulaient autour d'eux, et qui, presque tous, ont été engloutis dans la même destruction que les chartriers et les manuscrits par eux transcrits avec tant de prévoyance. Mais aujourd'hui les archéologues comtois se trouvent réduits à glaner le peu qui subsiste de la riche moisson méconnue par le XVIIIe siècle; leur tâche difficile doit s'appliquer tout ensemble à sauver par des descriptions, des dessins, des plans exacts les monuments qui subsistent, et à reconstituer au moyen de débris, de descriptions ou de dessins exceptionnellement retrouvés les monuments qui ont disparu.

J'ai signalé déjà l'utile secours que l'on pouvait attendre pour ces restitutions des manuscrits de Palliot, sauvés par

Gaignières ou Clairambault, et recueillis à la Bibliothèque nationale ou dans les collections d'Oxford (1) ; c'est à ces re cueils que j'emprunterai encore aujourd'hui quelques monuments d'un intérêt particulier pour l'histoire et l'archéologie franc-comtoises.

I

En premier ordre, par l'importance comme par la date, je signalerai d'abord un dessin de Palliot reproduisant la tombe du jeune Robert, fils du dernier comte de Bourgogne Othon IV et de Mahaut d'Artois, mort au début du XIVe siècle, enseveli au pied du maître-autel des Jacobins de Poligny. Les manuscrits de Chifflet, à la Bibliothèque de Besançon, renferment un croquis médiocre de cette dalle de marbre noir, que M. Clerc a fait graver dans le premier volume de son *Essai* (2) ; mais le dessin de Palliot a une toute autre précision archéologique. On n'aura qu'à rapprocher notre planche I de la gravure exécutée d'après Chifflet, pour se convaincre que la tombe de Robert de Bourgogne pouvait être jusqu'à ce jour considérée comme inédite, moins l'épitaphe assez exactement reproduite dans divers auteurs (3).

Le tome 942 du fonds Clairambault, de la Bibliothèque nationale, auquel j'ai déjà fait de fréquents emprunts pour divers recueils épigraphiques, présente un ensemble considérable de croquis de tombes et d'épitaphes relevés dans les Deux-Bourgognes. Il nous restitue d'abord le dessin d'une dalle funéraire représentant Renaud de Vergy (1313), qu'on voyait naguère devant l'autel principal de la collégiale de

(1) V. *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 122 ; 1881, p. 281 ; et 1882, p. 286.

(2) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, I (nouv. édit.), en regard de la page 514.

(3) Conf. Clerc, *Essai*, I, p. 514 ; Chevalier, *Mémoire sur Poligny*. I, 166.

Champlitte, où André Duchesne avait omis de la consulter (1). C'est lui qui nous rendra également le croquis des deux superbes mausolées en plein relief, sous lesquels reposaient, aux Cordeliers de Lons-le-Saunier, Philippe de Vienne (v. 1370), Huguette de Sainte-Croix (1359) et Marguerite de Vienne (v. 1400). Echappés, grâce aux enfeux qui les abritaient, au vandalisme révolutionnaire, ces monuments ont tristement péri en 1835, brisés par le zèle lamentable des filles de la Conférence, qu'ils gênaient dans la décoration d'une chapelle! Grâce au recueil de Clairambault, cette destruction se trouve au moins atténuée, et si une exploration heureuse des caveaux des Cordeliers permet quelque jour de réunir les débris des statues des de Vienne, on aura un guide sûr pour opérer leur restauration.

Nous devons à la même source la tombe élégamment décorée sur laquelle Jeanne Despotots, femme de Claude de Saint-Moris-Pontarlier et fille du président de Bourgogne, est représentée coiffée du hennin, dans le gracieux costume des femmes nobles de la cour du Téméraire, ainsi que les inscriptions et les emblèmes héraldiques gravés ou sculptés sur maintes sépultures du XVIe siècle. Citons les épitaphes d'Henriette de Rye (1518) et de Marie du Meix (1562), toutes deux religieuses de Chateau-Chalon, de Jeanne de Vaudrey, prieure de Tart (1542), de Simon de Montrichard (1527), d'Antoine Froissard, président d'Orange, et de Madeleine Le Goux (1553), tous enterrés aux Cordeliers de Sellières, enfin de Claudine de Pontaillier, femme du gouverneur François de Vergy, « morte à la fleur de son eage », laissant « quatre beaux enfans », et inhumée à Saint-Christophe de Champlitte (1567).

Deux de ces tombes, il est vrai, celles de Jeanne Despotots et de Jeanne de Vaudrey, ont été retrouvées dans des églises

---

(1) V. *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, par André Duchesne, Paris, Cramoisy, 1625, in-fol.

de Bourgogne, mais les personnes qu'elles recouvraient appartenaient à la Franche-Comté par leur naissance et leur famille; elles rentrent donc dans le patrimoine franc-comtois. Le même motif m'a fait recueillir la dalle historiée de Jeanne de Salins-la-Tour, abbesse de Molaise en Bourgogne (1591), une inscription monumentale inédite vouée dans une église d'Anvers à la mémoire d'Hélène de Bréderode, femme de l'ambassadeur Thomas Perrenot de Granvelle, par Frédéric Perrenot de Champagney, son beau-frère (1572), et, quoique publiée déjà, l'épitaphe, inconnue chez nous, du dernier mâle de l'illustre maison d'Oiselay, enseveli loin de son berceau dans l'église de Saint-Yved de Braine en Laonnais (1652).

Classés méthodiquement à la suite de cette Note, les textes, les descriptions et les dessins ainsi groupés deviennent le complément naturel des divers recueils d'épigraphie franc-comtoise déjà publiés (1), et apportent un contingent nouveau et, je l'espère, utile à la réalisation du programme de recherches que j'indiquais tout à l'heure et que l'Académie de Besançon a bien voulu, jusqu'à présent, approuver et encourager.

---

(1) V. mes Recueils d'inscriptions dans les *Bulletins de l'Académie de Besançon,* 1879, p. 161-175; 1880, p. 322-373; 1881, p. 281-334; 1882, p. 286-336, et dans les *Mémoires de la Société d'agriculture et arts de la Haute-Saône,* 1883, mes Inscriptions de Theuley.

II

TOMBES FRANC-COMTOISES DES XIVe-XVIIe SIÈCLES.

1. Robert de BOURGOGNE-COMTÉ, v. 1306 ou 1315.

(Eglise des Jacobins de Poligny.)

CI · GIT · ROBERT · LI · PREMIERS · FIZ · MONSEIGNEVR · OTHE · CONTE · DARTOIS · ET · DE · BOURGOIGNE · ET · SEIGNOVR · DE · SALINS ·

Cette inscription, gravée en belles capitales gothiques et précédée d'une fleur de lis, se lisait sur la bordure d'une dalle en marbre noir au pied du maître-autel des Jacobins de Poligny. Sur cette dalle, aujourd'hui détruite (haute d'environ 2 mètres, large d'environ 1 mètre), le jeune prince était représenté de grandeur naturelle, vêtu d'une longue robe plissée s'arrêtant à la cheville et laissant découvertes deux chaussures apointées reposant sur deux chiens adossés et couchés; ses deux mains jointes sur la poitrine sortaient de manches étroites à parements; sa tête imberbe était couverte d'une abondante chevelure. Une arcade trilobée, extérieurement ornée de crossettes, surmontée d'un pinacle, soutenue de deux colonnettes avec chapiteaux et soubassements, encadrait son image. Au dessus de cette arcade accostée de deux clochetons à flèches, deux anges sortant à mi-corps de nuages, tenaient des navettes et balançaient des encensoirs.

Dessinée par Palliot dans le tome IV, p. 213 du Recueil de M. de Blaizy, cette tombe a été reproduite d'après lui par Gaignières, et j'emprunte aux calques faits à Oxford (vol. BOURGOGNE, n° 24, *Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale*) le croquis reproduit pl. I de ce travail. (Conf. avec le dessin de Jules Chifflet, gravé par M. Ed. CLERC, *Essai*, I (nouv. édit.), en regard de la page 514. — V. CHEVALIER, *Hist. de Poligny*, I, 166.)

2. Renaud de VERGY, mort en juin 1313.

(Eglise collégiale Saint-Christophe de Champlitte.)

✠ CI · GIST · REGNAUX · DE · UERGEY QVI TRESPASSA L'AN MIL · CCC · ET · XIII · OU · MOIS · DE · JUG · [DIEVS · LVY · FACE] · PAIS · AMEN.

Inscription en capitales gothiques gravée autour d'une dalle historiée représentant Renaud de Vergy, debout, vêtu d'une longue robe à plis, à manches collantes avec parement angulaire, la tête coiffée d'un

chapeau à étroit rebord, les pieds chaussés de souliers à pointes, sous un arceau trilobé orné de crossettes et d'un pinacle. Au dessus deux écus : *De [gueules] à trois quintefeuilles [d'or] posées deux et une*, qui est Vergy.

Tombe plate devant le grand autel de l'église priorale et collégiale de Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville.

(V. planche II. — Tiré du tome 942, fol. 121, du *fonds Clairambault*. Bibliothèque nationale (d'après Palliot, II, 354.)

3. Philippe de VIENNE, seigneur de Pymont, et Huguette d'ANTIGNY, dame de Sainte-Croix, 13[70]-1359.

(Chapelle de Vienne, église des Cordeliers de Lons-le-Saunier.)

CY GIST NOBLE BARON MESSIRE PHILIPPE DE VIENNE SIRE DE PYMONT ET DAME HUGUETTE D'ANTIGNY SA FEMME PERE ET MERE DE DAME MARGUERITE D'ANTIGNY DAME DE SAINT LAURENT.

Dans un enfeu pratiqué sur le flanc gauche de la chapelle des Vienne, à l'extrémité du collatéral gauche de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, on a vu jusqu'en 1835, date de leur destruction, les deux statues gisantes de Philippe de Vienne et de la fameuse Huguette de Sainte-Croix sa femme, étendues sur une large dalle soutenue par un parement extérieur, compris entre un soubassement et un entablement de moulures, décoré de neuf arcatures trilobées chargées de crossettes, séparées par des clochetons et abritant neuf pleureurs, moines ou femmes dans l'attitude de la prière et de la douleur. Etendues le regard tourné vers l'autel, les deux statues, dont la tête reposait sur des coussins, avaient les pieds appuyés sur un lion couché. Philippe, la tête couverte d'un bonnet avec une riche bordure, vêtu d'une robe traînante, portait à la ceinture et au côté gauche une dague. La tête à demi voilée, les mains jointes sur la poitrine comme son époux, Huguette d'Antigny portait sur sa robe un corset fendu, visible sur le dessin de Palliot que nous devons à Clairambault. Dans l'enfonçure de l'arcade, on voyait deux écus : à gauche Vienne (*de gueules à l'aigle d'or, membrée becquée d'azur*), à droite un écu parti Vienne et Antigny (*une croix*).

L'inscription était gravée sur le chanfrein de la dalle qui supportait les deux gisants.

(V. la planche II exécutée d'après le tome 942, n° 512, *fonds Clairambault*, Bibl. nat. (Copié sur Palliot, t. IV, 205.). — Inscription d'après l'*Annuaire du Jura* de D. Monnier, 1843, p. 103 et 179.)

4. Marguerite de VIENNE, femme de Louis de CHALON (+ v. 1400), Marie des BAUX, femme de Jean de CHALON-ARLAY III (+ 1417), et Alix de CHALON, femme de Guillaume de VIENNE (+ 1457).

(Eglise des Cordeliers de Lons-le-Saunier.)

CY GIST DAME DAME MARGUERITE DE VIENNE DAME DE S. LAURENT DE LA ROCHE ET FEMME DE NOBLE BARON MESSIRE LOYS DE CHALON ET DAME MARIE DE BAUX PRINCESSE D'ORANGE ET DAME ALIX DE CHALON SA FILLE DAME DE S. GEORGE.

Cette inscription était gravée sur le chanfrein d'une longue dalle de marbre, engagée dans un enfeu, dans le mur septentrional de la chapelle des de Vienne ; sur cette dalle, soutenue d'un parement de pierre, avec soubassement, orné de huit arcatures trilobées abritant huit pleureurs ou pleureuses en bas-relief, était étendue, les pieds vers l'autel, la statue gisante de Marguerite de Vienne, vêtue d'une longue cotte à manches collantes, maintenue sur les hanches par un ceinturon lâche, et par dessus d'un corset fendu sur les côtés, la tête ceinte d'un couvre-chef (voile assez court que maintenait un frontail ou bandeau d'orfévrerie) et appuyée sur un coussin. Sous l'arc de l'enfeu se détachaient les armes parties : CHALON (*de gueules à la bande d'or*) et VIENNE.

(V. la planche III exécutée d'après le tome 942, nº 211 de *Clairambault* (PALLIOT, IV, 200.) — Inscription d'après les mêmes et l'*Annuaire du Jura* de 1843, p. 103.)

5. Thomas DESPOTOTS, de Besançon, 20 septembre 1467.

(Eglise des Carmes de Besançon ?)

HIC JACET NOBILIS VIR THOMAS DE VASIS CIVIS BISUNTINUS QUI DEVOTE SUMPTO HABITU FRATRUM ORDINIS B. MARIÆ DE MONTE CARMELO. OBIIT DIE XXª SEPTEMBRIS M CCCC LXVII. ORATE PRO EO.

(*Manuscrits Chiflet*, t. 55 (porte actuellement le nº 140), p. 373. Bibl. de Besançon.)

6. Jeanne DESPOTOTS, fille de Léonard DESPOTOTS, femme de Claude de SAINT-MORIS, 7 juin 1477.

(Eglise des chanoines réguliers d'Ogny en Bourgogne.)

CY GIST NOBLE DAMOISELLE JEHANNE DES POTOTS FEMME DE CLAUDE DE

SAINT-MORIS ESCUIER QUI MOURUT LE VII DE JUING MIL CCCC LXXVII. DIEU LUI FACE PARDON A SON AME. AMEN.

Dalle gravée représentant Jeanne Despotots, debout sous un dais ajouré, surmonté d'une galerie de trèfles, soutenu d'un arc surbaissé et trilobé, supporté lui-même par deux piliers amortis en clochetons, dans le style du xv[e] siècle. Jeanne, coiffée du hennin (« couvre-chef à bannière »), est vêtue d'une longue robe à traîne élégamment relevée sur la hanche gauche, pour laisser voir la cotte plissée qu'elle recouvre ; cette robe est collante aux manches et au corsage, ouverte en carré par devant, avec revers rabattus sur les épaules ; les manches sont ornées d'un large revers. Une banderole encadre la tête de la défunte et porte ces mots : O MATER DEI MEMENTO MEI. Aux quatre coins de la dalle sont quatre écus : SAINT-MORIS (*de gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose de même*) ; DESPOTOTS (*d'azur au pot d'or d'où sortent trois roses tigées d'argent*) ; parti : de SAINT-MORIS et DESPOTOTS ; SAINT-MORIS.

(Planche IV. — Dessinée dans *Clairambault*, t. 942, 153 (PALLIOT, IV.)

7. Jeanne de SALINS-LA-TOUR, abbesse de Molaise, 5 (ou 15) novembre 1501.

(Eglise abbatiale de Molaise (Bourgogne), ordre des Bernardines.)

✠ CY GIST DAME JEHANNE DE SALINS ABBESSE DE CEANS LAQUELLE TRESPASSA LE QUINSIESME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE L'AN MIL CCCCC ET UNG. REQ[UI]ESCAT IN PACE AMEN.

Dalle gravée représentant, sous un arceau cintré et quintilobé engagé dans une maçonnerie et supporté par deux piliers équarris, l'abbesse Jeanne de Salins vêtue de la robe des bernardines, voilée, la gorge et la moitié du visage cachés par une barbette, tenant de ses mains jointes une crosse ornée de plusieurs annelets, appuyée contre son épaule gauche, la hampe posée en diagonale s'appuyant à terre près de son pied droit. Aux angles l'écu de SALINS-LA-TOUR (*d'azur à la tour maçonnée d'or*) alterné avec un écu parti : SALINS et : *de à cinq croissants posés* 2, 1 *et* 2 (côté maternel).

J'ai modifié la date 1501 d'après les indications du *Gallia christiana*, IV, f. 1036 B, d'après laquelle Jeanne, abbesse de Molaise, de 1484 à 1501, serait morte le jour des nones (5 novembre) 1501 au lieu de 1401 porté dans le dessin de Gaignières.

(Planche VI. — D'après GAIGNIÈRES, *Abbayes*, vol. 246 et suivants. *Bibliothèque nationale*.)

8. Henriette DE RYE, 3 avril 1519, et Marthe DU MEIX, 20 août 1562, religieuses de Château-Chalon.

(Eglise abbatiale de Château-Chalon, « aisle droite du chœur ».)

CY GIST DAMOISELLE HENRIETE DE RYE FILLE DE MESSIRE HUGUES DE RYE ET DE DAME MARIE DE LUGNY TRESPASSÉE LE TIER COUR D'APVRIL MIL V^c XVIII.

Inscription gravée en bordure sur une dalle ayant quatre écussons aux angles, Rye (*une aigle éployée*), Lugny (*trois roses accostées de sept billettes* 3, 1, 2 *et* 1), Saulx (*un lion*), La Baulme (*une bande vivrée*).

Cette tombe fut utilisée pour une seconde religieuse, Marthe du Meix, dont on grava l'épitaphe en double bordure, en traçant dans le champ ses armoiries : *un chevron accompagné de trois étoiles*.

CY GIST NOBLE ET RELIGIEUSE DAME MARTHE DU MEIX DÉCÉDÉE LE XX D'AOUST MIL V^c LXII.

Dessinée dans *Clairambault*, t. 942, 207 r° (d'après Palliot, IV, 209). L'inscription d'Henriette de Rye, empruntée à Palliot, a déjà été publiée dans D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 393.

9. Simon de MONTRICHARD, écuyer, 19 février 1528.

(Eglise des Cordeliers de Sellières.)

SYMON DE MONTRICHARD ESCUYER CY DESSOUBZ EN HABIT DE SAINT FRANÇOIS FUT IMHUMÉ LE XIXe DE FEVRIER M V^c XXVII. DIEU AIT SON AME. AMEN.

Dalle ayant aux quatre coins des écussons vides ; dans le champ deux écus affrontés avec casque, lambrequins et cimiers : Montrichard (*une croix sur champ vairé*) Lantanne (lisez Lantenne : *une croix*). Sur le dessin original, *Clairambault*, t. 942, 209 r° (d'après Palliot, IV, 237), la date est indiquée : 1427 ; le style des écussons s'oppose à l'exactitude de cette date, et il faut ou bien lire 1527, comme nous le proposons, ou bien supposer, ce qui n'est pas impossible, une exécution rétrospective de la tombe.

10. Jeanne de VAUDREY, prieure de Tart, 25 février 1542.

(Eglise abbatiale de Tart en Bourgogne.)

CY GIST NOBLE DAME IEHANNE DE VAULDREY QUI FUT PRIEUSE DE CEANS

LAQUELLE TRESPASSA LE XXV JOUR DU MOIS DE FEBVRIER L'AN MIL Vc XLI. REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Dalle gravée représentant Jeanne de Vaudrey en costume de bernardine : large robe plissée, voile et bavette, tenant de ses mains jointes un chapelet, debout sous une arcade surbaissée et trilobée en accolade, ornée de choux et d'un pinacle, soutenue de deux piliers à chapiteaux. Aux quatre coins écus aux armes de Vaudrey : *de gueules emmanché de deux pièces d'argent.*

(Dessinée dans le t. XIII, 98, des *Manuscrits Gaignières*, à Oxford, (d'après Palliot, II, 393). Copie de la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes.)

11. Antoine FROISSARD, président d'Orange, 3 novembre 1548, et Madeleine LE GOUX, sa femme, 4 juin 1553.

(Eglise des Cordeliers de Sellières, chapelle Saint-Eloi.)

CY GIST NOBLE HOMME ET SAIGE MESSIRE ANTHOINE FROISSARD A SON VIVANT DOCTEUR ES DROIS SEIGr DE BROISSIA PRESIDENT D'ORANGE LEQUEL DECEDA LE TIER NOVEMBRE MIL CINQ CENS QUARANTE HUIT. DIEU AIT SON AME. AMEN.

Dalle en pierre noire portant en bordure l'inscription qui précède. Dans le champ un écu découpé de forme germanique porte le blason des Froissard : *un cerf passant* [*d'or sur champ d'azur*], *l'écu bordé d'une engrêlure*; en regard, dans un écu losangé, les armes parties : Froissard et Le Goux (*tête de maure accostée de* 3 *étoiles*). Au dessous des inscriptions en vers, la date du décès de Madeleine Le Goux.

ΕΠΗΤΑΦΙΟΝ

Nestorem consilio constanti mente Catonem
Relligione Numam hæc continet urna virum.

Jadis fut los en chasteté Lucrece
Et en amour conjugal Artemise
Magdelaine Le Goul en toute espece
Les a vaincu qui cy dessous est mise.

LAD. MAGD. LE GOUX VEFVE DE MESS. FROISSART DECEDA LE IV DE JUIN M D LIII.

(Dessinée dans *Clairambault*, t. 942, 51 v° (d'après Palliot, III, 187.)

12. François de SAINT-LOUP, écuyer, 1549, et Georges de SAINT-LOUP, son fils, 1569.

(Eglise paroissiale de Bouclans, au milieu de la nef.)

CY GIST FRANÇOIS DE SAINT LOUP ESCUIER ET GEORGE SON FILS QUI MOURUT L'AN 1549 ET SOND. FIFS L'AN 1569.

« Au milieu de la nef de l'église de Bouclans, se voit une tombe où sont les armes de Saint-Loup [*d'or à trois bandes de gueules, brisé d'un lambel à 3 pendants d'argent*] et à l'entour [l'inscription ci-dessus]. »

(L'abbé GUILLAUME, *Mém. pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, III, 52. Coll. de Laubespin. (Communiqué par l'obligeance de M. le duc d'Atrisco, prince de Bauffremont-Courtenay.)

13. Claudine de PONTAILLIER, femme de François de VERGY, gouverneur de Franche-Comté, 17 août 1567.

(Eglise Saint-Christophe de Champlitte-le-Château, devant la chapelle du Rosaire.)

CY GIST HAULTE ET PUISSANTE DAME DAME CLAUDINE DE PONTAILLIER ELLE VIVANT FILLE DE FEU HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR [HENRI DE PONTAILLIER] SEIGNEUR DE FLAIGY, MONTFERRAN, PUSEY, PUSEL, CHERIEY, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE TRES HEUREUSE MEMOIRE L'EMPEREUR CHARLES V ET DE DAME ANTHOINETTE DE VERGY DAME DE FOUVENS, ICELLE DAME CLAUDINE FEMME ET COMPAIGNE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE DE VERGY GOUVERNEUR DE BOURGOINGNE AUSSY CHEVALIER BARON ET SEIGNEUR DE CHAMPLITE, AUTREY, MOREY, LA ROCHELLE, FOUVENS, LA MOTHE EN SAVOYE, LEQUEL AUROIT LAISSÉ QUATRE BEAUX ENFANS A SCAVOIR CLAUDE, FERDINAND, ANNE ET BEATRIX EN LA FLEUR ET AN DE SON EAGE XXVII RENDIT L'AME A DIEU LE XVII D'AOUST L'AN 1567.

DIEU LA REÇOIVE EN SA GLOIRE. AMEN.

Cette inscription était tracée dans le champ d'une dalle de marbre noir, entourée d'une bordure gravée, ornée de 8 écussons. Côté gauche (dextre) ; PONTAILLIER (*un lion*), HORNES (*trois huchets* 2 *et* 1), VERGY (4 *roses*), et PONTAILLIER ; côté droit (senestre) : VERGY, VERGY, ROCHECHOUART (*ondé de* 6 *pièces*) et CHOISEUL (*croix cantonnée de* 18 *billettes*).

(Dessinée dans *Clairambault*, t. 942, 126 (d'après PALLIOT, II, 384.)

14. Cénotaphe d'Hélène de BREDERODE, femme de Thomas PERRENOT DE GRANVELLE, belle-sœur de Frédéric PERRENOT DE CHAMPAGNEY, gouverneur d'Anvers (qui dédia ce monument à sa mémoire en 1585).

6 mai 1572.

D. O. M. S.

HELENAE DE BREDERODE ILLUSTRISS. REGINALDI EQ. AVREI VELLERES F. VIDVAE THOMAE. PERRENOT. COMITIS A CANTECROI. ORD. ALCANTARAE. COMMENDATORIS. SALAMAE. D. DE GRANVELLE HAVRINCOURT. CHANTONAY ETC. PHILIPPI. T. N. II. HISPA. REGIS. DE CONSILIO A. QVO ETIAM CIVIT. ANTVERP. GVBERNATOR FVERAT. DESIGNATVS FREDERICVS PERRENOT BARO RENAGI. ASPREMONT D. S. LVPI CHAMPAGNEY ETC. EIVSDEM. CIVIT. GVBERNATOR FRATRIAE CARISS. POST OMNEM INDEPLORATO. MORBO OPERAM FRVSTRA EXHAVSTAM MORTVAE ANNVA SACRA PIETATIS ERGO INSTITVIT ET OB. M. E. COENOTAPHION. P. OBYT PRIDIE NON MAY. CORPORE IN PERRENOTORVM MONVM. VESVNTIVM APVD SEQVANOS ELATO.

ANN. CIϽ DLXXII

CVM VIX ANN. XLIIII (1).

Cette inscription commémorative était gravée en capitales romaines sur une plaque de marbre scellée vraisemblablement contre un mur, au milieu d'une riche bordure accostée de 32 écussons de maisons illustres ou princières, surmontée de deux frontons formé de deux rinceaux derrière lesquels se dissimulait une figure humaine, soutenant dans un médaillon circulaire l'écu parti : Granvelle et Brederode (*un lion de gueules brisé d'un lambel d'azur à trois pendants, sur champ d'argent*), soutenu d'un cul de lampe avec figure humaine, et de deux mufles de lion mordant des anneaux.

(1) Cette inscription fixe à 44 ans l'âge d'Hélène de Brederode à son décès, que D. Lévesque fixait à tort à 62 ans dans ses *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Granvelle*, I, 188.

Disposés en quadruple colonne, les écussons étaient rangés dans l'ordre suivant, chacun d'eux (couronné ou non) soutenu d'un cartouche portant les noms de familles.

Côté gauche (dextre), 1[er] rang : Brederode, *Laleyng*, *Vianen*, *Crecquy*, *Haerlaer*, *Brabanson*, *Valckenburgh*, *Haueskerke*.

2[e] rang : *Borssele*, *Bourbon*, *Halewyn*, *Berry*, *Be]rnemunden*, *Delphinois*, *Wyckercke*, *Boheme*.

Côté droit, 3[e] rang : *La Marche*, *Sanches*, *Vernenburg*, *Florenges*, *Naverre*, *Bracquemont*, *Zolms*. (Le 8[e] manque.)

4[e] rang : *Croy*, *Morsen-Serwara*, *Laleyng*, *Palzenbeyer*, *Craon*, *Bloys*, *Viltz* (?) (Le 8[e] manque.)

(Parchemin enluminé, haut de 485 mill., large de 370, portant au dos la signature suivante : « *Faict en Anvers l'an* 1585 *par moy Josse de Beekberghe herault et roy d'armes du pays et de la duché de Brabant.* »

Donné aux Archives du Doubs par feu M. Just Vuilleret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. Série E. *Granvelle*.)

15. Ermenfroy-François d'OISELAY, 19 août 1652.

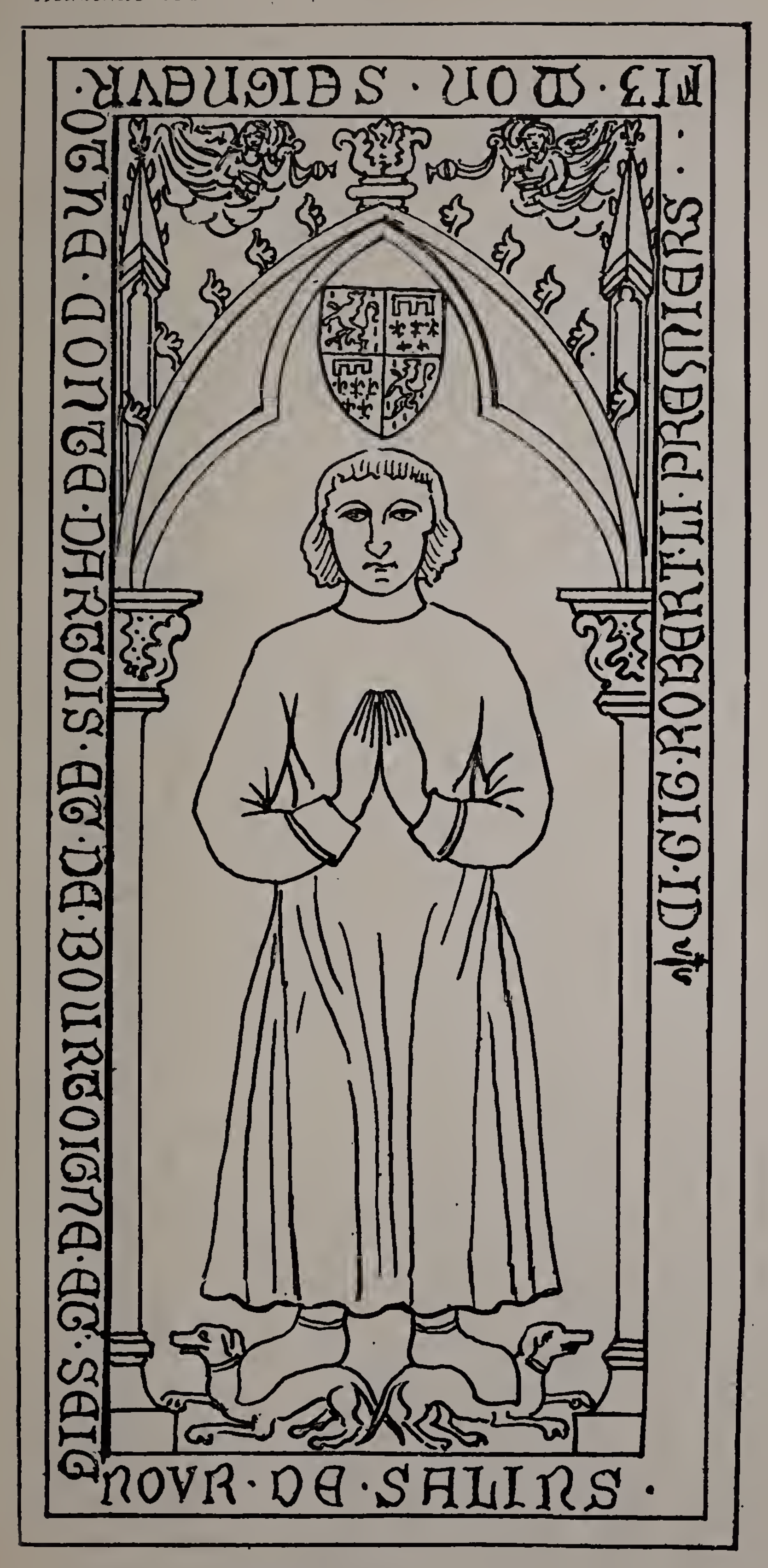
(Eglise de Saint-Yved de Braisne en Laonnais.)

« Dans la nef, devant une des chapelles du côté de l'évangile, est une tombe de pierre dure de M. le baron d'Oiselet, marquis du Saint-Empire, allié aux comtes de Braine, avec cette épitaphe :

ERMENFREDUS FRANCISCUS BARO D'OISELET SACRI ROMANI IMPERII MARCHIO HUJUS NOMINIS TERTIUS INCLITORUM LIBERAE BURGU[N]DIAE PRINCIPUM A STEPHANO COMITE DIRECTA MASCULORUM SERIE DECIMUS QUARTUS ET ILLUSTRISSIMUS NEPOS, CORPORIS FORMA UT ANIMI DOTIBUS VERE INSIGNIS GENEROSO ET AVITO GENIO ET EXEMPLO, IN IPSO AETATIS FLORE, MARTIS CASTRA INSECUTUS PRAEMATURAE HEU MOESTIS PRAETA BRANAE FACTUS PIE AC CHRISTIANI DIEM CLAUSIT ULTIMUM XIX[a] AUGUSTI ANNO DOMINI MILLESIMO SEXENTESIMO QUINQUAGESIMO SECUNDO AETATIS XIX[o] ILLUSTRISSIMA DOMINA D. CAROLINA DE LA BAUME PHILIBERTI EMANUELIS COMITIS DE SAINT AMOUR, MARCHIONIS DE SAINT GENIT ET D. GENNÉ FILIA, FILIO SUAVISSIMO CRUDELITER SIC EREPTO ET HIC PROPE CONSANGUINEOS COMITES QUIESCENTE ORDINATIS PRO EJUS SALUTE IN HOC CŒNUBIO FUNDATIONIBUS HOC MŒRORIS ET AMORIS MONUMENTUM. »

P. C.

« A la teste de cette épitaphe l'on voit l'écusson des armes du baron » d'Oiselet qui est : *de gueules à la bande dentelée d'or*, ayant pour » supports deux sauvages à la massue levée. Aux quatre coins de la » tombe se voient aussi ses alliances avec leurs noms et leurs écus- » sons. Le premier est d'Oiselet-Cusance qui est parti d'Oiselet, sa- » voir : *de gueules à la bande dentelée d'or*, partie de Cusance : *qui est*



ROBERT DE BOURGOGNE (*JACOBINS DE POLIGNY*)

1306 ou 1315

(*D'après les recueils Gaignières* (Bibl. Nat.).



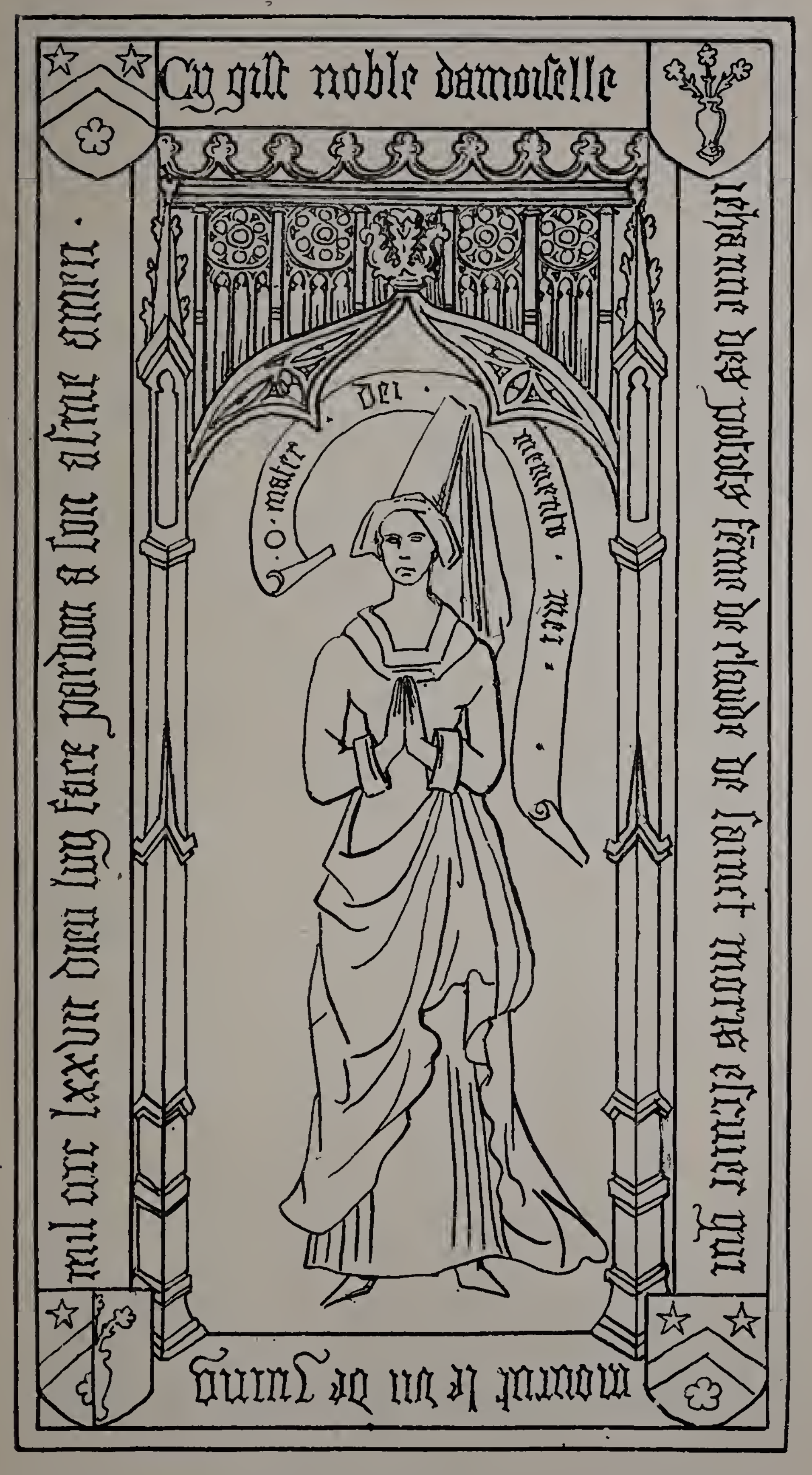
TOMBE DE RENAUD DE VERGY (*ÉGL. DE CHAMPLITTE*).
Juin 1313.
(*D'après les recueils Clairambault* (Bibl. Nat.).

PHILIPPE DE VIENNE et HUGUETTE D'ANTIGNY.

(v. 1370) et 1359.

(D'après les recueils Clairambault (Bibl. Nat).

MARGUERITE DE VIENNE (*CORDELIERS DE LONS*).
(v. 1400)



TOMBE DE JEANNE DESPOTOTS, FEMME DE CLAUDE DE St-MORIS
7 Juin 1477
(D'après les recueils de Clairambault (Bibl. Nat.).



TOMBE DE JEANNE DE SALINS, PRIEURE DE TART,
15 Novembre 1501.
(D'après les recueils de Gaignières (Bibl. Nat.)

» *d'or à l'aigle de gueules*. Le second écusson qui est à la gauche du
» premier est de *La Baume-Bruges*, partie de La Baume qui est : *de*
» *gueules à la bande d'argent chargée d'une autre d'azur* (lisez : *d'or*
» *à la bande d'azur*); partie de Bruges qui est : *d'or à la croix de*
» *sable écartelée de gueules, au sautoir d'argent*. Le troisième écusson
» porte d'Orsans-Achey, partie d'Orsans qui est ainsy que Bruges :
» *d'or à la croix de sable au sautoir d'argent* lisez : *de gueules au sau-*
» *toir d'argent*; partie d'Achey qui est : *de gueules à deux haches ados-*
» *sées d'or mises en pal*. Le dernier écusson porte de Grandvelle-Ber-
» chem, partie Grandvelle *qui est d'argent cotice de sable de six pièces*
» et partie Berchem qui est : *pallé, contrepallé d'argent et d'azur de*
» *huit pièces*. »

(Extrait de la *Monographie de Saint-Yved de Braine*, par Prioux, Paris, 1859, in-fol., p. 97. — Communiqué par l'obligeance de M. le duc d'Atrisco, prince de Bauffremont-Courtenay.)

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LE RECUEIL DES TOMBES FRANC-COMTOISES.

(Nota. — Les noms des personnes sont en caractères ordinaires, les noms de lieux en *italiques*, les noms de famille suivis d'un *f* se réfèrent aux quartiers de noblesse et armoiries mentionnés dans le Recueil.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1884)

I

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr FOULON).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général WOLFF).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. CHAUFFOUR).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. LEVAILLANT).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. BRUAND).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. BLANC, C. ⁂, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. DRUHEN aîné (le docteur), ⁂, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. LAURENS (Paul), ⁂, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
10. SANDERET DE VALONNE (le docteur), ⁂, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (30 janvier 1862).
11. SUCHET (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (21 janvier 1863), *Secrétaire-adjoint, archiviste.*

MM.

12. Castan (Auguste), ☘, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
13. Vaulchier (le comte Charles de), ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *Secrétaire perpétuel.*
14. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).
15. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
16. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
17. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
18. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
19. Marquiset (Léon), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 4 (29 janvier 1872).
20. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
21. Bergier (le chanoine), rue du Chapitre, 11 (24 août 1872).
22. Tivier (Henri), ☘, professeur de littérature française et doyen à la Faculté des Lettres, rue de la Citadelle, 1 (27 janvier 1876).
23. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, rue du Mont-Saint-Marie, 2 (27 janvier 1876), *Président annuel.*
24. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
25. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).
26. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts-et-chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
27. Piépape (le commandant Léonce de), ☘, chef d'état-major de la 14e division, rue Charles Nodier, 26 (27 juillet 1878).
28. Soultrait (le comte de), ☘, trésorier-payeur général, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, rue Charles Nodier, 12 (30 juillet 1879).

MM.

29. Chatelet (l'abbé), ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon, à l'hôpital Saint-Jacques (28 juillet 1880).
30. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881), *Vice-président annuel.*

II

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM

1. Mairot (Gustave), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881), *Trésorier de la Compagnie.*
2. Vuillermoz, bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Morand, 9 (28 juillet 1881).
3. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
4. Michel, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise,* Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).
5. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
6. Faivre (l'abbé), ✻, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882).
7. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
8. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (28 juillet 1884).
9. Besson (Edouard), substitut du procureur-général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
10. Beneyton (le comte), rue du Chapitre, 9 (24 juillet 1884).

III

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur gé-

MM.

néral honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 46, à Paris (28 janvier 1831).

2. Besson (Mgr), évèque de Nîmes (30 août 1847).
3. Weil, ☼, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1884).
4. Sauzay (Jules), à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
5. Pioche (l'abbé), à Dole (28 janvier 1867).
6. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
7. Vernis, ☼, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Rennes, 106, à Paris (29 janvier 1872).
8. Chotard, ☼, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
9. Cardon de Sandrans (le baron), C. ☼, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
10. Gérard (Jules), recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
11. Mignot (Edouard), ☼, chef de bataillon au 11e régiment d'infanterie, à Lyon (25 août 1875).
12. Reboul, ☼, professeur de chimie et doyen à la Faculté des Sciences, à Marseille (25 août 1875).
13. Carrau (Ludovic), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, maître de conférences à la Sorbonne, à Paris (25 août 1875).
14. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
15. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
16. Meynier (Joseph), ☼, médecin-major de 1re classe au 109e régiment d'infanterie, à Chaumont (27 juillet 1879).
17. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ☼, de l'Académie Française, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et rue de l'Elysée, 4, à Paris (29 juillet 1880).

2° **Membres honoraires** (1).

MM.

1. BIGANDET (Mgr), ✻, évêque de Ramatha, vicaire apostolique en Birmanie (27 janvier 1853).
2. DÉY, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. MIGNARD, à Dijon (24 août 1859).
4. BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), G. C. ✻, à Londres (28 janvier 1865).
5. CONEGLIANO (le duc DE), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. SEGUIN, ✻, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
7. DREYSS, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 janvier 1874).
8. ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 juillet 1878).
9. SERVAUX, O. ✻, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
10. PERRIER (Frédéric), O. ✻, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
11. JACQUINET, O. ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880.
12. MÉRODE (le comte DE), rue Saint-Guillaume, 14, à Paris (28 juillet 1881).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Réglement intérieur, art. 3.)

IV

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Hugo (le vicomte Victor) G. C. ⁂, de l'Académie Française, avenue Victor-Hugo, 50, à Paris (24 août 1827).
2. Marmier (Xavier), O. ⁂, de l'Académie Française, place Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
3. Richard (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du Comité des Travaux historiques, à Baume-les-Dames (24 août 1842).
4. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
5. Ronchaud (Louis de), ⁂, directeur des Musées du Louvre, à Paris (30 novembre 1848).
6. Vieille (Jules), ⁂, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (24 août 1853).
7. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
8. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
9. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
10. Toubin (Charles), ancien professeur d'histoire au lycée d'Alger, à Salins (24 août 1859).
11. Pasteur (Louis), G. C. ⁂, de l'Académie Française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
12. Gigoux (Jean), O. ⁂, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, Paris (24 août 1861).
14. Gérome (Jean-Léon), C. ⁂, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
14. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
15. Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).

MM.

16. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Chassey-les-Montbozon (Haute-Saône) (24 août 1868).
17. Marcou (le docteur), géologue, à Salins (28 janvier 1870).
18. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
19. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
20. Reverchon, ✻, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
21. Tournier (Edouard), ✻, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
22. Bouquet (Jean-Claude), O. ✻, professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences, membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue Legoff, 1, à Paris (25 août 1873).
23. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).
24. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
25. Baille (Charles), banquier, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
26. Villequez, ✻, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
27. Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'intérieur (bureau des archives), avenue Bosquet, 4, à Paris (31 juillet 1877).
28. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878.
29. Bécquet (Just), ✻, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
30. Valfrey (Jules), O. ✻, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, avenue de l'Opéra, à Paris (29 juillet 1879).
31. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).

MM.

32. Rambaud (Alfred), ☼, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
33. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
34. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882).
35. Tuefferd, juge au tribunal de Montbéliard (25 janvier 1882).
36. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
37. Vaulchier (le marquis de), ☼, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
38. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).
39. Cizel (l'abbé), professeur au collège de La Chapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).
40. . . . .

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Braun, O. ☼, ancien président du consistoire luthérien, à Montbéliard (24 août 1849).
2. Junca, ☼, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).
3. Dalloz (Edouard), O. ☼, ancien député, rue Vanneau, 18, à Paris (23 août 1866).
4. D'Arbois de Jubainville, ☼, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
5. Champin, ☼, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).

MM.

6. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
7. Barthélemy (le comte Edouard de), ⁂, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
8. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
9. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
10. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
11. Beaurepaire (de), ⁂, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions) à Rouen (29 août 1875).
12. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (31 juillet 1877).
13. Garnier (Joseph), ⁂, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
14. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
15. Revillout (Charles), ⁂, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
16. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
17. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
18. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
19. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-les-Nevers (20 juillet 1882).
20. . . . .

VI

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Gachard, directeur général des archives royales de Belgique, à Bruxelles (11 mars 1841).
2. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porentruy (28 janvier 1855).
3. Cantu (César), ⁂, à Milan (28 janvier 1864).

MM.

4. LIAGRE, lieutenant-général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
5. ROSSI (J.-B. DE), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara-Cœli) (27 juin 1878).
6. GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
7. ANZIANI (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
8. ARNETH (le chevalier D'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
9. BONHOTE, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
10. DAGUET (Alexandre), professeur, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
11. WAUTERS (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
12. VUY (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
13. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
14. MONTET (Albert DE), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
15. BRUNNHOFER, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
16. VAUTREY (l'abbé), curé-doyen de Délémont (canton de Berne) (19 juillet 1883).

17—20. . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1884.

Académiciens honoraires (anciens titulaires).

PERSON, ancien doyen, ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences (24 août 1845), décédé à Paris le 22 février.

TRIPARD, conseiller honoraire à la cour d'appel (24 août 1844), décédé à Arceau (Côte-d'Or) le 10 septembre.

Membre honoraire.

GÉRANDO (le baron DE), premier président honoraire (24 août 1868), décédé à Paris le 11 mars.

Associés correspondants (classe des Associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

HAUSER, ancien professeur de mathématiques au lycée Charlemagne (24 août 1872), décédé à Paris le 8 février.

DUMONT (Albert), membre de l'Académie des Inscriptions, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique (25 août 1875), décédé à Paris le 12 août.

Associé correspondant (classe des Associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté.)

MALLARD, archéologue et dessinateur (24 août 1845), décédé à Dijon le 8 septembre.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (122)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

Hautes-Alpes.

Société d'études des Hautes-Alpes.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.

Société des antiquaires de Normandie; Caen.

Société d'agriculture de Caen.

Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.
Comité de l'art chrétien ; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Société de médecine de Toulouse.

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis ; New-York.
Institut Smithsonien ; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei ;* Rome.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porentruy, canton de Berne.
Société d'histoire du canton de Neuchâtel ; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
— universitaire de Besançon.
— du grand séminaire de Besançon.
— de la ville de Baume-les-Dames.
— de la ville de Vesoul.
— de la ville de Pontarlier.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.

TABLE DES MATIÈRES (1884)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

